

# **LES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS AU SÉNÉGAL**

**Bibliographie sommaire**

**et**

**Dossier de presse**

**réunis par**

**Eveline BAUMANN & Mamadou BIAYE**

**Dakar, Centre ORSTOM de Bel-Air  
février 1997**

L'intérêt des systèmes financiers décentralisés comme facteur du développement économique n'est plus à démontrer. Le Sénégal est particulièrement riche en expériences en la matière. Nous avons jugé utile de mettre à la disposition d'un public intéressé un certain nombre de renseignements relatifs à ces expériences d'intermédiation financière, d'où la reproduction, en un seul document de travail, d'une bibliographie sommaire et d'articles parus dans la presse sénégalaise.

Les **références bibliographiques** concernent d'une part, des questions générales, permettant au lecteur de s'initier aux innovations financières récentes, et d'autre part, des cas observés au Sénégal, que ce soit en milieu rural ou urbain. Il convient de souligner qu'un certain nombre de textes ont été réalisés dans le cadre d'un projet de recherche financé par l'AUPELF-UREF (Réseau Entrepreneuriat), *Diffusion de l'innovation financière et réintermédiation de l'épargne informelle.*, projet regroupant des chercheurs du sud et du nord<sup>1</sup>.

Quant aux **articles de presse**, près de cent vingt, ils couvrent la période comprise entre le début des années 90 et janvier 1997 ; les articles les plus récents relatent les préparatifs du sommet mondial de la micro-finance organisée à Washington en février 1997. Ceci étant, ce n'est que depuis 1995 que nous avons procédé à un dépouillement systématique des grands quotidiens sénégalais, *Le Soleil*, *Sud* et *Walfadjri*, en ajoutant, le cas échéant, des articles provenant d'autres sources.

Il nous paraissait indiqué de faire une distinction entre les questions générales, celles concernant plus particulièrement le monde rural avec toutes ses spécificités et, enfin, les innovations promues par les banques "classiques". Manifestement, ces dernières commencent à s'ouvrir à une clientèle de petits opérateurs économiques auxquels, au Sénégal comme dans d'autres pays au sud du Sahara, les guichets de banque sont

---

<sup>1</sup> Eddy BLOY (responsable d'équipe), Eveline BAUMANN, Jean-Raymond DIRAT, Célestin MAYOUKOU, Alphonse MAKAYA, Ousmane SANÉ, Jean-Michel SERVET, Clément WONOU.

traditionnellement fermés. L'avenir nous montrera si une véritable ouverture vers cette population est économiquement viable.

Ce document de travail comporte nécessairement des imperfections et des lacunes. Nous prions le lecteur de nous en excuser. Or, à un moment où certains milieux veulent faire croire que l'on peut s'enrichir en un tour de main - pour ne pas dire en un tour d'ordinateur<sup>2</sup> -, il nous a semblé urgent de faire mieux connaître les systèmes financiers décentralisés.

Dakar, février 1997

---

<sup>2</sup> Depuis octobre 1996, les "tontines informatisées" connaissent un nombre impressionnant d'adhérents, avec des représentants au sein même des banques classiques. Les heureux "gagnants" se font discrets...

## LES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENRALISÉS

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES, QUESTIONS GÉNÉRALES

ADAMS Dale W. 1991 - "Comment établir des marchés financiers durables ?" in OHIO STATE UNIVERSITY, CIRAD, INRA, CNCA, CEDRES, *Finance et développement rural en Afrique de l'Ouest (actes du XIIème séminaire d'économie rurale)*, Ouagadougou, 21-25 Octobre 1991, 425 p.

ADAMS, Dale W. ; FITCHETT, DELBERT A. (s-dir.), 1994 - *Finance informelle dans les pays en développement*. Lyon, PUL, 394 p.

AFVP, 1995 - *Le crédit. Tome 1 : le diagnostic. Série dossiers méthodologiques : le financement du développement local*, novembre.

BALKENHOL, Bernd ; LECOINTRE, Christian, 1994 - *Pratiques bancaires dans les opérations de crédit avec les petites et moyennes entreprises*. Document de travail n° 7 (Services Financiers et Allègement de la Pauvreté, INT/92/M01/FRG), Genève, BIT, Département du Développement des Entreprises et Coopératives, 33 p.

BASSERIE, V. ; SUBSOL, S. ; HEALY, S. 1996 - *Construction d'un outil méthodologique permettant d'évaluer l'impact socioéconomique du Crédit Mutuel du Sénégal*, Mémoire d'ingénieur, Établissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, juillet 1996.

BCEAO. 1994 - *Épargne informelle, nouveaux produits financiers et financement du développement en Afrique*. Dakar, 24-25 novembre. [Communications du colloque].

BCEAO ; BIT. 1994 - *Séminaire sous-régional sur la problématique de la formation au profit des structures de financement décentralisées*. Dakar, 28-31 mars. [Communications du séminaire].

BLOY, Eddy ; MAYOUKOU, Célestin. 1994 - "Analyse du risque et réintermédiation de l'épargne en Afrique SubSaharienne", *African Review of money, finance and banking*, n° 1, pp. 73-95.

BLOY, Eddy ; MAYOUKOU, Célestin. 1994 - *Analyse du risque et réintermédiation de l'épargne en Afrique subsaharienne*. Note de recherche n° 94-38. Paris, AUPELF, 22 p.

DIRAT, Jean-Raymond ; MAKAYA, Alphonse. 1994 - *Proximité, diffusion de l'innovation et intermédiation tontinières. Cas des grands marchés de Pointe Noire*. Note de recherche n° 94-44, Paris, AUPELF, 39 p.

ENDA Tiers Monde, EUROPACT. 1993 - *Épargne crédit en Afrique, Rapport I : Orientations méthodologiques pour les ONG*. Dakar/Paris, 92 p.

ENDA Tiers Monde, EUROPACT. 1993 - *Épargne crédit en Afrique, Rapport II: Références de terrain*. Dakar/Paris.

GENTIL, Dominique ; FOURNIER, Yves. 1993 - *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers? Épargne et crédit en Afrique*. Éditions Syros, collection des ateliers du développement, 271 p.

HUGON, Philippe. 1995 - "Les entrepreneurs africains et l'analyse économique", in ELLIS (St.), FAURÉ (Y.-A.), *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala/ORSTOM, pp. 375-393.

INSTITUT DU DÉVELOPPEMENT MARSEILLE. 1995 - *Le financement de la petite entreprise en Afrique*. Paris, L'Harmattan, 73 p.

LELART, Michel. 1990 - *La tontine. Pratiques informelles d'épargne et de crédit dans les pays e développement*. Paris, John Libbey Eurotext.

MAYOUKOU, Célestin. 1996 - *La réputation, un mécanisme incitatif dans la fonction d'intermédiation des tontiniers en Afrique subsaharienne*. Note de recherche n° 96-38. Paris, AUPELF, 22 p.

PARMEC-INFO (Bulletin de liaison du Projet d'Appui à la Réglementation sur les Mutuelles d'épargne et de Crédit PARMEC/UMOA). [paraît depuis 1993].

*Revue Tiers Monde*, tome XXXVII, n° 145, janvier-mars, 238 p. [Numéro thématique : *Le financement décentralisé. Pratiques et théories*]

SERVET, Jean-Michel. 1994 - *La confiance, un facteur décisif de la mobilisation de l'épargne*. Note de recherche n° 94-41, Paris, AUPELF, 26 p.

SERVET, Jean-Michel (s-dir.), 1995 - *L'épargne informelle. Etudes comparées*. Paris, PAU / Association d'Économie financière, 435 p.

TAILLEFER, Bernard. 1993 - "Les systèmes mutualistes d'épargne et de crédit : pour une banque alternative", *Revue Techniques financières et développement*, n° 30, mars, pp. 24 - 29.

## LES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENRALISÉS

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES, SÉNÉGAL

AKPACA, Maxime. 1993 - *Pratiques financières informelles en Casamance (Sénégal) : à propos des boutiquiers garde-monnaie et des tontines de marché*. Note de recherche n° 94-37. Paris, AUPELF, 98 p.

ATOBMS (Assistance technique aux opérations bancaires mutualistes). 1991 - *Etude sur les habitudes et besoins des populations-cibles en matière d'épargne et de crédit et sur l'intermédiation financière informelle au Sénégal. Rapport final*. Dakar, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, juin, 71 p.

BAUMANN, Eveline. 1995 - "Nouveaux produits financiers au Sénégal. Côté informel, quoi de neuf ?", *Revue Africaine de Banques*, n° 2, deuxième trimestre, pp. 5-8.

BAUMANN, Eveline. 1995 - "Petites entreprises et réintermédiation financière à Dakar", *Epargne sans frontière : Techniques financières et développement*, n° 37, décembre / janvier, pp. 70-75.

BAUMANN, Eveline. 1996 - "Les banquiers de quartier au Sénégal", *Afrique contemporaine*, n° 177, 1er trimestre, pp. 54-63.

BAUMANN, Eveline. 1997 (à paraître) - "« Chez nous, c'est 15 % par mois ! « Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire au Sénégal", in HARDING L. (éd.) *Commerce et commerçants au Sénégal, entre les secteurs formel et informel ?* Münster : Litt-Verlag. [Communications de l'Atelier tenu au CODESRIA, Dakar, les 27, 28 et 29 novembre 1996].

BAUMANN, Eveline ; SERVET, Jean-Michel. 1997 (sous presse) - "Proximité et risque financier en Afrique. Expériences Sénégalaises", *Actes du Colloque : UREF, Réseau Entreprenariat, IV Journées Scientifiques, Entreprises et dynamiques de la croissance, Orléans, 26-28 avril 1995*, Paris, AUPELF.

DROMAIN, Michel. 1989 - *Les associations rotatives d'épargne et de crédit au Sénégal*. Nice, Université de Nice, I.A.E. [Thèse de gestion].

DROMAIN, Michel. 1990 - "L'épargne ignorée et négligée : les résultats d'une enquête sur les tontines au Sénégal." in LELART, Michel (éd.), *La Tontine. Pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en voie de développement*. Paris, John Libbey Eurotext, pp. 139 - 176.

DROMAIN, Michel. 1995 - "Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal", in SERVET, J.-M. (s-dir.), *Epargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*. Paris, Association d'économie financière, AUPELF-UREF, pp. 121-139.

DUPUY, Claude. 1990 - "Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement", *Revue Tiers Monde*, tome XXXI, n° 122, avril-juin, pp. 351-375.

DUPUY, Claude ; SERVET, Jean-Michel. 1987 - "Pratiques informelles d'épargne et de prêt : exemples sénégalais", *Economie et humanisme*, n° 294, mars-avril, pp. 40-54.

ENDA GRAF. 1996 - *Les femmes et le financement de l'économie populaire urbaine, Réseau des caisses d'épargne et de crédit des femmes de Dakar*, Dakar, mai.

GUÉRIN, Isabelle. 1997 (à paraître) - "Le Crédit Mutuel du Sénégal s'intéresse aux femmes" in Servet (J.-M.) (s-dir.), *Exclusion et liens de solidarité financière*. Paris, Association d'Économie Financière.

*Journées d'information sur le financement des PME/PMI, 23-24 mars 1995, Cellule d'appui à l'environnement des entreprises, Chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture de Dakar, 34 p.*

LELART, Michel. 1996 - *La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'UEMOA (Loi PARMEC)*. Orléans, Institut Orléanais de Finance, Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion, 22 p. [Document de recherche, 17-96/10/EI].

MOTTIN-SYLLA, Marie-Hélène. 1991 - *Les cérémonies familiales à Dakar. La participation en action*. Dakar, ENDA, 53 p. [1ère édition 1988].

MOTTIN-SYLLA, Marie-Hélène. 1993 - *L'argent, l'intérêt, l'épargne et le temps. Tontines et autres pratiques féminines de mobilisation de moyens observées à Dakar*. Dakar, ENDA, 16 p. [1ère édition 1987].

NDIONE, Emmanuel S., 1992 - *Le don et le recours. Ressort de l'économie urbaine*. Dakar, Enda-Editions, 210 p.

*Repères (Dakar), n° 6, février 1995, "Le financement des entreprises", pp. 2-16.*

SANE, Ousmane. 1993 - *Le rôle des intermédiaires financiers dans le financement des petites et moyennes entreprises au Sénégal*, Thèse de sciences économiques, Lyon, Université Lumière Lyon 2, 306 p.

SARR, Mbaye ; SAKHO, Daouda. 1994 - *Contribution nationale du Sénégal au Séminaire sous-régional sur la problématique de la formation au profit des structures de financement décentralisées*. Dakar, BCEAO, BIT, 28-31 mars, 6 p., annexes.

SY, Omar Saïp, 1988 - *Rôles des mourides dans le développement des PME et des PMI au Sénégal*. Rennes, Université de Rennes, entre de développement, décembre, 92 p., annexes. [Mémoire de DESS].

SY, Omar Saïp, 1995 - "Pratiques financières des Mourides au Sénégal", in SERVET, Jean-Michel (dir.), *L'épargne informelle. Etudes comparées*. Paris, Association d'Économie financière, AUPELF-UREF, pp. 189-200.

*Trait d'Union, Revue d'information et de concertation sur l'épargne, le crédit et la mutualité*. Dakar, Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, Cellule AT-CPEC.

VANDEWEERD, L. ; CAMARA, I.F. ; BALDI, O. 1994 - *Banque de données sur les Systèmes Financiers Décentralisés. Sénégal*. Dakar : BCEAO, BIT / Programme d'appui aux structures mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit, pag.mult. [Une actualisation est sous presse].

# LES SYSTÈMES FINANCIERS DÉCENTRALISÉS

## DOSSIER DE PRESSE

- 1. Financement décentralisé, questions générales**
- 2. Financement décentralisé dans le monde rural**
- 3. Banques et financement décentralisé, La Poste**

## 1. Financement décentralisé, questions générales

91.05.16. - *Sud hebdo* - Finance : Une banque pour les femmes.

93.10.13. - *Le Soleil* - Une banque pour les femmes.

94.08.18. - *Sud* - CAPECSI : Un outil bancaire pour l'informel.

94.10.06. - *Sud* - Grâce à 3,6 milliards de la BOAD : Bientôt un crédit artisanal.

94.10.19. - *Sud* - Épargne-crédit des femmes : Mise en place d'une mutuelle à Pikine.

94.10.28. - *Walfadjri* - Finances : Une banque pour l'informel.

94.11.05/06. - *Le Soleil* - Appui aux mutuelles d'épargne et de crédit : Près de 2 milliards du Canada au Sénégal.

94.11.25. - *Le Soleil* - Financement du développement : Passerelles vers l'épargne informelle.

94.11.28. - *Le Soleil* - Mobiliser l'épargne informelle.

94.12.28. - *Sud* - Autres modalités d'intervention.

95.01.23. - *Le Soleil* - Crédit et épargne : Les mutuelles comme moyen de financement.

95.01.24. - *Le Soleil* - Financement de la micro-entreprise : Deux milliards injectés par l'Alliance de Crédit et d'Épargne.

95.01.24. - *Le Soleil* - Les caisses populaires en force.

95.01.26. - *Sud* - Mayoro Loum, D.G. de l'ACEP : "L'alternative, c'est les mutuelles".

95.02.04/05. - *Le Soleil* - Caisses populaires d'épargne : Les obstacles à surmonter.

95.02.27. - *Sud* - 300 millions de la BM.

95.03.24. - *Sud* - Comment dénicher les financements.

95.03.24. - *Sud* - Mademba Ndiaye, directeur de la cellule d'appui à l'environnement des entreprises : "Ce que nous allons faire pour élargir la fiscalité...".

95.04.10. - *Sud* - Trouver des financements.

95.04.11. - *Le Soleil* - L'audience est ouverte : Le caissier du Crédit agricole disparaît avec 11 millions.

95.07.31. - *Walfadjri* : Conseil national des GIE du Sénégal (CONAGIES) : Le casse-tête du crédit.

95.08.04. - *Walfadjri* - Comment épargner en temps de crise : Bas-de-laine nouvelle formule.

95.08.04. - *Walfadjri* - Comptes d'épargne : Comptes courants en réalité.

95.08.04. - *Walfadjri* - Épargne informelle : Les tontines des dames.

95.08.04. - *Walfadjri* - Profil des épargnants : Qui économise quoi ?

95.10. - *Politicien Magazine*, Nouvelle série n° 5 - Touba Bank.

95.10.31. - *Sud* - 386 millions de l'USAID : Un nouveau crédit pour l'artisanat.

96.01.22. - *Le Soleil* - Financement de l'artisanat : Un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit.

96.02.19. - *Walfadjri* - Communauté sénégalaise de Bissau : Les "banquiers" de la Banque centrale.

96.03.04. - *Le Soleil* - Des mutuelles d'épargne pour le secteur de l'habillement.

96.04.09. - *Walfadjri* - Taux d'intérêt de la petite épargne : Une baisse d'un point.

96.05.23. - *Walfadjri* - Mutuelles d'épargne et de crédit - Les pêcheurs engagent la réflexion.

96.06.06. - *Le Soleil* - 4,5 milliards pour relancer l'artisanat.

96.06.10. - *Le Soleil* - Artisanat : le crédit de relance opérationnel en juillet.

96.06.15. - *Sud* - Pêche : Bientôt un crédit maritime.

96.06.24. - *Le Soleil* : Crédit artisanal : Les modalités d'accès précisées.

96.07.03. - *Sud* - L'intervention financière en milieu populaire : L'univers étonnant des "tontines" et des mutuelles.

96.07.15. - *Walfadjri* - Crédit artisanat : 3,5 milliards disponibles.

96.07.15. - *Walfadjri* - Financement : Artisans et ouvriers ouvrent leur mutuelle.

- 96.07.19. - *Walfadjri* - Artisanat : Crédit cherche preneurs.
- 96.07.25. - *Le Soleil* - Crédit artisanal : un projet pour soutenir le secteur à Dakar.
- 96.08.06. - *Le Soleil* - Relance de l'artisanat. Les crédits se dénouent.
- 96.08.08. - *Walfadjri* - Épargne : La banlieue à l'heure des mutuelles.
- 96.08.13. - *Walfadjri* - Financements : La ruée vers les crédits mutuels.
- 96.08.28. - *Le Soleil* - Quand la tontine tourne au vinaigre.
- 96.10.17. - *Le Soleil* - Crédit : l'attrait des mutuelles.
- 96.10.17. - *Le Soleil* - Mutuelles d'Épargne et de Crédit : Structures alternatives de financement.
- 96.10.17. - *Le Soleil* - Souplesse des procédures.
- 96.10.17. - *Sud* - Coopératives d'Épargne et de Crédit : L'ombre des grandes banques.
- 96.10.27. - *Le Soleil* - Caisse d'épargne et de crédit : Le FDEA en première ligne à Kaolack.
- 96.11.01. - *Walfadjri* - Journée mondiale de l'épargne : Les exclus de la quête.
- 96.11.28. - *Sud* - Séminaire.
- 96.12.01/11.30.- *Walfadjri* - Entrepreneuriat féminin : La mutuelle des femmes d'affaires.
- 97.01.23. - *Le Soleil* - Micro-crédit : Un réseau africain mis en place pour les femmes.
- 97.01.24. - *Walfadjri* - Micro-crédits et micro-entreprises : La solution contre la pauvreté.
- 97.01.30. - *Le Soleil* - Micro-finance : L'Afrique représentée au sommet mondial de Washington.

## FINANCE

# Une banque pour les femmes

Les statistiques nous apprennent que la population sénégalaise est à environ 51% féminine. Une caractéristique des pays sous-développés est la jeunesse de leurs populations. Autant dire que les femmes en âge de travailler pèsent, au Sénégal, d'un poids non négligeable.

Par Saphie LY

Des études réalisées par des agences du Pnud révèlent que les difficultés engendrées par la crise économique et l'ajustement structurel ont depuis quelques années fait d'elles des chefs de familles au moins autant responsables que leurs hommes de bouches à nourrir, d'enfants à éduquer et d'autres postes à assumer dans l'économie familiale. Dans les zones rurales, l'exode massif des hommes a transféré 80% des travaux d'agriculture entre les mains des femmes.

La question soulevée par divers organismes est : comment aider ces femmes à développer leurs activités. Les financer ? Avec quelles garanties ? Là achoppaient les meilleurs volontés et particulièrement sur le cas des femmes rurales.

Issue de la décennie des Nations-unies pour les Femmes (1975/85), la Women's World Banking (Wwb) est née en 1979 au Pays-bas, avec un statut d'institution financière internationale indépendante. Son objectif : créer des organismes qui joueraient le rôle de sociétés de garantie financière pour l'obtention de crédits bancaires destinés aux femmes (50% Wwb mère, 25% Wwb locale, 25% banque partenaire locale). Autre objectif : donner des conseils en matière d'organisation, de

gestion, suivi des affaires et en formation.

Pour l'ouverture d'une succursale au Sénégal, des démarches étaient en cours depuis 1984, conduites par l'actuelle présidente de la Wwb Sénégal, Mme Fadiop Guéye Sall.

Grâce à une contribution de la Fondation Ford, une étude de faisabilité a pu être réalisée et la société de crédit a été officiellement constituée en 1988. Pourtant, ce n'est qu'en 1991 que l'institution ouvre effectivement des locaux et un compte.

Le partenaire-garantie local de la Wwb Sénégal est la Bcis, « banque qui offre l'avantage d'être implantée à proximité des femmes dans toutes les régions ».

Les textes de la Bceao qui régissent le secteur bancaire d'Afrique occidentale prévoient un capital minimum de 300.000.000 de F.Cfa pour l'ouverture d'une banque. Ne disposant pour le moment que de 12.000.000 F.Cfa, la Wwb Sénégal a actuellement un statut de « société d'investissement et de crédit ». Les femmes sont censées lever au moins 70% des actions pour constituer un noyau stable. Le reste étant proposé aux donateurs nationaux et internationaux. L'invitation à devenir actionnaire s'adresse aux femmes, individus ou collectivités, nationales ou

étrangères et même aux hommes. L'action vaut 10.000F. La Ford Foundation et l'African Development Foundation (Adf) contribuent déjà pour 10.000\$ et 25.000\$ respectivement.

L'agence de Dakar emploie une dizaine de personnes (administration, technique et maintenance). Des groupements sillonnent déjà les régions pour collecter des souscriptions. Ainsi les femmes de Mbao, Gandon et Dagana participent déjà par des cotisations de 100.000 F par communauté. Celles de Saint-louis, Thiès, Richard-Tollauraient déjà manifesté leur intérêt. A ce jour, la Wwb recense une quarantaine de souscripteurs. L'agence n'a toutefois pas débuté ses activités de crédit. Aucun dossier recevable n'a encore été déposé et la Wwb va certainement devoir prospecter des projets et éduquer les futures clientes en matière de pratiques bancaires. Ses activités porteront essentiellement sur la petite et moyenne entreprise ou industrie au Sénégal.

La Wwb Senegal est la première agence affiliée d'Afrique francophone bien que le Mali, le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire se soient proposés. Au total, la Wwb est implantée dans 17 pays africains, essentiellement anglophones, ou les femmes ont une longue tradition d'entreprise individuelle et d'opérations économiques à divers niveaux. Le réseau de la Wwb s'étend sur 57 pays à travers l'Asie, l'Europe, les Amériques et l'Afrique.

Une étape a été franchie en intégrant le système, reste à l'agence de Dakar, à faire ses preuves. ■

Reçu l'acte 16/4/91

Comment les femmes peuvent-elles accéder aux crédits pour augmenter leurs revenus et s'élever au rang de véritables entrepreneurs?

C'est autour de cet exercice que l'Association Yewwu Yewwi et la Fondation du Sine et du Saloum ont regroupé une centaine de séminaristes, femmes et hommes, les 10 et 11 octobre 1993 à Kaolack.

La crise, maître-mot du temps, est revenue constamment dans les interventions, sur fond de structures sociales nettement marquées par le régime patriarcal qui confine les femmes dans un statut d'infériorité. Pourtant, ces dernières années ont vu les sénégalaises faire une irruption active sur la scène économique et être actrices de plusieurs stratégies de survie des familles.

Hélas, dans la plupart des cas, leurs activités économiques se limitent à "des secteurs non porteurs ou saturés", comme le remarque Madame Marie Angélique Savané, la Présidente

# Une banque pour les femmes

de YY-Pif.

Face à cette situation, il faut trouver des alternatives. C'est dans cette perspective que les nombreuses communications et les travaux des ateliers ont soumis diverses propositions à l'attention des séminaristes.

La proposition de créer une Banque des femmes, faite par Madame Fatimatou Zahra Diop, cadre de banque et secrétaire générale de YY/Pif, n'a pas manqué d'avoir un écho certain. Selon elle, la faiblesse des revenus des femmes, leur accès très limité à la propriété foncière, leur mobilité insuffisante à cause des charges familiales et des maternités répétitives, l'analphabétisme (68,3%) sont autant de facteurs qui rendent le rôle économique des femmes "sous-évalué" et "l'exploitation de leur potentiel en tant qu'agent de

développement fortement réduite".

Elle complète ce constat par le difficile accès des femmes aux structures formelles de financement telles que les banques, tenues fortement par les hommes, préoccupées par la rentabilité à court terme et ayant des critères d'éligibilité très contraignants.

Alors, que faire? Pour Madame Diop, il faut mettre en place une structure de promotion économique des femmes qui doit mobiliser des "ressources concessionnelles ou des subventions" sous la forme d'un



Fonds de soutien au financement des activités productives initiées par les femmes.

Logé auprès d'une banque de la place, ce fonds devra, entre autres, garantir les "crédits octroyés par le système bancaire aux projets identifiés" et "réaliser les interventions en faveur de projets de femmes sous formes de crédits directs ou de prises de participations". La phase d'expérimentation pourrait se faire à Kaolack, en rapport avec la Fondation du Sine et du Saloum et l'Association pour la promotion de la femme au Sénégal (Aprofes).

D'autres communications, notamment celles du Dr Souane, chercheur à l'Institut de technologie alimentaire et de l'Université de Dakar, ont plaidé pour que les femmes puissent accéder à des crédits et des subventions pour développer leurs activités productives.

femmes peuvent s'investir davantage, avec plus de moyens et de performance technologique pour augmenter leurs revenus en élargissant le cadre de leur activité. La transformation des fruits et légumes, l'arachide, le mil, le lait, le poisson sont, entre autres des créneaux à explorer.

Dans tous les cas, la promotion économique de la femme sénégalaise ne saurait être réelle tant que la solidarité entre femmes rurales et femme urbaine ne sera pas réalisée, comme l'a fortement souligné le Président de la Fondation du Sine et du Saloum, M. Moustapha Niasse.

Chaque pas en avant dans la mise en pratique des recommandations du séminaire sera de preuve, pour les femmes, que l'exercice de leur potentiel n'est pas été vain.

Envoyé spéc  
El Hadj KAS

Red point. 13/10/93

# APPUI AUX MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

## Près de 2 milliards du Canada au Sénégal



MM Sakho et Guy Licari, après la signature de l'accord, un peu aux appuis

*Handwritten signature and date: Sakho 5/6.11.94*

Le ministre de l'Économie, des Finances et du Plan, Pape Ousmane Sakho et l'ambassadeur du Canada au Sénégal, M. Guy Licari, ont signé hier matin, un protocole d'entente relatif à un Programme d'Appui aux Mutuelles d'Épargne et de Crédit du Sénégal (PAMECAS). Ce nouveau programme, d'une durée de cinq ans, financé par le gouvernement canadien pour un montant d'un montant de 1,9 milliard de francs CFA, devra permettre d'améliorer l'accès des petits opérateurs économiques aussi bien du secteur formel qu'informel et des ménages sénégalais à des services d'épargne et de crédit adaptés à leurs besoins et capacités.

En collaboration avec la Société de Développement des Jardins, le gouvernement canadien apportera son assistance pour la réalisation de trois axes d'intervention :

D'une part, l'émergence d'un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit en milieu urbain, par la mise sur pied de 20 mutuelles d'épargne et de crédit dans les départements de Pikine et Rufisque ; d'autre part, un appui à la mutualisation de l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP), et enfin un appui à la formation et à la concertation des divers intervenants visant la consolidation des expériences existantes par la diffusion d'outils méthodologiques appropriés et l'harmonisation des pratiques existantes.

Pour M. Licari, la signature de ce protocole qui intervient quelques jours après la 70e journée mondiale de l'Épargne, témoigne de la volonté du gouvernement canadien de contribuer au développement d'un réseau fort et autonome de Caisses d'Épargne et de Crédit au Sénégal et de renforcer les capacités des structures existantes de ce secteur d'activités.

«La mobilisation de l'Épargne populaire permet de regrouper des capitaux considérables qui en étant utilisés à des fins productives peuvent constituer un levier important pour le financement du développement économique», a-t-il ajouté.

L'ambassadeur s'est dit aussi persuadé que ce type d'organisation qui s'inspire des principes de démocratie et de développement participatif et qui connaît une popularité grandissante au Sénégal, présente un potentiel de croissance très élevé.

Pour sa part, le ministre Pape Ousmane Sakho, s'est dit convaincu que cette subvention qui caractérise la coopération exemplaire et multiforme entre le Sénégal et le Canada, va combler le grand vide occasionné par la restructuration du système bancaire.

**Adama MBODJ**

CAPECSI

## Un outil bancaire pour l'informel

Le Syndicat national des représentants de Commerce du Sénégal (Synares) a vu le jour en 1988. C'est un syndicat d'initiatives et de développement qui comprend 3 sections autonomes : celle des démarcheurs, celle des représentants de commerce et celle des tabliers et ambulants. Il a été créé le 22 juillet dernier la caisse populaire d'épargne et de crédit du secteur informel (Capecsi). L'installation officielle a eu lieu à la Chambre de commerce de Dakar, en présence de M. Daour Cissé, ministre de la Ville, des bailleurs de fonds et des ambassadeurs de France et du Canada. L'objectif visé à travers la Capecsi est de mettre à la disposition des acteurs du secteur informel un outil bancaire à leur portée. La caisse va leur octroyer des crédits plus souples et plus adaptés à leur surface financière. Pour être membre, il faut acheter une part sociale à 5.000 F. et verser 1.000 F. en guise de contribution d'adhésion. On ne peut acheter qu'une part sociale. Air à, au niveau des organes de la Capecsi, chaque adhérent ne dispose d'une voix. Le 24 juillet dernier, la Capecsi totalisait 1.290.000 F. de parts sociales.

La Capecsi comprend 3 organes : le Conseil d'administration chargé de la direction et de la supervision. C'est l'organe suprême. Il comprend 11 membres. Il y a le comité de crédits qui comprend 7 membres et le comité de surveillance, de promotion, de formation et d'éducation qui est animé par 15 membres. La Capecsi est dirigée par Cheikh Tidiane Lam, Secrétaire général du Synares. L'objectif de la Capecsi à court terme est d'atteindre 15.000 membres d'ici 2 ans. Des tournées seront organisées dans tous les marchés du département.

Ibrahima SARR

*Handwritten signature and date: Sid guethedira 18.8.94*

# Bientôt un crédit artisanal

(Suite de la P.1) Et c'est ainsi qu'en juillet dernier, le gouvernement révélait l'ouverture de "négociations avec la Boad". C'est celles-ci qui viennent apparemment d'être bouclées.

Les 3,6 milliards de la Boad, ainsi que le spécifie le communiqué officiel du Conseil des ministres du 04 octobre dernier, seront prioritairement destinés aux artisans du monde rural en améliorant leur formation et leur équipement. Ils pourront pour ce faire concourir à des crédits à court, moyen et long termes (qui ne devraient pas dépasser 15 ans). Un fonds sera cependant mis en place par le gouvernement pour garantir jusqu'à hauteur de 75% les prêts consentis. Un autre fonds est prévu, dit de "prêts participatifs".

Ce financement de la Boad vient en tout cas à point nommé. L'artisanat est en effet l'un des secteurs susceptibles, véritablement, de tirer grand profit de la dévaluation en conquérant aussi bien le marché local que l'extérieur, et cela grâce à des produits devenus plus compétitifs à l'exportation et à la revitalisation du "consommer local". La Direction de l'artisanat s'est ainsi attaché aux services du

Cices et de la Direction du commerce extérieur pour donner plus de chances aux produits artisanaux sénégalais candidats à l'exportation. L'Institut sénégalais de normalisation sera également mis à contribution pour veiller à la qualité.

Mais tout dépendra cependant des conditions d'octroi du "crédit artisanal". Celui-ci devrait, selon certaines sources, être concédé à des taux inférieurs à 10%. Ce qui semble tout à fait raisonnable. Mais quels seront les critères objectifs pour y accéder, au-delà de la nécessaire solvabilité? La mise à l'écart des artisans des villes semble également limiter la portée de ce crédit. Et cela d'autant plus que ces derniers font face depuis la dévaluation au renchérissement des matières premières importées. Un menuisier doit déboursier 7 millions pour une machine à opération au lieu de 4,5 millions avant la dévaluation. Le bijoutier achète le gramme d'or brut à 4.500 F au lieu des 2.000 F affichés avant que le Cfa ne se déprécie de 50%. Les garagistes et les soudeurs (qui sont assimilés à des artisans) sont confrontés aux mêmes difficultés.

Tout ce monde de l'artisanat sénégalais aspirera à ces crédits

venus de Lomé (siège de la Boad).

Un effet d'entraînement pour l'ensemble de l'économie peut également être escompté quand on connaît la place de l'artisanat dans notre pays. 18% de la population active sénégalaise évolue dans ce secteur qui représente également 10% du Produit intérieur brut (Pib).

 Bocar NIANG

## Crédit artisanal

Entre le Sénégal et la Banque ouest-africaine de développement (Boad), les relations sont plutôt au beau fixe. Cette banque qui a récemment ouvert une représentation à Dakar, vient d'accorder à notre pays un crédit de 3,6 milliards de F Cfa destiné au développement de l'artisanat rural. Ce financement de la Boad servira en outre à concrétiser un vieux projet gouvernemental consistant à mettre en place "un crédit artisanal". L'idée date de 1991 (Suite en page 6)

Sud puchdien

6.10.94

# Mise en place d'une mutuelle à Pikine

La promotion des activités de développement entreprise par les femmes a longtemps buté sur l'épineux problème du financement. La nécessité de rompre avec ce cercle vicieux se pose à un moment où la prise de conscience de leur importance économique s'affirme de plus en plus. A Pikine, une innovation de taille va permettre d'initier une approche participative sous la forme d'une mutuelle conçue comme alternative au système bancaire dans ses fonctions d'épargne et de crédit.

La mutuelle devrait être mise en place aujourd'hui à l'issue de deux jours de réflexion au cours desquels les différentes représentantes de Gie ont discuté sur les modalités de sa mise en oeuvre. Elle porte l'empreinte du Groupe de recherche et d'appui aux initiatives de développement (Graide), créé en 1992 et dont les objectifs sont centrés autour de la recherche du renforcement des possibilités d'auto-développement, la promotion des activités socio-économiques des jeunes et des femmes, les soins de santé primaires etc... En collaboration avec l'Association pour une dynamique de progrès économique et social (Adpes), le Graide a mis en place un système d'épargne-crédit qui présentement mobilise 400 femmes de Pikine-Guédiawaye. Elles sont toutes membres du Collectif des femmes pour le développement de l'épargne-crédit (Cofdec), maître d'oeuvre du séminaire. Après trois mois d'activités, le Cofdec a permis de mobiliser la somme de 1.200.000F, fruit du total des cotisations fixées à 1.100F par femme et par mois pendant le premier trimestre d'activités. L'argent collecté va permettre d'accompagner les initiatives féminines porteuses de développement dans des domaines aussi divers que l'art ménager, l'agriculture, la teinture, le petit commerce etc... Il s'agira d'accorder aux porteuses de projets des prêts moyennant un taux d'intérêt qui devait être fixé hier, mardi 18 octobre.

La mise en place de la mutuelle a été précédée par un diagnostic des réalités économiques des femmes membres des Gie du Cofdec. Il s'est agi particulièrement d'étudier leurs réseaux de solidarité (Natt, Tontine, Mbotay...) en vue de repérer les potentialités d'épargne en nature et en espèces ainsi que leurs capacités d'absorption de crédits. Les différentes informations collectées constituent une base pour la conception et le développement de mutuelles adaptées et auto-gérées. Pour Abdou Karim Guèye, responsable de la cellule socio-économique et un des initiateurs du Graide, "le développement doit intégrer les valeurs socio-culturelles et dans le cas d'espèce, ce sont les réseaux de solidarité

*Etud puestiches 18.10.94*

*Le folie 25.11.94*

## FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

# Passerelles vers l'épargne informelle

Un colloque international se tient depuis hier, au siège de la Banque centrale, sur le thème «L'épargne informelle, nouveaux produits financiers et financement du développement en Afrique». Cette rencontre, qui prend fin cette après-midi, est à l'initiative d'une jeune organisation basée à Paris, «Africap perspectives».

A l'épreuve de la crise qui perdure et de l'étiollement des flux financiers extérieurs, l'Afrique a depuis de longues années pris conscience qu'elle doit fondamentalement compter, avant tout, sur ses propres ressources pour financer son développement. Le problème n'est pas l'insuffisance de l'épargne interne requise, mais plutôt la difficulté de la mobiliser par le biais des institutions financières classiques.

L'épargne africaine accumulée par ces canaux est tombée de 22% du PIB dans la décennie soixante-dix, à 16% vers la fin des années quatre-vingt. Elle est nécessairement à un niveau beaucoup plus bas, dans ce contexte d'après-dévaluation marqué par une

inflation débridée et par une drastique réduction du pouvoir d'achat des ménages.

La circulation monétaire est à deux vitesses dans les économies africaines. Tous les flux internes qui, pour diverses raisons, échappent aux banques, caisses d'épargne et autres, tombent dans le secteur informel. De par son adéquation avec les réalités locales, sa souplesse et son dynamisme, il est beaucoup plus à même de capter l'épargne privée existante, pour en faire des produits financiers, mais pour son propre circuit de production et de distribution.

La jonction est aujourd'hui plus qu'impérative dans le sens d'une osmose des mondes formel et informel, pour le développement réel de l'Afrique. C'est cette vision qui, principalement, préside à la tenue depuis hier à Dakar, de ce colloque international sur le thème «l'épargne informelle, nouveaux produits financiers et financement du développement en Afrique».

Le gouverneur Konan Banny a

d'emblée mis en exergue cette exigence, hier matin à l'ouverture des travaux du colloque, en affirmant clairement que «si l'informel n'est pas intégré dans les économies, la dualité qui en découlera sera encore plus catastrophique». L'idée est ainsi d'aller vers le secteur informel, par le canal de circuits financiers plus souples et adaptés, mais sans chercher à la formaliser outre mesure.

La BCEAO est, dans cette optique, en train, de mettre en chantier un projet d'appui consistant à recenser, à organiser et assister les mutuelles d'épargne et de crédit. La rencontre de Dakar a d'ailleurs été l'occasion de faire le point sur ce genre d'innovations financières les produits de collecte, les ressources d'épargne et l'implication des marchés financiers dans le processus d'intermédiation, hier dans le cadre de ses premiers tables-rondes et ateliers. Filmmakers réunis des banquiers, «fontiniers», assureurs, entrepreneurs, universitaires et chercheurs

Amadou FALL

Walfedjn 28-10-94

## FINANCES

# Une banque pour l'informel

**Aps** - Marginalisés par le système bancaire traditionnel, les marchands ambulants et autres «tabliers» voient désormais leurs intérêts pris en compte par une structure essentiellement créée à cet effet. Il s'agit de la Caisse populaire d'épargne et de crédit du secteur informel dont les activités viennent de démarrer, selon les promoteurs. Mise en place le 5 juillet dernier par le Syndicat national des représentants de commerce du Sénégal (Synares), elle compte faciliter à ses adhérents, qui évoluent dans le secteur informel, l'accès au crédit bancaire.



Un secteur anarchique où tout passe par l'organisation.

Auparavant, il a d'abord fallu organiser le secteur. Une tâche qui n'a pas été aisée compte tenu de «l'anarchie» qui y prévaut. Le syndicat national des représentants de commerce qui compte 1 527 marchands ambulants et «tabliers» en règle avec l'administration, à côté des représentants de commerce et courtiers immobiliers, offrait un cadre idéal.

Le projet bénéficie également du soutien de la Caisse française de développement et d'autres pays tels les Etats-Unis et la Suisse. Pour le moment, indique-t-on, on en est à la phase de mobilisation de l'épargne. Deux cent cinquante personnes ont effectivement souscrit et déposé de l'épargne. Les droits d'adhésion s'élèvent à 12 000 francs, les 10 000 francs représentant la part sociale, et les 2 000 les droits proprement dits. Chaque adhérent, précise-t-on, n'a droit qu'à une seule part.

# Mobiliser l'épargne informelle

DAKAR (APST) — Le gouverneur de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), M. Charles Konan Banny, a souligné l'importance de l'épargne pour l'Afrique, affirmant que « le continent ne peut être indépendant sans l'épargne ».

« Il n'y a pas d'indépendance ni de dignité pour l'Afrique sans l'épargne (car) tant qu'il y a la main tendue » on perd ses vertus, a notamment souligné M. Konan Banny, en clôturant vendredi à Dakar le colloque sur le thème « l'épargne informelle, nouveaux produits financiers et financement du développement en Afrique ».

Le gouverneur de la BCEAO a insisté, à ce propos sur la nécessité d'inciter les populations à épargner, avant de souligner l'urgence à réglementer à long terme le secteur informel.

Le principal résultat auquel est parvenu le colloque concerne la mise sur pied prochaine d'un comité international consultatif dont le but consistera à orienter les jeunes opérateurs économiques africains.

Le comité sera composé de personnalités africaines influentes dont le gouverneur de la BCEAO, le président de la Banque africaine de Développement (BAD) et le Secrétaire exécutif de la Commission des Nations-Unies pour l'Afrique (CEA), etc.

Le colloque de Dakar, rappelle-t-on était organisé conjointement par l'Association « Afrique-perspectives » et la

BCEAO. L'association a pour principal objectif la nécessité de trouver de nouveaux produits et services financiers, plus souples et plus adaptés aux besoins du secteur informel.

Il a regroupé pendant deux jours plus d'une centaine de jeunes opérateurs économiques, des représentants de banques, des institutions régionales de développement et des universités.

# FINANCEMENT DE LA MICRO-ENTREPRISE

## Deux milliards injectés par l'Alliance de Crédit et d'Epargne

L'Alliance de Crédit et d'Epargne pour la Production (ACEP) a présenté hier à la presse ses résultats en matière de financement de micro-entreprises évoluant pour la plupart dans le secteur informel. De sa création en 1985 par l'USAID à nos jours, elle a injecté près de 7 milliards dans l'économie nationale.

Maintenant que le bailleur américain s'est retiré depuis décembre 1993, l'Alliance a maintenu le cap et a même diversifié ses activités. Avec actuellement 2.239 entrepreneurs-membres, elle a sur l'année 1994, octroyé 2.668 prêts pour un montant de 2,128 milliards de F CFA, contre 1,584 milliard pour 2.109 prêts en 1993. Ces résultats ont été fièrement servis par son directeur général Mayoro Loum, qui a regretté que son institution soit peu connue du grand public.

Établis sur presque tout le territoire national, grâce à une densification du réseau, les bureaux de l'ACEP comblent ainsi un vide, en matière de financement en destination des micro-entreprises exclues du circuit bancaire classique. A ce jour, 52 % et 24 % des prêts ACEP ont été octroyés respectivement aux secteurs du commerce et du transport. L'agriculture, les services et la manufacture se partageant les 24 % restants. M. Loum s'en explique : «Au Sénégal, le transport et le commerce sont les activités où il y a moins de risque, ce qui justifie leur attrait sur les entrepreneurs». S'y ajoute, à son avis, le fait qu'ils sont assez créateurs d'emplois. Sur ce

registre l'Alliance affiche 1.447 emplois permanents créés, 435 emplois temporaires, rien qu'en 1994, pour l'ensemble des 1.570 projets évalués.

Comment accéder aux prêts de l'ACEP ? En devenant simplement un membre répond M. Loum, qui rappelle que l'Alliance ne finance pas la création d'entreprises. «Nous avons déjà financé ce genre de projet mais malheureusement il y avait beaucoup d'échecs. Maintenant le promoteur doit être en activité et réunir des fonds propres». Avec un taux d'intérêt de 16 % que M. Loum estime raisonnable, le plafond de financement est passé de 5 millions à 10 millions après la dévaluation. «Nous avons observé une pause de deux mois après la dévaluation, à la suite de laquelle, nous avons porté le plafond de crédit par projet à 10 millions de francs, du fait du renchérissement sur les prix, pour une durée qui est passée d'un an à 20 mois».

Le directeur général de l'ACEP a par ailleurs avancé l'idée de retenir des taux d'intérêts, différents selon les secteurs, du fait de différences dans les risques et la rentabilité. Et pour renforcer le processus mutualiste amorcé avec l'aide de l'ACDI (Agence canadienne pour le Développement international), il a été créé deux produits : l'épargne-entrepreneur qui permet au promoteur de se constituer un fonds (parallèlement à leurs remboursements) et l'épargne-projet grâce auquel, ceux qui veulent créer une micro-entrepr-

se pourront réunir la mise de fonds nécessaire au démarrage. Ces deux produits étant rémunérés au taux de 5 %.

S'il s'est dit satisfait des résultats obtenus (le taux de remboursement est aux environs de 99 %) par l'Alliance qui emploie globalement une cinquantaine de personnes et est devenue indépendante du bailleur américain, M. Loum a cependant regretté la concurrence que se livrent sur le terrain les organismes spécialisés dans le financement de la micro-entreprise.

«Nous devons travailler en parte-

naires, coordonner nos actions et peut-être même créer une centrale des risques, et un comité des intervenants». Son sentiment est que dans la situation actuelle, le risque existe «qu'un promoteur s'endette ailleurs pour rembourser ses créances auprès d'un autre prêteur». Il a aussi déploré la fin de non-voir du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, quant à l'application de dispositions transitoires pour d'éventuelles exonérations.

Cheikh THIAM

de 800 000  
F CFA  
de 750 000  
F CFA

le 24.1.95

# Les caisses populaires en force

38.500 / f

91.025 F

Avec un dépôt d'un milliard de nos francs, les 26.000 sociétaires des 52 caisses populaires d'épargne et de crédit déjà existantes dans les régions de Thiès, Tamba, Kaolack et Ziguinchor, ont octroyé pour l'année 1994, 7800 crédits pour un montant global de 710 millions.

Le taux de remboursement s'élève aujourd'hui à plus de 99 %. Ces résultats fera dire au directeur général du crédit mutuel du Sénégal, M. Jean Noël Rouet que son institution se porte bien et que dans cette perspective il a été décidé au cours de cette année 1995 d'ouvrir de nouvelles caisses dans les régions de Kolda, Diourbel, Fatick et dans les communes de Rufisque et de Bargny (Dakar).

Pour démontrer la bonne santé du crédit mutuel du Sénégal, selon son directeur général, le centre international du crédit mutuel de Paris (une banque qui emploie 23000 personnes et qui gère 40 milliards de francs CFA de dépôt) a choisi le Sénégal pour y tenir à compter du 31 janvier à Saly un séminaire qui va

regrouper les crédits mutuels du Burundi, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la RCA et bien sûr du Sénégal.

Les caisses populaires d'épargne et de crédit a expliqué M. Rouet peuvent constituer de façon significative une mesure d'accompagnement à la politique de décentralisation initiée par le gouvernement sénégalais. Le responsable du bureau régional de Tamba M. Yves Léon insistera pour sa part sur le caractère éducatif de cet instrument financier. Selon lui ce sont les adhérents eux mêmes qui élisent leur conseil d'administration selon un principe démocratique (un sociétaire, une voix quel que soit le montant qu'il détient) « Contrairement au système bancaire traditionnel on accepte les clients modestes et les frais de fonctionnement sont très réduits », a de nouveau précisé Jean Noël Rouet selon qui également les caisses ont créé 85 emplois permanents et projettent pour cette année de produire une quarantaine de postes. « L'objectif que nous poursui-

vons est d'amener ce réseau à sa pleine maturité et à son autonomie financière pour que demain cette institution soit gérée par des Sénégalais ».

M. Rouet apprécie toutefois le soutien des autorités sénégalaises en l'occurrence Mme Marceline Tall du ministère de l'Economie, des Finances et du Plan ainsi que l'assistance de la mission française de coopération et de la Caisse française de Développement à la réalisation des objectifs fixés par l'institution.

Faisant ensuite l'historique de ces Caisses au Sénégal, le directeur général a rappelé que les opérations de collecte de dépôt et de distribution des crédits, avaient démarré en juin 1988. Plusieurs activités dans les domaines commercial, artisanal et informel ont été développées dans les villes et les campagnes. Cette démarche, selon M. Rouet aura permis aux paysans d'acheter leurs semences et de renouveler leur matériel agricole, aux artisans de s'équiper et aux commerçants de s'approvisionner correctement, etc.

« Les caisses, réplique à nouveau, le directeur général, apportent à leurs sociétaires des services de sécurité de leur argent, de disponibilité d'épargne rémunérée et à l'issue de la phase d'épargne l'accès aux crédits. L'épargne rémunérée, selon la durée du placement est entre 4,5 et 5,5 %. Toutefois pour devenir sociétaire, il faut payer un droit d'entrée de 1500 F et souscrire une part sociale de 3.000 F qui est remboursable en cas de départ. Seuls les sociétaires peuvent bénéficier des services de la Caisse. Jean Noël Rouet soutient peu ailleurs que l'assistance du crédit français sera encore présente au Sénégal pour accompagner le développement.

« Notre souhait le plus ardent est de voir le crédit mutuel du Sénégal devenir centenaire comme le crédit mutuel français ».

**Abou Ibrahim NDIAYE**

Re Soleil 24-1-95

*Entre 1985 et 1994, l'Alliance du crédit et de l'épargne pour la production (Acep) a injecté 7 milliards de francs dans l'économie à travers des prêts accordés à des Pme. Un bilan jugé satisfaisant par ses promoteurs qui insistent sur le rôle joué par l'Acep dans le développement de l'entreprise sénégalaise.*

## Les mutuelles comme moyen de financement

Par Ousseynou GUEYE

L'ALLIANCE du crédit et de l'épargne pour la production se porte bien. Le directeur général de cette mutuelle, M. Mayoro Loum, a dressé hier un bilan satisfaisant des activités de l'Acep. Sa bonne santé financière lui a permis d'injecter plus de 7 milliards de francs dans l'économie en finançant des projets de petites et moyennes entreprises (Pme) qui n'avaient pas accès au financement bancaire. Aujourd'hui, ils sont 2 239 entrepreneurs membres de la mutuelle dont les actifs s'élevaient en 1994 à près de 2 milliards de francs alors que le volume des prêts dans la même année se chiffre à un peu plus de 2 milliards de francs.

Que de chemin parcouru par cette mutuelle créée en 1985 sur financement de l'Usaid en collaboration avec le gouvernement sénégalais. Il s'agissait, à l'époque, d'octroyer du crédit aux Pme exclues du système bancaire. Le réseau se limitait alors à la région naturelle du Sine-Saloum divisée en deux entités régionales : Kaolack et Fatick puisque l'objectif de départ était de financer les entreprises du monde rural. Mais, suite à la restructuration bancaire, l'Acep modifia un peu sa politique en s'intéressant aussi aux entreprises urbaines implantées toujours dans les deux régions.

A partir de 1990, un changement significatif est intervenu au niveau de l'Acep qui transféra son siège à Dakar tout en assurant la couverture des régions de Thiès, Diourbel, Louga et Dakar. Aujourd'hui, avec l'ouverture d'une représentation à Saint-Louis pour la région Nord, c'est presque tout le territoire national qui est couvert par l'Acep qui, entre-temps, a changé de nature juridique. Le 29 mai 1993, l'Acep obtenait son agrément à titre de

caisse mutualiste d'épargne et de crédit. Cela s'est fait après le retrait de l'Usaid. C'est pourquoi elle fera appel à l'Agence canadienne de développement internationale (Acdi) pour l'aider à mieux gérer la transition vers la mutualisation. Et l'Acdi a mandaté le Développement International Desjardins pour former son personnel et revoir ses outils de gestion.

Entre autres missions dévolues à l'Acep, on note la fourniture des services d'épargne et de crédit aux entrepreneurs sénégalais dans le but de les appuyer dans la croissance de leur entreprise. Le but visé étant de participer au développement économique du Sénégal. Il s'agit aussi de développer un réseau de services financiers sécuritaires et rentables. Mais selon son directeur général, M. Mayoro Loum, l'Acep ne finance pas la création d'entreprise. Puisque, révèle-t-il, *en 1986-1987, nous avons essayé de nous lancer dans la création d'entreprise et nous nous sommes rendu compte que la plupart des projets échouaient du fait de l'inexpérience des promoteurs*. Il faut, depuis lors, que l'entrepreneur fasse ses premières armes tout seul avant de pouvoir bénéficier d'un financement de l'Acep. Des financements qui étaient plafonnés à 5 millions de francs et qui ont été revus à la hausse du fait de la dévaluation qui s'est traduite par un renchérissement des produits. Conséquence : le plafond a été porté à 10 millions de francs Cfa.

Ainsi, souligne le directeur général de la mutuelle, l'Acep termine l'année financière avec un bilan positif qui s'est traduit par un bénéfice de plus de 116 millions de francs. Les pertes ne représentent qu'un taux de 1,48 % de son encours. C'est la raison pour laquelle le patron de la mutuelle qui compte un personnel entièrement sénégalais composé

de 60 employés, estime que les taux d'intérêt de 16 % ne sont pas un frein à l'octroi de crédit. Tout au contraire, il souligne la progression des crédits accordés aux entrepreneurs sénégalais. Néanmoins, en parcourant les différents secteurs qui ont été financés par l'Acep, on note une prédominance des entreprises tournées vers le commerce qui ont drainé 52 % des prêts. Le transport vient en seconde position avec 24 % des crédits alors que la manufacture et l'agriculture sont faiblement financées avec respectivement 12 % et 9 %. Si les investissements productifs ne sont pas beaucoup financés, c'est parce que, note M. Loum, l'Acep accorde des financements à court terme avec une durée de douze mois alors qu'il faudrait des crédits à long terme pour financer ces investissements productifs. Mais, note le directeur général, les crédits accordés ont permis la création de 1 300 emplois.

Autre contrainte, l'absence de coordination entre les différentes sociétés de mutuelle. Ce qui peut s'avérer un frein dans la mesure où l'absence d'échange des données ne leur permet pas d'être à l'abri de débiteurs indécis qui pourraient écumer les différentes mutuelles sans risques.

*Wacpougn  
24 1.95*

# "L'alternative, c'est les mutuelles"

Le 28 janvier prochain, l'Alliance du crédit et de l'épargne pour la production (Acep) tient son Assemblée générale qui va en quelque sorte officialiser la transformation de cette structure en mutuelle.

A l'origine, l'Acep était un projet de l'Usaid initialement basé dans le bassin arachidier. Mis en place en 1985 pour financer les entreprises du monde rural, il s'est déployé en milieu urbain à la faveur de la restructuration du système bancaire en 1986/1987.

Le rôle de l'Acep : financer les micro-entreprises. Comment et pourquoi l'Acep finance-t-elle le secteur informel? A quel taux et à quelles fins? D'où vient l'argent de l'Acep? Entretien avec le Directeur général de cette mutuelle qui regroupe aujourd'hui 2239 entrepreneurs et totalise (en 1994) un actif de 1,9 milliard de F Cfa.

Sud Quotidien : Comment arrivez-vous à cohabiter avec le système bancaire classique? Qu'est ce qui vous différencie véritablement?

Mayoro Loum Les gens se sont posé beaucoup de questions pour savoir comment l'Acep cohabite avec les banques classiques. Nous n'avons pas la même population-cible ni la même clientèle. Nous travaillons surtout avec les entreprises informelles n'ayant pas de documents financiers attestant de leur fiabilité et de leur éligibilité aux crédits des banques. Exceptée peut être la Caisse nationale de crédit agricole (Cnca), car nous intervenons beaucoup en zone rurale, nous n'avons pas la même clientèle. Notre action est plutôt très décentralisée avec 21 bureaux disséminés dans des quartiers et de petits arrondissements.

S.Q. : Quels sont les critères pour accéder aux crédits de l'Acep?

M.L. : Le premier critère, c'est que nous ne faisons pas de financement destinés à la création d'entreprises. Tout entrepreneur

qui veut accéder aux crédits de l'Acep doit avoir déjà créé une entreprise.

S.Q. : Mais c'est là un facteur limitant, vous ne favorisez pas du tout l'émergence de nouvelles entreprises...

M.L. : Il y a effectivement un effet limitant. C'est une critique qui nous est souvent faite et certains disent que nous ne prenons pas de risques. Ce problème est en partie réglé puisque nous avons un volet "épargne-projet" et destiné aux gens qui ont une certaine expérience et qui ont besoin de moyens pour se lancer.

S.Q. : Quels sont les autres critères?

M.L. : Il n'y en a pas d'autres sinon qu'il faut être Sénégalais pour être éligible...

S.Q. : Avez-vous une stratégie consistant à cibler certains secteurs d'activités?

M.L. : Tous les secteurs d'activité qui génèrent des revenus peuvent bénéficier d'un financement Acep.

S.Q. : Mais l'information passe-t-elle vraiment auprès de la population-cible. Celle-ci n'est-elle pas en outre découragée par le cheminement bureaucratique...

M.L. : Le crédit Acep se dénoue rapidement. Entre la date de sollicitation et le décaissement, s'écoule environ un mois. Chaque bureau est compétent dans sa zone pour le suivi des dossiers et la décision à prendre.

S.Q. : Quels taux pratiquez-vous et sur quelle durée?

M.L. : Le taux d'intérêt annuel est de 16% remboursable sur 12 mois.

S.Q. : Ces conditions ne paraissent pas très incitatives et pas très éloignées des taux des banques...

M.L. : On a comparé par rapport à ce qui se fait sur le marché classique. Toutes les banques avoisinent plus de 20%. La preu-

ve : la plupart de leurs clients, peut être pas les gros, sont venus vers nous. Nous avons pu discuter sur ce qu'ils payaient : c'est sans commune mesure avec ce que nous proposons.

Et puis, nous avons une clientèle très différente. Je suis par exemple en train de financer un entrepreneur à hauteur de 10 millions et il ne veut pas d'un délai de paiement qui dépasse 10 mois. Il sûr de pouvoir rembourser la somme et les intérêts dans les limites de ce délai.

S.Q. : 10 millions? Le limite n'est-elle plus à 5 millions?

M.L. : On a revu à la hausse nos crédits au lendemain de la dévaluation. Nous avons maintenu le plancher à 25.000 F et nous sommes montés pour les crédits jusqu'à 10 millions. En ce qui concerne la durée de remboursement, elle est désormais de 20 mois au lieu de 12.

S.Q. : Combien d'entreprises avez-vous déjà financé?

M.L. : En 1994, nous avons financé 2239 entreprises pour un volume de prêts de 2.128 mil-



liards de F Cfa

S.Q. : D'où vient cet argent?

M.L. : L'argent vient du remboursement effectué par les clients. En 1994, nous avons fait un bénéfice net de 115 millions de F Cfa.

S.Q. : Quels secteurs ont le plus bénéficié de vos financements?

M.L. : C'est le commerce et le transport qui occupent 76% de notre portefeuille.

S.Q. : Et le secteur productif, n'est-ce pas là la priorité?

M.L. : C'est là l'objectif de l'Usaid : financer des entreprises apportant une valeur ajoutée. Mais c'est très difficile. Car nous sommes confrontés à des secteurs qui n'ont pas l'expérience des crédits.

Il y a possibilité que nous soyons coptés au même titre que les banques pour gérer les fonds du Fpe. Il serait alors possible de revoir à la baisse nos taux en direction de ces secteurs.

S.Q. : Les mutuelles sont-elles vraiment une alternative aux banques classiques?

M.L. : L'alternative, c'est les mutuelles! L'esprit ici, c'est que les gens peuvent compter sur leur propre force; ils se sentent plus responsables. Etant donné qu'il n'y a plus de banques de développement, c'est les populations qui doivent se mobiliser et il y a de l'épargne à mobiliser. C'est la confiance qui a disparu. Si une mutuelle est créée et gérée par les populations d'une localité donnée, cela facilite la mobilisation de l'épargne. L'émergence de mutuelles est un palliatif pour le financement des Pme/Pmi.

Propos recueillis par B. NIANG

Sud 26.1.95

Sud 27 - 02 - 65

## 300 millions de la B.M

(Suite de la P.1) Plus de 1.200 Pme-Pmi et des dizaines de milliers d'artisans sont concernés par l'établissement dans le pays de ces Mutuelles de crédit, d'épargne et de garantie.

Après la première phase d'installation, il est prévu, selon la même source, la mise sur pied à Dakar d'une fédération regroupant l'ensemble des mutuelles.

A Kaolack, on souligne que la mise en place de ces mutuelles a été pendant longtemps la principale préoccupation de milliers d'artisans qui avaient participé aux séminaires de formation Agetip-Cepic.

Les artisans de la Chambre de métiers de Kaolack fortement représentés à la rencontre, ont profité de l'occasion pour rappeler aux autorités leur attente concernant le projet de mutuelles pour l'artisanat rural, financé par la Banque ouest-africaine de développement (Boad) pour un montant de 37 milliards de F Cfa.

Ils ont également émis le vœu de voir l'Agétip s'ouvrir vers d'autres groupes socio-professionnels afin que les mutuelles puissent servir le plus grand nombre possible et répondre à leur principe de solidarité, d'entraide, d'égalité et de démocratie. (APS)

## CAISSES POPULAIRES D'ÉPARGNE

# Les obstacles à surmonter

A l'initiative du Centre international du Crédit mutuel français, un séminaire qui regroupe une vingtaine d'experts venus de Burundi, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée et du Sénégal, a démarré depuis mardi à l'hôtel Savana, Saly. L'objectif poursuivi par cette rencontre qui va durer jusqu'au 6 février prochain est d'harmoniser les interventions de toutes ces structures afin que les populations africaines bénéficiaires se sentent mieux engagées dans les actions de développement de leurs pays respectifs.

Animés par le chef du projet du Crédit mutuel du Sénégal, Jean Noël Rouet, le président du Centre international du Crédit mutuel de Paris, le Dr François Lefèvre et le directeur du Crédit mutuel international Yan Gauthiver, ce séminaire s'est tout d'abord penché sur le bilan des actions déjà menées sur le terrain.

Il est ressorti dans le document de synthèse que l'Afrique qui subit plus que tout autre continent les effets pervers des crises économiques, est consciente des efforts à consentir pour relever les défis. Aujourd'hui, la plupart des gouvernements considèrent que l'agriculture, devra être considérée comme une priorité des priorités et l'autosuffisance alimentaire figure parmi les premiers objectifs des responsables politiques. D'autant que chacun s'accorde à reconnaître que là où l'agriculture n'a guère progressé, le reste de l'économie stagne. Mais si l'on en croit en outre le chef du projet du Crédit mutuel du Sénégal, il est devenu indispensable d'obtenir des taux de croissance agricole plus élevés que le taux d'augmentation de la population car c'est le meilleur moyen de réduire la pau-

vreté et de stimuler la croissance économique générale. L'intervention des crédits mutuels qui s'inscrit dans cette démarche a permis selon Jean Noël Rouet de développer des activités dans des secteurs aussi divers que variés. «*Notre ambition, dira-t-il, est que le spectateur du progrès économique, le paysan, en devienne l'acteur.*»

Selon également le chef du projet, l'épargne rurale n'est possible en Afrique que si les sociétaires savent qu'ils conserveront l'autonomie et l'autorité sur la gestion de leur épargne. M. Rouet estime par ailleurs que pour répondre aujourd'hui aux besoins actuels, la

structure coopérative se révèle particulièrement bien adaptée. Selon lui, mobiliser l'épargne rurale est l'un des premiers objectifs à atteindre pour assurer le développement de l'agriculture et freiner l'exode rural. Toutefois, il est ressorti de différents constats que contrairement aux idées reçues, il existe une masse monétaire relativement importante en milieu rural. Mais il se trouve qu'il n'existe pas de structures permettant à cet argent de se fixer dans la région en dehors du circuit économique.

Le changement de mentalité intervenu avec l'implantation de ces structures aura cependant permis

d'améliorer le niveau de vie des familles et la condition des ruraux qui sont la source du développement économique.

Compte tenu donc de ces résultats jugés dans l'ensemble satisfaisants, les experts préconisent la création dans chaque pays d'une fédération des caisses populaires d'épargne et de crédit afin de doter les pays d'un poids économique plus important.

Signalons que les travaux de ce séminaire ont été ouverts par le préfet de Mbour Amadou Ndiaye représentant le gouvernement.

Ibrahima NDIAYE

# Comment dénicher les financements

*Les entrepreneurs (en herbe ou confirmés) vont être heureux: tout ce que le Sénégal compte d'instruments de financement des Pme/Pmi expose depuis hier (et jusqu'à aujourd'hui) dans le hall de la Chambre de commerce et d'industrie de Dakar. L'objectif de cette manifestation initiée par la Cellule d'appui à l'environnement des entreprises: décloisonner l'information sur les possibilités qui s'offrent aujourd'hui, en matière de financement aux promoteurs de projets*

*de Pme/Pmi. Des possibilités assez larges: il existe aujourd'hui au Sénégal, pas moins de 13 sources de financement qui se répartissent en quatre catégories: les financements relevant de la coopération bilatérale entre le Sénégal et certains pays (Belgique, Suisse et Canada), des financements provenant de partenaires multilatéraux, de certaines banques et établissements nationaux et enfin de quelques sociétés d'investissement montées au Sénégal.*

## LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

Signe que le créneau du financement des entreprises se développe, un établissement financier dénommé Africaine de promotion des investissements (Afric-Invest) est en voie de constitution. D'un capital de 600 millions de F Cfa, il se propose "d'appuyer le développement de la Pme, d'assister les promoteurs compétents porteurs de projets industriels", etc. Afric-Invest devrait susciter non seulement des créations d'entreprises, mais se lancer dans des opérations de rachat ou de restructuration de sociétés en difficulté.

Mais c'est la Société d'investissement (Seninvest), qui s'est déjà réellement ancrée dans le paysage économique. Créée depuis 1992 par la Cbaa, cette société de capital-risque intervient dans les achats d'action, les augmentations de capital, les apports en

compte courant, etc. Elle revendique aujourd'hui une position de leader au niveau de l'Uemoa.

La Société générale de crédit automobile (Sogeca) intervient, en ce qui la concerne dans les crédits classiques, les crédits-bail (c'est-à-dire destinés à financer l'acquisition de biens à usage professionnel).

## PARTENAIRES BILATERAUX

Le Projet d'appui au développement du secteur privé (Padsp), financé par le Fonds de contrepartie canado-sénégalais, a été créé en 1992 pour "appuyer financièrement et techniquement l'élaboration d'un programme d'assistance aux Pme/Pmi". Il intervient notamment pour assister les dossiers des promoteurs candidats aux prêts du Fonds de promotion économique (Fpe). Le Padsp fournit en outre des consultations gratuites en direc-

tion des entreprises qui en ont besoin.

Le Fonds de contrepartie belgo-sénégalais s'adresse particulièrement aux agriculteurs et aux projets de mise en valeur des produits locaux. Les financements peuvent varier de 5 à 200 millions de F Cfa (sur cinq ans) avec des taux de crédit assez favorables: 10%.

Dernier instrument de financement fruit de la coopération bilatérale, le Fonds de contrepartie sénégalais-suisse. Mis en place il y a juste un mois, ce Fonds s'adresse aux agriculteurs, aux pêcheurs, aux éleveurs, aux artisans et au secteur des services. Le financement est relativement modeste: de 500.000 F Cfa à 25 millions de F Cfa, mais avec des conditions jusque là imbattables. Le taux d'intérêt pour ce prêt (dont la durée n'excède cependant pas 5 ans) varie entre 6 et 7%! Et seul un apport personnel de 10% est sollicité. Cela explique

le rush: moins d'un mois après son lancement, le fonds enregistré déjà 76 projets déposés. Et si l'on en croit la secrétaire permanente chargée du fonds, Mme Ndour, c'est en moyenne une trentaine de personnes qui défilent chaque jour dans son bureau "pour s'informer sur le Fonds".

## PARTENAIRES MULTILATERAUX

Le Fond de promotion économique (Fpe), résultant d'un prêt de la Banque africaine de développement (Bad). Il a pour objectif de "mettre à la disposition des banques agréées les ressources nécessaires au financement des besoins d'investissement et de fonds de roulement des Pme/Pmi. Les conditions de prêt sont souvent jugées draconiennes: le financement dépasse rarement 70% du coût du projet d'où l'exigence d'un apport personnel de 30%, d'une garantie à hauteur de

50% du crédit, évaluation de la Banque agréée par le Fpe, etc. Autant dire un chemin pavé d'obstacles souvent difficiles à franchir.

Une ligne de crédit agricole et une ligne de crédit artisanal (financé par la Boad), calculées sur le modèle du Fpe devraient être bientôt opérationnelles.

La ligne de restructuration industrielle plus connue sous le nom de ligne Apex est une création de la Banque mondiale et vise entre autres à assister le secteur industriel en difficulté. Mais les projets doivent obéir à des critères financiers draconiens au niveau des ratios d'endettement de liquidité ou concernant les taux de rentabilité économique. Le Groupe de la Caisse française de développement (Cfd) et sa filiale, la Société de promotion et de participation pour la coopération économique (Proparco) sont fortement représentés dans cette galaxie des instruments de financement multilatéraux. De même que le Fonds européen de développement (Fed). La Cfd et le Fed ont par exemple lancé le Conseil et partenariat entreprise (Copare/Pme) qui finance les Pme dans des conditions relativement intéressantes: la durée de prêt est de 5 ans et le taux d'intérêt de 11%. Le Copare intervient principalement dans 4 régions: Dakar, Saint-Louis, Cessendeo, Thiès.  
Bocari NIANG

L'AUDIENCE EST OUVERTE

# Le caissier du Crédit agricole disparaît avec 11 millions

Ansoumana Sagna, ancien caissier à l'Agence kaolackoise de la Caisse nationale de Crédit agricole, se trouverait, dit-on, aux Etats-Unis où il se la coule douce. Et pour cause, il avait emporté, dans ses valises la rondelette somme de 11 400 290 francs puisés dans la caisse dont il avait la responsabilité. Et sa disparition, après la découverte du pot aux roses, indique assez qu'il avait préparé de longue date son mauvais coup, attendant sans doute la bonne occasion.

Celle-ci lui sera offerte par une des clientes de l'agence, en l'occurrence, la SONAGRAINE qui versa, un jour, ladite somme. Mais plusieurs semaines après, elle se rendit compte que l'argent ne lui avait toujours pas été crédité et elle fit alors une réclamation qui déclencha des recherches.

Celles-ci permirent de découvrir d'abord que le carnet de bordereaux incluant le sien avait disparu et qu'aucun bordereau de cette série n'était comptabilisé à l'agence. Par ailleurs, alors que la signature figurant sur le bordereau présenté par la SONAGRAINE était celle d'Ansoumana Sagna, la pièce crédit correspondante ne figurait dans aucune journée comptable.

Plainte fut donc déposée contre lui mais les recherches entreprises par la police ne donnèrent rien et le caissier semblait s'être fondu dans la nature. Même son épouse et ses parents n'avaient pas de ses nouvelles, et seul un témoin a déclaré l'avoir vu à Dakar-Yoff s'appêtant à prendre l'avion pour les Etats-Unis. Ce fut donc par défaut qu'il a été jugé hier. Mais, d'emblée, le tribunal a posé le problème de sa compétence dans la mesure où les faits délictueux avaient été commis à Kaolack alors que la plainte avait été déposée au commissariat central de Dakar qui a initié l'enquête préliminaire.

Mais pour le conseil du Crédit agricole, Me Waly Diop, le problème doit être posé autrement. Pour lui, Ansoumana Sagna est un employé du Crédit agricole dont le siège se trouve à Dakar. Ce fut donc pour des raisons de service qu'il avait été détaché à Kaolack et, du reste, au moment où les faits venaient d'être

découverts, il faisait l'objet d'une affectation à Kaolack

«Son véritable domicile, a poursuivi Me Diop, est à Dakar où se trouve son épouse, ses enfants et ses parents. Et étant donné qu'il avait disparu, le Crédit agricole ne pouvait, logiquement, porter

plainte qu'au niveau de son dernier domicile connu, et cela explique que la plainte ait été diligentée à Dakar »

Le tribunal, qui a mis cette affaire en délibéré, se prononcera sur sa compétence le 4 mai prochain

Mass DIACK

*Le Soleil 11.4.75*

L'argent étant le nerf de la guerre surtout dans les secteurs productifs, les Gie tentent de s'organiser en mettant place une mutuelle.

## Le casse-tête du crédit

L'INSUFFISANCE des fonds propres et l'accès difficile au crédit constituent un handicap majeur pour la promotion des Gie et leur insertion dans les circuits économiques. C'est fort de ce constat que le Conseil national des Groupements d'intérêt économique (Conagies) a décidé de s'atteler à la mise en place d'une mutuelle d'épargne et de crédit pour promouvoir le partenariat et développer l'esprit d'entreprise. C'est d'ailleurs pour fixer les modalités de la création de cette mutuelle qu'un séminaire-atelier a été organisé samedi dernier au Centre culturel Islamique en présence d'une cinquantaine de Gie et autant d'experts et de consultants.

Pour les débats, M. Jean-Louis Corrêa a présenté une communication abordant tous les aspects liés à la mutuelle dont il a rappelé la naissance au 19e siècle dans les milieux anarchistes français. Notamment avec Proudhon pour qui *«les mutuelles devaient assurer*

*la gratuité du crédit, la solidarité et l'entraide entre ses membres*. L'évolution du mouvement mutualiste a permis de nos jours de *«briser le cercle vicieux du financement* ; mais, avertit M. Corrêa, *«la mutuelle ne doit pas être une banque pour pauvre*».

Le cadre campé, M. Corrêa a laissé les Gie de définir leur choix pour savoir s'il faut une mutuelle pour chaque Gie ou un regroupement des Gie dans une seule mutuelle. Le Conagies a présenté pour sa part les grandes orientations de son programme d'activités en rapport avec des projets à forte intensité de main-d'œuvre (Agetip, Technopole, Canal du Cayor en passant par la valorisation des ressources naturelles, industrielles et agricoles).

L'atelier a élaboré des recommandations sur l'orientation future de la mutuelle sans manquer de prendre des dispositions pour éviter toute récupération politique de leur entreprise naissante. **D. SARR NIANG**

## Trouver des financements

Les moyens financiers constituent le talon d'Achille du secteur de la couture. Les initiatives organisées pour permettre à des promoteurs de disposer de fonds propres ont jusqu'ici fait long feu. C'est le cas de l'*«Aiguille d'or*» (une manifestation destinée à collecter des fonds pour aider les jeunes couturiers) qui n'a pas survécu à quatre éditions. Idem pour le *«Grand prix or*» qui a été emporté par la longue éclipse de la Sotiba qui l'a organisé à deux reprises.

Ces financements sont pourtant nécessaires, quand on sait ce que coûte le matériel de couture. Une machine à coudre neuve par exemple ne vaut pas moins de 1.500.000 F Cfa. Pour contourner ce prix élevé, beaucoup de couturiers se sont rabattus sur *«les venants de France*» (le matériel d'occasion) qui coûtent moins cher.

A cela s'ajoute le fait que beaucoup de couturiers n'ont aucune expérience de gestion, d'où les multiples difficultés pour tenir la comptabilité. Avec le Projet d'appui à la micro-entreprise de la Médina (Pame), de nombreux prêts ont été cependant accordés à des couturiers relevant du secteur de l'informel.

Face à ces nombreux défis, les couturiers ne font pas preuve d'un grand sens de solidarité. Ils passent généralement pour des gens peu enclins à se regrouper pour faire face à leurs problèmes. Cette habitude d'évoluer en vase clos commence cependant à être brisée depuis 1991 avec la naissance de l'Association des couturiers du Sénégal. Cette organisation a vu le jour pour répondre à un certain nombre de défis qui se posaient aux couturiers parmi lesquels l'absence de retraite et de couverture médicale. Le secteur artisanal a ainsi voulu exploiter les marchés extérieurs où il y a une forte demande en produits locaux.

Dans la haute couture, les rencontres entre professionnels sont rares et se limitent aux manifestations organisées alors qu'il y a un ensemble de problèmes qui concernent le secteur comme par exemple la qualité des produits utilisés, leur coût, etc... Cette volonté de regrouper le monde de la confection bute sur des problèmes psychologiques en rapport avec *«les coups bas qui sont fréquents dans notre milieu*», comme l'affirme un styliste dakarais. Parfois, la nécessité de se regrouper est absente. *«Je n'ai vu dans aucune partie du monde des créateurs se réunir. Partout, chacun fait son travail en marge des autres*», affirme un des grands couturiers de la place.

M. BA

Walfodji 31.7.95

faul 10.4.95

## COMMENT EPARGNER EN TEMPS DE CRISE

*L'instant pendant lequel on sent le renflement de l'enveloppe au fond de sa poche, est de plus fugace. Un salaire, au Sénégal, est fait pour des sensations éphémères. On le touche, pour le voir s'évaporer. Quant à en épargner une partie, il faut voir...*

# Bas-de-laine nouvelle formule

DANS quelle mesure peut-on songer à épargner de l'argent quand, du fait de la crise qui frappe, les préoccupations des ménages se présentent sous la forme interrogative de savoir comment assurer la dépense quotidienne ? Dans leur écrasante majorité, les familles en milieu urbain s'adonnent à la pratique de l'emprunt au niveau du boutiquier du coin, à partir de la deuxième décade du mois. Ce sont pourtant ces mêmes familles qui, quand l'occasion des grandes dépenses se présente, avec un baptême, un mariage ou une autre festivité, y vont à fond la caisse.

Alors comment parvient-on à approvisionner la tirelire durant les moments de dèche ? Car ce sont les mêmes qui en viennent à sauter des repas faute de ressources, qu'on a mal à reconnaître lorsqu'ils déboursent comme des Crésus au profit d'obscurs laudateurs, à l'occasion des cérémonies familiales. Les autres, plus réalistes, parviennent, par des «économies de bouts de chandelles», à réunir les sommes qui leur permettent d'avancer leur apport personnel pour l'acquisition d'une maison.

Ils sont ainsi au nombre de dix mille, les nouveaux déposants recensés au niveau de la Caisse d'épargne de l'Opce. Entre les factures d'eau et d'électricité, la scolarité des enfants, le loyer et la dépense, une épargne - aussi minimale soit-

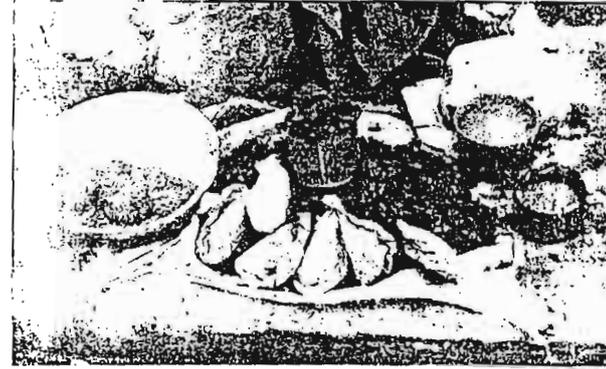
elle - relève d'une prouesse. Pour les ménages qui s'adonnent à cette pratique, la somme thésaurisée tourne en moyenne autour de 100 000 francs, selon les explications qui nous ont été fournies par M. Bamba Niang, chef du service de la communication de l'Opce. Cette épargne est souvent d'un caractère temporaire, ne restant pas plus de six mois sans faire l'objet d'un appel de fonds. En fait, l'épargne est destinée à faire face aux dépenses pour frais médicaux ou nécessités de cérémonies familiales.

En réalité, ce sont les sommes d'argent qu'on gardait jadis à la maison, au fond de la malle, qui font figure d'épargne maintenant. Et à part la recherche de l'acquisition d'une maison, rares sont les petits épargnants qui voient dans l'épargne un moyen de se

faire un fonds pour un petit investissement. Ceux qui veulent le faire ont surtout tendance à se réunir en Cie, par exemple. *Avec un salaire de 150 000 francs pour l'entretien d'une famille moyenne, c'est au prix de moult privations qu'on peut garder 30 000 francs par mois. Dans ces conditions, pour réunir un million, à supposer qu'on ne touche pas à l'épargne, il faut près de trois années d'efforts. Il est illusoire de penser à investir dans ces conditions*, se lamente un fonctionnaire.

Devant ce constat, la solution du regroupement est de plus en plus utilisée. *Je reçois quinze à vingt jeunes par mois, dont les dépôts atteignent rarement 75 000 francs*, nous explique M. Mandiaye Ndiaye du bureau de poste de Colobane.

C'est à l'occasion des cérémonies familiales que l'argent, difficilement économisé, est souvent dilapidé.



Le plus souvent il s'agit, pour les femmes, de réunir de quoi se lancer dans le petit commerce.

## PROFIL DES EPARGNANTS

# Qui économise quoi ?

Les épargnants proviennent de toutes les catégories sociales. Ils sont étudiants, boursiers, ouvriers, petits commerçants... Pour beau coup, il s'agit, dès le début dans la vie active, de songer à avoir un toit au bout de dix à quinze ans d'épargne. D'autres y voient un moyen de se constituer un petit pactole devant servir plus tard à se payer un billet pour aller à l'aventure dans d'autres pays. Il y en a aussi qui épargnent surtout en prévision des jours où ils feront face à des frais importants.

M. T., un ouvrier âgé de vingt-sept ans, rencontré à la poste de Médine, a ouvert son compte depuis le mois de février dernier. Il n'a encore que 35 000 francs dans son livret et espère pouvoir se payer du

matériel de travail, le moment où il lui faudra se mettre à son propre compte.

A M. Tall, employé à la Camcud, lui destine son petit pactole à «beucher les trous». Quant à ce clerc de commissaire-priseur, il a pour objectif de voyager, ce qui le pousse à chaque fin de mois à garder «au minimum 15% de sa paie».

Handicapé, moteur désireux d'aller au Burkina Faso où il a entendu dire qu'un guérisseur offrait ce jeune homme rencontré à la poste de Médine économise le fruit des aumônes qui lui sont faites pour avoir le prix du billet.

Reunies en groupements, des femmes qui se destinent aux affaires sont nombreuses à ouvrir un compte d'épargne collectif.

Wolofodyie 04. 02. 95

## Les tontines des dames

L'EPARGNE informelle est devenue, à côté de l'épargne formelle (domiciliée dans une institution), un facteur générateur de capitaux pour des besoins à terme. A côté des «tontines», se sont jointes des mutuelles et des caisses d'épargne et de crédit populaires. Cette épargne s'est développée aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La, ces caisses permettent la mobilisation de l'épargne locale mais aussi à ses adhérents, comme les paysans, d'acheter des intrants, de faire de l'embouche bovine», selon Pierre Ndoye, vice-président du Conseil national pour la formation et le développement des caisses populaires au Sénégal. Elles constituent ainsi, pour ses membres, une véritable source de financement mais aussi de crédit dans la mesure où des prêts peuvent être octroyés aux membres jusqu'à une certaine somme, pour couvrir des besoins, sociaux. A ce niveau, le volet social permet la prise en charge des besoins des membres.

L'importance de l'épargne générée par ces caisses a amené les pouvoirs publics à institutionnaliser ces mutuelles par la loi 95-03 du 5 juin 1995. Les dépôts sont ainsi rémunérés à 6% et le prêt à 2%. L'octroi d'un crédit survient après six mois d'épargne. Il est alors trois fois supérieur à ce qu'on a épargné.

Il faut dire que ces caisses ont vu le jour tard au Sénégal. C'était vers 1986, à Louga et à Kaolack. Ainsi, jusqu'en 1990, dix caisses étaient à Louga ont distribué 4

336 prêts, pour un montant de 79 millions 573 360 francs. De prêts productifs qui ont permis la transformation de certains produits agricoles et leur commercialisation. Ces caisses permettent à ses membres de s'adonner au petit commerce et d'intervenir dans le secteur informel. La caisse devient ainsi un instrument de développement à la base. L'intérêt généré pour ces 1 257 adhérents a été de 8 millions 514 600 francs.

Au niveau des villes, ce sont les «tontines» qu'on ne compte plus. Mais elles ont pris une autre tournure. Elles ont débordé des quartiers pour se retrouver dans les bureaux ou épouser le cadre familial. La durée de la tontine varie en fonction du nombre de membres et de la mise globale qui peut aller jusqu'à un million de francs. «Ces tontines ne sont pas accessibles à tout le monde, dans la mesure où les membres sont des femmes d'affaires», soutient une femme. «En général, le pactole, selon notre interlocuteur, sert à faire face aux frais de baptêmes, de mariages ou au démarrage d'une activité de commerce».

La nécessité de cette épargne informelle est liée à un souci d'éviter le gaspillage. Loin des sommes farfelues, on voit aussi des mises modestes. Comme ces jeunes filles et femmes qui versent 200 francs pour un tirage hebdomadaire. «Chaque semaine, une de nos membres se retrouve avec 10 000 francs du moment que nous sommes 50 personnes». Cette épargne est sollicitée surtout pendant la période des

grands événements : Magal, Gamou, Tabaski, Korité. A cette période, des fonctions ne manquent pas dans la mesure où tout le monde veut disposer de son argent. Dans l'autre cas ce sont des arriérés de cotisation qui sont cumulés par des personnes qui ont déjà perçu. Il n'est pas rare de voir une tontine se terminer à la police ou au tribunal. Dans d'autres cas, c'est la dislocation totale, avec une brouille à l'origine.

Ainsi, cette nouvelle orientation des tontines qui épousent les cadres familiaux, apparaissent comme une garantie de crédibilité.

*Handwritten note:* Les tontines des dames

## COMPTES D'EPARGNE

### Comptes courants en réalité

Ils sont peu nombreux, les épargnants qui sont motivés par les retombées que le taux d'intérêt de 6% peut occasionner sur leur avoir. S'il y a un intérêt pour eux à ouvrir un compte, c'est surtout à la volonté d'éloigner d'eux leur argent pour éviter les tentations de dépenses exagérées. La cherté des agios dans les banques et le désir de sécuriser leur argent les poussent donc à ouvrir un compte d'épargne. Un compte qu'ils utilisent pourtant, le plus souvent, comme un compte courant, si on se réfère à la fréquence des retraits effectués.

Pendant longtemps, pour ouvrir un compte d'épargne, un mineur faisait un premier versement de

500 francs. Une somme multipliée aujourd'hui par cinq, pour faire face aux dépenses de papier et d'impression», explique M. Ndiaye du bureau de poste de Colobane.

Pour acheter un «jean», participer à un boom, payer une sortie à sa petite amie, les jeunes épargnants sont très prompts à se présenter au guichet. Pour des retraits de sommes modestes. Quelque 5 000 francs par-ci, 10 000 francs par-là. Mais la fréquence et la multiplicité de ces retraits ne sont pas sans poser de problèmes. Elles conduisent souvent, en effet, à des ruptures de trésorerie.

Ce que ne peut pas toujours comprendre un épargnant comme I. Danso, employé à la Senefil dont le compte domicilié au bureau de poste de Ponty et qui contenait 165 000 francs, a fait déjà l'objet d'une «taxe» de 10 000 francs. Pour décourager cette pratique des retraits fréquents, ces taxes ont été instaurées. Après trois retraits effectués dans le mois, tout autre retrait est frappé d'une pénalité de 500 francs à payer par l'épargnant.

Pour les adultes, les frais d'ouverture de comptes sont toujours à 5 000 francs au niveau de l'Opce. Ce qui pousse beaucoup de petits épargnants à s'y inscrire. Les sommes exigées par les banques (minimum 75 000 francs) étant pour les décourager. Par ailleurs, pour ces petits épargnants qui sont, pour beaucoup d'entre eux, en service à l'intérieur du pays, l'absence de succursales des banques dans les localités reculées les empêche d'ouvrir un compte. Même si les longues attentes, dans des guichets formés chaque mois par des épargnants venus faire des retraits constituent leur lot habituel.

### TOUBA BANK

La banque des Baol-Baol sera bientôt une réalité. En effet des hommes d'affaires mourides, dont un puissant marabout de la confrérie, ont engagé des démarches pour mettre sur pied la Banque de Touba. Les promoteurs se trouvent actuellement en Europe, où ils sont entrain de prendre les contacts nécessaires pour la mise sur pied de la banque. De source sûre, la banque aura son siège au Sénégal, mais aura des filiales en Europe et en Amérique,

où l'on compte de fortes communautés de commerçants mourides. Ces derniers sont la cible des promoteurs de la banque, car ce sont de très grands épargnants qui n'ont guère confiance au système des banques occidentales. En conséquence, ils disposent d'une masse importante de devises thésaurisées, qui n'entrent donc pas en ligne de compte dans la circulation monétaire internationale, et compliquent la situation des banques traditionnelles. Si la Banque de Touba est créée, il y aura péril pour les banques traditionnelles de Dakar, car il est évident que tous les Baol-Baols retireraient le peu qu'ils y épargnent (pour la forme seulement, car il sied pour un commerçant d'avoir un compte bancaire) pour aller le verser dans ce qu'ils considéreront comme leur propre banque.

Politicien Republique Nouvelle Série 4<sup>o</sup> 5  
octobre 1995

frs 31.10.95

386 MILLIONS DE L'USAID

# Un nouveau crédit pour l'artisanat

*63 micro-entreprises artisanales membres de la Mutuelle d'épargne et de crédit des artisans du Sénégal (Mecas) vont bénéficier d'un financement de l'Usaid d'un montant de 386 millions de francs. La Mecas est une structure mise en place en 1994 par l'Association des artisans du Sénégal (Adas) pour contourner les difficultés d'accès au crédit. Le maître-d'oeuvre de ce projet d'une durée de 3 ans est une Ong, l'Association pour une dynamique de progrès économique et social (Adpes) qui reçoit ce financement dans le cadre du projet d'appui aux Ong.*

Elle a signé mercredi 25 octobre dernier la convention de financement avec une fondation américaine, la New transcentery foundation (Ntf), déléguataire de

l'Usaid.

Au total, ce sont 530 artisans répartis dans 23 corps de métiers sur les 110 recensés au Sénégal qui vont bénéficier du crédit mis en place. Le gros de ces artisans est issu des micro-entreprises officiant dans la culture. Elles sont au nombre de 23 sur les 63 à faire partie de la Mecas.

Sur les 386 millions consentis par la New transcentery foundation (Ntf), ce sont 262 millions qui iront aux artisans. Cette somme se divise en fonds de crédit d'un montant de 213,6 millions et d'un programme de formation de 48,2 millions de francs.

Le premier volet concerne les prêts qui seront consentis aux artisans à un taux d'intérêt de 10% avec un apport personnel d'égal pourcentage. La durée du crédit va de 12 à 36 mois en fonction du montant sollicité et de la nature de l'activité exercée. Toutefois, les artisans qui le désirent pourront obtenir un différé de remboursement de 2 à 6 mois.

Quant au programme de formation, il vise à renforcer les compétences techniques des bénéficiaires de crédit pour

accroître leurs capacités de remboursement. Il ambitionne ainsi de "permettre aux responsables de la mutuelle de mieux gérer les fonds et cerner le milieu pour inciter les gens à épargner et collecter l'épargne", selon El Hadji Ngom, secrétaire exécutif de l'Association pour une dynamique de progrès économique et social (Adpes).

Ce programme de formation s'adresse aussi aux artisans à l'intérieur des ateliers, les apprentis et les compagnons particulièrement.

Le reste du financement de l'Usaid, soit 122 millions, reviendra à l'Adpes. Il permettra à l'Ong de faire face à ses dépenses de fonctionnement et de financer son équipement.

Sur les 530 artisans visés par le projet, on dénombre 427 hommes et 103 femmes. Ils pourront mettre à profit ce financement pour contourner les rigidités du système bancaire sur lequel ils butent en raison des taux d'intérêt élevés et de garanties de remboursement difficiles à satisfaire.

L'Adpes qui n'octroyait jusqu'ici que des taux d'intérêts de 6% a porté cette fois ce pourcentage à 10% à la demande des artisans qui veulent au terme du projet assurer leur propre financement", selon El Hadji Ngom, secrétaire exécutif de l'Adpes

D'une durée de trois ans, ce projet est pour le moment circonscrit à Dakar.

## FINANCEMENT DE L'ARTISANAT

# Un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit

Considéré comme un secteur à «haut risque», l'artisanat a du mal à accéder au crédit. En effet tout crédit est subordonné à la production de sûretés réelles, dans ce domaine. Aussi les artisans sont-ils en train de rechercher les voies et moyens d'un financement adéquat de la micro entreprise artisanale.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la journée d'information et de sensibilisation pour la création d'un Réseau de Mutuelles d'Épargne et de Crédit dans la région de Dakar. Une centaine de leaders-animateurs d'organisations d'artisans ont pris part à cette rencontre, organisée samedi dernier par la Chambre des Métiers avec le soutien des Fondations Friedrich Ebert et Paix et Développement.

Les travaux qui se sont déroulés dans les locaux de la FFE ont été ouverts par Moustapha Diakhaté directeur de l'Artisanat. Lequel a rappelé l'intérêt que l'Etat porte aux structures de financement de ce secteur comme en témoignent les dispositions réglementaires et légales qui visent à encourager l'émergence de caisses mutuelles d'épargne et de crédit prenant en compte les spécificités socio-économiques de l'Artisanat.

Aussi M. Diakhaté a-t-il remercié les deux fondations qui appuient cette initiative, réitérant aux participants toute l'attention du ministre du Commerce, de l'Artisanat et de l'Industrialisation Idrissa Sack.

Le directeur du Projet de Promotion de l'Artisanat de la FFE M. Helmut Elischer a insisté pour sa part sur la gestion et l'utilisation des ressources, précisant qu'un crédit n'est ni une subvention ni un don mais un engagement à respecter par les bénéficiaires, d'autant qu'il s'agit ici d'un système mutualiste. «Il faudrait éviter les échecs de certaines expériences antérieures» averti M. Elischer. «La volonté de faire de la mutualité une réalité» est, en tout cas un des vœux que les artisans veu-

lent relever avec le soutien de leurs partenaires.

C'est ainsi que plusieurs mutuelles ont été déjà mises en place à Kolda, Diourbel, Fatick, Kaolack et Saint-Louis. La FFE encourage ce processus et a dans ce cadre, financé des sessions de formation et de perfectionnement et fournit de l'assistance-conseil.

Quant à la Fondation Paix et Développement, son expérience en matière de mutuelles d'épargne et de crédit, sera mise à profit. Selon son représentant Massène Niang le protocole d'accord qui lie sa fondation aux artisans permettra de s'engager dans une nouvelle perspective beaucoup plus rassurante pour le développement de ce secteur vital pour l'économie nationale.

Une équipe d'experts a déjà balisé la voie avec l'appui des artisans. Il s'agit d'être assez modeste, de privilégier la démarche participative dans l'espoir

d'avoir dans un an une évolution positive.

Les artisans se félicitent de ce nouvel élan vers la constitution d'un Réseau de Mutuelles d'Épargne et de Crédit qui, aux yeux de Doudou Sall, président de la Chambre des Métiers, constitue une réponse aux problèmes de financement d'un secteur porteur et pour lequel des perspectives nouvelles s'annoncent avec l'acquisition d'un fonds de la BOAD.

De l'exposé présenté par Mbaye Gaye secrétaire de la Chambre des Métiers de Dakar sur «le diagnostic de la situation actuelle du secteur» il ressort que chaque corps de métiers a l'obligation de s'organiser pour assurer son propre développement. Sur les 400.000 artisans que compte le Sénégal (selon un recensement officiel), la région de Dakar compte 100 000 avec ses 77.000 unités artisanales. Les principales difficultés que connaissent les artisans dans cette

région sont liées au manque d'espace et de crédit. Mais si l'on en croit M. Gaye tous ces problèmes ont connu un début de solution avec l'organisation du récent forum à l'occasion duquel le président Abdou Diouf, dans son allocution d'ouverture, a proposé un véritable programme de relance du secteur.

Massène Niang, Siré Diallo et le représentant de cellule d'assistance technique et de crédit (au MEFP) ont tour à tour abordé les volets financement, crédit et épargne. Selon eux pour arriver aux objectifs fixés il s'avère nécessaire de mobiliser dès à présent de l'épargne dont la finalité sera la mise en place d'un réseau. Cette caisse qui aura un fonds de calamité et un fonds de solidarité permettra ainsi aux artisans de disposer à temps utile d'un financement nécessaire pour la réalisation des projets.

P.B. SAMB et I. NDIAYE

## COMMUNAUTE SENEGALAISE DE BISSAU

*Parfois la Banque centrale manque de liquidités. C'est à des Sénégalais qu'elle fait alors appel pour avoir du peso. Banquiers d'un autre type, ces «modou» affichent un succès qui porte, comme toujours, l'empreinte de la débrouille.*

# Les "banquiers" de la Banque centrale

**BISSAU (Envoyé spécial) -**

Trois mille ressortissants sénégalais vivent officiellement à Bissau. Ce sont ceux qui sont inscrits sur le registre de l'ambassade du Sénégal. Mais, selon le secrétaire d'ambassade, M. Abou Kébé, «ce nombre pourrait être doublé si l'on sait que beaucoup de nos compatriotes séjournent dans la capitale sans se faire immatriculer». La majeure partie d'entre eux sont des commerçants, des «bar» bana, des artisans ou des entrepreneurs comme M. Abdou Karim Fall, directeur d'une entreprise et plus connu sous le nom de Diass lorsqu'il était entraîneur au Diaraf.

Mais les plus remarquables parmi les Sénégalais à Bissau, ce sont les «directeurs» de ces banques de change que l'on appelle les «Cambios». Les plus anciens sont Toure et Badiane, implantés au marché Praza, au centre-ville. Badiane nous explique que c'est à la suite des nombreuses sollicitations de la part de beaucoup de clients qui venaient faire leurs achats chez lui, qu'il eut l'idée d'ouvrir un «cambio». «Lorsque j'ai décidé de me lancer dans cette activité, explique-t-il, je me suis rendu à la Banque centrale de Bissau pour avoir les informations nécessaires. On m'exigea une caution de 5 000 dollars pour avoir l'autorisation d'exercer en toute

légalité». Aujourd'hui, ce jeune qui fait travailler plus de six personnes, entretient de bonnes relations avec les banques de Bissau.

Aujourd'hui, ces banquiers sénégalais sont devenus incontournables. Et même parfois la Banque centrale fait appel à eux pour pouvoir disposer de pesos et satisfaire sa propre clientèle. Selon Touré, c'est surtout au mois de décembre que cela se fait. Cet ancien tailleur autodidacte maîtrise aujourd'hui les données financières internationales, notamment les cours mondiaux des devises. D'ailleurs, chaque jour, avant de fermer leur «cambio», Touré et Badiane établissent les cours du jour à partir des mouvements effectués. Ces cours seront envoyés à la Banque centrale qui s'en sert pour faire une comparaison avec les cours précédents et à venir.

Dans ces «cambios», la clientèle se bouscule à longueur de journée et tous les chèques sont acceptés et payés sur place. Ce qui n'est pas le cas dans les banques de Bissau où, pour des problèmes de liquidités, on peut rester une semaine sans pouvoir toucher un chèque. Parallèlement à ces banquiers d'un genre nouveau, qui n'ont pas hésité à se munir d'ordinateur pour les besoins de leurs services, il existe d'autres

«agents» qui opèrent dans la clandestinité. Ils peuvent régler des chèques de 2 000 à 3 000 dollars, mais à leurs risques et périls puisque que la police les traque parfois et confisque leurs biens, y compris souvent l'argent trouvé par-devers eux.

A côté de ces «banquiers» célèbres dans la capitale, les gros

de la troupe des Sénégalais exerce dans l'artisanat et le commerce. Ce sont surtout des Baol-Baol dont certains sont à Bissau depuis vingt ans. Ils se sont dotés d'une solide organisation interne. Ils disposent d'une siège au quartier Piloum où existe une maison que les «talibé» mourides ont acheté pour Serigne Moustapha Cissé. Cette maison est en fait ouverte à tout Sénégalais qui vient d'arriver à Bissau. Il peut y bénéficier pendant trois jours, et sans bourse délier, de logement et de nourriture. La maison reçoit quotidiennement quatre ou cinq nouveaux venus, selon Moustapha Diop, qui en est le gérant.

Un budget spécial est dégagé pour le volet hébergement et nourriture par la «dahira», alors que les factures d'électricité et de téléphone sont prises en charge par quelques bonnes volontés. Ainsi, tous les soirs, les disciples se retrouvent pour prier et échanger les nouvelles. Une solidarité qui dépasse les barrières confrériques et qui est très appréciée par l'ensemble de la communauté sénégalaise à Bissau. **K. SOW**

*Wankf... 19 2 1996*

# Des mutuelles d'Epargne pour le secteur de l'habillement

Dans le secteur de l'habillement, tous les produits sont presque importés. Les professionnels sont également concurrencés par les «prêts à porter». C'est donc à partir de ce constat que la Fédération nationale des Professionnels de l'Habillement du Sénégal (FNAPH), créée au mois de novembre 1995, est partie pour répondre aux besoins long-temps exprimés par les tailleurs. Aujourd'hui, la démarche entreprise vise à mettre sur pied des comptoirs d'achats et des GIE seront financés à partir de mutuelles.

Ces structures seront ainsi mises en place les 6, 7 et 8 mars prochains à la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar avec la collaboration de la Fondation Friedrich Ebert. Selon le président de la Fédération M. Gora Athi, cette rencontre va constituer une étape décisive dans la vie de l'organisation et de ses 6000 membres. «Un grand espoir est placé sur cette rencontre dans la mesure où les professionnels de l'habillement ont plus que jamais senti la nécessité de s'organiser pour promouvoir leur métier face à la concurrence déloyale qui existe sur le marché», a expliqué M. Athi. A son avis, il y a également d'autres défis qui interpellent. Il s'agit de l'amélioration de l'environnement juridique et organisationnel, le financement des investissements, l'approvisionnement en matières premières, l'amélioration de la qualification et l'élargissement des débouchés.

Le président qui s'exprimait en présence de certains membres du bureau de la Fédération, en l'occurrence de Mamadou Camara et Pape Guéye res-

pectivement président de la section Confection et trésorier général, estime en outre que «les problèmes auxquels ce secteur est confronté pourront être vite surmontés avec la création de ces mutuelles d'épargne et de crédit qui permettront ainsi de financer nos besoins en investissement, en fonds de roulement, etc.». Selon M. Athi, les membres de la Fédération sont suffisamment motivés pour déposer au niveau de ces mutuelles toutes leurs économies. Déjà avec la vente des cartes de membre, la fédération a pu mobiliser une certaine somme. Elle envisage par ailleurs faire appel aux bailleurs de fonds dans la constitution du capital des mutuelles.

La Fédération, selon son président, étudiera aussi avec les pouvoirs publics et certaines institutions financières les conditions dans lesquelles ses membres pourront bénéficier des mécanismes d'encouragement aux investissements (fonds spéciaux et lignes de crédit, etc...) Dans cette optique, l'organisation entend signer avec les banques des accords.

Aussi parmi les projets que la fédération compte réaliser, il y a la création d'un centre de perfectionnement de haut niveau en étroite collaboration avec l'académie internationale de coupe de Paris. Un expert français a déjà séjourné au Sénégal pour étudier avec les responsables sénégalais les modalités pratiques du démarrage de ce projet. Ainsi la fédération travaille actuellement sur une collection typiquement sénégalaise que ses partenaires présenteront très prochainement en Europe.

I. NDIAYE

*de Soleil, 4.3.96*

## TAUX D'INTERET DE LA PETITE EPARGNE

*Depuis le 1er avril, le taux d'intérêt de la petite épargne est passé de 4,5 % à 3,5 %. Une manière de désigner la porte de sortie des banques pour les petits épargnants et de relancer la consommation.*

### Une baisse d'un point

**L**E taux d'intérêt pour le livret d'épargne est revu à la baisse. Le Conseil d'administration de la Banque centrale a ainsi décidé de réduire de 4,50 % à 3,50 % les taux applicables à la petite épargne. Cette mesure prise le 27 mars dernier, lors de la réunion du Conseil d'administration de la Banque centrale, est entrée en vigueur depuis le 1er avril 1996. Selon le communiqué de presse publié à l'issue de la réunion, *en prenant une telle décision, le Conseil d'administration a tenu compte de l'évolution à la baisse des taux d'intérêt tant à l'étranger que dans les pays de l'Uemoa. Le conseil entend donc, par cette mesure, apporter son appui à la politique de relance des activités économiques entreprises par les Etats membres de l'union.*

Ainsi, dans le sillage des pays européens, la Banque centrale a procédé à la baisse des taux d'intérêt de la petite épargne. En France notamment, le gouvernement d'Alain Juppé a baissé, en janvier dernier, le taux d'intérêt de la petite épargne. Objectif avoué : relancer l'économie par la consommation. En baissant ce taux d'intérêt, le gouvernement français mise sur le

fait que les petits épargnants, découragés par la faiblesse des taux d'intérêt, vont dépenser leur argent. L'augmentation de la consommation va ainsi entraîner une hausse de la production et, par conséquent, une relance économique. Les Français ayant choisi d'appuyer sur les leviers de la consommation et des investissements productifs pour fouetter la croissance qui s'est considérablement ralentie.

Mais au niveau de l'Uemoa, le Conseil d'administration justifie sa décision simplement par le fait d'appuyer la relance économique au niveau des pays membres. Or, il n'a été fait aucune mention à la relance par la consommation. Jusque-là, l'accent a été mis, au contraire, dans les pays de la Zone franc, sur la contraction de la demande pour lutter contre l'inflation. Après la dévaluation du franc Cfa, la base de la politique économique était de freiner la demande pour mieux lutter contre l'inflation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les salaires n'ont pas beaucoup augmenté pour ne pas mettre trop d'argent entre les mains des consommateurs qui seraient tentés de le dépenser.

Aujourd'hui que les gouverne-

ments parlent d'une maîtrise de l'inflation, s'agit-il d'un changement de cap dans la politique économique des pays de l'Uemoa pour permettre la relance de l'économie par la consommation ? Les bailleurs de fonds ont, en tout cas, fait de la relance par l'offre la pierre angulaire de la politique d'ajustement structurel en vigueur dans les pays de l'Uemoa. C'est pourquoi certains pensent que cette mesure est dictée par les importantes surliquidités des banques donc les avoirs sont estimés à plus de trois cent milliards de francs Cfa. Les banques n'ayant donc plus besoin d'épargne, on tente ainsi de décourager les petits épargnants avec un taux d'intérêt de 3,5 % peu attractif. Déjà, après la baisse des taux d'intérêt de la petite épargne de 5,5 % à 4,5 %, beaucoup d'épargnants avaient manifesté leur mauvaise humeur.

Dans tous les cas, la baisse des taux d'intérêt de la petite épargne aura pour conséquence immédiate de diminuer le nombre d'épargnants qui vont dépenser leur argent du fait que les intérêts sont dérisoires. N'est-ce pas l'objectif visé par les banques ? En attendant, *le Conseil d'administration encourage les établissements de crédit à poursuivre les actions d'assainissement de leur portefeuille qui, combinées avec les baisses successives du coût des ressources empruntées leur permettent de réduire, dès à présent, les taux d'intérêt débiteurs appliqués à la clientèle afin de favoriser le financement des activités économiques des pays de l'union.* Mais c'est là une autre paire de manches. **O. GUEYE**

## MUTUELLES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

*La pêche artisanale constitue un secteur vital pour l'économie nationale. C'est fort de cette situation que les pêcheurs artisanaux veulent redynamiser les mutuelles d'épargne et de crédit pour développer leur secteur.*

### Les pêcheurs engagent la réflexion

Par Ndiaya DIOP

nouvelle loi votée en ce sens. Il ne reste plus que le décret d'application. Cette nouvelle réglementation est de type communautaire et engage sept pays de la sous-région. Mais un délai transitoire de deux ans est prévu (jusqu'au 5 mai 1997) pour son entrée en vigueur effective.

Cette nouvelle réglementation a pour cible les groupes d'épargne et de crédit qui ne pourront bénéficier d'agrément mais d'une simple reconnaissance. Or les mutuelles d'épargne et de crédit et les structures d'encadrement tel que le Crédetp devront être agréées. Cette situation est dictée, selon M. Tamsir Mbaye, par la nécessité de « permettre aux autorités, non seulement de contrôler ce qui se passe, mais également d'aiguillonner les bailleurs de fonds qui s'intéressent au secteur ». La législation, pour lui, « a l'avantage d'éviter les détournements, le laxisme dans la

gestion et permet, en outre, aux mutuelles de pouvoir présenter des recours contre des décisions jugées arbitraires ». Avec la nouvelle réglementation, un débiteur ne doit pas toucher plus de 10 % des avoirs d'une mutuelle. Selon Tamsir Mbaye, il existera alors deux formes d'épargne : l'épargne à vue sans intérêt, et l'épargne à terme, avec intérêt.

L'annonce de cette nouvelle réglementation a suscité l'inquiétude dans l'auditoire. Adja Awa Sèye, présidente nationale de la cellule féminine du Cnps, s'est ainsi montrée réfractaire à toute idée d'élargissement de sa mutuelle à d'autres membres alors que Lamine Fall de Toubab Dialaw est contre son uniformisation. Quant au président du Cnps, Arona Diagne, il souligne que la conjoncture économique actuelle, marquée par les effets de la dévaluation, fait qu'on ne peut envisager d'augmenter les cotisations car, pour lui, « cela va engendrer des retards et entraîner en définitive la fin des mutuelles ».

walf 83.05.96

# 4,5 milliards pour relancer l'artisanat

*A la suite de la réunion du comité de pilotage du projet de développement de l'artisanat en milieu rural, nous avons reçu le communiqué suivant de la Primature.*

M. le Premier ministre a présidé le mercredi 5 juin 1996, à la salle de conférence de la Primature, la réunion du comité de pilotage du «projet de développement de l'artisanat en milieu rural».

Plusieurs ministres et hauts fonctionnaires ainsi que le président de l'Union nationale des Chambres de Métiers, les présidents des dix Chambres de Métiers, le représentant de la BOAD et le président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers, ont pris part à cette importante réunion.

L'ordre du jour a porté sur les points suivants :

- 1 - Présentation du projet ;
- 2 - Modalités de fonctionnement du projet ;
- 3 - Examen et approbation des budgets du projet ;
- 4 - Questions diverses.

Ouvrant les travaux du comité, le Premier ministre a, dans son exposé introductif, rappelé les objectifs du projet BOAD et l'importance que le président Abdou Diouf et le gouvernement attachent au développement et à la promotion de l'artisanat qui figure parmi les secteurs porteurs de l'économie nationale.

Il a ensuite donné la parole à Mme l'Administrateur du Fonds de promotion économique pour présenter les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Il ressort de l'exposé de Mme l'Administrateur que le projet vise le développement et la promotion des micro-entreprises artisanales par l'organisation et la formation des artisans ruraux et par la mise en place d'un crédit adapté aux besoins des artisans en milieu rural.

Il s'articule autour de 3 volets :

- le volet Organisation et Formation des artisans par l'intermédiaire des Chambres de Métiers ;
- le volet Crédit par le FPE à travers les banques, les établissements financiers et les mutuelles agréées ;
- le volet Suivi-Evaluation sous la tutelle de la Direction de l'Artisanat.

Le projet concerne les artisans organisés dans les Chambres de Métiers des 7 régions : Diourbel, Fatick, Kolda, Louga, Saint-Louis, Tambacounda et Ziguinchor.

Toutefois, le volet Crédit est ouvert à toutes les régions à l'exception de

Dakar.

Le coût total du projet s'élève à 4,483 milliards F.CFA et se répartit comme suit :

**A) - Le financement BOAD est de : 3,665 milliards F.CFA dont :**

- 3 milliards F.CFA destinés au Crédit des artisans régulièrement inscrits au niveau des Chambres de Métiers ;
- 665 millions F.CFA pour l'organisation, la formation, le suivi, l'évaluation.

**B) - L'apport des bénéficiaires est de : 311 millions F.CFA**

**C) - La contrepartie de l'Etat du Sénégal est de 508 millions F.CFA**

En effet, pour permettre à un grand nombre d'artisans de bénéficier du crédit, des mesures d'accompagnement ont été prises par l'Etat avec la mise en place de deux fonds :

- Un fonds de garantie qui couvrira les prêts octroyés par le système bancaire à hauteur de 75% ;

- un fonds de prêt participatif qui pourra compléter les apports personnels exigés des artisans.

S'agissant plus particulièrement du volet crédit, le plafond de financement pour tout micro-projet est de 20 millions F.CFA pour les dossiers présentés au niveau des banques et de 5 milliards F.CFA pour les dossiers présentés au niveau des mutuelles d'épargne et de crédit.

Il est exigé des promoteurs un apport personnel de 10% du coût du micro-projet.

Toutefois pour les femmes, cet apport personnel peut être ramené à 5%.

Le taux d'intérêt est fixé à un maximum de 10% l'an.

La durée du crédit peut varier entre 0 et 7 ans en fonction des revenus générés par le micro-projet.

A la suite de cette présentation, le comité a approuvé, après un large débat, le budget ainsi que les différents textes qui régissent le mécanisme de fonctionnement du projet.

En conclusion, M. le Premier ministre a insisté sur la nécessité d'une bonne exécution de ce nouveau dispositif destiné à la promotion des artisans en milieu rural.

Aussi, a-t-il demandé à toutes les structures concernées de tout mettre en œuvre afin que tous les objectifs assignés au projet soient atteints.

Soleil 26.06.96

# Artisanat : le crédit de relance opérationnel en juillet

Le crédit BOAD tant attendu pour la relance de l'artisanat sera opérationnel au mois de juillet prochain. D'un montant d'environ 4,5 milliards de francs CFA cette ligne de crédit qui a été signée en accord de prêt par l'Etat et cette institution financière vient ainsi compléter les efforts considérables entrepris par les pouvoirs publics pour le développement de ce secteur. Elle sera gérée par le FPE (Fonds de Promotion économique), qui à son tour agréé des banques de la place et des mutuelles d'épargne et de crédit (créées et agréées qui justifient d'un bon fonctionnement) pour s'occuper du financement. Le coût total du projet est de 4,483 milliards de nos francs, composé de 3,665 milliards de la BOAD dont 3 milliards destinés au crédit proprement dit des artisans régulièrement inscrits dans les chambres de métiers, 665 millions pour l'organisation, la formation, le suivi et l'évaluation, 311 millions pour l'apport des bénéficiaires et 508 millions pour la contrepartie de l'Etat. Le taux d'intérêt maximum est de 10 % et le remboursement a une durée maximum de sept ans. Les banques qui sont agréées peuvent ainsi financer les projets jusqu'à hauteur de 20 millions tandis que les mutuelles assureront le financement maximum à 5 millions. Le projet est assorti d'un fond de garantie qui supporte jusqu'à hauteur de 75 % du montant du prêt. Il y a

également un fond de participation pour compléter l'apport personnel qui est de 10%. Pour les femmes, cet apport personnel pourrait même être ramené à 5 %. Ce crédit finance aussi bien l'équipement que le fond de roulement.

Les Chambres de Métiers par le biais de leurs différents services élaboreront les études de projet pour les bénéficiaires. Egalement chaque projet devra forcément porter le visa de la Chambre des Métiers avant le financement. Seuls les artisans qui ont une carte professionnelle en cours de validité pourront bénéficier de ce crédit.

A l'exception donc de Dakar ce sont toutes les régions du pays qui sont concernées par ce crédit dont l'objectif est de soutenir le projet de développement de l'artisanat en milieu urbain. Aussi sur le plan de l'organisation et de la formation les régions de Dakar, Thiès et Kaolack ne sont pas prises en compte. Le comité de pilotage que préside le Premier ministre s'est d'ailleurs réuni mercredi dernier à l'effet d'examiner toutes les questions liées au bon fonctionnement du programme de relance de l'artisanat.

Mais depuis quelque temps, la direction de l'Artisanat, les Chambres de Métiers et leur union se sont mis à l'œuvre pour amener les artisans des différentes régions à réussir les programmes de relance. Par

exemple dans le domaine de la formation il a été noté une nette amélioration des produits et de la recherche des débouchés. Les mutuelles d'épargne et de crédit créées dans les régions de Kolda et de Saint-Louis laissent apparaître une certaine maturité des artisans dans la prise en charge de leur destin.

Aujourd'hui donc les professionnels comme les techniciens du secteur se réjouissent de ce crédit qui vient ainsi donner un coup de souffle nouveau à l'artisanat. Il reste toutefois que le gouvernement depuis l'indépendance a essayé d'organiser les différents secteurs du pays dont l'artisanat. Sur le plan structurel il y a eu une évolution dans la responsabilisation des artisans au sein des outils de promotion. Ainsi les artisans sont passés par l'OSA (Office sénégalais de l'Artisanat), les sociétés d'économies mixtes : SOSEPRA et Service artisanal de la SONEPI avant d'arriver aujourd'hui aux Chambres des Métiers ou les organes de décision leur sont directement confiées alors que dans le passé ils n'avaient qu'un représentant au sein du conseil d'administration des instances dirigeantes. En matière de formation beaucoup a été également fait mais le problème du financement faisait toujours défaut dans la mesure où il n'y a jamais eu un système de financement adéquat au secteur malgré une politique secto-

rielle de crédit dans le temps qui accorde la priorité à l'artisanat. Toutefois il y a eu une «petite tentative» avec l'ex-groupe SONAGA/SONABANQUE qui a financé des opérations pour les artisans de production et de services encadrés par le service artisanal de la SONEPI. Il y avait aussi des projets (projet UPPA et 5e Fonds allemand) spécifiques dont l'objectif était d'équiper les ateliers.

En réalité la réglementation du système bancaire actuel semble être incompatible avec les exigences économiques des petites entreprises artisanales. Et c'est pourquoi cette ligne de crédit dont les conditions sont «acceptables» a été saluée par les professionnels du secteur.

Mais pour Dakar qui ne va pas bénéficier de ce crédit, on ne semble pas «se décourager» puisque récemment lors d'une interview à la radio Sidate Guèye le secrétaire général de l'UNCMS (Union nationale des Chambres de Métiers du Sénégal) avait fait savoir que «ce dossier est encore à l'étude». Mais dans une note technique la Chambre de Métiers explique qu'il existe en profondeur un artisanat rural notamment dans les départements (Rufisque et Pikine) dont les caractéristiques, le mode de fonctionnement, les contraintes et les handicaps sont presque assimilables à ceux de l'artisanat des autres régions de l'intérieur.

Ibrahima NDIAYE

Ké Abiel 10.06.96

## PECHE

# BIENTOT UN CREDIT MARITIME

Depuis la disparition de la Sofisedit en 1989, le secteur de la pêche n'a pas de structure de financement. Parallèlement, les difficultés qui se sont multipliées ces dernières années dans le secteur ont immobilisé plusieurs pirogues dont les propriétaires sont dans l'attente de moyens financiers à même de leur permettre de reprendre leurs activités. L'annonce de la mise en place d'un crédit maritime par le ministre Alassane

Daly Ndiaye qui intervenait hier mercredi 14 juin devant le Conseil économique et social permettra si elle est concrétisée de remédier à un mal qui limite les performances de la pêche industrielle en plus de la création d'un Observatoire de la pêche qui est envisagée. En principe, un crédit maritime doit jouer le même rôle que joue le crédit agricole pour l'agriculture. (Suite page 5)

## Bientôt un crédit maritime

(Suite de la P.1 Ce problème de financement se pose avec beaucoup d'acuité pour les 54.000 pêcheurs qui utilisent un peu plus de 12.000 embarcations. A défaut de garanties jugées fiables par les banquiers, les pêcheurs artisanaux assistent impuissants à la déliquescence de leur armement dont le coût a subi depuis la dévaluation un renchérissement. Pour acheter une pirogue de 17 mètres par exemple, il faut dépenser 3 millions de francs Cfa, somme difficilement mobilisable pour un pêcheur artisanal moyen. Le coût élevé du matériel de pêche est en grande partie lié au renchérissement du prix du bois qui a flambé, suivi en cela par les intrants et autres équipements nécessaires aux expéditions en mer.

Les problèmes d'insolvabilité qui se posent aux pêcheurs artisanaux font que l'accès au crédit bancaire est pratiquement impossible pour eux. En dépit de l'accroissement important du nombre de pêcheurs (54.000 en 1994 contre 48.122 en 1990), beaucoup d'autres sont aujourd'hui inactifs depuis que les années de morosité qu'a connu le secteur ont contraint des centaines d'entre eux à immobiliser leurs embarcations. Aujourd'hui, la reprise de leurs activités est rendue difficile par les problèmes liés au coût du matériel de pêche. Si la pêche industrielle bénéficie d'un sort meilleur en matière de financement, ses performances sont néanmoins limitées par les problèmes que connaît la pêche artisanale qui assure l'essentiel des captures qui sont transformées. Les industriels de la pêche butent ainsi sur des problèmes d'approvisionnement. Le volume d'approvisionnement est estimé faible par rapport à la capacité de production des usines en place. Les thoniers par exemple ne trouvent que 30.000 tonnes de poissons à traiter alors qu'il leur en faut 40.000 environ. Ce déficit d'approvisionnement découle en grande partie de la rareté des ressources halieutiques qui est à mettre en rapport avec le pillage de nos ressources par les bateaux étrangers qui, de l'avis de plusieurs spécialistes, ne respectent pas les normes qui sont édictées. La diminution de la ressource touche également le consommateur qui est en bute à une flambée des prix du poisson. C'est ainsi que la moyenne de 26 kg de poisson consommée par habitant et par an (qui le classe en bonne position au niveau mondial) ne signifie rien pour certains sénégalais de l'intérieur du pays, qui ne voient pratiquement pas le produit; en partie, du fait de leur enclavement.

Cette raréfaction du poisson fait que le secteur de la pêche, qui était considéré comme l'élu de la dévaluation, connaît des résultats dont la portée est altérée par le problème de la ressource. Des industriels affirment même connaître une chute de leurs chiffres d'affaires. Pourtant, les exigences de se conformer aux normes européennes de salubrité et d'hygiène ne sont pas éloignées dans le temps. Au mois de décembre, affirme-t-on de sources proches des industriels, il va falloir mobiliser entre 20 et 30 milliards, montant des investissements nécessaires au financement de la normalisation pour avoir accès dans le marché de l'Union européenne. Dans le même temps, la contrepartie financière des accords de pêche est jugée dérisoire. Négociés en septembre dernier, ces accords de pêche, qui sont valables pour deux ans, ne génèrent qu'un montant de 12 milliards de francs, alors que les prises réalisées par les bateaux étrangers valent beaucoup plus et font que la cote d'alerte est atteinte voire dépassée pour certaines espèces. La gestion de tous ces problèmes qui se posent au secteur sera ainsi du ressort de l'Observatoire de la pêche dont la création est envisagée.

Malick BA

fred 15.06.96

## CREDIT ARTISANAL

# Les modalités d'accès précisées

ZIGUINCHOR - Le directeur de l'Artisanat, M. Moctar Diakhaté, le président et le secrétaire général de l'Union nationale des Chambres de Métiers, MM. Doudou Diagne et Sidaty Guèye, ainsi que les responsables du Fonds de Promotion économique (FPE), Cheikh Dioum, MM. Thiam et Souleymane Sy, ont insisté jeudi, auprès des artisans de la région de Ziguinchor, sur la nécessité qui leur incombe de mieux s'organiser, au sein de leurs corps de métiers respectifs. C'est, ont-ils précisé, en perspective du démarrage, le 5 juillet prochain, du projet de développement de l'artisanat en milieu rural que le FPE vient de négocier avec la Banque ouest-africaine de Développement (BOAD). *«Votre crédibilité vis-à-vis des banques agréées pour faire des crédits dans le cadre de ce projet et des autres organismes, pouvant vous soutenir dans la réalisation de vos activités de promotion, en dépend largement»*, leur ont-ils dit en substance. Il en résultera également, de l'avis de M. Moctar Diakhaté, la réussite de ce projet qui vise à appuyer le secteur de l'artisanat, à aider sa promotion et à relever le taux d'inscription des artisans au niveau des chambres de métiers. *«Ce que nous vous demandons, c'est d'ores et déjà de préparer des dossiers de projets porteurs et réalistes et de les déposer rapidement au niveau des banques déjà agréées (SGBS, BICIS, City-Bank, CBAO, CNCAS) et de l'ACEP, en attendant que les autres mutuelles puissent être éligibles aux crédits»*.

Le directeur de l'Artisanat n'a pas manqué de mettre l'accent sur la mise en place de mutuelles fortes et crédibles, à travers la région pour contribuer à faciliter l'accès des artisans aux crédits. Fondant son espoir sur l'atta-

chement des artisans locaux à leur institution consulaire pour davantage s'investir et réussir cet important projet, il a exhorté les uns et les autres à ne pas décevoir. Pour ce faire, les responsables du FPE ont explicité le projet de développement de l'artisanat en milieu rural dont l'agence d'exécution sera le Fonds de Promotion économique. Son premier volet : *«Organisation - formation et sensibilisation»* chiffré à 565 millions de F CFA, intéresse les artisans de sept régions (Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Fatick, Louga, Diourbel et St-Louis). Il sera à la charge de l'Union nationale des Chambres de Métiers. Quant au volet *Crédits*, d'un montant de 3 milliards de F CFA et qui en constitue la deuxième composante, il sera géré directement par le FPE. *«Il ne sera pas accordé de quota par région pour ce qui est des financements. Car, les crédits qui seront accordés aux artisans seront à la mesure de leur dynamisme»*, a souligné Cheikh Dioum. Aussi, a-t-il appelé les artisans de Ziguinchor à tout mettre en œuvre pour avoir le maximum de crédits, à des taux de 10% tout au plus, avec une durée de remboursement d'un mois à sept ans, selon la nature du crédit contracté.

A la suite de M. Thiam qui a parlé des modalités d'adhésion aux mutuelles et de leur fonctionnement ainsi que des réponses apportées aux diverses questions posées par les artisans, le président de la Chambre des Métiers de Ziguinchor, M. Gilbert Sambou, a dit son optimisme quant au bond en avant que l'artisanat va incessamment connaître dans la région, eu égard aux perspectives heureuses qui pourraient résulter de ce projet.

**Moussa SADIO**

Soleil 26-06-96

# L'INTERMEDIATION FINANCIERE EN MILIEU POPULAIRE

## L'univers étonnant des «tontines» et des mutuelles

**E**t si l'intermédiation financière empruntait désormais au Sénégal des chemins moins classiques. On pourrait en convenir à la lecture d'une intéressante étude que vient de publier le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud, "Programme cadre II") dans le cadre de la "Promotion de l'emploi et développement du secteur privé".

Dans le rapport publié, dans cette étude, tombent toutes les idées reçues à propos des "Tontines" et des 83 mutuelles d'épargne et de crédit réparties à travers le Sénégal.

Qualifiées "d'institutions financières informelles", les tontines sont aujourd'hui dans les milieux populaires le moyen par excellence d'épargne et de crédit. Quel objectif poursuivent ces "tontines"?

Sur un échantillon de dix tontines visitées dans le cadre de l'enquête initiée par le Pnud

pour le compte de l'Etat du Sénégal, on note que 30% des tontines ont pour objet "la résolution des besoins sociaux des membres (baptême, mariage,...)"; 60% ont pour but "le financement de projets de commerce, de couture", etc; et enfin 10% se fixe comme vocation "le financement de biens d'équipement (ustensiles de cuisine par exemple) au profit de ses membres".

Toutefois, note l'enquête, "il existe d'autres buts comme le financement du petit ou du grand pèlerinage à la Mecque".

Contrairement à une idée reçue, les tontines engendrent peu de conflits entre leurs membres. 70% des tontines visitées par les enquêteurs du Pnud "déclarent n'avoir jamais eu de problèmes avec leurs membres".

Selon l'enquête, auprès de l'échantillon des 10 tontines dakaroises, il se révèle que 50% d'entre elles "ont entre 5 et 20 membres", 30% "ont entre 21 et 40 membres" et 20% "plus de 40 membres".

Il se révèle également selon l'enquête que 60% des tontines enregistrent des mises comprises entre 1000 F Cfa et 5.000 F Cfa, 10% "une mise de 15.000 F Cfa"

et 30% "une mise de 50.000 F Cfa". Le retrait des mises s'effectue au rythme mensuel pour 80% des tontines, contre 20% par bimestre.

Le bénéficiaire des mises récupère entre 50.000 et 100.000 F Cfa pour 30% des tontines; entre 100.000 et 200.000 F Cfa dans 40% des tontines; tandis que 20% des tontines distribuent en moyenne 1 million de F Cfa et 10%, environ 2 millions de F Cfa.

Comment est géré "l'argent des tontines"? L'ensemble des tontines n'ont pas de domiciliation bancaire. Elles sont 40% dans cette situation. Quant à l'âge des tontines, il varie "entre 5 et 20 ans". 30% des tontines disent "engager des poursuites judiciaires en cas de défaillance", 20% assurent que "les défaillantes seront exclues après avoir été contraintes à payer"; 20% "déclarent régler le problème à l'amiable"; et enfin 30% disent infliger des amendes aux retardataires.

Pour ce qui est des ambitions nourries par les tontines, 40% déclarent poursuivre leurs objectifs de départ, 20% "visent la création d'une mutuelle d'épargne et de crédit". Et enfin 40% "souhaitent amener leurs membres à investir dans des activités de production".

Il n'existe pas encore de passerelle entre les "tontines" et les mutuelles, mais force est de constater que ces deux formes d'épargne et de crédit se recoupent.

Il existe aujourd'hui 83 structures mutualistes à vocation d'épargne et de crédit agréées par le ministère des Finances. La région de Kaolack arrive en tête avec 26 caisses, soit 31,3% du total. Elle est suivie par Dakar et Kolda avec respectivement 18% et 14,5% des mutuelles d'épargne et de crédit. Les régions de Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis et Thiès "sont les moins servies avec au plus 3 caisses".

Le volume des crédits octroyés

se situe entre 1 et 50 millions de F Cfa "pour 70% des caisses visitées", entre 200 millions et 3,3 milliards pour 30% des caisses (Acep, le réseau des Caisses du crédit mutuel sénégalais, Cms, Caisse Grand Yoff...).

Quant aux niveaux d'épargne individuelle, ils varient "de 500 F Cfa à 50.000 F Cfa par mois". 60% des caisses enregistrent une épargne globale comprise entre 1 et 15 millions de F Cfa, entre 30 et 70 millions de F Cfa pour 30% des caisses et de l'ordre de 2,2 milliards de F Cfa pour le réseau des Caisses du crédit mutuel sénégalais.

"Les 9 caisses visitées comptent entre 150 et 8.850 membres" tant que le Cms compte à lui seul 38.688 membres dont 1.200 membres groupements féminins. 70% des caisses ont un taux de recouvrement de...99% et seules 30% déplorent des problèmes de remboursement.

Alioune Badara DIEYE

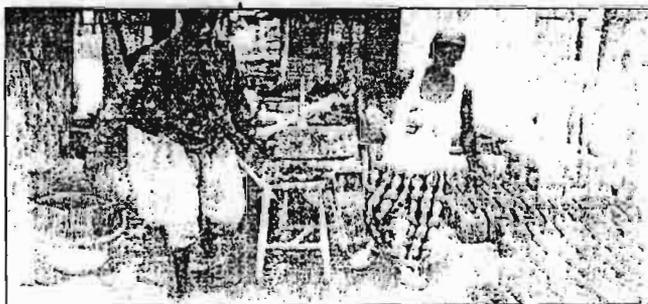
## FINANCEMENT

# Artisans et ouvriers ouvrent leur mutuelle

L'ASSOCIATION pour la promotion des artisans et ouvriers (Aprao) va bientôt disposer de sa propre mutuelle de crédit et d'épargne (Mce). L'assemblée générale constitutive a été tenue hier et a débouché sur l'élection d'un Conseil d'administration de 13 membres présidé par M. Abdou Guèye qui est aussi à la tête de l'Aprao.

L'idée de création de cette mutuelle est venue, selon M. Guèye, de la Chambre des métiers qui leur a suggéré d'être l'une des 36 mutuelles, de 150 membres chacune, qu'elle compte mettre en place dans la région de Dakar. Dans un secteur où les problèmes ne manquent pas, le nouveau Pca de la Mce espère que «cela va nous permettre d'avoir une source de financement de nos activités». En effet, relève-t-il, «les artisans et les ouvriers perdent

Les  
ouvriers  
du  
bâtiment  
comptent  
sur la  
mutuelle  
pour  
financer  
leurs  
activités.



souvent des marchés à cause d'un manque de matériel ou parce qu'ils ne peuvent pas offrir de garanties bancaires.

Cette mutuelle, de l'avis de plusieurs participants, permettra non seulement de résoudre les problèmes du secteur, mais surtout de développer l'artisanat et le domaine de l'ouvrage. Beaucoup espèrent saisir l'occasion pour s'équiper, mais surtout, en particulier chez les méca-

niciens et les tôliers, pour avoir des ateliers d'où ils ne pourront plus être chassés.

Avec cette mutuelle, Abdou Guèye pense aussi que son association sortira enfin de sa léthargie car, a-t-il avoué, «cela fait longtemps que nous n'avons rien fait pour montrer notre existence». Mais pour cela, a-t-il ajouté, «il faut mener une grande campagne de sensibilisation afin d'élargir notre base». **Ndiaya DIOP**

wulf 15-07-96

## CREDIT ARTISANAT

# 3,5 milliards disponibles

**APS** - Un crédit de trois milliards 565 millions de francs destiné exclusivement aux artisans du Sénégal, est disponible dans le cadre du projet Banque ouest-africaine de développement (Boad) dont la formation, le suivi et l'évaluation ainsi que le crédit artisanal constituent les trois composantes.

Toutefois, les artisans désirant obtenir des prêts devront passer par les banques agréées ou leurs mutuelles, ce qui, explique-t-on, permettra d'adoucir le taux d'intérêt. Et selon le président de l'union nationale, aucun artisan ne peut prétendre à un crédit supérieur à 20 millions de francs. De même, poursuit-il, seuls les artisans solvables et détenteurs d'une carte professionnelle en cours de validité, peuvent prétendre à un crédit.

walf 15-07-96

## ARTISANAT

*Les artisans sénégalais, à l'exception des «Dakarois», peuvent désormais puiser dans une ligne de crédit Boad logée au Fpe. Mais ce n'est pas encore le rush. Fait notable, les femmes auront un avantage sur les hommes pour bénéficier d'un prêt.*

# Crédit cherche preneurs

Par Birane GNING

pour bénéficier d'un soutien du Fpe, on se pose encore des questions liées principalement aux rapports entre les banques agréées par le projet et la formulation des projets. D'ailleurs, certains expriment des craintes quant à l'affection du crédit à des personnes étrangères au secteur de l'artisanat. Crainte injustifiée, selon le directeur de l'Artisanat et le président national de la Chambre des métiers. Cette dernière structure veillera principalement à l'identification des artisans, à leur qualification et à la qualité des projets soumis au Fpe. Outre les fiches techniques à élaborer au niveau de la Chambre des métiers et dont devra s'inspirer tout artisan en quête de financement, la structure élaborera pour tout artisan qui le désire un projet moyennant une somme de 100 mille francs.

Par ailleurs, devant la réticence des artisans à aller vers les banques agréées (une obligation du projet) possibilité leur est offerte de se regrouper dans une

mutuelle, mais sans effet sur le taux d'intérêt de 10 %. Il faut préciser que les mutuelles ne trouvent pas encore beaucoup d'adhérents si bien qu'au moment du démarrage du projet, une seule a été agréée. Ce qui explique le souhait d'un responsable du Fpe de voir les artisans s'investir en masse dans les mutuelles.

Si l'effort financier des pouvoirs publics est mieux ressenti dans l'octroi du crédit dans le projet, il n'en demeure pas moins que le volet assistance et formation ne semble pas être perdu de vue puisqu'il bénéficie d'une enveloppe de 565 millions de francs. Là aussi, deux des neuf régions, Thiès et Kaolack, sont exclues pour le moment. Une situation que les artisans thiesois souhaitent voir corriger le plus vite possible. En attendant, *c'est d'un comportement plus responsable et tout à fait différent de celui de l'artisan de 1960*, que le président national de la Chambre des métiers souhaite voir chez ses autres collègues. L'intérêt du fonds sur le crédit artisanal est à ce prix.

Walf 19-07-96

# Crédit artisanal : un projet pour soutenir le secteur à Dakar

L'une des contraintes majeures à la promotion optimale des énormes potentialités artisanales réside sans nul doute dans le financement du secteur. Le crédit BOAD offre certainement d'intéressantes possibilités pour les artisans des régions autres que Dakar. Ceux de la capitale ont cependant une autre alternative à travers «le projet de mise en place d'un système de crédit adapté dans le secteur de l'artisanat urbain».

D'un montant total de 486 millions de nos francs dont 374 millions de l'USAID 63 millions de l'ADPES et 15 millions comme apport des artisans, ce financement exécuté par l'association pour une dynamique de progrès économique et social (ADPES) concerne pour le moment plus d'une soixantaine de micro-entreprises de la région de Dakar pour une durée de trois ans. Il est reparti entre les crédits (pour 213 millions), la formation (pour 78 millions) et le suivi et l'évaluation (pour 10 millions).

L'ADAS (Association des Artisans du Sénégal) avec ses 1300 membres en sont les principaux bénéficiaires. Elle a mis en place depuis avril dernier une mutuelle d'épargne et de crédit des artisans sénégalais (MECAS) qui a pour vocation de réfléchir et d'agir sur le problème de l'accès des artisans aux crédits. D'ailleurs dès la semaine prochaine la mutuelle procédera au profit des cellules féminines à des opérations de financement. Comme pour les micro-entrepreneurs les femmes auront simplement à bénéficier de la caution morale de l'ADAS et à donner un apport personnel de 10 % du montant sollicité. Le taux d'intérêt fixé à la demande des artisans eux-mêmes est également de 10 %.

Toutefois la décision d'accorder un financement relève des prérogatives de l'ADPES qui répond au plan juridique de l'utilisation des fonds. Elle a mis à la disposition de ces artisans une équipe de gestionnaires qui à la fin de chaque exercice annuel procède à une évaluation des performances en matière de remboursement et de collecté d'épargne.

Selon El Hadj Ngom secrétaire exécutif de l'ADPES «au terme des trois années de co-gestion qui représentent une période test en faveur de l'autonomie de gestion de la MECAS, la totalité du capital sera transférée aux artisans qui en assureront seuls la gestion».

«Si cette expérience réussit dans un secteur aussi porteur que l'artisanat, elle constituera un transfert de crédit jamais

réalisé dans le milieu des organisations non gouvernementales» argumente M. Ngom.

Ce projet semble être bien accueilli dans ce milieu artisanal où les secteurs sont déjà mobilisés pour un même objectif qui est de rendre performante et compétitive leur entreprise.

Matilbé Gaye président de l'ADAS et président du Conseil d'administration de la MECAS explique «à défaut d'avoir accès au crédit BOAD, les artisans de la région de Dakar peuvent aujourd'hui à travers notre organisation trouver les moyens financiers pour développer leur entreprise».

Pour lui du fait donc que les banques de la place n'offrent aucune possibilité de développement à ce secteur, il appartient aux professionnels de s'organiser et de prendre en main leur propre destin. Cet «appel» n'est cependant pas tombé dans l'oreille d'un sourd puisque déjà tous les membres de l'association ont versé chacun une somme de 6 000 F représentant ses droits d'adhésion etc. Parmi eux 400 ont épargné et attendent un financement. De lavis du président il appartient à la nouvelle génération d'artisans de profiter de ces «avantages» que l'organisation lui offre pour développer des initiatives personnelles. «Dans notre plan d'action nous tenterons d'aider à l'équipement des artisans et de faire en sorte que les importations des produits artisanaux soient sensiblement réduites à défaut de les faire disparaître

totalemment» explique M. Gaye.

Aujourd'hui huit micro-entreprises membres de la MECAS ont bénéficié d'un financement global de 12 millions de francs. Cela a davantage motivé les artisans à vouloir rendre «utile» leur outil de travail. Actuellement les vingt dossiers qui sont à l'étude recevront avant la fin de ce mois de juillet leur financement. Dans ce crédit le volet formation représente 12,5 %. C'est pourquoi l'ADPES a d'ailleurs repris l'expérience de son projet d'amélioration de la formation des apprentis intitulé «insertion des jeunes artisans urbains de Dakar» (PJAD) en relation avec le collectif des enseignants et techniciens d'appui à la formation. Depuis six mois des séminaires sont organisés à l'intention de 60 apprentis. La première vague de 75 apprentis s'est inscrite dans le circuit de la production grâce à des crédits de 3 à 6 millions de francs accordés en 1992 par l'ONG avec un taux d'intérêt de 3 %. Et M. Ngom soutient à cet effet que le slogan du chef de l'Etat selon lequel «l'apprentissage est le passeport de l'emploi» demeure plus que jamais actuel. «Depuis 1990 nous avons amélioré notre approche dans ce milieu en nous appuyant notamment sur des structures organisées» explique El Hadji, faisant ainsi allusion à la première expérience de collaboration (de 1982 à 1987) entre son ONG et la Chambre des Métiers de Dakar.

Ibrahima NDIAYE

# Les crédits se dénouent

Avec la mise en place d'une ligne de crédit spécifique au secteur artisanal par le Fonds de Promotion économique (FPE), mais aussi par le biais de la mutualisation, les difficultés d'accès au financement qui ont longtemps constitué un handicap sérieux pour la filière artisanale, vont certainement appartenir au registre des mauvais souvenirs. En effet, le FPE a mis à la disposition des artisans sénégalais environ 4,5 milliards de francs CFA qui proviennent d'un prêt concessionnel (3,6 milliards) de la Banque ouest-africaine de Déve-

loppement (BOAD), de la contrepartie de l'Etat du Sénégal (507 millions) et des apports personnels (311 millions), des artisans. Le projet est opérationnel depuis le 05 juillet dernier.

Ces précisions ont été apportées par M. Cheikh Dioum du FPE, lors d'un séminaire-atelier sur « la problématique de l'artisanat au Sénégal », une réflexion qui a réuni ce week-end à Saly Portudal, les journalistes économiques et les intervenants du secteur artisanal, sur l'initiative de la Fondation Friederich Ebert. Ainsi, les artisans

sénégalais disposeront des moyens nécessaires pour financer des aspects aussi importants que la formation, les outils de production, la promotion commerciale. . . Obtenu au niveau de la BOAD à seulement 5%, ce fonds artisanal sera mis à la disposition des banques commerciales à 6% et ces dernières vont les rétrocéder aux artisans à 10%, soit avec quatre points de marge.

Rappelons que l'accès difficile au financement a été pendant longtemps le talon d'Achille de la filière artisanale.

C'est d'ailleurs pourquoi, ce nouveau fonds artisanal devrait permettre au secteur de mieux faire prévaloir ses nombreux atouts qui, depuis la dévaluation du Franc CFA, attendent d'être valorisés. Cette ligne de financement exclusive au monde artisanal, vise ainsi entre autres objectifs, l'amélioration des connaissances techniques des artisans et l'élévation de leur niveau de vie. Un fonds de garantie de 300 millions de F CFA et un prêt participatif vont permettre aux artisans de surmonter les écueils constitués respectivement par les exigences de garanties et de fonds propres.

Le projet en question piloté par le FPE, consiste en trois volets à savoir, l'organisation et la formation des artisans, l'octroi de crédits et le suivi et l'évaluation des projets financés. S'agissant du crédit proprement dit, 3 milliards de F CFA seront disponibles pour être octroyés par le système bancaire à travers des banques sénégalaises agréées par le FPE. En fait cette institution ne joue qu'un rôle de refinancement par le biais du système bancaire. Mais comme le passage par les banques risque de poser d'autres difficultés aux artisans, il est prévu d'utiliser le réseau des mutuelles d'artisans pour surmonter ces éventuels écueils.

A ce sujet d'ailleurs, les artisans ont été invités à se constituer en mutuelle d'épargne et de crédit qui devront être agréées par le ministère de l'Economie, des Finances et du Plan. Lesquelles mutuelles pourraient être comme les banques, éligibles au refinancement du FPE au taux de 6%. Ces structures auront ainsi la possibilité d'octroyer des

crédits à leurs membres à des taux inférieurs ou égaux à 10%. En fait, ces mutuelles présentent des avantages certains et non négligeables pour les artisans dont certains ont commencé à en saisir les enjeux. A ce jour, seule l'ACEP est éligible mais d'autres mutuelles vont certainement suivre.

Et comme l'a exposé M. Djibril Diop de la cellule d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit, domiciliée au ministère de l'Economie et des Finances, c'est une nouvelle expérience qui a commencé à emporter l'adhésion des artisans. « *Epargner régulièrement, emprunter sagement et rembourser promptement* », telle est d'ailleurs la devise des membres de ces mutuelles appelées à jouer un rôle fondamental dans le financement du secteur artisanal. En fait, les artisans doivent prendre leur destin en main et ces mutuelles s'imposent comme des institutions au niveau desquelles doit se traduire leur implication.

Il faut remarquer que s'agissant de la formation, les régions de Dakar, Fatick et Kaolack ne sont pas éligibles, tout comme l'est Dakar pour ce qui concerne l'octroi de crédits. Parce que tout simplement, la BOAD a exigé que ces crédits aillent aux zones rurales au sens large. D'autre part, pour bénéficier de la ligne de financement FPE/BOAD, il faudra impérativement être un artisan régulièrement inscrit sur le répertoire des chambres de métiers, détenir une carte de membre en cours de validité délivrée par ces institutions régionales et présenter un projet bancable.

Cheikh THIAM

## Les obstacles à surmonter

Malgré tous les atouts dont dispose le secteur de l'artisanat et les multiples actions réalisées pour son développement, force est de reconnaître qu'il existe encore des contraintes inhérentes à l'environnement de ce secteur.

Il s'agit entre autres, de l'insuffisance de la qualification professionnelle, les difficultés d'approvisionnement en matière première et la faiblesse de l'organisation interne de l'entreprise artisanale. Ce constat établi à la suite de l'exposé de Moustapha Diakhaté directeur de l'artisanat sur « la problématique de l'artisanat au Sénégal » laisse tout de même espérer que ce secteur comme par le passé continuera à jouer son rôle déterminant dans le développement économique et social de notre pays.

Au lendemain de la dévaluation, ce secteur a contribué pour beaucoup à l'atténuation des souffrances. Et M. Diakhaté précisera, à cet effet, que les « *pouvoirs publics sont plus que jamais décidés à soutenir toutes les initiatives susceptibles de promouvoir le secteur* ». Cela se traduit par le démarrage en 1997 du projet de fourniture du mobilier national. Trois artisans sont déjà identifiés sur la base de critères arrêtés par les services compétents. Dans cette même optique le BIT, à la demande de l'Etat s'est engagé dans l'exploitation des données statistiques afin de permettre au secteur de disposer des repères « *variables* ». Aujourd'hui, les données chiffrées du recensement de novembre 1992 font seulement état de l'existence de 77.927 entreprises artisanales installées sur l'ensemble du territoire national dont 26,5% dans la région de Dakar. Ces uni-

tés emploient permanentement 158 270 personnes en toute saison et le nombre total d'artisans occupés par ce secteur est de 400 000 personnes. Pourtant, selon une autre source ce sont environ 2 millions de personnes qui vivent de ce secteur.

Ce secteur porteur de croissance économique ne saurait laisser les pouvoirs publics indifférents. C'est la raison pour laquelle il a été arrêté, depuis le dernier Conseil des Ministres (du 8 septembre 1993) consacré à la question, des objectifs et des stratégies pour le développement du secteur. Et comme l'a fait noter M. Diakhaté, il est mis en place deux grands programmes dont les objectifs permettront d'améliorer le niveau de qualification professionnelle des artisans. L'artisanat, selon le directeur, nourrit son homme, mais à l'heure actuelle, il s'avère nécessaire que les professionnels changent de mentalité et prennent davantage conscience des énormes potentialités dont ils disposent.

« *Le partenaire a uniquement un rôle d'appui* » a dit M. Diakhaté appelant ensuite les artisans à un esprit d'initiative et de créativité pour une meilleure prise en charge de leur secteur. Moustapha Diakhaté ne perd pas de vue l'importance de la formation. Le projet d'appui à l'apprentissage dont le démarrage est effectif devra ouvrir de nouvelles perspectives pour le secteur.

Mbaye Gaye, secrétaire général de la Chambre des Métiers de Dakar, qui a abondé dans le même sens, estime que le manque de formation et de statut des artisans et des apprentis devraient constituer à tous les niveaux des actions

préventives. Prenant exemple sur la France et l'Allemagne, M. Gaye a plaidé pour la mise en place de mesures d'accompagnement dans l'exploitation des produits artisanaux et la réduction des frais douaniers.

### Peu d'artisans en règle

Pour lui, il faut aussi que toutes les prestations de l'Etat soient orientées vers les artisans en règle dans le souci de motiver les professionnels à prendre une part active dans le fonctionnement des Chambres de Métiers. Aujourd'hui, le nombre d'artisans non immatriculés aux chambres de métiers représente environ 81%. Il reste toutefois devant le manque de moyens accrus, les artisans sont en train de s'organiser par corps de métiers et considèrent les mutuelles d'épargne et de crédit comme des instruments susceptibles de donner un nouveau souffle au secteur. « *Environ 827 millions de francs sont débloqués chaque année par l'Etat pour soutenir les écoles privées tandis que l'artisanat qui dispense une formation à des milliers de jeunes ne bénéficie pas de ce genre de subvention* », regrette M. Gaye. Il mettra également en relief les difficultés d'accès des artisans au crédit.

Le projet de création de SODIDA II dans la région de Dakar suscite cependant beaucoup d'espoir quand on sait que les artisans sont toujours victimes de déguerpissement dans les quartiers

Ibrahima NDIAYE

de février 25.7.96

# L'apport des organisations professionnelles et non gouvernementales

Pour les trois années à venir, l'Association pour une Dynamique de Progrès économique et social (ADPES) mettra à la disposition des artisans un crédit de 213 millions de F.CFA. Ce financement sera réparti en trois tranches annuelles, pour permettre d'évaluer à la fin de chaque année les performances en matière de remboursement. L'objectif étant d'atteindre au moins 85 %. Une convention sera signée avec le bénéficiaire du crédit et la mise en place d'un comité paritaire traduit le principe de co-gestion retenu avec l'Association des Artisans du Sénégal (ADAS) avec laquelle l'ONG travaille.

L'accès au crédit est une des préoccupations majeures des artisans. *«Ce problème doit être posé dans l'optique d'une solution durable, par la responsabilisation du milieu avec des institutions endogènes, contrôlées par le milieu, sur la base de la caution solidaire qui implique le contrôle social de l'individu pour assurer une bonne utilisation du crédit et son remboursement».* C'est en substance ainsi que l'ADPES l'appréhende, selon son secrétaire exécutif El Hadj Ngom.

En matière de formation, un système reposant sur trois pôles avait été mis en œuvre : les ateliers d'origine, les centres d'enseignement techniques et les micro entreprises. En relation avec les Chambres de métiers, beaucoup de jeunes ont pu acquérir de nouvelles connaissances, théoriques, renforçant également leur expérience pratique.

L'ADPES, s'inspirant de l'expérience de l'ONG française «Terre des Hommes» dont ses principaux responsables furent des agents, s'est également investie dans le créneau de l'insertion de jeunes à travers des micro entreprises artisanales. C'est dans la même perspective qu'elle s'attelle à la promotion *«d'organisations socio professionnelles fortes»* avec pour finalité le transfert de compétences et de ressources.

L'exemple de l'Association des Artisans du Sénégal est éloquent. Créée en 1983, par une douzaine de personnes qui évoluaient à Usine Bène Fai («Cité Bissap») et qui ont dû être recasées sous le pont de Colobane, à la suite d'un litige autour d'un terrain, elle compte aujourd'hui 2000 membres dans la région de Dakar et dispose de cellules de trente personnes cha-

cune dans différents quartiers de Dakar.

Le renforcement des organisations professionnelles et la constitution de mutuelles d'épargne et de crédit, sont aujourd'hui deux priorités auxquelles adhère l'ADPES.

La Fédération nationale des Professionnels de l'Habillement est à ce propos une référence. Mise en place en novembre 1995, elle a d'emblée ciblé, dans son plan d'action, la formation professionnelle, la promotion des produits, la recherche de financement, l'organisation juridique des entreprises.

Gora Athj, le président de la FENAPH ne cache pas son admiration pour des pays comme le Maroc qui *«ont dépassé la phase de sous-traitance et sont présentement engagés dans celle des produits finis».* D'où l'idée d'explorer les voies et moyens d'un partenariat avec ces pays pour finaliser certains projets de la Fédération qui entend mettre en place un Centre de Ressource et de Perfectionnement, une Ecole de stylisme et de modélisme, parachever le processus de constitution de mutuelles d'épargne et de crédit à travers le territoire national.

Il s'agit, selon le président de la FENAPH, *«d'être créatif et de se doter des moyens de s'adapter aux réalités du marché international de plus en plus compétitif».* Une de ces réalités est qu'il est aujourd'hui *«difficile de se prémunir contre la reproduction de certains modèles et produits»*, avec le recours à divers artifices de la part des auteurs de telles pratiques.

Autre projet de la fédération : la confection de vêtements scolaires qui entre autres avantages cités par M. Athj, favorisera la suppression de disparités apparentes entre classes sociales à partir de l'habillement. Ce serait aussi, poursuit M. Athj, *«d'un apport considérable pour l'économie nationale, notamment par l'implication de notre industrie textile avec l'utilisation de tissus à 100 % fabriqués par nos industriels, teints par nos artisans et cousus par nos tailleurs, à Dakar et dans toutes les autres régions. Ce qui devrait contribuer à freiner l'exode des tailleurs des régions vers Dakar. Les coûts de production de ces tenues scolaires seront aussi réduits au maximum».*

Papa Boubacar SAMB

Le Soleil 06-02-96

## EPARGNE

*Pour ne plus garder son argent chez soi et insuffler une dynamique de développement en banlieue, le Pamecas s'investit dans l'ouverture de 25 mutuelles d'épargne et de crédit à Rufisque et Pikine.*

# La banlieue à l'heure des mutuelles

Par Ndiaya DIOP

Le Projet d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit au Sénégal (Pamecas) veut mobiliser l'épargne dans la région dakaroise par le biais de son programme «Emergence» qui doit arriver à terme en 1999. Comme zones prioritaires, les départements de Rufisque et Pikine ont été ciblées et devront voir l'installation, sous peu, de vingt-cinq mutuelles de crédits et d'épargne (10 à Rufisque et 15 à Pikine). Actuellement, il n'existe, dans le cadre du programme, que quatre mutuelles à Rufisque, une à Bargny et trois à Pikine.

Selon les explications de Mme Seynabou Mbaye du Pamecas, chaque département a été divisé en plusieurs zones regroupant «un minimum de vingt quartiers en tenant compte de l'homogénéité et des réalités de chacun d'eux». Ce découpage est fondé sur une étude sur le potentiel socio-économique puisque, d'après Mme Mbaye, plusieurs rencontres de sensibilisation avec les populations ont été tenues à ce sujet car le succès de l'opération dépend de la participation populaire, selon ses promoteurs.

Les mutuelles installées devront être agréées par le ministère des Finances et auront leur propre

politique de gestion et de rentabilisation de leurs activités. Car, de l'avis de Mme Mbaye qui est chargée du département de Pikine, «l'autonomie des mutuelles est notre objectif numéro un». Mais pour autant, le Pamecas «devra assurer la formation, le transfert de connaissances, le contrôle et l'appui institutionnel». Ainsi, c'est le projet qui fournira le fonds de démarrage (papierie, coffre-fort et aménagement du local). Mais surtout, le Pamecas gère un fonds d'équilibre destiné à couvrir les déficits d'opération des trois premières années de chaque mutuelle mise en place. Le projet financé par l'Agence canadienne de développement international (d'une valeur que Mme Mbaye ne veut pas révéler) cherche à «favoriser la mise en place d'un réseau de caisses où chacune tirera avantage de l'appui mutuel en se donnant des orientations et des services communs qui multiplieront les impacts de leurs actions individuelles».

Pour leur fonctionnement, chaque mutuelle sera chapeauté par un Conseil d'administration avec un comité de crédit et un conseil de surveillance. Ces instances sont chargées, entre autres, de la bonne gestion par l'application de la politique de crédit adoptée et du contrôle de la disponibilité des ressources de la caisse.

Walf 08-08-96

**Les crédits mutuels  
essaient de plus en plus  
dans le pays et suscitent un  
engouement populaire. Une  
situation favorisée par leur  
«facilité» d'adhésion et leur  
implantation dans les zones  
d'habitation.**

Les crédits mutuels d'épargne connaissent un engouement certain auprès des populations. Les quarante-six mille neuf cent soixante-dix «sociétaires» (nom donné aux adhérents) du Crédit mutuel du Sénégal (Cms), recensés pour l'exercice 1988-95 et répartis entre Thiès, Tamba, Ziguinchor et Kaolack, peuvent l'illustrer. Sans compter les mutuelles, notamment familiales et professionnelles, que crée l'Agence pour la promotion de l'emploi (une entité privée). Même Dakar est maintenant touchée, notamment sa banlieue. Et, selon Mansour Guèye, le responsable du développement des Cms à Dakar, «rien qu'avec les bureaux que nous avons ouverts à Pikine et Guédiawaye en février et mars derniers, nous connaissons un rythme de sept à dix adhésions par jour pour le premier et 3 ou 4 pour le second, en moyenne». Un engouement qui, aux yeux de Mme Khoudia Faye, sociétaire et présidente de zone regroupant 91 groupements féminins

## FINANCEMENTS

### La ruée vers les crédits mutuels

à Guédiawaye, s'explique par «les facilités qu'offrent les crédits mutuels par rapport aux banques».

En fait de facilités, il y a d'abord la proximité puisque ces mutuelles sont installées dans les zones d'habitation même. Mais il y a surtout que les conditions d'adhésion pour chaque sociétaire ne dépassent pas six mille cinq cents. Ce qui, pour Mamadou Samb, est «un avantage qu'on ne peut avoir dans les banques où l'on réclame beaucoup plus». De plus, assure-t-il, «ici on peut faire des crédits sans garanties». Ces crédits sont de plusieurs types (ordinaire, plan d'épargne-projet, commercial). Le premier est une

simple dette alors que les deux autres nécessitent la signature d'un contrat entre les sociétaires et le Cms pour le financement d'activités professionnelles ou commerciales. Pour le remboursement, «nous pratiquons un taux d'intérêt dégressif de 2 % par mois», précise M. Samb qui trouve que ces conditions sont avantageuses. Quant aux sociétaires, ils ont la possibilité d'ouvrir des comptes d'épargne qui sont «rémunérés à 4,5 % par an avec la seule condition de ne pas faire plus de 48 retraits durant cette période», explique M. Guèye alors que pour le compte courant «il leur est loisible d'effectuer autant d'opérations qu'ils souhaitent».

DROGUE

MAURITANIE

### Saisie d'une valeur de plus de 200 milliards de francs

La douane mauritanienne a procédé dimanche dernier au port de Nouakchott à la saisie de 6,75 tonnes d'héroïne représentant une valeur de près de 500 millions de dollars (environ deux cent milliards 500 millions de francs Cfa), a-t-on appris de bonne source dans la capitale mauritanienne. De même source, on précise que la drogue a été trouvée à bord d'un bateau dénommé *Marsk Douala* et battant pavillon danois. Le navire venait du Cambodge et devait se diriger vers Banjul, la capitale de la Gambie, après une escale à Nouakchott.

L'héroïne, selon cette même source, était entreposée dans un conteneur destiné au ministère gambien de l'Agriculture. Le navire était surveillé et filé par Interpol depuis sa dernière escale, Espagne, toujours selon la même source.

Afp

walf 13 - 08 - 96

# Quand la tontine tourne au vinaigre

On croyait que la tontine, cette sorte de loterie qui a toutes les caractéristiques d'une économie sociale, n'existerait plus ou qu'ainsi elle ne connaissait plus ses problèmes d'un an qui se tenaient toujours à la barre du tribunal correctionnel. Ce n'est peut-être pas tout à fait vrai car elles étaient récemment quatre protagonistes à la barre et leur procès a révélé toute la complexité de ce labyrinthe que constitue la tontine.

En fait, au tout début, tout marche normalement et les membres touchent régulièrement leurs dividendes puis, d'un coup, le système semble bloqué. A cela, on trouve généralement deux raisons. Quand ce ne sont pas les membres ayant déjà touché leurs dividendes qui ne cotisent plus, c'est tout simplement la responsable de la tontine qui a détourné les fonds reçus pour satisfaire des besoins personnels.

Est-ce le cas de la dame Mariétou Diaw qui dirige une tontine aux Parcelles Assainies ? En tout cas, elle l'a fortement attristé pour abus de confiance par Aida Sy, Fatou Mbengue et Madeleine Coulibaly qui lui réclamaient des sommes versées depuis plus d'un an alors que la tontine avait cessé de fonctionner depuis belle lurette.

Aida Sy, par exemple, faisait du commerce entre Dakar et Banjul quand une amie lui conseilla d'entrer dans le système qui avait commencé depuis déjà deux mois. Elle devait donc non seulement rattraper son retard mais aussi cotiser pour le mois présent. Au total, cela faisait 30.000 francs qu'elle payait rubis sur ongle et pendant 17 mois, ce fut ainsi.

Mais les problèmes ont surgi quand elle a voulu bénéficier d'un article du règlement de l'association qui voulait qu'un versement soit fait à un membre devant organiser une cérémonie familiale et c'était justement son cas car sa petite sœur venait d'accoucher. Dans un premier temps, Mariétou Diaw lui fit comprendre qu'elle devait attendre puisqu'une autre membre avait déjà été désignée pour en bénéficier. Mais un mois après, ce fut un refus catégorique qu'on lui opposa sous le prétexte que c'était sa petite sœur qui avait à organiser une cérémonie familiale et non elle.

Comme on devait s'y attendre, elle n'apprécia pas ce refus et réclama l'ensemble de ses cotisations, c'est à dire la somme de 412.000 francs. Ce n'était pas possible puisque les caisses de la tontine étaient pratiquement vides, et la cause en serait le non paiement de leurs cotisations par certains membres. Elle ne l'entendait pas de cette oreille et porta donc plainte pour abus de confiance, et ce que voyant les dames Fatou Mbengue et Madeleine Coulibaly lui emboîtèrent le pas, réclamant, respective-

ment, 150 000 et 200 000 francs.

Mais devant le tribunal, Mariétou Diaw a donné une autre version des faits en soutenant ne lui devoir que la somme de 200 000 francs. Et selon elle, Aida Sy ne cotisait pas régulièrement et posait toujours des problèmes. Ce fut ainsi qu'elle avait été exclue de la tontine avant d'être réintégrée sur l'intervention d'une amie. Et quand elle n'a pas reçu l'argent qu'elle réclamait lors de l'accouchement de sa petite sœur, elle lui a tout simplement envoyé un huissier pour réclamer l'ensemble de ses cotisations alors qu'à cause des retards de certains membres, cela n'était pas possible.

Pourtant, si on fait le décompte entre les sommes qui lui sont réclamées par Aida Sy, Fatou Mbengue et Madeleine

Coulibaly et celles dues au retard de certaines cotisations la différence est si nette que l'on ne peut pas dire que Mariétou Diaw peut justifier le non paiement de l'argent dû aux parties civiles de ce procès. Il faut donc bien en conclure que Mariétou Diaw a utilisé une partie des cotisations reçues pour satisfaire des besoins personnels.

Et ce fut sans doute la conclusion du tribunal qui l'a déclarée coupable du délit d'abus de confiance avant de la condamner à trois mois de prison avec sursis. Elle devra, en outre, payer, respectivement à Aida Sy, Madeleine Coulibaly et Fatou Mbengue les sommes de 412 000, 200 000 et 150 000 francs.

Mass DIACK

# Structures alternatives de financement

Au Sénégal, le système financier décentralisé constitué des mutuelles d'épargne et de crédit, s'est considérablement développé ces dernières années en raison de la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire conçu par la Cellule d'Assistance technique aux Caisses populaires d'épargne et de Crédit (CAT-CPEC), logée au ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et dont la création remonte à 1992.

Selon Mme Marceline Tall, coordinatrice nationale de la Cellule AT/CPEC, on peut recenser parmi les objectifs visés, la volonté d'habituer les populations à l'épargne mais aussi le souhait de parvenir à une meilleure

«*bancansation*» au niveau national. Au niveau de la sous-région, notamment au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), on peut souligner que le Sénégal est à l'avant-garde des politiques d'appui et d'assistance à un mouvement qui a de beaux jours devant lui. C'est pourquoi la journée internationale des caisses d'épargne et de crédit qui est célébrée aujourd'hui même, revêt une importance particulière pour les responsables du ministère des Finances

## Solidarité

C'est dans le but de favoriser l'émergence et la consolidation des mutuelles

que l'Etat avait senti le besoin de mettre en place un cadre réglementaire adéquat. Et l'intérêt de cette réglementation se situe au niveau de trois objectifs, à savoir la sécurité des opérations financières, la protection des déposants et l'autonomie financière de ces institutions. Il s'agit ainsi, grâce à l'arsenal juridique mis en place, d'appuyer ce mouvement mutualiste qui a pris naissance dans les années 70 et dont le fondement est la solidarité communautaire de ses membres axée sur une base financière.

Pour la petite histoire, après que le Sénégal ait conçu le cadre juridique et réglementaire nécessaire à un développement harmonieux de ces structures

mutualistes, la BCEAO s'est intéressée aux textes conçus par la cellule d'assistance. Et à ce jour, ce sont ces mêmes instruments juridiques qui ont été adoptés par la banque centrale pour régir le mouvement mutualiste au sein des pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

## Cadre juridique

Bon nombre de mutuelles se sont créées après que des groupes d'agents économiques de faible capacité financière aient senti la nécessité d'unir leurs forces. Mais il fallait les appuyer et leur permettre de se développer dans un environnement favorable. Et comme l'explique Mme Tall, «*la volonté des autorités sénégalaises de mettre en place un cadre juridique a été soutenue par l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI) et la Banque mondiale*». Ainsi fut créée la Cellule d'assistance, chargée de soutenir et d'appuyer les mutuelles.

Au Sénégal, suivant une étude réalisée pour le compte de cette cellule, près de 363 mutuelles plus ou moins bien organisées sont implantées à travers tout le pays, spécialisées dans l'intermédiation financière. Et parmi elles, 97 structures sont déjà agréées par le ministère des Finances. Ces organisations alternatives de financement bâties sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle, connaissent ainsi un rythme de création soutenu.

## Garanties

Les remous sur le marché financier ainsi que la restructuration du système bancaire survenus vers 1989, ont amené l'Etat à mettre en place la cellule

d'assistance, surtout que les mutuelles naissaient à un rythme croissant, sans aucun cadre légal. D'autres raisons ont été à l'origine de ce boom des mutuelles. Parmi celles-ci, l'on peut noter la méfiance des agents du secteur informel vis-à-vis des banques, leur accès difficile au système financier formel et l'absence de garanties que les banques réclament traditionnellement avant d'octroyer un crédit.

A ce jour, les performances enregistrées par les mutuelles sont très encourageantes. Le Crédit mutuel du Sénégal, qui est un réseau de 52 caisses agréées, a mobilisé 2,9 milliards d'épargne en 1995. S'agissant de l'ACEP, créée par USAID (*lire ci-contre*), elle a déjà octroyé 10 milliards de F CFA de crédits depuis son démarrage, dont 7 milliards entre 1993 et 1996. Il faut remarquer qu'en 1993, l'ACEP s'est muée en caisse d'épargne et de crédit, après le désengagement des Américains, qui ont cédé les actifs aux anciens clients. Le retrait de l'USAID était dicté par le fait que le projet avait atteint une certaine maturité marquée par une phase de rentabilité. C'est dire donc que le mouvement mutualiste est maintenant sur de bons rails, grâce au cadre juridique mis en place.

Le soutien de l'Etat continue néanmoins, surtout à travers la mise en place des lignes de crédit (Fonds BOAD, ACDI, CFD et Fonds suisse), devant permettre de renforcer les capacités de financement des mutuelles. Aujourd'hui, le mouvement mutualiste se développe, mais il devra surtout comme le souligne Mme Tall, surmonter quelques difficultés comme «*la faiblesse des ressources financières, l'insuffisance des programmes de formation, l'absence d'une réelle inter-coopération*».

Cheikh THIAM

## CREDIT

# L'attrait des mutuelles

C'est aujourd'hui qu'est célébrée la journée internationale des Caisses d'Epargne et de Crédit. Des structures alternatives de financement qui ont commencé à prendre un certain essor au Sénégal, depuis que les pouvoirs publics ont mis en place en 1993 un cadre juridique et réglementaire habilitant. Drainant l'épargne au sein du secteur informel, ces mutuelles octroient un crédit pas cher, sans exiger des garanties difficiles à réunir. Ce qui justifie leurs attraits pour bon nombre d'agents économiques du secteur informel. En fait, de beaux jours se dessinent pour ces caisses populaires, qui ont cependant besoin de surmonter certaines contraintes.

PAGE 7

Le Soleil 17.10.96

# Souplesse des procédures

La particularité des mutuelles d'épargne et de crédit est que ce sont des structures assez souples en matière de financement. En effet, contrairement aux banques et aux autres institutions financières formelles, le crédit peut être octroyé à des taux assez intéressants et sans garanties difficiles à réunir. La souplesse dans une gestion de proximité rend le système efficace, au grand bonheur des membres épargnants ayant besoin de financement.

Par exemple, l'ACEP qui compte 2.500 membres sur toute l'étendue du territoire, consent des crédits entre 25 000 F.CFA (montant minimum) et 10 millions de FCFA (montant maximum), au taux annuel de 15 %. Son directeur, Mayo Loum, souligne d'autre part, que la structure ne peut pas exiger à ses membres des garanties lourdes, qu'ils n'ont pas le plus souvent «*Nous n'exigeons pas de garanties immobilières car les procédures sont longues et trop coûteuses, d'autant plus que la plupart de nos clients n'ont pas d'immeubles à hypothéquer.*»

A la Caisse d'épargne et de crédit des femmes de Grand-Yoff appuyée par ENDA-GRAF, structure créée en 1987 et qui regroupe 9.875 femmes, Mme Mame Marième Cissé, la responsable souligne qu'à leur niveau, la garantie est constituée par la caution solidaire, c'est-à-dire celle du groupe. Cette caisse a déjà octroyée depuis sa mise en place un volume de crédits estimé à 700 millions de francs CFA. Ses membres sont uniquement des femmes non salariées, ayant versé les droits d'adhésion.

Il faut noter que cette mutuelle de Grand-Yoff consent des financements modestes, compris entre 5.000 et 100.000 Fcfa, et destinés à des femmes évoluant le plus souvent dans le petit commerce. Il arrive cependant que des crédits soient octroyés jusqu'à concurrence de 2 millions de francs, pour des opérations ponctuelles menées par des membres. Mme Cissé indique que dans ces cas-là, les garanties exigées sont

beaucoup plus consistantes car pouvant prendre la forme de parures en or. D'autre part, le délai de remboursement sera assez réduit aussi. Bien implantée dans son milieu originel, cette mutuelle a aidé à la création d'autres caisses autonomes au niveau de certains quartiers de Dakar et dans certaines villes de l'intérieur.

A remarquer qu'en général, la plupart des demandeurs de crédits auprès des mutuelles sont des agents économiques à faible surface financière, opérant le plus souvent dans le secteur informel autour d'activités comme l'artisanat, l'agriculture, les services... en milieu rural comme urbain. Ainsi au niveau de l'ACEP, les garanties exigées portent souvent sur le nantissement du matériel financé ou la caution d'une tierce personne. Concernant l'apport personnel, il est constitué en nature. M. Loum explique que c'est pour éviter que l'emprunteur ne s'endette ailleurs pour réunir son apport, ce qui peut fausser son plan de financement.

Si pour 1996, l'ACEP se donne pour objectif le placement de 5 milliards de francs de crédits, c'est parce que les remboursements se situent à un niveau satisfaisant, à un taux de 99 %. A Grand-Yoff le taux de remboursement est du même ordre. C'est dire que les mauvais payeurs sont rares au sein de ces institutions où la solidarité de groupe est très forte.

## Contraintes

Globalement, les mutuelles d'épargne et de crédit exercent un grand attrait sur les opérateurs du secteur informel, du fait de sa souplesse. Mais elles vivent sous certaines contraintes comme le surcroît de demandes de crédit, les retards de paiement... L'ACEP indique pour sa part que la principale difficulté réside dans l'absence de points de repères tels les états financiers, les éléments comptables... Documents dont l'inexistence fait que les banques ne veulent pas comme clients, les micro-entreprises et

autres agents du secteur informel.

Un autre écueil et non des moindres reste l'absence de formation. C'est pourquoi le Conseil national des Caisses Populaires (CONACAP) s'est donnée pour objectifs d'assister les mutuelles dans des domaines aussi vanés que la maîtrise du cadre juridique et des outils de gestion. Les volets gestion administrative et planification ne sont pas en reste, de même que la maîtrise de la politique de crédit. La CONACAP accompagne les mutuelles dans leur évolution et leur consolidation. C'est une organisation qui fait la promotion des mutuelles et les sensibilise sur les principes et règles de fonctionnement. M. Aïoune Ndiaye, président de cette structure de formation, a d'ailleurs largement salué l'institution par les pouvoirs publics d'un cadre juridique attrayant et habilitant pour les caisses populaires. Son sentiment est que depuis que le vide juridique a été comblé, bien des choses ont évolué dans le secteur.

C. THIAM

Soleil 17.10.96

---

## COOPERATIVES D'EPARGNE ET DE CREDIT

# L'ombre des grandes banques

Le Sénégal célèbre à l'instar des autres pays du monde, ce jeudi 17 octobre, la Journée internationale des coopératives d'épargne et de crédit, composées ici de 97 institutions agréées. En dehors du département de Bakel, elles couvrent l'essentiel du territoire national. *"Mais le problème réside au niveau de ces structures, dans la faiblesse des ressources financières, à l'insuffisance des programmes de formation et l'absence d'une réelle inter-coopération. A cela s'ajoute quelques inquiétudes liées à l'absence de territoire de compétence."* Ces remarques sont du coordonnateur national de la Cellule d'assistance technique aux Caisses populaires d'épargne et crédit, une structure basée au cabinet du ministre de l'Economie, des finances et du plan.

Depuis l'adoption du cadre juridique par la loi 95-03 du 5/01/95, trois éléments essentiels organisent les objectifs de cette nouvelle réglementation: sécurité des opérations financières, protection des déposants et autonomie financières des institutions. *"Mais cet arsenal juridique, qui vise à favoriser l'émergence et la consolidation des structures alternatives de financement, bute,* précise le coordonnateur national des caisses pour le Sénégal, *sur la faiblesse de leur envergure pour se transformer éventuellement en institutions mutualistes".* Les groupements d'épargne et de crédit sont encore confrontés à un autre problème: ils ne rentrent pas dans le champ d'applications de la loi 95-03 du 5/01/95 qui ne leur aménage qu'une petite ouverture pour leur reconnaissance. Régies par la loi bancaire, ces structures ou organisations non constituées sous forme mutualiste, peuvent aussi être sous la couverture d'une convention signée avec le ministre des Finances. La mise en place d'une ligne de crédit des Fonds Boad, Acdi, Cfd et Fonds suisse permet cependant de renforcer la capacité de financement de ces structures qui évoluent en marge des institutions bancaires.

Aujourd'hui, de maigres performances ont été réalisées par le Crédit mutuel du Sénégal pour 3,5 milliards de F Cfa d'épargne mobilisée, et l'Acep pour un encours de crédit de 2,5 milliards en 1995. Mais les bons résultats sont bien maigres.

M. A. KONTE

Sud 17 - 10 - 96

## CAISSE D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT

# Le FDEA en première ligne à Kaolack

Les femmes de Gandiaye, Sibassor et de la Commune de Kaolack, en début de semaine, ont éterné trois nouvelles caisses d'épargne et de crédit. Mises en place par l'ONG FDEA, ces caisses dites Nataangué ont fait la joie des femmes de ces localités. En effet, elles présentent des avantages certains pour elles. Elles sont d'un accès facile et ne nécessitent pas de grandes formalités. Toutes les transactions se font sans agios et sur simple présentation d'une pièce d'identité.

Pour Mme Fatou Ndour, présidente du groupement de Sibassor III, ce projet vient à son heure. Car, les femmes avaient besoin d'un outil de la sorte. Comme elle l'explique, il va permettre aux femmes de mettre de l'argent de côté tout en en disposant à tout moment, et le plus rapidement possible.

*«Nous avons l'habitude de contracter des prêts et de les rembourser avec le FDEA. Notre grand problème, pour nous les femmes, ajoute Maty Diaw du groupement «Niakh Jërinu» de Kaolack est de pouvoir dégager une épargne, si petite soit-elle, de nos activités génératrices de revenus, mais aussi de placer nos tontines en lieu sûr au lieu de les gaspiller. Les charges familiales sont trop lourdes et nous dépensons systématiquement tout ce que nous gagnons au fil des jours.*

*Aussi, ces caisses d'épargne et de crédit pourraient-elles dans une certaine*

*mesure réajuster nos comportements».*

En effet, les caisses sont implantées dans les centres d'activités de leurs localités, non loin des marchés principalement. Cela devrait permettre à chaque membre de déposer une somme, même symbolique, tous les soirs avant de rentrer s'il le désire. Ce d'autant plus qu'il pourra la retirer à tout moment. *«Cela ne fera qu'améliorer notre travail, puisqu'au bout on pourrait obtenir d'autres prêts. Tout membre des Caisses Nataangué peut obtenir un prêt équivalent à quatre fois son épargne», rappelle Mme Fatou Samb, vendeuse de fripes au Grand marché de Kaolack.*

Mais un autre atout de ces Caisses Nataangué est qu'elles offrent plusieurs lignes de crédit tels pour la mise en place d'entreprises (micro, petite et moyenne), crédit «habitat» (réfection, réhabilitation, acquisition, etc), crédit «Éducation des enfants» (achat de fournitures scolaires, préparation de la rentrée des classes, appui à la formation professionnelle), crédit «santé» (achat d'ordonnance, hospitalisation, frais médicaux), crédit «Factures» (eau, électricité, téléphone, etc.), crédit «Voyages» (pèlerinage religieux, etc.), crédit «Solidarité» (entraide sociale, communautaire, familiale, etc.)

Ces lignes de crédits ont été identifiées par les femmes elles-mêmes en fonction de leurs préoccupations. Aby Niang du groupe-

ment Pasteef de la ville de Kaolack, indique, dans ce cadre, qu'aujourd'hui les femmes ont des priorités, notamment l'éducation de nos enfants qui les préoccupe beaucoup. *«Nous voulons, après leurs études, les pousser à se perfectionner pour trouver des emplois. Et là, ces Caisses de Nataangué mises en place par le FDEA peuvent nous y aider».*

En réalité, c'est que les femmes sont associées de très près à la gestion des caisses d'épargne et de crédit. Elles participent au Conseil d'administration comme aux divers comités (crédit, litiges, surveillance, conflits, etc.) mis en place en plus d'un personnel qualifié pour le gérer. *«Les femmes ont pris conscience de la voie à suivre pour réussir. Ainsi pour ce projet nous nous sommes engagées à travailler avec sérieux. Ces caisses, nous voulons les gérer personnellement car c'est un outil de promotion. Elles sont, certes, ouvertes à tous mais nous voulons poser des garde-fous. Elles nous ont libérées des prêts usurairens en pratique dans la zone. Alors il faut éviter de nous lancer dans des opérations hasardeuses et gérer avec rigueur le portefeuille des prêts. Il y va de notre avenir et c'est là, tout le sens de notre slogan «benc Tey, jërinu èllëg», explique Mme Fatou Thiam, membre du Conseil d'administration.*

En effet, on a pu constater sur le terrain une adhésion massive des femmes de la

région à ce projet. La semaine dernière déjà, avant l'ouverture officielle des caisses, la majeure partie des femmes des groupements avaient déposé leurs droits de membres et accompli les formalités réglementaires.

Cette expérience-test devrait être concluante, si l'on en croit Mme Soukeyna Bâ Ndiaye, présidente de FDEA. Car, c'est compte tenu du dynamisme des femmes de la région de Kaolack que son ONG s'est lancée dans cette opération. L'objectif est de mettre à la disposition des femmes les moyens de travailler, notamment de leur assurer un accès égal aux crédits financiers en renforçant leur pouvoir économique conformément aux recommandations de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing.

Le FDEA, qui est spécialisé dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin, en effet, opère dans la région de Kaolack depuis 1987. Elle finance des projets pour 62 groupements féminins, leur assure formation et encadrement. Actuellement les dossiers de près de 109 autres groupements sont à l'étude pour financement. *«C'est dans ce cadre que les caisses d'épargne et de crédit Nataangué devraient jouer un grand rôle, en permettant justement de raccourcir les délais de traitement de demande de financement», nous confie Mme Fatou Fall, coordinatrice des projets FDEA dans la région.*

Marie Louise BENGA

## JOURNÉE MONDIALE DE L'ÉPARGNE

*Combien de Sénégalais peuvent se prévaloir d'un compte d'épargne ? Car, quand on tire le diable par la queue afin de vivre au jour le jour, on ne pense à mettre quoi que ce soit de côté.*

### Les exclus de la quête

Par Ibrahima SAKHO

**H**IER mercredi, Matar K., ouvrier qualifié mais en chômage depuis six ans, est sorti de son domicile sans rien laisser à son épouse pour la dépense quotidienne. Une situation de déché que Matar, père de cinq enfants, vit assez souvent, ainsi qu'il l'avoue. En effet, ses revenus sont insuffisants et instables. Comme lui, plusieurs centaines de milliers de Sénégalais ont des revenus si faibles qu'il leur est impossible d'assurer chaque jour les trois repas à leur famille. Des pauvres qui, selon la définition faite de la pauvreté par les spécialistes de la Direction de la statistique et de la prévision, « n'ont pas mangé l'équivalent de 2 400 calories, » au bout de la journée.

Selon les statistiques datant d'avril 1995, on estime que 30 % des ménages sénégalais vivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Dans ces conditions, Matar K., comme bien d'autres chefs de ménage, hommes ou femmes, jeunes ou vieux, ne pensent guère pouvoir épargner. Le peut-on d'ailleurs lorsqu'on n'a pas de quoi assurer le

quotidien ? De quoi les faire rire donc en entendant célébrer aujourd'hui la Journée mondiale de l'épargne. « Ces célébrations n'ont point de sens pour moi, laisse tomber Matar. Chaque jour, c'est ma dignité que je joue pour assurer le minimum nécessaire. Malgré tout, le « depp cur » (marmite renversée pour dire qu'il n'y a rien à manger) est fréquent à la maison. Il faut créer les conditions d'une redistribution plus équitable des revenus avant de parler d'épargne. »

En effet, la répartition des revenus est des plus inéquitables. Selon un document du Programme national de lutte contre la pauvreté du ministère de l'Économie, six des dix régions affichent un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale qui est de 30 %. Ce sont les régions de Ziguinchor avec (38 %), de Tambacounda, de Kaolack, de Louga (40 %), de la région de Fatick avec 44 % et de la région de Kolda avec un taux de pauvreté de 53 %.

La ville de Dakar, où habite Matar, cet ouvrier qui connaît les affres du chômage, concentre à elle seule 50 % des pauvres en milieu urbain.

**CROIX-ROUGE** - Huit nouvelles cases de santé devront être construites et équipées dans la région de Fatick par la Croix-Rouge sénégalaise. Il est aussi prévu l'aménagement et l'équipement d'une centrale d'achat de médicaments à Pikine. Ces projets vont améliorer la pyramide sanitaire.

Ces projets dont ni le montant global ni la date de réalisation ne sont annoncés, sont le fruit de la signature d'un accord de coopération entre la Croix-Rouge sénégalaise et la Croix-Rouge française. C'est en marge de la IV<sup>e</sup> conférence panafricaine des sociétés nationales de Croix-Rouge à Kampala que l'accord de coopération a été signé.

**SÉMINAIRE**

La Présidente du RASEF (Réseau de soutien à l'entreprenariat féminin) invite les membres du réseau à prendre part au séminaire d'information sur la Mutuelle du Rasef qui sera organisé le vendredi 29 novembre 1996 au Conseil Economique et social sous la présidence de Mme Aminata Mbengue Ndiaye, ministre de la Femme, de l'enfant et de la famille.

Ce séminaire prépare l'Assemblée générale constitutive de la Mutuelle qui sera ouverté le 1er décembre prochain en présence de M. Pape Ousmane Sakho, ministre de l'Economie, des finances et du plan.

vend 28.11.96

Document communiqué par le service de presse de la Présidence de la République

Entrepreneuriat féminin *Elles sont industrielles, commerçantes, paysannes engagées dans toutes les sphères économiques.*  
*Réunies en séminaire depuis hier, elles réfléchissent à un projet de mutuelle d'épargne et de crédit pour femmes qui veulent investir.*

# La mutuelle des femmes d'affaires

Par Mélanie COUTURE (Stagiaire)

**E**N attendant l'assouplissement des règles juridiques pour l'octroi des prêts bancaires, les femmes d'affaires s'organisent. Mobilisées pour la fin de semaine dans les locaux du Conseil économique et social, intellectuelles, entrepreneuses et fonctionnaires se sont réunies pour mettre en place une mutuelle d'épargne et de crédit, sous l'égide du Réseau africain pour le soutien à l'entrepreneuriat féminin (Rasef). Le Réseau compte déjà plus de six cent cinquante femmes et rassemble des industrielles, des artisanes et des commerçantes engagées dans toutes les sphères économiques et provenant des dix régions du Sénégal.

C'est dans un objectif de coopération qu'on souhaite concrétiser cette expérience de solidarité entre les femmes des villes et celles des zones rurales, ces dernières étant traditionnellement moins favorisées au plan économique et logistique. *«Nous voulons que les femmes qui ont des moyens investissent pour aider celles qui n'en ont pas. Il faut aider les femmes à travailler, faire en sorte que celles qui ont émergé mettent à la disposition des autres leur expertise et leur avoir»,* explique la présidente

du Rasef, Mme Adja Dior Diop.

Un tel projet vient pallier un manque d'infrastructures adaptées aux besoins des femmes entrepreneuses. Aux dires de Fatou Sarr, anthropologue et auteur d'une thèse sur l'entrepreneuriat féminin, *«la logique du système bancaire exclut trop souvent les femmes et les empêche d'avoir accès au financement pour leurs activités. D'une part, le processus d'octroi de crédit est souvent trop complexe et les analphabètes s'y perdent. D'autre part, les femmes ne peuvent généralement pas offrir les garanties nécessaires pour les emprunts bancaires».* Un point de vue partagé par Mme Fatou Guèye Ndiakhate qui représente les groupements de femmes de Thiès, une région qui bat au rythme de l'industrie de la pêche artisanale. *«Les femmes, explique-t-elle, achètent du poisson frais pour le fumer et le revendre, en espérant un bénéfice. Mais leurs moyens individuels sont limités et il est souvent difficile pour chacune d'elles de se procurer l'argent nécessaire à toutes les étapes de la production, de l'achat de la matière première au transport sur les lieux de vente. Un crédit facilement accessible leur permettra de travailler plus efficacement et ainsi d'avoir des*

*résultats plus probants.*

Les modalités précises de l'organisation de la mutuelle d'épargne et de crédit restent à définir. Les femmes d'affaires et les représentantes de diverses associations réunies cette fin de semaine pour le séminaire, se pencheront sur la question. L'organisme Enda Tiers-monde mène, dans le même temps, une enquête auprès des participantes afin de cerner leurs besoins de financement et leurs capacités d'épargne. La compilation des résultats du questionnaire permettra d'établir la liste des projets à financer en priorité. On devrait normalement accorder les premiers prêts dans six mois.

On sait pour l'instant que le capital de cette mutuelle sera constitué des cotisations d'adhésion de quatre mille francs Cfa par personne, du paiement des parts sociales de six mille francs Cfa, de l'épargne des membres et même des dons des plus fortunées. Parmi les structures à mettre en place pour assurer le fonctionnement effectif de la mutuelle d'épargne et de crédit, on a prévu l'établissement d'un comité du crédit, chargé de choisir les projets qui seront financés à même les fonds accumulés et d'un comité d'encadrement qui veillera à ce que les crédits octroyés soient utilisés à bon escient et que les bénéficiaires remboursent effectivement l'emprunt. Un comité permanent de contrôle supervisera la gestion de la mutuelle.

012 31 / 02. 12. 96

## MICRO-CREDIT

# Un réseau africain mis en place pour les femmes

Plus de 40 organisations spécialisées dans le micro-crédit en provenance d'une vingtaine de pays africains se concertent à l'Hôtel Indépendance de Dakar, depuis hier, pour la mise en place d'un réseau régional de micro-crédit et de micro-entreprise en direction des populations pauvres, en particulier les femmes. Organisée par l'UNIFEM avec le concours de la TCDC de New-York, le PNUD et l'ONG FDEA de Dakar, cette rencontre sera aussi l'occasion, pour les différentes organisations représentées, de réfléchir sur une contribution de l'Afrique lors du prochain sommet mondial sur le micro-crédit qui aura lieu du 2 au 4 février prochains à Washington.

Pour Mme Soukeyna Ndiaye Bâ, présidente de l'ONG FDEAO, cette rencontre devrait permettre d'établir des stratégies claires dans le domaine du micro-crédit de façon à faire passer les préoccupations de notre continent dans le Plan d'Action mondial de ce sommet. En effet, cette rencontre

sur le micro-crédit s'inscrit dans le cadre d'une vaste campagne de lutte contre la pauvreté qui consiste à lancer un mouvement mondial pour atteindre 100 millions de familles les plus pauvres du monde, en particulier les femmes, et leur offrir du crédit pour la création de leurs propres emplois d'ici l'an 2005.

Aussi il était indispensable que les structures africaines dans le domaine du micro-crédit participent à ce mouvement. Ce d'autant plus que si l'on tient compte des documents publiés pour le prochain sommet de Washington, en 1995, plus d'un milliard d'individus personnes, soit un cinquième de la population du monde, vivaient en dessous du seuil de la pauvreté. Selon la même source, 220 millions d'Africains étaient concernés par cette situation de pauvreté absolue dont la majorité sont des femmes. Pire encore notre continent compte 33 pays parmi les 50 les plus pauvres du monde.

En effet, le niveau de pauvreté en

Afrique a atteint des proportions alarmantes et il continue de s'accroître avec la croissance démographique galopante, un environnement fragile et des ressources naturelles en déperdition croissante, sans parler de la crise économique qui fait stagner l'économie depuis plusieurs décennies déjà. C'est dans ce cadre que Mme Aster Zaoudé, coordinatrice régionale de l'UNIFEM a attiré l'attention des différents participants sur le lien entre le micro-crédit et la pauvreté, entre la micro-entreprise et la pauvreté et les a incités à réfléchir sur cette problématique de façon à établir des programmes de lutte contre la pauvreté efficaces. Et c'est dans ce même souci, d'ailleurs, que la 4ème Conférence mondiale sur les Femmes de Beijing a posé que «Femmes et pauvreté» constituait l'un des domaines de préoccupation critique du moment.

Mais cette rencontre stratégique de planification et de mise en place d'un réseau régional de micro-crédit et de

micro-entreprise en direction des femmes devrait aussi définir des stratégies de partenariat pour la mise en œuvre de programmes et d'actions qui vont permettre au différentes organisations de se renforcer mutuellement mais aussi avec leurs différents partenaires du Nord et du Sud. C'est une des raisons pour lesquelles elle associe à ses travaux de nombreux organismes traditionnels de financement comme la BOAD, la BCEAO, la Commission économique et financière (CEA), mais aussi des organisations de micro-crédit d'autres pays du Sud telles la Grameen Bank du Bangladesh et le réseau Accion d'Amérique latine.

Ce séminaire devrait aussi permettre aux participants de comparer leurs expériences respectives et les expériences de réseaux performants comme celui de la Coalition mondiale des Femmes pour le Crédit créée par l'UNIFEM en 1993, mais aussi d'autres plus connus comme la Grameen Bank ou Accion. En effet, un

des objectifs majeur que va s'assigner le réseau régional de micro-crédit et de micro-entreprise est de développer la communication, les échanges permettant de rendre visibles les organisations africaines, de développer la concertation et la formation de ses membres.

De nombreuses opportunités d'accès à des ressources et à des lignes de crédits importants au bénéfice des femmes africaines devraient s'ouvrir pour les organisations participantes à l'issue de cette rencontre. En effet, ce sont des organisations de micro-crédit comme REST d'Ethiopie, COWAN du Nigéria, Community Bank de l'Afrique du Sud, Zimpro du Zimbabwe et bien d'autres qui participent à ces assises de Dakar. Elles ont été sélectionnées sur la base d'un portefeuille de crédit minimum de 30 millions FCFA avec une clientèle de 1.000 personnes au moins, dont 60 % de leurs ressources allouées aux femmes.

Marie Louise BENGA

xi Soleil 23 1997

## MICRO-CRÉDIT ET MICRO-ENTREPRISES

*En février prochain, le sommet mondial de Washington cherchera à définir les voies et moyens pour sortir 100 millions de familles de la pauvreté. Des stratégies simples, dont on discute déjà à Dakar.*

# La solution contre la pauvreté

Par Seynabou MBODJ

**M**ÈRE de quatre enfants, Khady Dieng a vécu dans la pauvreté. Ne pouvant subvenir aux besoins de sa petite famille, incapable de développer des activités génératrices de revenus, elle a vécu au jour le jour, dépendant du soutien des agences d'aide qui visitaient son village. En 1990, avec l'appui financier et technique des services du Secours catholique, les membres de sa communauté établirent une banque villageoise. Le premier prêt décroché par Khady s'élevait à 20 000 francs. Elle acheta du bétail. L'élevage et la vente de ses animaux lui procurent aujourd'hui un revenu stable et sa cote de crédit lui permet d'obtenir des prêts plus importants qu'elle rembourse en versements mensuels. Les possibilités qu'offre ainsi le micro crédit peuvent changer le visage de la pauvreté en milieu rural. Et le sens du séminaire régional organisé sur le sujet par Femme-Développement en Afrique et l'Unifem, devrait permettre d'élargir les perspectives. Plus de qua-

rante délégations venues de dix-huit pays africains participent à cette réunion qui se tient à un mois de l'ouverture du sommet du micro crédit prévu du 2 au 4 février prochain à Washington.

Si les institutions de financement ont jugé nécessaire de poursuivre la réflexion et les actions pour permettre aux femmes d'accéder aux crédits, c'est parce que les structures formelles (les banques en général) ont des législations et un système de fonctionnement inadaptés à ces besoins. Les femmes en milieu rural ont du mal à s'accommoder à la culture bancaire et financière pour identifier les procédures d'allocation de crédits. Les difficultés surgissent en milieu urbain faute de garanties valables. Et le constat fait ces dernières années démontre la faiblesse des investissements bancaires dans les activités de développement rural où les femmes sont les plus présentes.

Les difficultés auraient été plus perceptibles sans les interventions de quelques sociétés de développement, des bailleurs de fonds, etc. La

seule banque au Sénégal ayant réellement contribué au financement des activités de femmes dans le monde rural demeure la Caisse nationale de crédits agricoles (Cncas). Mais le séminaire de Dakar s'est enrichi de la participation d'organisations financières du Sud comme le Grameen Bank, une institution financière du Bangladesh qui octroie 60 % de ses ressources aux femmes, et Acclon, une banque d'Amérique latine du même genre. Il s'agit, au terme de cette rencontre, de définir les stratégies de partenariat entre différentes organisations, planifier des programmes et des actions et mettre en place un réseau régional de micro-crédits et de micro-entreprises. Il importe aussi d'harmoniser les points de vue pour avoir un plan d'action qui sera défendu à Washington où, selon la coordonnatrice de l'Unifem, Mme Aster Zaoudé, l'objectif sera de *"garantir à cent millions de famille les plus pauvres du monde, spécialement aux femmes, l'accès aux crédits pour leur permettre de gérer leur propre emploi d'ici l'an 2005"*.

*Calpady 24.1.97*

# L'Afrique représentée au sommet mondial de Washington

**C'est la MICROFINAFRIC qui représentera les organisations africaines de micro-crédit au sommet mondial sur la micro-finance qui se tiendra du 2 au 4 février prochain à Washington. Créée à l'issue du séminaire régional organisé par l'UNIFEM avec la FDEA et qui réunissait plus de quarante organisations les plus représentatives dans le domaine du micro-crédit en Afrique, ce nouveau réseau a pour mission de mieux faire entendre la voix de l'Afrique, notamment pour une meilleure prise en compte des préoccupations du continent au plan d'action mondial.**

Une des priorités de la MICROFINAFRIC que préside la FDEA au Sénégal, sera d'attirer une attention particulière sur la pauvreté de plus en plus marquée des familles africaines, mais aussi de se battre pour accroître pour les organisations de micro-crédit l'accès au capital nécessaire pour atteindre l'objectif du mouvement de ce sommet qui vise à toucher 100 millions de familles les plus pauvres du monde, surtout les femmes.

## Extrême pauvreté

En effet, l'Afrique compte aujourd'hui plus de 220 millions d'individus vivant dans la pauvreté absolue. Selon l'initiative spéciale pour l'Afrique des Nations-Unies (Mars 1996), notre continent est la seule région au monde où il est prévu que la pauvreté va s'accroître pendant cette décennie. Mieux, de même

source, on note que l'Afrique regroupe 33 des 50 pays les plus pauvres du monde.

Cependant, cette situation d'extrême pauvreté est vécue de manière bien plus profonde par les femmes. En effet, dans ce processus d'appauvrissement par l'affaiblissement ou la perte des revenus, compte tenu de la désintégration des systèmes traditionnels de soutien et de solidarité, de rapports de genre dans la société qui donnent un accès plus limité aux ressources, peu d'opportunités s'ouvrent aux femmes.

Et c'est dans ce cadre, depuis quelques années, qu'un certain nombre d'ONG africaines impliquées dans l'économique se sont lancées dans le micro-crédit et dans le développement de micro-entreprises pour les pauvres, particulièrement pour les femmes à faibles revenus. Quelques-unes se sont

distinguées dans ce domaine comme REST en Ethiopie, COWAN au Nigéria, Community Bank en Afrique du Sud, ZIMPRO au Zimbabwe, UWFCT en Ouganda et la FDEA au Sénégal. Cette dernière est une ONG locale qui s'est distinguée ces dernières années dans la promotion de la micro-entreprise pour les femmes. En effet, la FDEA accorde des prêts dans les zones rurales et urbaines. Elle a créé récemment trois caisses d'épargne et mutuelle pour les femmes dans la région de Kaolack.

Pour la directrice, Mme Soukeyna Bâ Ndiaye, le micro-crédit aide les individus à se sortir de la pauvreté. Prenant le cas de son ONG, la FDEA consent des prêts pour la création d'emplois autonomes qui génèrent des revenus aux emprunteurs permettant de répondre à leurs besoins et à ceux de

leurs familles. Elle offre à ses clients qui sont des femmes pour la plupart, outre le crédit, une combinaison de services et de ressources (comme l'épargne, la formation en gestion, alphabétisation, etc.) pour assurer la pérennité de leurs activités.

## Palmarès de réussite

Au fait, à l'occasion de ce séminaire organisé par l'UNIFEM avec le concours de la FDEA, les échanges d'expérience entre les différentes organisations africaines mais aussi avec la GRAMEEN Bank du Bangladesh et le Réseau ACCION d'Amérique latine auront permis aux uns et aux autres de passer en revue un important palmarès de réussites et de démontrer que le micro-crédit est une stratégie convaincante de lutte contre la pauvreté. L'accroissement des programmes partout, aujourd'hui, dans les pays en développement mais aussi dans les pays développés en est une preuve.

Mais ce séminaire aura permis aussi et surtout de discuter de manière approfondie tous les problèmes liés à la viabilité et à la rentabilité des programmes de micro-crédit. Même si les approches varient d'un programme à un autre, qu'il s'agisse de banques villageoises ou de caisses d'épargne, ceux qui ont le mieux réussi présentent des caractéristiques communes. La sécurité par les formes traditionnelles, tel le collatéral, est le plus souvent remplacée par un système de responsabilité collective à l'intérieur d'un groupe de pair. Mieux les programmes de micro-crédit acceptent une prémisse fondamentale que les emprunteurs sont les meilleurs juges de leur propre situation et qu'ils sont les plus aptes à décider de l'usage à faire du crédit lorsqu'il est accordé. La plupart des programmes fournissent aussi en complément des conseils aux entrepreneurs potentiels

que sont leurs clients. Et les résultats sont probants, dira Mme Diogo de la FECECAM du Bénin. Dans leur programme de «tout petits crédits aux femmes», des taux de remboursement à 100% ont été obtenus par ce système de responsabilité collective auprès des femmes marchandes, vivant de petit commerce de rue.

En effet, dans les programmes de micro-crédit, les taux de remboursement peuvent atteindre, voire dépasser 98%, confirmera la représentante de la GRAMEEN Bank. Par ailleurs, elle expliquera que comme les emprunteurs tiennent l'argent du prêt comme la clef de leur mieux-être, ils acceptent des taux d'intérêt assez élevés pour couvrir les taux de fonctionnement des organismes de crédit. La combinaison d'un

tel taux de remboursement et de taux d'intérêt élevés favorise une croissance exponentielle de volume de prêts et un élargissement des marchés. C'est ainsi que la GRAMEEN Bank a pu se développer et aujourd'hui est représentée dans les coins les plus reculés du Bangladesh où elle aide des millions de femmes notamment à relever la tête. Mais elle a financé aussi le démarrage de projets de micro-crédit en partenariat avec 19 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

En réalité, les pauvres ne constituent-ils pas un bon risque de crédit, surtout dans le contexte de système de responsabilité mutuelle ?

Marie Louise BENG

Keleil 30 (97)

## 2. Financement décentralisé dans le monde rural

90.11.15. - *Le Soleil* - Banque mutuelle : Une mission exploiratoire sur le terrain.

90.11.28. - *Le Soleil* - Bientôt des banques pour les ruraux.

91.05.18-20. - *Le Soleil* - Les premiers résultat du PRIMOCA : Un nouveau pont à Diaroume et une banque rurale à Sedhiou.

92.06.10. - *Le Soleil* - Banque communautaire : Les cordons de la bourse aux paysans.

92.06.10. - *Le Soleil* - Réponse populaire.

92.06.30. - *Le Soleil* - Une Banque rurale pou Sédhiou.

92.11.19. - *Sud* - Entreprenariat rural : La vallée des crédits.

94.06.24. - *Le Soleil* - St. Louis : Une caisse de crédits pour les artisans.

94.11.04. - *Le Soleil* - Assistance canadienne : Deux milliards de F.CFA pour les institutions mutualistes

94.11.07. - *Walfadjri* - Thiès : Concertation des leaders paysans : Des paysans banquiers ?

95.01.21/22. - *Le Soleil* - Épargne : les mutualistes ont la côte.

95.07.07. - *Sud* - Épargne et crédit : Demain, les banques rurales ; Au départ du projet ; Saint-Louis et Dakar pas encore couverts.

95.11.12. - *Walfadjri* - Alliés naturels.

95.11.12. - *Walfadjri* - Crédit agricole dettes : Les paysans exigent le remboursement.

95.11.12. - *Walfadjri* - Les propositions paysannes.

95.11.12. - *Walfadjri* - Mutuelles et détaxes.

95.12.02/03. - *Le Soleil* - Crise du crédit.

95.12.16/17. - *Le Soleil* - Endettement des producteurs ruraux : La CNCAS apprécie.

96.04.06-08. - *Walfadjri* - Banques nationales - La Cncas suiva-t-elle les autres ?

96.05.07. - *Walfadjri* - Alerte au crédit agricole.

96.06.25. - *Walfadjri* - Caisse de Crédit Mutuel : Ce sont les fonds qui manquent le moins.

96.06.25. - *Walfadjri* - Oubli de préalables.

96.07.08. - *Walfadjri* - Réponse du crédit mutuel de Ziguinchor.

96.07.27/28/29. - *Le Soleil* - Constitution d'un Fonds de Garantie et d'Achat CNCR : Les exploitants agricoles de Fatick réservés.

96.08.07. - *Le Soleil* - Crédit agricole : 6 milliards d'impayés dans la Vallée.

96.08.07. - *Le Soleil* - Mutualiser la caisse ?

96.08.07. - *Sud* - Samcidine Dieng, directeur général de la CNCA : "Un fonds de calamités sera créé en 1997".

96.08.12. - *Walfadjri* - Saint-Louis : Des milliards qui réveillent un mort.

96.08.14/15. - *Le Soleil* - Pour une gestion plus efficiente des tontines.

96.08.21. - *Le Soleil* - Crédit agricole : Le CNCR plaide pour l'autonomie du monde rural.

96.10.04. - *Le Soleil* - Caisse populaire d'épargne : premiers pas à Sédhiou.

96.12.04. - *Walfadjri* - Crédit agricole : La vallée des larmes.

96.12.04. - *Walfadjri* - Kaolack, Promotion féminine : Un fonds de 600 millions.

96.12.18. - *Le Soleil* - Cultures maraîchères : 100 millions de la République de Chine.

96.12.18. - *Walfadjri* - Cultures maraîchères - Taïwan met 100 millions de francs.

97.01.29. - *Walfadjri* - Caisses nationale de crédit agricole : Les limites du crédit.

BANQUE MUTUELLE

## Une mission exploratoire sur le terrain

**ZIGUINCHOR (APS)** - Une mission d'experts canadiens et sénégalais de la cellule de soutien du projet, d'assistance technique aux opérations bancaires mutualistes (OBMS), conduite par Mme Fatou Diagne, coordinatrice en chef, a organisé vendredi dernier à Ziguinchor, une première table ronde de concertation régionale regroupant des délégués des régions de Kolda et Tambacounda.

Le projet, rappelle-t-on, est initié par le gouvernement du Sénégal avec l'appui de la Banque mondiale et l'Agence canadienne pour le Développement international (ACDI). Il s'inscrit dans le cadre de la politique de restructuration du système bancaire sénégalais. Son exécution est confiée à une autre agence canadienne (SDID), réputée dans la consolidation des réseaux mutualistes financiers en Afrique et en Amérique latine.

«Les objectifs du projet, selon Mme Diagne, sont de créer un environnement favorable à l'émergence d'un réseau de mutuelles d'épargne et de crédit, de formuler des propositions de plan stratégique d'appui et d'encadrement d'un réseau mutualiste et de mettre en place une cellule d'appui, à durée de vie de deux ans».

Cette cellule, entre autres enjeux, devra rallier les différents intervenants et acteurs autour d'un plan d'action à long terme pour l'émergence d'un réseau mutualiste et l'accroissement du taux d'épargne des populations à revenus modestes. La tenue de la table ronde de concertation régionale, précise-t-on, est une occasion privilégiée d'échanges et de discussions entre organisations et institutions intéressées par la problématique de l'épargne et du crédit au Sénégal.

## Bientôt des banques pour les ruraux

Bientôt les ruraux n'auront plus à se déplacer vers les villes pour aller déposer leur argent dans les banques. En effet, avec la création de l'ONG CONACAP (Conseil national pour la promotion des caisses populaires au Sénégal), c'est un fardeau de moins pour nos braves ruraux qui, pour garder leur argent en sécurité, étaient obligés de se rendre dans les centres urbains. Dans ce cadre, un séminaire de cinq jours a regroupé 16 participants venus de Dianki, Coubalan, Balandine, Adéane, Simbanding Balante, Thionck-Essyl, du CRETIF ainsi que des artisans.

Pour M. Ibrahima Sané, coordonnateur régional du CONACAP, il s'agit d'installer des caisses au niveau des villages où les banques ne peuvent pas accéder et faciliter en même temps la tâche aux villageois en leur épargnant les longs déplacements vers les banques.

«Nous avons constaté qu'à l'occasion des grandes festivités des sommes colossales étaient englouties dans les dépenses. Pour éviter ce gaspillage, et sécuriser l'argent au niveau des paysans, nous avons créé le CONACAP à l'image de certains pays africains. Ceci permettra de créer les possibilités de pouvoir économiser et réinvestir», dit-il. A signaler que le CONACAP a déjà des antennes à Dakar et à Louga et qui fonctionnent à merveille.

Durant cinq jours donc, les participants ont été formés aux techniques de comptabilité et à la tenue des fiches de comptabilité. Comme on le voit, les caisses populaires vont constituer une véritable révolution dans la manière d'utiliser et d'économiser de l'argent en milieu rural.

Aussi, en attendant la tenue prochaine de l'assemblée générale constitutive de la cellule de Ziguinchor, et qui va conduire à l'installation de la Caisse populaire, les séminaristes auront en charge de démultiplier l'information par une sensibilisation des villageois, une fois de retour dans leurs localités respectives.

**Chelkh Fantamady KEITA**

Le Soleil 15.11.90

Le Soleil 28.11.90

# UN NOUVEAU PONT A DIAROUME ET UNE BANQUE RURALE A SEDHIOU

Le cadre de vie des populations de la Moyenne Casamance est en train lentement mais sûrement de changer grâce au PRIMOCA qui entend réaliser dans cette partie du Sénégal un développement rural intégré. Premiers résultats : un nouveau pont à Diaroumé et une banque rurale à Sédhiou entre autres réalisations.

C'est avec un grand enthousiasme que les populations de Diaroumé ont accueilli la réouverture de leur pont jeudi par le ministre du Développement rural et de l'Hydraulique, Cheikh Cissokho, accompagné de l'ambassadeur d'Italie au Sénégal, de l'adjoint au gouverneur de Kolda chargé du développement, des députés Baïla Diouf, Mousa Daffé, le représentant du ministre de l'Équipement, des Transports et de la Mer et du directeur du PRIMOCA.

Avec une longueur de 340 mètres environ, ce pont peut soutenir une charge de 25 tonnes et sa construction réalisée par le PRIMOCA a coûté environ 270 millions CFA. Un beau fleuron que les populations de Diaroumé ont promis d'entretenir avant de remercier le président Abdou Diouf pour sa sollicitude à leur endroit et valant la coopération sénégalot-italienne dont le PRIMOCA est un des actes concrets.

Pour le directeur des Travaux, M. Francesco, ce pont constitue le symbole du désenclavement routier de la moyenne Casamance en vue d'améliorer les conditions de vie des populations.

L'ambassadeur d'Italie à Dakar, Son Excellence Maurizio Moreno a dit sa joie de se retrouver à Diaroumé avant de souligner que le gouvernement italien est parfaitement heureux de financer le projet PRIMOCA dont le coût est de 26

milliards. La contribution italienne est de 24 milliards et le reste constitue la part du Sénégal.

## Œuvre communautaire

*"Les conditions de vie des populations seront améliorées et elles seront également associées au programme du PRIMOCA qui est assez significatif"* a dit Son Excellence Maurizio Moreno qui s'est félicité de l'esprit de coopération et de collaboration dont a fait preuve la partie sénégalaise.

Il a enfin déclaré que le gouvernement italien poursuivra son programme de développement avec le Sénégal. Après avoir transmis aux populations les salutations du chef de l'État et de son gouvernement, Cheikh Cissokho leur a fait remarquer que le PRIMOCA travaille pour elles, de sorte que tout doit être mis en œuvre pour préserver ses réalisations notamment le pont de Dia-



Le ministre et l'ambassadeur viennent de couper le ruban inaugural de ce beau fleuron (ci-contre) qu'est le pont de Diaroumé.

roumé où la circulation sera réglementée.

*"Nous sommes venus aussi pour voir le travail accompli par le PRIMOCA avec la visite de ses chantiers. Le PRIMOCA est un projet original de développement intégré. Son objectif est de réaliser les infrastructures de base du département de Sédhiou. Le président Abdou Diouf a été au rendez-vous de votre développement avec l'installation du PRIMOCA. Et le pari fait sur l'avenir du pays sera tenu"* devait dire le ministre.

La délégation a ensuite visité les chantiers de forage et inauguré la banque de promotion du monde rural et la cité des experts du PRIMOCA qui comprend 15 villas, un centre d'accueil et 10 chambres de passage. La maternité de Sédhiou a été aussi réhabilitée et équipée par le PRIMOCA qui a

construit une nouvelle inspection primaire.

## Engagement

Partout, le ministre s'est félicité des résultats obtenus. Il a demandé la création de GIE et de groupements de producteurs pour pouvoir bénéficier des crédits de cette banque dont le fonds est estimé à 1 milliard CFA.

*"Cette banque approuvera tous les projets viables et solvables des GIE et des groupements de producteurs solidement constitués. Tous les efforts du gouvernement seront employés et déployés pour permettre à Sédhiou de se développer. Nous ne baisserons pas les bras pour le développement de votre département et nous lèrons tout pour que les délais soient respectés"*, a enfin déclaré Cheikh Cissokho.

**Cheikh F. KEITA**

*G. Kolda 8/18/20 71*

# LES CORDONS DE LA BOURSE AUX PAYSANS

**BIRKILANE** - Les affres du Sahel se vivent ici au quotidien, à travers la déroulante distorsion du couple démographie-produit vivrier. Mais les paysans de la zone ne baissent pas les bras. Plus d'une trentaine de villages des quatre communautés rurales de l'arrondissement, se sont ligüés pour former l'Entente des groupements associés de Birkilane EGABI qui mène bataille pour l'autosuffisance alimentaire, l'analphabétisme, l'exode rural et pour l'amélioration des soins de santé primaire,

trouve les ressources de son dynamisme dans une expérience inédite de banque communautaire.

L'ONG américaine Catholic Relief Service (CRS) est aujourd'hui le principal partenaire financier et technique. Un protocole d'accord a été établi en mars 1990 entre le CRS (présent depuis trois décennies en Afrique) et l'Entente. Il porte sur un financement de près de 138 millions pour une période de trois ans.

Grâce à ces fonds correctement gérés par les paysans eux-mêmes,

et par le biais d'un système de crédit garanti par une éthique propre à la culture du terroir, de nombreuses activités productives et d'intérêts humains sont menées par les populations. Parmi celles-ci la culture hivernale du mil et de l'arachide dans des champs collectifs, le maraichage, le reboisement, l'emboûche, le commerce, la gestion de moulins à mil, la création de banques de céréales, de greniers de prévoyance, de cases de santé, de centre d'alphabétisation. L'épargne-

crédit consolide ces opérations.

*«Les différentes activités sont menées dans l'optique de la politique économique de l'Etat sénégalais instituant la libéralisation du secteur agricole pour une prise en charge des paysans par eux-mêmes»*, a fait savoir le coordinateur de l'EGABI, M. Mbalo Diop.

L'expérience des banques communautaires, d'épargne et de crédit jusque-là inédite au Sénégal est en cours dans seize villages de l'arrondissement de Birkilane.

Mohamed Lamine THIOUNE

## Révolution à la base

**NGOUYE** - La misère qui est le lot quotidien des paysans du Tiers monde semble avoir déserté le vocabulaire à Ngouye, village sis à 24 km de Birkilane. Ses 1200 habitants ont bénéficié de l'inspiration par l'EGABI de la première banque communautaire d'épargne et de crédit ouverte dans la zone.

Ils ont bénéficié chacun au début du premier cycle d'opération d'une somme de 20 000 frs après versement d'une épargne symbolique de 1000 francs comme fonds de garantie. Ce prêt est octroyé par le comité de gestion du village à la suite de la présentation par le souscripteur d'un projet individuel jugé viable. Son remboursement est étalé sur une période de 4 mois et frappé d'un taux d'intérêt de 10 %. Avec obligation pour le paysan emprunteur de réaliser à terme une épargne égale à au moins la somme empruntée.

Le succès de la première opération a fait passer le montant du second prêt à la somme de 20 000 frs à rembourser en 6 mois avec un taux d'intérêt de 15 % et une obligation d'épargne de 35 %.

Au 4<sup>e</sup> cycle de l'opération il a été octroyé aux membres du sous comité un prêt de 6 908 000 francs avec une somme à épargner qui s'est élevée à 2 417 800 francs et des intérêts à verser au commun de 1 036 200 frs.

A chaque fois que le membre du sous-comité bénéficie d'un prêt, l'épargne de 35 % lui revient comme compte personnel.

Pour des intérêts de 15 % à verser à la banque communautaire, les 60 % de cette somme sont alloués au sous-comité qui peut à l'occasion utiliser cet argent par exemple, pour octroyer un prêt et d'autres adhérents à la banque, l'achat d'un moulin à mil, de semences et d'intrants pour les champs collectifs, de vivres pour les greniers de prévoyance, de médicaments pour la case de santé, pour l'emboûche la construction de puits ou de salle de classe.

Les 40 % des intérêts qui restent sont destinés à l'EGABI dont le conseil d'administration décide de leur utilisation (budget de fonctionnement - carburant, frais de transport, virement vers un autre sous-comité, etc.).

En mars 1993 Ngouye aura bouclé le 10<sup>e</sup> et dernier cycle conclu avec l'organisme donateur, le CRS. Chacun des membres du sous-comité s'acquittant du remboursement à 100 % du prêt reçu, verra son capital-épargne s'élever à plus de 300 000 frs. N'est-ce pas une véritable aubaine pour quelqu'un dont le revenu annuel a été estimé entre 15 et 20 000 frs ?

Hier le paysan de Ngouye vendait sa force de travail chez le riche propriétaire à raison de 500 frs la journée passée aux champs. Aussitôt après la période des semis, il vendait aussi son semoir à 3000 frs pour l'acheter plus tard à 13 000 frs à la veille de la prochaine saison. Cette ère est révolue pour nous depuis l'existence de la banque qui nous a permis d'avoir une certaine autonomie financière ont révélé Daouda Wilane, Taïa Wilane, et Amath Kébé respectivement président du sous-comité, membre

et secrétaire de gestion de la banque. Pour Mme Khady Ké, la trésorière, la banque en permettant l'allègement des maux du milieu, a beaucoup contribué à l'épanouissement socio-économique des habitants et particulièrement des femmes. «La difficulté pour les paysans d'accéder au crédit bancaire du fait du caractère aléatoire de leur revenu, les formes de garantie exigées pour les banques et leur taux d'intérêts trop élevés ont fait que la banque communautaire a constitué une structure salvatrice ayant pu surtout introduire chez les paysans la notion de l'épargne, nécessaire pour le développement d'un milieu», a fait remarquer le président de l'Entente El Hadji Kéba Wilane.

A Ngouye, petite localité perdue dans la savane du Saloum, une véritable révolution silencieuse est en train de se faire. Faite de croissance et de progrès, elle révèle que le développement est avant tout l'homogénéisation de toute les potentialités dans une dynamique endogène.

Le pari de l'autosuffisance est en train d'être gagné ici. Pourvu que cela fasse lache d'huile ailleurs, ou l'angoisse existentielle demeure encore le fait de boire et de manger à sa faim. MLT

## Entente pyramidale

L'EGABI a une structure pyramidale à la base de laquelle se trouvent les sous-comités ou villages qui se regroupent autour d'une communauté rurale pour former un comité d'action pour le développement de la communauté rurale.

Au sommet se trouve l'Entente formée par les comités d'action. À la base, l'entente est administrée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et de responsables des différents volets d'activités.

L'Entente est aussi administrée par un élu parmi les membres des bureaux des comités, eux-mêmes élus parmi les membres des bureaux des sous-comités. Ces mêmes membres forment les conseils d'administration du GIE et de l'EGABI. Elle est donc une association de coordination des différentes structures de base, avec un personnel de vingt employés. Les membres des bureaux sont formés du personnel salarié et des bénévoles.

L'actuel siège de l'Entente se trouve à Birkilane. Les principaux partenaires de l'Entente sont aujourd'hui le «Catholic Relief Service», «Agro-Action», «Ingénieurs sans frontières», «ASW», «Eau vive».

L'Entente est membre de l'Inter-Entente des groupements associés du Sénégal. MLT.

### TENDANCES

• Par Tapha SENE

## REPONSE POPULAIRE

Décennie perdue ? La décennie des crises et des rigueurs de l'ajustement, aura eu ceci de positif qu'elle a surtout révélé certaines capacités insoupçonnées des groupes de base à trouver les justes solutions (que dis-je ?) l'ersatz à des sollicitations traduisant davantage des impératifs de survie.

Sevrées des facilités d'un encadrement étatique qui aux périodes grasses du mouvement coopératif leur pourvoyait l'essentiel pour gérer leur quotidien, ces populations auront appris, le temps d'y voir clair dans la myriade de modèles qui leur étaient proposés par les marchands du développement alternatif, à compléter sur leurs propres ressources. Donc principalement sur l'ingéniosité dont chacun sait faire montre, une fois confronté à l'épreuve. Mais aussi sur des mécanismes traditionnels de solidarité qui ont fait, dans le passé, leur preuve et qu'au nom d'une rationalité économique subséquente à un mode de vie particulier, on s'est évertué à frapper l'obsolescence.

Tout le contraire, de ce que l'expérience de Ngouye donne à voir sur la justesse des réponses populaires à la cnse. Lesquelles marquent surtout la vie productive dans ce dynamique secteur dit «informel» «non structuré» relégué à la grille d'analyse économique

de ceux qui ont dressé cette typologie, mais qui obéit à sa logique propre.

L'expérience des banques populaires dans cette Agion du Sénégal prolonge ce procédé justement de celle-ci, pourrait voir ses considérables acquis se conforter, si l'initiative qui est donnée aux groupes de base qui en sont les véritables acteurs, leur est laissée. Et que la créativité qui a soutenu leurs actions soit surtout canalisée vers des objectifs de formation et de prise en charge des besoins nouveaux, comme du reste, il s'en crée avec les inévitables transformations qui vont s'opérer dans le contexte de monétarisation de plus en plus prégnante de leurs modes d'échanges. Alors d'inspiration coopérative et simplement associative, leur participation à ce processus de capitalisation pourrait prendre des formes plus élaborées de prise de décision à un éventail d'autres initiatives, tout aussi diversifiées comme l'entrepreneuriat agricole (le vrai), l'investissement des secteurs spécialisés de service, comme les caisses populaires dans d'autres pays qui ont eu à le faire. C'est du registre du possible, pour peu que l'on sache que la clé à notre future richesse est à rechercher dans ce qui est considéré comme notre pauvreté actuelle.

*de l'Etat 10.6.92*

# Une Banque rurale pour Sédhiou

Une banque rurale fonctionne depuis deux semaines à Sédhiou, sur un financement italien de 1,3 milliard de nos francs, une partie des 22 milliards que représente le financement du PRIMOCA. Une mission du gouvernement italien conduite par Mme Yolanda Brunette, ministre plénipotentiaire s'est récemment rendue sur les lieux.

Elle a pu constater que les activités de la banque ont commencé dès la mise en place du financement et les premiers bénéficiaires des activités concerneront les groupements ruraux de Djibabouya et Dallacounda qui pourront acheter leurs semences et les fertilisants nécessaires à leur campagne agricole.

Dans les prochains jours, d'autres villages profiteront de ce crédit, si ce ne sont des particuliers.

La visite a aussi été l'occasion d'un tour dans les différents chantiers et activités du projet, parmi lesquels le chantier de la route Sédhiou-Médina Wandia, le

pont de Diaroumé complètement réélectrifié, une partie des 130 puits villageois, les stations de pompage de Ndamacouta et de Diana Malan ou les châteaux d'eau sont très avancés, le centre de Formation agricole de Séfa ou sont en cours d'exécution les travaux de réfection des bâtiments, la construction du réseau d'irrigation alimenté par une station de pompage, sans compter le forage de Séfa d'une profondeur de 400 m.

Mais dans le cas des interventions du Primoca en 1992, l'accent a été mis sur le caractère intégré des actions dans dif-

férents domaines, notamment par le biais d'opérations-tests avec la participation des populations concernées.

## Fromage sénégalais

Ainsi, des expériences sont en cours avec les Fédérations communautaires des agros-pasteurs de San Samba (arrondissement de Djibabouya) qui embrassent le domaine de l'agriculture, de l'élevage et de l'apiculture.

Pareillement, une unité de transformation du lait en fromage est en cours de réalisation, qui comprend aussi un volet formation des bergers aux techniques de transformation.

Cet important projet de transformation mérite d'ailleurs qu'on s'y arrête pour plusieurs raisons. Il peut intéresser plus de 30 000 têtes de bétail rien que dans l'arrondissement et ainsi traiter une quantité importante de lait difficile à gar-

der. En plus, elle est déjà fonctionnelle à plus de 90 % puisque nous avons assisté sur place à une démonstration de fabrication du fromage, et peut être dans l'avenir du beurre ou du yoghourt puisque les possibilités techniques existent.

Le fromage traité en petite quantité a été offert aux autorités pour dégustation.

En ce qui concerne l'élevage bovin, le projet a installé des lieux de regroupements (genre parcs à bétail) pour faciliter le suivi sanitaire, l'amélioration de l'abreuvement et le pâturage.

L'agriculture quant à elle, sera intensifiée, au niveau des céréales dès cet hivernage par l'appui technique des experts du Primoca et l'accès au crédit rural, en tenant compte de la fabrication d'un atelier forgé pour la réparation et la fabrication du matériel agricole.

C.B

Le Soleil

30.6.92

# La vallée des crédits

Par Mamadou Mika LOM

Dans la région de Saint-Louis, à la faveur des perspectives de l'après-barrage, les bailleurs de fonds commencent à investir dans l'entrepreneuriat rural dont 80% des financements réalisés sont orientés vers le secteur agricole. Ces financements sont à l'origine de quelques changements dans l'organisation et les méthodes de travail des paysans, mais sur le plan économique, les vrais résultats se font encore attendre. Car jusque là, les promoteurs n'ont pu passer du social à l'économique, contrairement aux exigences des bailleurs de fonds qui financent les activités de développement.

C'est ainsi que dans le cadre de son programme de financement des petites et moyennes entreprises, le fonds européen de développement (Fed), a injecté 2 milliards de nos francs sur l'axe Saint-Louis, Richard - Toll, Podor. Ce programme de financement en place depuis 1989, a permis la prolifération dans la zone, de plusieurs groupements d'intérêts économiques (Gie), et autres initiatives individuelles sur financement Fed/Pme. Si un tel programme de financement connaît une grande affluence de demandeurs de crédit, c'est parce que la procédure pour l'accès au crédit est plus allégée et les taux d'intérêts moins coûteux que ceux appliqués par la caisse nationale de crédit agricole (Cncas), selon certains promoteurs.

Mais aussi au niveau du Fed/Pme, les promoteurs bénéficient d'une formation dans les techniques de production et de gestion après obtention de crédit, de même qu'un suivi de leurs activités par les techniciens du Fed. Cet appui en amont et en aval des petites et moyennes entreprises par le Fed/Pme se reflète dans le remboursement des crédits où les responsables se félicitent du niveau des taux qui dépassent largement les 90%. Mais le hic se situe à ce niveau de remboursement parce que les promoteurs ne travaillent que pour rembourser leurs crédits mais ils n'ont rien en plus.

Les grandes difficultés de l'entrepreneuriat rural viennent du fait que le crédit accordé est assorti de rigoureuses conditions de remboursement sans tenir compte de certains aléas de transports, de transformation, ou de l'écoulement des produits. Des fois même, c'est le paiement au niveau de l'industriel qui pose problème alors que tout retard dans le

remboursement est sanctionné par des ajouts aux producteurs dans l'agriculture produisant soit du riz, soit des produits qui sont censés être absorbés par la Saed ou la Socas pour la tomate. Mais ces industries sont saturées, soit à un manque de liquidité.

Les producteurs dans leur longue attente subissent la cause des fourmis ou des oiseaux prédateurs. D'aux difficultés de transformation et de l'écoulement des produits dans la vallée sont en train d'initier de quelques unités de transformation (rizerie, unité tomates). Même si l'initiative est en soi salutaire, ap le problème de l'écoulement demeurera d'autant plus restant concurrencés par ceux entrant en fraude, venant de la Gambie. Ces produits, notamment la tomate hebdomadaire dans tous les départements de producteurs bradent souvent leurs produits à des prix très bas, obligeant les promoteurs à des procédures plus strictes. "D'ailleurs, il n'est pas mis les moyens à la disposition des promoteurs pour qu'ils puissent produire", estime Amadou Mamadou Diop, maître d'œuvre du projet.

Mais pour les exploitations collectives des périmètres, même si les conditions de transformation de produits demeurent les mêmes, le niveau de production est différent. C'est ainsi que les populations du village exploitent une cuvette de 470 hectares, complètement aménagée, se disent très nouvelles conditions de vie et de production.

Le projet Aha est sur financement Fed d'une enveloppe de 34 millions de francs dont l'objectif principal est de permettre aux villageois d'avoir des revenus. Et ces villageois ont réussi en moyenne à se faire une épargne de 34 millions en moyenne qui sert souvent à faire face aux exigences de remboursement des producteurs qu'à améliorer leurs conditions de

*fin 19.11.92*

# ST-LOUIS : Une caisse de crédits pour les artisans

Le ministre du Commerce et de l'Artisanat, M. Cheikh Hamidou Kane, a inauguré samedi la Caisse d'Epargne et de Crédits des Artisans de St-Louis, créée l'année dernière par 53 artisans, avec l'appui de l'ONG française «La Sauvegarde». Aujourd'hui la Caisse est passée de 53 membres à plus de 110 adhérents qui ont réalisé une épargne de près de 4 millions CFA. La cérémonie s'est déroulée à la Place Faldherbe en présence du directeur national de l'Artisanat, Biram Dème, du directeur de l'ONG, «La Sauvegarde», Hervé Di Grégorio, et du représentant de la Mission française de Coopération.

Ce fut une occasion pour le président de la «CECAS» Ahmet Samb de rendre hommage à l'ONG «La Sauvegarde» qui, depuis 5 ans, aide les artisans de St-Louis à s'organiser entre eux et à développer des solutions communes à leurs principaux problèmes. Depuis 4 mois la Caisse a commencé à répondre aux demandes de crédit de ses membres.

Le directeur de «La Sauvegarde», M. Grégorio, a réitéré l'engagement de son organisation à prendre davantage en compte la situation spécifique des artisans et inscrire plus résolument son intervention dans une optique de développement régional. Pour ce faire, elle cherche à développer et diversifier son réseau de partenaires.

Le ministre Cheikh Hamidou Kane a rendu hommage à l'ONG «La Sauvegarde» dont l'intervention dans la région en cette période d'après-dévaluation est salutaire.

Dans ce contexte de dévaluation, l'artisanat est considéré comme un fer de lance pour la résolution des problèmes nationaux relatifs à l'emploi et aux exportations.

Accompagné du gouverneur Souleymane Bobo Vilane, le ministre Cheikh Hamidou Kane a ensuite visité les locaux de la Caisse d'Epargne et de Crédits des Artisans, situés au Sud de l'île.

Mbagnick DIAGNE

*Le Soleil 24.6.94*

## ASSISTANCE CANADIENNE Deux milliards de F CFA pour la institutions mutualistes

M. Papa Ousmane Sakho, ministre de l'Economie, des Finances et du Plan et M. Wilfrid-Guy Licari, ambassadeur du Canada au Sénégal, procéderont ce matin à 11 heures, au ministère de l'Economie des Finances et du Plan à la signature d'un Protocole d'Entente.

Ce protocole permettra au Canada de mettre à la disposition du Sénégal une subvention d'un montant global de quatre millions neuf cent cinquante mille (4 950 000) dollars canadiens (soit environ 2.000.000.000 de francs CFA) destinée à la réalisation d'un projet de création ou de consolidation des institutions mutualistes d'intermédiation financière.

Le projet a pour objectif la mise en place d'un réseau de vingt (20) mutuelles d'épargne et de crédit en milieu urbain, l'appui à la mutualisation d'une structure de crédit aux petites entreprises dénommée l'Alliance de Crédit et d'Epargne (ACEP), la formation de plusieurs intervenants du secteur mutualiste tout en assurant entre eux une plus grande concertation «Ce projet permettra aux ménages sénégalais et aux petits opérateurs économiques d'avoir accès à des services d'intermédiation financière à des coûts réduits».

*Le Soleil 4.11.94*

## CONCERTATION DES LEADERS PAYSANS

Face aux difficultés de financement, les commerçants n'ont pas hésité à se lancer dans l'investissement bancaire. C'est au tour des paysans d'afficher des appétits pour la Cncas.

## Des paysans banquiers ?

Par Birane GNING

**THIES** - Le mois dernier se tenait à Thies un atelier de réflexion intitulé « Exploitations familiales et développement durable », à l'initiative du Comité national de concertation des ruraux (Cncr) qui regroupe sept fédérations nationales s'occupant de développement socio-agro-pastoral à la base. Soixante-dix leaders paysans issus de ces différentes organisations ont, ainsi débattu, avec l'assistance de plusieurs experts intervenants dans le secteur rural, du nouveau chemin à emprunter pour promouvoir de façon durable le développement des exploitations familiales rurales. Et puisque ce sont les fonds qui manquent le plus, les paysans n'hésitent pas à afficher une détermination qui va jusqu'à lancer une Opa sur la Caisse nationale du crédit agricole (Cncas).

L'intérêt du thème réside dans le fait que c'est au niveau de la famille que s'organisent et s'exécutent pour l'essentiel les activités de production rurale. Et l'orientation qui s'impose aujourd'hui vise à ce que la réflexion soit menée avec la base en vue d'élaborer une stratégie et un programme qui permettront aux ruraux de s'engager dans la modernisation de leurs entreprises. A terme, il s'agit pour le Cncr de déboucher rapidement sur une « plate-forme », véritable bréviaire des exploitants ruraux, à proposer pour l'amélioration de la politique agricole. Première grosse difficulté recensée au cours de cet atelier, le partage équitable et l'exploitation rationnelle de la terre, de l'eau, etc. Les leaders paysans présents à Thies pensent que des changements significatifs sont nécessaires dans les textes législatifs et réglementaires concernant les droits d'accès, d'usage et de transmission des ressources. En plus, les



La prise de conscience semble annoncer une future révolution paysanne.

populations devront être associées à l'élaboration des nouveaux textes, elles devraient aussi bénéficier des revenus tirés de l'exploitation des ressources. Cela appelle l'urgente nécessité de renforcer les compétences et les capacités professionnelles, donc un combat permanent contre l'analphabétisme et un échange continu d'expériences entre organisations d'exploitants ruraux. Autre difficulté majeure notée, celle du financement des activités de production des exploitations familiales rurales. Constat a été fait des limites des caisses populaires pour suppléer ou compléter l'action de la Cncas jugée en-deçà des

souhaits des exploitants ruraux à cause de taux d'intérêts élevés et l'absence de fonds d'assurances en cas de calamités naturelles. En attendant que l'Etat veuille bien revenir sur ces aspects du fonctionnement de la Cncas, le Comité national de concertation des ruraux se dit partant pour une participation plus forte dans le capital social de la banque agricole. Ce souhait a été bien accueilli par les leaders paysans prenant part à l'atelier de Thies puisque séance tenante, une importante somme d'argent a été collectée pour servir de fonds de départ au rachat de la Cncas.

Walfadjri 7. 11. 94

### Le syndicat des paysans

Le Comité national de concertation des ruraux (Cncr) qui a été fondé le 17 mars 1993 à Thies, suite au premier forum de la Fédération des Ong du Sénégal (Fongs), regroupe sept Fédérations nationales s'occupant en particulier du développement rural. A savoir l'Union nationale des coopératives agricoles; la Fédération nationale des groupements de promotion féminine; l'Union nationale des coopératives d'éleveurs.

La « Déclaration de Thies » qui fonde ce comité répond à une volonté de coopération des organisations nationales de producteurs ruraux qui cherchent à se renforcer mutuellement et améliorer en même temps le statut et les rôles du producteur rural. A ce titre, le Cncr se veut un lieu de dialogue, de réflexion et de partage des expériences pour sauvegarder les intérêts professionnels et sociaux des ruraux. Il est animé par un coordonnateur national assisté par une cellule de suivi. Il est administré par un comité de trente-cinq membres issus de sept fédérations nationales qui le composent.

B. GNING

Soleil 21-22/01/95

## Epargne : les mutualistes ont la côte

KAOLACK (APS) - Les mutualistes de la ville de Kaolack, réunis dimanche en assemblée générale, ont eu l'agréable surprise d'apprendre que leurs efforts d'épargne au niveau des caisses populaires étaient passés de 10 millions de FCFA en juillet 1993 à plus de 130 millions au 31 décembre 1994.

Ces chiffres, publiés par Mme Ndéye Lô Lakh, présidente du Conseil d'administration des Caisses populaires d'Epargne et Credit de Kaolack, traduisent le bilan « positif » de la mutualité qui a vu, parallèlement, le nombre de ses adhérents passer de 48 à 1 600 au début de 1995.

Parlant sous le contrôle du directeur, ainsi que des membres du Conseil d'administration et de surveillance, Mme Lô a pris l'engagement ferme de sanctionner sans attendre les mauvais payeurs afin de permettre aux sociétaires épargneurs de bénéficier de prêts. Sur 93 demandes de prêts, seules 86 ont été agréées, soit un montant de 16 millions.

Ces financements bénéficient aussi bien à la vendeuse de cacahuète qui rembourse les 30 000 FCFA qu'au groupement féminin de Kahatoky gérant un projet rizicole et avicole et aux multiples artisans de Kaolack : tailleurs, menuisiers, tisserands, etc.

La seule fausse note au cours de cette assemblée générale a été l'annonce, par la présidente, de l'arrêt de l'octroi des crédits. En effet, a expliqué Mme Lô, les caisses de Kaolack ayant atteint un taux de non remboursement de 16 %, ne pou-

vent plus, selon les textes, consentir des prêts aux sociétaires. D'où l'appel lancé à tous, notamment aux hommes dont on a constaté qu'ils sont généralement mauvais payeurs.

Au cours des débats, les mutualistes ont suggéré aux responsables des caisses populaires de baisser le taux d'intérêt de 2,4 % le mois (jugé prohibitif) et d'augmenter le taux d'épargne qui est de 4,5 %. Ils ont également demandé l'allègement du plafond du crédit jusqu'ici arrêté à 500 000 FCFA.

S'expliquant sur les taux, les techniciens ont répondu que c'est le marché financier au Sénégal qui est de 5 %. Toutefois, dans la perspective d'adapter les crédits aux réalités des sociétaires, surtout les moins nantis, les techniciens de Kaolack ont mis au point deux nouveaux produits.

Il s'agit, d'une part du Plan d'Epargne Projet (PEP) qui fait gagner 5 à 6 % de taux d'intérêt et qui permet de réaliser des logements, des équipements et matériels agricoles, etc., et d'autre part, du livret rose destiné aux enfants. Enfin, il existe aussi le fameux compte bloqué.

Ouvertes en 1986 à Kaolack, les Caisses populaires d'Epargne et de Crédit sont aujourd'hui implantées dans les régions de Tambacounda, de Kolda, de Ziguinchor et de Diourbel. Elles sont toutes rattachées à la direction centrale de Thies qui bénéficie de l'appui de la Caisse française de Développement et du Centre international du Crédit mutuel de Paris, la cinquième banque française.

# Demain, les banques rurales

**Une banque en milieu rural!** C'est une initiative qui porte la marque du Crédit mutuel sénégalais, qui gère actuellement un ensemble de 65 Caisses populaires réparties à travers 8 régions du pays. Ces Caisses populaires dispensent du crédit à des taux d'intérêt de loin meilleurs que ceux qu'on trouve d'habitude au Sénégal. Par exemple, là où la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (Cncas) fait un prêt à un taux d'intérêt de 17%, les Caisses populaires qui s'adressent aux populations aussi bien urbaines que rurales n'exigeant que 2%. En outre, ces Caisses populaires permettent aux Sénégalais à faibles revenus de contourner les difficultés qu'il y a à déposer de l'argent dans les banques classiques où on demande un minimum de 30.000 francs, tandis qu'avec 5.000 francs seulement, on est éligible aux prestations du Crédit mutuel sénégalais.

Avec l'implantation de ces instruments de crédit sur une bonne proportion du territoire, l'épargne paysanne, les problèmes d'accès aux semences et d'intrants agricoles devraient se poser à l'avenir avec moins d'acuité pour le monde rural sénégalais. En rapport avec le Crédit mutuel du Sénégal, ce sont des conditions de prêts et de dépôts plus souples que celles qui sont habituellement proposées, auxquelles les paysans peuvent prétendre.

Les Caisses populaires d'épargne et de crédit, qui sont implantées dans 8 régions du pays, dispensent un crédit à un taux d'intérêt de 2%.

La somme fixée pour les dépôts prend également en compte les moyens financiers en milieu paysan, parce qu'il faut seulement 6.500 francs pour avoir un livret d'épargne dont les dépôts sont rémunérés à un taux de 4%. De son côté, l'ouverture d'un compte à terme donne entre 4,5 et 5,5%.

Ce ne sont pas les seules formules d'épargne dont les pay-

sans peuvent bénéficier. Il leur est également loisible de souscrire un plan d'épargne projet dont le taux d'intérêt est de 6%. Dans le cas d'espèce, le sociétaire est tenu de verser un minimum de 5.000 francs par mois, somme fixée "pour tester sa capacité d'épargne mais aussi de remboursement", selon un responsable du Crédit mutuel de Thiès.

Cette trouvaille a jusqu'ici donné des résultats satisfaisants parce que depuis le début de l'initiative en 1988 à Kaolack, ce sont présentement 65 Caisses de crédit mutuel qui existent sur le territoire et qui totalisent 25.000 sociétaires. A Kaolack, pour cette présente saison agricole c'est 400 millions de crédit qui ont été consentis à quelque 4.000 agriculteurs, selon le directeur national du Crédit mutuel du Sénégal, Jean Noël Rouet. Le montant moyen de ce crédit a été de 100.000 francs selon M. Rouet.

Chaque année, de l'avis du directeur du Crédit mutuel de Thiès, Daniel Pachouka, "est un milliard de francs de crédit

environ qui est dispensé et les taux de remboursement sont de 100%". Certaines Caisses populaires ont ainsi eu un rythme d'expansion rapide. Selon El Hadji Coly, du Crédit mutuel de Bignona, la banque qu'il dirige a atteint le nombre de 300 comptes en un mois de fonctionnement seulement.

La Caisse de Thiès, ouverte en décembre 93, a à son actif 2.000 sociétaires.

Toute caisse ouverte sur une quelconque partie du territoire devra toutefois attendre 6 mois avant d'accorder des prêts. Ce qui fait que certaines banques comme celle qui se trouve à Baba-Garage, dans le département de Bamby, n'ont pas encore commencé à faire du crédit aux paysans. Cette banque, qui a été mise en place avec le concours du Regroupement pour le développement de Baba-Garage et environnement (Redibe), exploite à fond les réalités commerciales de la communauté rurale. Les paysans ne peuvent faire des sollicitations à la banque que le mercredi qui se trouve être le jour où se tient le marché hebdomadaire du village. L'objectif recherché est de bénéficier de l'affluence à pareil moment pour sensibiliser les populations sur la nécessité de l'épargne en milieu paysan,



La nuit bancaire adaptée pour l'économie rurale.

comme moyen de faire face aux problèmes que connaît habituellement le monde agricole.

Toutes les catégories de la population (paysans, éleveurs et mêmes fonctionnaires) peuvent prétendre aux prestations de la

banque populaire qui rémunère les dépôts à un taux minimum de 4%. Ce taux peut même aller jusqu'à 7% s'il s'agit d'un placement de fonds bloqués.

Malick BA

## Au départ du projet

Le projet d'implantation des Caisses populaires est une initiative qui onane du Crédit mutuel français. Tout est parti en 1988, avec la naissance de la première banque qui a vu le jour dans la région de Kaolack, à la suite d'une étude menée conjointement par le gouvernement du Sénégal et le Crédit mutuel français. Le choix de Kaolack était à l'époque dicté par la nécessité de venir en aide aux multiples besoins de financement des agriculteurs d'une région qui était perçue comme "une zone d'avenir en raison de ses énormes potentialités agricoles". Actuellement, le crédit campagne qui a été mis en oeuvre permet de

répondre favorablement aux sollicitations des paysans qui, selon les dernières statistiques, ont remboursé leurs dettes à hauteur de 100%. L'idée qui veut que les paysans soient de mauvais payeurs est ainsi battue en brèche, parce que selon le directeur national du Crédit mutuel du Sénégal, J. N. Rouet, "les dettes sont remboursées à 100%".

Ce projet, qui est en train de connaître une expansion au Sénégal, est également connue dans un certain nombre de pays africains comme la Côte-d'Ivoire, la République Centrafricaine, la Guinée, le Burundi et le Congo.

## Saint-Louis et Dakar pas encore couverts

Si les Caisses populaires se sont multipliées à travers le pays avec des antennes régionales à Thiès, Kaolack, Ziguinchor et Tamba, les régions de Saint-Louis et de Dakar ne sont pas pour le moment concernées. En effet, de l'avis des responsables du Crédit mutuel du Sénégal, les prestations de l'institution ne couvrent pas une période excédant 12 mois.

Elles sont essentiellement axées sur les prêts à courts termes, donc relatifs aux prêts de paysans qui peuvent être amortis en moins d'un an. Les gens de la région de Saint-Louis ont d'ailleurs exprimé leurs besoins financiers. En répondant favorablement à leurs sollicitations, il y a des craintes que le crédit ne puisse pas être remboursé en 12 mois. C'est ce qui explique que pour le moment, la zone de Saint-Louis

ne bénéficie pas de ces prestations", a affirmé un responsable du Crédit mutuel. Mais dans l'avenir, cette contrainte, liée à la durée du crédit, devrait être contournée parce que le Crédit mutuel a commencé à recréer certains prêts dont la durée atteint même 3 ans. L'autre raison, qui fonde la non présence du crédit à Saint-Louis et que les responsables du Crédit mutuel sénégalais ne cachent pas, est la compréhension des besoins de l'économie rurale de cette zone avec les caractéristiques de la zone.

Pour le moment, c'est dicté avant tout par un choix de priorité qui s'est fait au profit des autres régions où les besoins sont jugés plus urgents.

MBA

face 2 2 25



## Crédit agricole

*Les paysans savent ce qu'il leur faut pour produire. Seulement l'Etat ne les écoute que rarement. Dans un document, les paysans parcourent tout le processus pour proposer les ajustements nécessaires. Y compris dans l'administration du monde rural.*

Par Souleymane NDIAYE

Elles ne demandent qu'à produire toujours plus mais c'est le crédit qui fait le plus défaut.

## Les propositions paysannes

LES organisations paysannes (Op) ne pleureront certes pas la mort de la Caisse nationale de crédit agricole (Cncas) dans sa formule actuelle. La privatisation, inéluctable parce que voulue par les bailleurs de fonds et le gouvernement sénégalais après son long aveuglement en matière de politique agricole et de crédit, représente, sans doute, un moindre mal pour les Op. La Cncas ne fait pas l'affaire et pire, n'a même plus les moyens de faire encore illusion. Les Op souhaitent d'ailleurs acquérir des parts importantes dans le capital de la future structure qui prendra le relais de la Cncas qui aurait dû être leur-banque. Pourtant, la privatisation n'éliminera pas de facto le risque de voir les mêmes causes produire les mêmes effets. On comprend que les Op - en bons paysans, prudents et prévoyants - aient engagé depuis longtemps déjà et poursuivent aujourd'hui encore un débat fécond sur l'assainissement du crédit aux producteurs ruraux et la mise en place d'un nouveau système de crédit agricole.

Lorsque les Op se félicitent de la mort annoncée de la Cncas, ne donnent-elles pas l'impression de scier la branche sur laquelle ils sont assis ? Que non, si on connaît les critiques portées contre la Cncas par le Comité national de concertation des ruraux (Cncr), la supra-organisation qui est aujourd'hui la voix autorisée des organisations paysannes sénégalaises. Grâce au renforcement de leurs capacités organisationnelles mais aussi financières, les Ops du Cncr proposent une nouvelle approche du crédit agricole et entendent contribuer pleinement à le mettre sur les rails. Le terrain est fertile car les différentes organisations du Cncr comptabilisent toutes, à des niveaux différents cependant, des expériences intéressantes en matière d'octroi de crédit adapté à leur secteur d'activités.

Si elles ne savent pas toujours ce qu'il faut faire, du moins savent-elles de vieille mémoire ce qu'il ne faut surtout pas faire dans le champ

de leur crédit. Personne ne devait donc être surpris, les pouvoirs publics en premier lieu, que le Cncr formule, avec force, des propositions sur cette question vitale pour les ruraux. Dans un document intitulé *Propositions paysannes pour l'assainissement du crédit aux producteurs ruraux pour la mise en place d'un nouveau système de crédit agricole*. Août 1995, le Cncr propose la mise en place d'une « commission locale d'octroi de prêts de campagne agricole au niveau de la communauté rurale. Les financements dégagés serviront à l'acquisition d'intrants, de matériel agricole et à doter les Op d'un fonds de roulement pour la commercialisation ». Il réclame, en outre, la mise en place d'un fonds de calamités et d'un fonds de garanties pour lesquels les Op verseront leur cotisation. Comme des grands.

Connaissant à fond l'environnement et les besoins de ses mandants, le Cncr estime qu'il faudra procéder à une localisation plus judicieuse des fonds publics destinés au financement de la production agricole (Pmi et Pape (Fed et Bad), Ppr (Banque mondiale), Pmiaa (Bad).

Le Cncr propose aussi qu'un accent particulier soit mis sur le volet communication. Les producteurs paysans savent bien qu'il est illusoire de vouloir le développement sans radios et télévisions de développement.

Dans un souci d'harmonisation et donc d'efficacité, le Cncr pose un jalon tout aussi important : « Dans ce sens, l'Etat, le Cncr, le Parlement et le Conseil économique et social devront mettre en place un partenariat en vue de parler aux producteurs un seul et unique langage. » Pour le suivi et l'évolution des programmes de financement de la production agricole, le Cncr préconise la création, par le gouvernement, d'un « Conseil national de développement rural » dont seront membres, évidemment les Op et des ministères, la commission de développement rural de l'Assemblée nationale et celle du Conseil économique et social. Cette proposition à elle seule permet de saisir l'ampleur de la démarche du Cncr qui se distingue comme une des principales forces de proposition du pays. Le Cncr n'omet pas du tout une de ses vieilles exigences : l'abaissement des taux d'intérêt sur le crédit agricole.

## Alliés naturels

Les propositions du Cncr pour la mise en place d'un nouveau système de crédit agricole ne manquent ni de force, ni de cohérence, ni de pertinence. Elles sont l'aboutissement presque obligé d'une forte prise et de conscience et de responsabilité des ruraux sénégalais. Ces propositions semblent être une main tendue par l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec l'Etat et les bailleurs. L'Etat sénégalais qui planche, espérons-le, sur l'approche alternative du Cncr aura du mal à la passer sous silence et/ou à la rejeter en bloc. Il devrait avoir le courage de suivre les producteurs agricoles pour arriver à une réelle maîtrise - son casse-tête depuis les indépendances, en 1960 - de la production agricole qui passe par une stratégie de « crédit adapté ».

Il est d'ailleurs dans son intérêt de savoir que dans la définition d'une stratégie de développement durable, ses alliés naturels les plus sûrs et les plus déterminés sont et resteront les ruraux eux-mêmes. Ceux-ci ne veulent plus qu'on décide pour eux, là-bas, vers l'inaccessible Building administratif. Souhaitons seulement que les Op ne cèdent à la tentation de mettre à la place d'une lourde administration une autre tout aussi lourde, bureaucratique et budgétivore... à leur détriment en premier lieu.

S. NDIAYE

## Mutuelles et détaxes

Le Comité national de concertation des ruraux (Cncr) accorde une grande importance au renforcement des initiatives en matière d'organisation mutualiste et de crédit. Les mutuelles, qui vivent leur âge d'or au Sénégal, constitueront à terme, des relais efficaces de l'institution de financement de la production agricole. Les insuffisances constatées dans le fonctionnement des mutuelles seront corrigées grâce à l'expérience des Op qui expérimentent depuis quelques années des mutuelles, de création endogène la plupart du temps.

Le succès de l'opération dépendra aussi des mesures d'accompagnement qui seront prises par le gouvernement. En premier lieu, les intrants et le matériel agricole devront être exonérés de toute taxe. L'Etat, selon le Cncr, n'a rien à craindre car - avec cette mesure de justice et de bon sens - le relèvement certain de la production agricole et son corollaire l'amélioration de revenus paysans compenseront très largement les pertes fiscales. Il est à prévoir que sur cette question l'Etat montrera bien des réticences. Et il aurait tort s'il inscrit son action dans la perspective d'un développement durable.

S. NDIAYE

**Dettes** *Les paysans veulent que l'Etat dise clairement que les dettes paysannes doivent être remboursées. Pour le Cncr, les mauvais payeurs sont une création de l'Etat.*

## Les paysans exigent le remboursement

**L**E Comité national de concertation des ruraux (Cncr) a d'abord procédé à une analyse critique de la politique de crédit agricole en vigueur et des raisons de l'échec. De l'avis des ruraux, il y a eu maladresse dès le début. Les conditions à la sécurisation du crédit n'étaient pas assurées à la création de la Cncas.

Un parler paysan pour dire que l'Etat avait mis la charrue avant les bœufs en octroyant des crédits de façon laxiste, en décrétant des annulations répétées de la dette des paysans ; ce qui a laissé croire aux emprunteurs qu'un crédit pouvait être commué en don. L'Etat a contribué à la généralisation de la mentalité de « mauvais payeur », se mettant en position de tapeur tous azimuts pour payer à la place des emprunteurs ! L'échec de cette politique de crédit aberrante devait être prévisible.

Pire, l'Etat, actionnaire de la Cncas, n'a pas respecté ses engagements pris... sans contraintes au moment de la création de la structure, à savoir la mise en place d'un fonds de calamité et d'un fonds de garantie. Seul le fonds de capital a été fourni par lui. Comment dans ces conditions la Cncas pouvait-elle faire face aux risques de non-remboursement dans un secteur où le temps change bien vite ?

Last but not least, le taux d'intérêt trop élevé - de 13,5 % au début il est passé à 17,5 % avant de revenir à 13,5 % l'an - pratiqué par

la Cncas favorisait, à coup sûr, l'accumulation des impayés. Ces taux d'intérêt, à la limite usuraires pour des paysans sénégalais, ne pouvaient « aider » aucunement des paysans ballottés entre sécheresse et prix aux producteurs ridiculement bas. Et les taux relativement plus faibles pratiqués par d'autres intervenants d'ajouter à la confusion et à l'anarchie dans le domaine du crédit agricole.

Cependant, le plus grand reproche des Op adressé à l'Etat est de ne pas les avoir associés à la création de la Cncas. Comment dans ces conditions propices à la suspicion pouvait-elle appréhender correctement les réalités locales (cf. le gâchis dans la vallée qui illustre à merveille l'échec de la Cncas) et les besoins des intéressés ? Le diagnostic établi sans complaisance, le Cncr engage les autorités - et c'est le préalable - à «... prendre une décision claire et sans équivoque annonçant clairement leur détermination à demander le remboursement de toutes les dettes. Cette décision devra, également, indiquer que l'annulation de la dette, antérieurement pratiquée, est à jamais révoquée». Cette décision politique constitue une condition essentielle, un préalable impératif pour bâtir un nouveau système de crédit. Le Cncr propose que les débiteurs soient identifiés et qu'un moratoire soit étudié pour le remboursement du principal dû.

S. NDIAYE

6/10/2015  
12.11.95

# Crise du crédit

**SAINT-LOUIS** - La situation socio-économique est aujourd'hui caractérisée par la crise du crédit et par la faiblesse des revenus générés par la riziculture, principale activité des populations.

Le crédit limité des besoins en intrants pour les campagnes agricoles ne prend en compte ni le financement en moyen terme (investissements), ni le financement en long terme (infrastructures, aménagements).

Le faible taux de remboursement est en partie lié aux faibles niveaux des revenus tirés du riz et au vieillissement des infrastructures.

On a constaté que les revenus nets par ha sont en 1994 marginaux ou négatifs, avec la seule exception des grands périmètres aménagés par la SAED avec un rendement de pas moins de 5,5 tonnes/ha. Il faut aussi prendre en compte que la main d'œuvre familiale n'est pas valorisée parmi les coûts de production.

Ce caractère marginal des revenus nets s'est renforcé depuis la dévaluation. Le coût de la plupart des intrants a presque doublé tandis que le prix officiel du paddy n'a augmenté que de 6% (de 75 à 90 F), bien qu'il faille se souvenir qu'une proportion importante des producteurs n'arrivaient pas à vendre leur récolte au prix officiel. Il est évident que la majorité des riziculteurs de la vallée sont confrontés à une crise et que la pratique de la riziculture commerciale est devenue sous les conditions actuelles douteuses pour beaucoup d'entre eux. Et d'ailleurs, les provisions pour l'entretien et le remplacement des infrastructures et des équipements étaient défectueuses avec la dévaluation, sans une amélioration structurelle de la filière-riz, elles seront encore plus après.

L'on remarque une grande dépendance de la mécanisation des travaux agricoles, même dans les parcelles de dimension très modeste, ce qui entraîne des coûts de production élevés, surtout depuis la dévaluation. L'utilisation d'une moissonneuse-batteuse est payée à raison de 20% de la récolte. Ceci n'est pas seulement un coût excessif, il suppose des marges très importantes pour les prestataires de service mécaniques, qui sur une récolte de 5 tonnes à l'ha seraient payés l'équivalent de 90 000 F CFA.

Les coûts de post-récolte et de transformation sont très élevés, on estime que ceci est dû en partie à l'inefficacité du système de collecte basé sur la sacherie plutôt que le vrac et en partie à l'inefficacité et la non-compétitivité des usines de transformation, surtout les grandes rizeries gérées jusqu'à très récemment (mai/juin 94) par la SAED. Il est remarqué que les coûts unitaires de celles-ci ont été le double de ceux des quelques petites rizeries et 2,5 fois ceux des décortiqueuses villageoises. Bien que les coûts de transformation n'entrent pas dans les coûts de production du paddy, ils diminuent la marge disponible pour payer les producteurs.

On estime le taux d'intensité culturale dans l'ensemble de la vallée (sur une surface mise en valeur qu'on estime à 78% de la surface aménagée) à 1,03. Cela veut dire que la double culture a été l'hypothèse centrale qui justifiait économiquement tous les investissements consentis en irrigation; le programme de développement de la rive gauche justifie l'expansion des surfaces irriguées sur l'hypothèse d'un taux d'intensité culturale de 1,5 à 1,6.

**Mbagnick DIAGNE**

Soleil 16-17/12/95

## ENDETTEMENT DES PRODUCTEURS RURAUX

# La CNCAS\* apprécie

Quels mécanismes pour assurer des financements pérennes aux activités de production ? C'est sur cette question que s'est penchée hier l'une des commissions du Forum qu'organise, à Kaolack, le Comité national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) avec l'Association des Elus locaux. Une occasion pour le président de cette commission, Fodé Ndiaye, secrétaire général de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) de nous livrer la position de cette institution par rapport à certaines questions relatives à l'endettement des producteurs.

C'est le Conseil interministériel du 26 mai 1983 qui a présidé à la création de la CNCAS, rappelle-t-il. Il s'est agi d'améliorer l'environnement à travers les conseils des Sociétés régionales de Développement rural, d'organiser le monde rural et les circuits d'approvisionnement, de mettre en place une nouvelle conception du crédit, «responsabilité, sécurisé par rapport aux aléas, décentralisé, évolutif, couvrant tous les besoins des ruraux». Le système devait s'appuyer sur l'apport personnel, des garanties collectives, la caution solidaire et les hypothèques.

Créée le 6 avril 1984, la CNCAS devait être dotée de moyens financiers, notamment un capital devant atteindre 4,8 milliards en quatre ans (1988), des dotations égales à un tiers du capital social, des fonds de calamités et de garanties, des ressources concessionnelles. Globale-

ment ces moyens financiers devaient s'élever à 20 milliards en 1991, précise M. Ndiaye. Mais sur ces 20 milliards prévus, seuls 6 milliards ont été versés. Soit un gap de 14 milliards. Et la CNCAS ne dispose pas de fonds de calamités, ni de fonds de bonification ou de fonds de garantie communautaire.

«Malgré tout la CNCAS a mis, depuis sa création, un volume de financement de 100 milliards couvrant tous les besoins de financement, de la production à la commercialisation, en matière d'élevage, de pêche et d'agriculture», selon M. Ndiaye qui rappelle également «le rôle de chef de file» que joue la banque qui participe à titre principal ou exclusif au financement de la commercialisation du riz paddy, de l'arachide.

L'encours du crédit à la CNCAS atteint actuellement 20 milliards de francs CFA. Sur ce montant, les producteurs ruraux estiment devoir une part importante et à les croire «il ne s'agit point d'impayés ou de créances douteuses ou litigieuses». En effet, expliquent-ils, «les ressources mises en place ont bien servi à la production. Il faut les recouvrer». Et de donner l'exemple du fleuve où, «grâce au financement de la CNCAS, la production est passée de 81.000 tonnes en 1985-86 à 173.000 t en 1991».

Quid de la chute constatée présentement ? Selon le secrétaire général de la CNCAS, celle-ci «découle essentiellement d'une baisse du volu-

me de crédit résultant du non-paiement des dettes dans la zone».

Appréciant la volonté manifestée, à travers le CNCR par les producteurs ruraux de rembourser la dette, M. Ndiaye salue le fait que ceux-ci «semblent avoir pris connaissance du rôle irremplaçable de la CNCAS et de la nécessité de changer les mentalités». Le crédit doit se rembourser et cela est conforme à nos traditions et à nos religions, dit-on, de part et d'autre. «Le discours a changé dans les instances paysannes. Il s'agit de passer aux actes, en traduisant cette volonté dans les plus brefs délais par un remboursement effectif. C'est la seule manière pour le mouvement des producteurs ruraux de restaurer sa crédibilité fortement entamée au niveau de la banque».

S'agissant du taux d'intérêt annuel de la banque (13,5%), Fodé Ndiaye précise qu'il comprend plusieurs paramètres : coût d'opportunité de la ressource, coûts de gestion, coût du risque et le profit de l'institution.

Outre cette question du financement des activités de production, les participants au Forum qui s'achève cet après-midi, ont abordé d'autres thèmes, relatifs à la professionnalisation des fédérations, à l'agriculture, à l'élevage, au maraîchage, à la pêche aux exploitants forestiers, aux femmes, à la recherche-développement.

**Papa Boubacar SAMB**

\* Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal.

## Banques nationales

*C'est la dernière des banques nationales. Le taux qu'elle applique et «les méthodes du Dg» décriées par les travailleurs, la menacent.*

### La Cncas suivra-t-elle les autres ?

Par Abou Abel THIAM

**L**A Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (Cncas) va-t-elle connaître le même sort que les autres banques sénégalaises qui ont mis la clé sous le paillasson ? Cet établissement de crédit au profit du monde rural et des activités agricoles, en plus de son taux jugé usurier parce que trop élevé, ne se signale pas non plus par des performances satisfaisantes. L'examen de ses bilans de ces dix dernières années permet, en effet, de se rendre compte que la Cncas ne survit que grâce à des jeux de chiffres et à un appui de l'Etat sans lequel cette banque aurait fermé. Cette année par exemple, la situation financière de cet établissement a failli le faire tomber sous le coup d'une loi bancaire qui oblige toute banque, dont la situation nette est inférieure à un milliard de francs, à fermer. Ce qui était le cas de la Cncas qui s'était retrouvée avec des impayés de l'ordre de trois milliards de francs, au chapitre d'une ligne de crédit de la Banque mondiale, dénommée Irrigation IV et devant financer la culture de riz dans la vallée du fleuve.

Pour éviter le crash à la Cncas,

il a fallu l'intervention de l'Etat sous forme de filtrisation de cette ligne de crédit. Autrement dit, c'est comme si l'Etat avait racheté, sous forme de titres, les impayés dans le cadre de cette ligne de crédit. N'eût été cette intervention, il n'y aurait plus eu de Cncas. Et il semble que cette situation désastreuse de la banque ne procède pas seulement de son taux tant décrié de 14,5 %. La Cncas bénéficie en effet de lignes de crédits octroyés par l'Etat avec de réels avantages. Pour une durée moyenne de dix ans pour le paiement, la banque se voit appliquer un taux qui ne dépasse pas 5 %. Comme simple intermédiaire entre les bailleurs de fonds et les paysans, la Cncas n'en ajoute pas moins de 10 % d'intérêt. Ce qui entraîne, pour les bénéficiaires, des difficultés de paiement qui se répercutent sur les recouvrements.

A cela, ajoutent des sources proches de la Cncas, «une gestion des plus condamnables du directeur général Samcidine Dieng qui, en dix ans de présence, s'est retrouvé avec des pertes dans sept exercices au moins». C'est ainsi qu'en guise d'explication, on cite par exemple «des gens qui ont été payés à Saint-Louis alors qu'on ne connaît même pas leur adresse». Au directeur Samcidine Dieng (que nous avons

cherché à joindre, en vain) des reproches ne manquent pas, venant de ses employés. «La Cncas ne pourra jamais être performante tant que la moitié du personnel sera les parents et affiliés du directeur. C'est cette gestion familiale qui permet, par exemple, au directeur administratif de donner des cours à l'Université de Saint-Louis, pour son propre compte, avec des absences régulières et répétées. Ou encore au secrétaire général d'être pendant longtemps absent de la banque et même du pays pour des activités de consultance. Tout ceci avec la bénédiction du Dg». s'insurgent des travailleurs qui se disent inquiets devant la menace qui pèse sur la banque. Pour eux, leur patron risque de couler la banque avec des pratiques comme celle consistant «à réformer tous les trois ans, les véhicules de la banque, à des prix très bas».

Mais pourquoi ne mènent-ils pas le combat à l'intérieur de la banque pour que la gestion soit corrigée ? «On s'entend toujours dire, de la part du Dg : c'est ma banque, qui n'est pas content rend le tablier, soutiennent des travailleurs de la banque. Pour eux, la preuve de cette assertion c'est qu'à la Cncas, il y a des travailleurs qui n'avancent que lorsque la loi en fait obligation alors que d'autres sont régulièrement promus». Au taux appliqué par leur banque «qui crée ainsi toutes les conditions pour que les paysans n'empruntent pas ou ne puissent pas payer», les travailleurs ajoutent comme cause de la situation actuelle «le fait de ce directeur atteint par l'âge de la retraite depuis deux ans».

Walfadjri 6-8.4. 1996.

# Alerte au Crédit agricole

**L**A situation de la Caisse nationale de crédit agricole nous amène à réfléchir sur un certain nombre de propositions de réformes. Ces réformes sont la conséquence d'une analyse de la gestion sociale et des moyens de la société. Les points soulevés, sans être exhaustifs, sont à la base de beaucoup de problèmes de la banque, mais pas de tous.

Ainsi la diversification de l'offre des produits et services bancaires à la clientèle est plus que nécessaire. Quand on observe, on se rend compte qu'aucune action n'a été entreprise pour cela. Alors que des produits attractifs existent, pouvant donner naissance à des financements spécifiques pour l'ensemble de la clientèle.

- La modernisation de l'équipement par l'informatisation des tâches quotidiennes et l'adoption de la bureaucratie doit être pensée.

- L'extension et la densité du réseau doivent profiter à la banque. Actuellement, tel n'est pas le cas. Tous les fonds collectés servent à couvrir notre solde débiteur. Sur ce plan, le contrôleur général disait à un agent chargé de la compense, qui avait pris l'initiative d'étudier les variations du solde qui était souvent débiteur, qu'autant une banque avait un solde débiteur à la compense, autant c'est une banque qui marche ! C'est paradoxal. Et la rupture de trésorerie, qu'est-ce qu'on en dit ?

- La gestion rationnelle des ressources humaines par la mise en place d'un plan de carrière pour le personnel est indispensable. Présentement, cela n'existe pas. Notez que dans les unités décentralisées, lorsqu'un responsable de guichet ou d'agence part en congé, c'est un contrôleur du siège qui le remplace. On peut en déduire que seuls les contrôleurs sont compétents au Crédit agricole. Alors que tel n'est pas le cas. En réalité, c'est un système qu'ils ont mis en place. Car comment peut-on être juge et partie ? Il y a anguille sous roche.

Les charges de la banque augmentent du fait de ces missions de remplacement. L'agent contrôleur voit son dossier administratif «purifié» au détriment des agents locaux de l'unité décentralisée considérée. Il y a blocage systématique des possibilités d'avancement interne du personnel.

- Le développement de la communication et de l'information émise par la banque à l'égard du public doit se sentir. Le marketing est inexistant au Crédit agricole. En outre, une banque doit se soucier de son image de marque qu'elle soigne en révisant son logo-type et en pratiquant le sponsoring. Voyez le calendrier de la banque. Il n'est pas original. C'est un calendrier standard que presque toutes les sociétés détiennent. Cet exemple montre la négligence et le laxisme du staff

- La fréquence des malversations est si élevée que l'on se demande où est le contrôle rapproché ! Presque chaque année un cas se révèle et les sanctions ne sont pas toujours proportionnelles aux fautes commises. Il y a de l'arbitraire dans tout ceci. Ce système là, un jour va faire sombrer la boîte.

- Dans les prévisions budgétaires, l'accent est beaucoup plus mis du côté des charges de fonctionnement que de celui des produits qui doivent les couvrir. Les prévisions budgétaires sont considérées par les décideurs comme des crédits qu'il faut nécessairement consommer et dans ces dépenses effectuées, force est de reconnaître qu'elles ne sont pas toujours claires. Mais l'essentiel, pour ces décideurs, c'est d'être globalement dans les limites budgétaires.

- Le recouvrement est inexistant au Crédit agricole. Remarquez que le service de recouvrement ne dispose que de deux agents avec tous les dossiers impayés de la banque. En réalité, il n'y a qu'un seul agent, parce que l'autre est sous-utilisé.

- Dans la gestion des moyens généraux, des véhicules sont octroyés à l'ensemble du staff, sauf à deux directeurs. Pourtant, un chef de service conduit un véhicule de service. Or dans le memorandum adressé à l'Association professionnelle des banques, il est mentionné pour cette rubrique que seuls le directeur général et le secrétaire doivent être servis.

- Le résultat d'exploitation de cette année comme de celui de l'année dernière peut être considéré comme «hors exploitation» car ces bénéfices sont le résultat de situations exceptionnelles, conjoncturelles. L'année dernière, c'était la dévaluation. La banque avait de l'argent chez son correspondant français qu'elle a tout simplement rapatrié. Cette année, l'Etat a repris une bonne partie des créances sous forme de titres.

Qu'est-ce qui arrivera à la banque l'année prochaine avec ces manières de gestion ?

- Au Crédit agricole, tous les avantages anciennement accordés au personnel ont été enterrés. Il n'y a plus de prêts (prêt petit équipement - véhicule - habitat), plus d'avances sur salaire, plus d'acomptes. Même la quinzaine qui est juridiquement normale est refusée par la direction générale.

Remarquez que pour les prêts, on parle de ratios prudentiels, ce qui était à «débatte» si le ratio concerne était rouge. Mais aujourd'hui qu'il est au vert foncé, le directeur général refuse toujours sous le prétexte que les gens ne travaillent pas. Or, nous le savons, ceux qui ne travaillent pas au Crédit agricole ce sont ces mêmes personnes qui ont bénéficié de tous les avantages. Les autres n'ont rien à voir avec la situation actuelle de la banque. Ces gens là font correctement leur boulot et ils ne sont pas nombreux ceux qui n'ont pas encore le prêt-habitat, par exemple.

Pour les avances par contre, aucune raison objective ne peut être avancée par la direction générale quant à son refus de les accorder.

- Depuis quelque temps, toutes les décisions en ce qui concerne les visas de chèques, voire les facilités de caisse populairement appelées découverts, sont du ressort du directeur général. Les chargés de clientèle, les directeurs, tout ce beau monde n'a plus aucun pouvoir. Il arrive que des cas ponctuels se présentent et qu'une prise de décision rapide doive se faire, que le directeur général ne soit pas là ou bien en tout cas soit occupé. Alors, les clients sont mécontents, jasant, la qualité de la relation s'en ressent. Si le directeur général n'a plus confiance en ses collaborateurs de manière à ce qu'il reprenne sur sa personne des pouvoirs primaires qui sont dévolus à des subalternes, alors il y a problème quelque part.

C'est pourquoi nous pensons que même s'il y a matière à réflexion pour l'ensemble des acteurs de l'économie sur l'importance et la nécessité de veiller à l'émergence d'un crédit agricole viable, il demeure aussi nécessaire d'admettre que la réalisation de l'ensemble de ces réformes nous paraît être de nature à améliorer la productivité de la banque et à assurer sa pérennité.

Ces réformes à l'état actuel des choses, seul le président de la République, M. Abdou Diouf serait en mesure de les faire appliquer. Nous espérons qu'il prendra rapidement la décision avant qu'il ne soit trop tard. Le Crédit agricole, le Sénégal en a bien besoin,

**L'auteur préfère garder l'anonymat**

Wally 07-05-96

*Comment convaincre les sociétaires à venir emprunter l'argent disponible ? C'est le défi de la Caisse de crédit mutuel à Ziguinchor.*

## Ce sont les fonds qui manquent le moins

Par Charles DIENG

**ZIGUINCHOR** - La Caisse de crédit mutuel de Ziguinchor bat de l'aile après quinze mois d'existence. Si au niveau de l'adhésion des sociétaires (clients) et des dépôts, les prévisions pour l'exercice de l'année 1996 ont été atteintes, il demeure que le crédit est faible, car n'atteignant que 9,47 %. Paradoxalement, cette situation ne serait pas le fait d'une politique d'austérité et de rigueur de la caisse en la matière, mais plutôt celui de la majorité de ses sociétaires qui n'en ont pas la demande. Pour une raison non négligeable et innée au Casamalais : la peur du crédit. C'est cet état d'esprit des sociétaires de la Caisse du crédit mutuel de Ziguinchor qui fait de celle-ci plutôt une caisse d'épargne que de crédit.

Pour faire jouer à la caisse son rôle, ses responsables se trouvent ainsi en devoir de mener une politique de communication sur les conditions avantageuses qu'offre leur institution, s'ils veulent réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée au 31 décembre 1996. Il ne fait de doute que les deux premiers objectifs seront atteints puisqu'au 31 mai 1996, les dépôts s'élèvent déjà à 130 198 521 francs pour 2 022

adhérents. Par contre, pour le troisième objectif, les choses s'annoncent plutôt difficiles car, à la même date, le volume des crédits n'était que de 2 582 389 francs. Ces

chiffres ont été au centre de la première assemblée générale de la Caisse du crédit mutuel de Ziguinchor.

A ces assises, les sociétaires ont été encouragés, sinon priés de se départir de la peur du crédit et de s'engager résolument à la réalisation de projets. C'est le gage de la réussite, sinon de la survie du crédit mutuel à Ziguinchor.

## Oubli de préalables

Il y a quelques années, un financement étranger avait permis l'acquisition de gilets de sauvetage pour les pêcheurs en mer du Cap-Vert. Réception, discours soulignant l'opportunité de la subvention. Au moment de l'évaluation du projet, il fut dit que les gilets tout neufs n'avaient pas changé d'état malgré le temps : personne ne les avait portés. On n'avait seulement oublié de demander leurs avis aux pêcheurs qui, aux techniciens venus après pour leur vanter le port du gilet, leur avaient tout simplement répondu : « Ce serait une honte pour un pêcheur lébou digne de ce nom que de se barder d'un gilet pour affronter la mer. »

Apparemment, c'est la même histoire, l'objet ayant changé, qui se répète avec cette Caisse de crédit mutuel de Ziguinchor. Ces concepteurs ont mis en place tous les mécanismes pour faire adhérer les populations et récolter leur épargne. Un succès. Seulement, ils n'avaient pas analysé un facteur sociologique important : les sociétaires ont toujours eu peur du crédit. Ainsi, c'est l'objet même de l'institution qui disparaît. La situation cocasse est qu'il faut désormais convaincre les sociétaires qu'emprunter n'est pas un péché mais un mode d'investissement.

Mais il faudra s'assurer qu'une fois cette performance réalisée, on ne va pas assister à une augmentation du taux des suicides. Quelqu'un qui refuse le crédit, le fait seulement par peur de la honte suprême de ne pas pouvoir payer à temps et de se trouver, symboliquement ou non, dans les liens de l'esclavage vis-à-vis de son créancier. Par conséquent, les responsables de la Caisse de crédit mutuel dans cette partie du Sénégal feraient bien de s'entourer d'une équipe étoffée pour mesurer les conséquences qu'ils auraient dû connaître avant d'attirer les citoyens qui voudraient faire de l'épargne dans un système de crédit. On voit qu'on est bien loin de Dakar où refuser du crédit est assimilé à la folie. Tant mieux si cela rappelle aux experts que Dakar n'est pas tout le Sénégal.

Mademba NDIAYE

## Réponse du Crédit mutuel de Ziguinchor

Il s'agit ici, pour la Caisse du Crédit mutuel de Ziguinchor de dédramatiser les propos de MM Charles Dieng et Mademba Ndiaye sur la situation de ladite caisse et parus dans *Wal Fadjri* du 25 juin 1996, n° 1281.

D'abord, qu'il nous soit permis de rectifier le chiffre avancé par Charles Dieng, concernant le montant global des crédits accordés au 31 mai 1996. Il s'agit bien de 25 812 389 F Cfa au lieu des 2 582 389 F Cfa annoncés. Il est à préciser aussi que 9,47 % représentent les encours de crédits à la même date et non le pourcentage du volume des crédits accordés qui, lui, est de 19,83 %.

Certes, la Caisse du Crédit mutuel de Ziguinchor n'a pas encore atteint le plafond de crédit autorisé. Certes, l'enveloppe de crédits disponibles reste significative. Cependant, de même de cette réalité que le Crédit mutuel de Ziguinchor « bat de l'aile » reste une affirmation sans fondement. Qui plus est, la trop jeune expérience de cette caisse, avec quinze mois d'existence en tenant compte des six mois d'ancienneté exigés de tout sociétaire avant de pouvoir prétendre à un crédit, lui laisse entrevoir un avenir brillant.

Ne convient-il pas, d'ailleurs, de rappeler qu'à la base du crédit il faut avant tout une collecte suffisante de fonds et donc l'épargne ? La première étape ayant été réussie (quoiqu'il ne s'agisse point de dormir sur ses lauriers), il appartient aux responsables du Crédit mutuel de Ziguinchor de transformer l'essai en réussissant la deuxième étape du crédit. C'est cette préoccupation des responsables du Crédit mutuel de Ziguinchor qui a été exprimée au cours de l'assemblée générale.

Au Crédit mutuel de Ziguinchor, on n'est que trop conscient des difficultés de la mise en pratique de cette deuxième étape, pour plusieurs raisons liées notamment :

- à la faible culture des Ziguinchorois en matière de crédit ;

- à l'environnement insécuritaire que connaît la région et qui prive cette caisse, de même que les populations locales, d'un important domaine d'intervention.

Il appartient aux responsables du Crédit mutuel de Ziguinchor de relever le défi du changement des mentalités des Ziguinchorois face au crédit par une politique d'information de proximité.

L'entreprise se définissant par le risque même qu'elle comporte, et pour que vive l'économie régionale et, au-delà, celle de notre cher Sénégal, osons et risquons d'entreprendre avec le Crédit mutuel de Ziguinchor, pour que la poule qui constitue la région de Ziguinchor, riche en potentialités de tous genres, ne soit point tuée dans l'œuf, mais connaisse un rayonnement en soi.

**Le Conseil d'administration et le Conseil de surveillance**

**Ndir :** « Certes, ceci « Certes », cela. Donc en résumé, toutes les informations données par Charles Dieng sont fondées, malgré l'erreur sur le chiffre concernant le crédit. Quant à Mademba Ndiaye, il n'a fait qu'un commentaire à partir des informations fournies par le correspondant de *Wal Fadjri* à Ziguinchor. Pour le reste, bonne chance pour votre « politique d'information de proximité ».

## CONSTITUTION D'UN FONDS DE GARANTIE ET D'ACHAT CNCR

# Les exploitants agricoles de Fatick réservés

Les exploitants agricoles de la région de Fatick, par la voix du président de l'Union régionale des Coopératives agricoles, ont exprimé leurs réserves sur le projet de constitution par le Comité national de concertation des ruraux d'un Fonds de Calamité et d'un Fonds de Garantie et d'Achat d'actions au niveau de la CNCAS. L'on sait que plus d'un milliard (1.000.000.000 F) seraient nécessaires pour le fonctionnement de ces fonds et que pour atteindre cet objectif, une contribution volontaire de mille francs est demandée aux producteurs de quelque région qu'ils soient.

Et c'est par rapport à cette participation volontaire que le président de l'Union régionale des Coopératives agricoles de Fatick a déclaré devant les membres du Comité de Suivi des Affaires agricoles, en réunion présidée vendredi dernier par le gouverneur Saliou Sambou, qu'il ne s'engagerait pas à demander aux producteurs de Fatick de contribuer pour cette somme

de 1000 F.

Car selon Aliou Cissé, «*quand le Comité national de Concertation des Ruraux nous a demandé l'année dernière d'effectuer un recensement de notre matériel en vue de la relance du programme agricole, nous n'avons pas tardé et avons placé un grand espoir à cette initiative. En fin de compte ce recensement n'a reposé sur aucune base technique nous laissant sur notre faim car n'ayant abouti à rien. On ne nous a même pas informé de la suite.*»

Alors pour le président de l'Union régionale des Coopératives agricoles de Fatick, revenir devant ces mêmes producteurs qui ont été déçus pour leur demander cette somme relève d'une pure démagogie si c'est le même procédé qui doit être utilisé pour la collecte

Mais comme le même jour une délégation du CNCR conduite par son président Mamadou Cissokho était à Fatick, après Saint-Louis, Louga, Thiès, Kaolack, il a été beaucoup question de la

sensibilisation pour cette contribution volontaire de mille francs (1000 frs) demandée aux producteurs.

«*C'est d'ailleurs un des objectifs de notre mission à travers le pays*» nous dit Ndiogou Fall, membre de la délégation. «*Nous sommes venus sensibiliser nos membres sur la constitution des fonds. Mais je dois vous dire que la contribution n'est pas obligatoire mais simplement volontaire. Elle n'est pas aussi limitée seulement aux seuls producteurs, mais à tout autre volontaire*» ajoute Ndiogou Fall pour qui des comités librement choisis par les producteurs eux-mêmes seront installés dans les villages pour la collecte. Des comptes CNCR seront ouverts à cette occasion au niveau des agences CNCR pour les versements

Le CNCR espère au sortir de la tournée nationale, atteindre ces objectifs fixés si la sensibilisation se poursuit comme elle a été entamée

**Mohamadou SAGNE**

Soleil 22-28-29/02-96

# ASSISES ANNUELLES DE L'ENTREPRISE

## A l'heure de l'intégration économique

Depuis la signature du Traité de l'UEMOA et le changement de parité du franc CFA, des progrès importants ont été réalisés à l'échelle de l'Union : la croissance du Produit Intérieur Brut s'est établie en moyenne à 5,6% en 1994-1995 contre 1,1% en 91-93, les exportations ont progressé de 7,3% en volume au cours des deux dernières années permettant ainsi de « compenser largement la baisse de la demande intérieure ».

Selon le ministre délégué, chargé du Budget, Mamadou Lamine Loum, qui ouvrait hier matin à Ngor Diarama, les « Assises annuelles de l'entreprise » sur « Intégration économique ouest-africaine dans le cadre de l'UEMOA », ces résultats doivent être « consolidés et améliorés ». Il s'agit, dans cette perspective, de renforcer le processus d'intégration qui a pour ambition de créer « un espace économique unifié basé sur le marché mondial ». L'Union devra ainsi « stimuler la croissance, promouvoir les échanges internes et développer son aptitude à affronter la concurrence extérieure en s'adaptant à l'évolution de la situation économique internationale ».

Déjà, constate le ministre, des « décisions importantes » ont été prises au sein de l'Union dans le sens d'une accélération du processus d'intégration et de la mise en place d'un programme d'actions destiné à « permettre à toutes les parties prenantes de disposer d'un catalogue précis des réformes envisagées dans le court terme ». Est-il nécessaire, à ses yeux, que le secteur privé puisse « internaliser l'ensemble des mesures préconisées afin de mettre en œuvre une stratégie appropriée pouvant lui permettre d'en tirer le meilleur profit ».

C'est dire l'opportunité de la concertation d'hier, à l'occasion des « Assises annuelles de l'entreprise » qui réunit chaque année les entrepreneurs, leurs partenaires du secteur privé et de l'Administration centrale « en vue de réfléchir sur un problème les préoccupant ». L'année dernière, la réflexion portait sur l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Le débat d'hier qui en est un prolongement revêt, à en croire M. Loum, « une très grande signification pour notre pays dont les plus hautes autorités ont montré leur

engagement, à relever, en partenariat avec le secteur privé, le défi de l'intégration économique qui est devenu un phénomène mondial », comme l'a aussi souligné Youssoupha Wade, président de la Coordination patronale du Sénégal (CPDS).

Les acquis obtenus dans la zone par l'ex-CEAO et la CEDEAO ont été mis en évidence, notamment avec « la libre circulation des personnes, l'adoption d'une nomenclature uniforme de classification et de désignation des marchandises et l'utilisation des mêmes modèles de certificats d'origine ».

Avec l'entrée en vigueur du régime tarifaire préférentiel de l'UEMOA, le Sénégal applique depuis le 1er juillet 1996 les dispositions communautaires tendant à « favoriser une reprise et un développement des échanges au sein de l'Union ». Notre pays a, en effet, joué « un rôle actif pour l'instauration de ce régime tarifaire et à ce jour, dix-neuf (19) entreprises sénégalaises ont été agréées à la taxe préférentielle communautaire », selon M. Loum.

Le dossier relatif à l'agrément de nos entreprises par la Commission de l'UEMOA, est suivi « avec la plus grande attention » par le gouvernement qui a également soumis un certain nombre de requêtes qui recourent des préoccupations émises par les organisations patronales. Une réunion prévue du 19 au 23 août prochain à Ouagadougou permettra d'examiner ces requêtes et se prononcera sur les demandes d'agrément déposées.

Mamadou Lamine Loum s'est réjoui de l'appui appréciable du représentant du patronat à la délégation sénégalaise dans le cadre des réunions d'agrément.

En plus des dispositions sur le régime tarifaire préférentiel, la dernière conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UEMOA a retenu l'institution, à partir du 1er janvier 1998, d'un Tarif extérieur commun (TEC). Projet qui a déjà fait l'objet d'une étude qui n'a pas encore été transmise aux Etats par la Commission de l'UEMOA. L'assurance a été donnée par le ministre délégué, chargé du Budget, d'une implication du secteur privé à la réflexion, le moment venu à travers les cadres de concertation appropriés. Les

mesures à appliquer dans ce domaine seront « réalistes » et « appliquées avec prudence ».

Autre domaine touché par le programme d'actions adopté par les chefs d'Etat, l'harmonisation des législations. Il s'agit « d'instaurer un cadre juridique et fiscal favorable aux activités économiques avec l'adoption de mesures pouvant rendre effectif le droit d'établissement des ressortissants de l'Union, l'harmonisation des fiscalités de l'épargne, des valeurs mobilières et des instruments financiers, l'achèvement du programme d'harmonisation des fiscalités indirectes intérieures et l'adoption d'un code communautaire des investissements ».

S'y ajoute l'adoption, en janvier dernier, d'une première directive fixant le cadre institutionnel de la surveillance multilatérale. Dans des « délais très courts », des critères normatifs auxquels seront soumis tous les Etats de l'Union, seront mis en place « dans des délais très courts, notamment au plan des politiques budgétaires et de la comptabilité de celles-ci avec les objectifs de la politique monétaire ».

S'agissant des politiques sectorielles de l'Union, les chefs d'Etat ont retenu comme orientation « la promotion d'un développement harmonisé et équilibré des Etats membres, à travers la mise en œuvre de politiques cohérentes pour l'agriculture et les ressources animales, les mines, l'industrie et l'énergie, les infrastructures, les transports et les télécommunications, l'énergie et les ressources humaines ». C'est dans ce cadre qu'a été récemment organisée dans les Etats membres une « mission de collecte des données en matière d'infrastructures, de transports et des ressources humaines ».

Mamadou Lamine Loum a par ailleurs rappelé le caractère prioritaire de ces politiques sectorielles. D'où l'appui « à tous les efforts allant dans le sens de l'adoption d'un programme minimum de production et d'échanges au sein de l'Union ». Un séminaire organisé récemment à Lomé auquel le privé a pris part, a abouti à des conclusions dont la mise en œuvre est souhaitée.

Papa Boubacar SAME  
et Cheikh THIAM

Re soler 27/28/29 07.96

## SAMCIDINE DIENG, DIRECTEUR GENERAL DE LA CNCA

# «Un fonds de calamités sera créé en 1997»

La Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (Cnca) sera dotée à partir de l'année prochaine d'un fonds de calamités. L'absence d'un tel instrument a toujours été perçue par les responsables de la banque comme un handicap au financement du monde rural. Créée en 1983 pour les besoins des crédits agricoles, la Cnca a été souvent décriée pour ses taux d'intérêts élevés et ses restrictions dans l'octroi des crédits au monde rural. Dans cette interview, son directeur, Samcidine Dieng, s'explique sur la politique de la banque, les raisons qui fondent l'arrêt du financement de certaines activités, entre autres questions.

**Sud Quotidien:** Vous venez d'effectuer une tournée nationale dans le cadre de la campagne agricole 1996-1997. Quel bilan en tirez-vous?

**Samcidine Dieng:** Le financement de la campagne de production agricole aussi bien pour les arachides que pour le riz est à un niveau satisfaisant. On est globalement à 2,300 milliards de francs cfa accordés dont 1,863 milliard pour le riz de la vallée du fleuve. Il y a certes une chute des montants accordés au monde rural parce qu'il y a trois ou quatre années, rien qu'à Saint-Louis, nous avons injecté jusqu'à hauteur de 5 milliards. Mais les impayés que nous avons enregistrés ont rétréci notre portefeuille. Actuellement, le montant des crédits que nous pouvons allouer ne dépassera pas les 2 milliards. Il y a quinze jours seulement, on était à 1,864 milliard, mais je ne pense pas

que l'on dépassera les 2 milliards à Saint-Louis.

**S.Q:** A quel niveau se situe les handicaps de votre intervention dans le monde rural?

**S.D:** Le financement de l'agriculture est délicat à cause des risques encourus. C'est la raison pour laquelle vous ne verrez pas beaucoup de banques investir ce secteur. Il s'y ajoute que la création de la banque n'a pas été suivie de celle d'un fonds de calamité, d'un fonds de garantie et d'une bonification des taux d'intérêt. De ce fait, avec une agriculture pluviale, nous avons enregistré beaucoup d'impayés. Il est bien évident que le paysan qui s'endette pour disposer de semences, d'engrais et de matériel agricole ne peut pas le faire s'il ne peut pas. Si en revanche la Cnca disposait d'un fonds de calamités, elle rembourserait les pertes éventuelles. C'était le cas il y a quelques années avec le fonds mutualiste de développement rural de l'Oncad, quand celle-ci finançait la production du riz. Ce fonds prenait en charge non seulement un différentiel des taux d'intérêt mais également les manques à gagner résultant des calamités.

La création de ce fonds de calamités est prévue pour 1997. Il devait être mis en place avec la naissance de la Cnca.

**S.Q:** Comment allez-vous mettre sur pied concrètement ce fonds de calamités?

**S.D:** La Cnca est en train de collecter des fonds par le biais des cotisations individuelles de 1000 francs. Elle table sur un milliard. Il y aura la contribution du Conseil national de concertation des ruraux (Cnrc), en plus d'autres partenaires. L'Etat est

sollicité de même que certains bailleurs de fonds. Les études en ce sens ont été déjà faites. Nous avons déjà ouvert les comptes à la demande du Cnrc. Avec la mise sur pied de ce fonds, le crédit agricole sera sécurisé. Non seulement nous investirons beaucoup plus dans l'agriculture, l'élevage et la pêche mais aussi nous comptons pousser nos autres collègues, les banques de la place, à venir financer le monde rural.

**S.Q:** Quel est le montant actuel des impayés de la banque par rapport aux financements?

**S.D:** Nous finançons l'agriculture depuis 12 ans. Si on fait le cumul des crédits à la production et à la commercialisation du riz seulement dans la région de Saint-Louis, il avoisine les 50 milliards de francs cfa depuis 1987. En retour, nous avons enregistré 6,100 milliards d'impayés.

Au niveau national, commercialisation et production comprises, nous avons atteint les 200 milliards. Et pour ce qui est du financement de la commercialisation, nous sommes chef de file depuis que la Bnds a été liquidée. Nous faisons du portage, c'est-à-dire que nous sommes pratiquement la seule banque à financer l'agriculture lors de la campagne de commercialisation d'autant que les autres banques ne sont pas souvent prêtes. Au fur et à mesure qu'elles viennent, nous leur donnons leur part. Il est arrivé des fois que de tels financements atteignent les 50 milliards. Certes cela dure le temps d'un mois mais au moins c'est un chiffre assez important.

**S.Q:** Quels sont les effets de



Samcidine Dieng

ces impayés sur l'état de la banque?

**S.D:** Ces impayés présentent un effet négatif. La preuve, nous avons diminué nos concours alors que nous avons les moyens de faire beaucoup plus. Pour autant, la banque est dans une situation financière saine parce que toutes les banques de la place sont contrôlées sur un pied d'égalité et selon les mêmes critères par le même organisme: la commission bancaire basée à Abidjan. Au vu de notre dernier bilan, tous nos ratios

prudentiels ont été respectés. Nous avons aussi de bons taux de recouvrement dans l'élevage.

**S.Q:** Pourquoi continuer à financer la filière riz surtout dans la vallée alors que ce riz connaît déjà une mévente et que par ailleurs l'Etat a procédé à la libéralisation de la filière?

**S.D:** Il faut continuer le financement pour rendre le riz local compétitif. Nous avons déjà fait un effort dans ce sens parce que nous avons baissé nos taux d'intérêt.

**S.Q:** Mais vos taux d'intérêt sont toujours élevés...

**S.D:** C'est vrai que pour le monde rural le taux que nous pratiquons est un taux élevé; mais actuellement ce taux est de 12,50% l'an. Et comme la campagne ne dure que 9 mois, le taux payé par le paysan n'est que de 9,38%.

Et l'argent dont nous disposons, nous ne l'avons pas gratuitement. Le coût moyen de nos ressources avoisine les 4% en plus des charges de fonctionnement. Nous sommes une banque décentralisée et nous couvrons presque tout le territoire.

**S.Q:** Pourquoi avez-vous arrêté le financement de la tomate?

**S.D:** En cumulé, nous avons financé la tomate pour un montant de 1,600 milliard. Les impayés ont été de 560 millions de francs donc plus de 30%. Le capital que nous avions n'a pas été recouvert. On ne peut pas continuer. C'est pourquoi, depuis deux à trois ans, nous avons arrêté le financement de la tomate. En plus des calamités, les paysans n'ont pas payé à cause d'une maladie qui détruit les récoltes. La filière n'est pas sécurisée.

Propos recueillis  
par Alioune Badara Diéye.

# 6 milliards d'impayés dans la Vallée

**SAINT-LOUIS** - «Sept milliards de FCFA c'est le montant total du crédit que l'ensemble des débiteurs de la CNCAS doivent rembourser. Rien qu'au niveau de la région de Saint-Louis, on a enregistré un total d'impayés de 6 milliards de F. Mais les producteurs semblent avoir bien compris l'importance du crédit, les règles du jeu, la discipline financière notamment et partagent avec nous la conviction que la CNCAS est un outil précieux pour eux et qu'ils doivent tout faire pour le pérenniser dans l'intérêt bien compris de la nation. «Malgré les difficultés de recouvrement, le résultat net de l'exercice 95 s'élève à 1 milliard 552 millions» a déclaré récemment à Saint-Louis le directeur général de la CNCAS, M. Samsdine Dieng au cours d'un point de presse qui a bouclé la tournée qu'il a effectuée pendant un mois dans l'ensemble du territoire national en vue de se rendre compte de l'état d'avancement du crédit à la production dans le cadre de la campagne d'hivernage 96/97.

Parlant des activités de son institution, M. Dieng a indiqué que la part de marché de la CNCAS s'est réguliè-

ment accrue depuis sa création en mai 1983. Le montant des dépôts collectés est passé de 200 millions en 1984/85 à 12 milliards 333 millions au 31 décembre 95 avec une pointe de 16 milliards 624 millions au 30 septembre 94. Les domaines d'intervention se sont également diversifiés. De l'agriculture à la pêche artisanale, en passant par l'élevage, l'hôtellerie, l'habitat rural, l'artisanat, les professions libérales, l'encours moyen des crédits (entre 1990 et 1994), s'élève à 14 milliards 115 millions. L'encours net au 30 septembre 95 s'élève à 22 milliards de F.CFA.

## Capacités productives solvables

La région Nord, a ajouté M. Dieng, est celle où nous avons le plus financé particulièrement au niveau de la filière rizicole. Ainsi 49 milliards de crédits ont été injectés à Saint-Louis entre 1987 et 1995, pour la production et la commercialisation. En effet, de 1987 à 1993, le crédit en forte croissance a

permis de doubler les superficies aménagées et la production rizicole, qui a culminé à 180.000 tonnes de paddy.

Malheureusement, des problèmes au niveau des remboursements ont conduit la CNCAS à une approche plus prudente qui s'est traduite par une réduction au niveau de l'activité, notamment un recentrage du crédit dans les grands aménagements SAED.

Néanmoins a précisé M. Samsdine Dieng, une légère reprise s'annonce pendant cette campagne d'hivernage mais les acquis doivent être consolidés : «l'assainissement peut certainement être durement ressenti mais il est le passage obligé pour développer les capacités productives solvables sur lesquelles le système de crédit doit s'appuyer» a-t-il souligné avant de saluer à cet égard l'appui multiforme que l'Etat sénégalais et les bailleurs de fonds acceptent d'apporter à la CNCAS, ce qui lui permet d'atteindre certains de ses objectifs.

Pour ce qui est du démarrage de la campagne d'hivernage 96/97, globalement le financement est satisfaisant. Un volume de financement de 2 milliards 291 millions a été accordé, dont 1 milliard 863 millions pour la production de riz d'hivernage.

Les spéculations ciblées sont les semences d'arachides, les intrants mil, maïs, coton (en relation avec la SODEFITEX), arachide de bouche (en relation avec NOVASEN), intrants riz et enfin, le Programme spécial Engrais dans le cadre duquel 3.709 tonnes ont été financées pour un montant de 611 millions au niveau de la zone Nord, soit environ 22 % dudit programme.

Répondant à une question relative au taux d'intérêt élevé déploré par les paysans de la Vallée M. Dieng a souligné que celui pratiqué par la CNCAS est attractif. Il est de 12,5 % l'an, soit 9,38 % pour cette campagne traduisant «notre volonté d'alléger les charges financières pour les producteurs.

A ce niveau il convient de préciser qu'en simplifiant, trois facteurs essentiels conditionnent le niveau du taux».

Aussi, a fait remarquer M. Dieng, le crédit nous coûte cher. «Il faut que nos clients sachent qu'ils doivent nécessairement rembourser cet argent, sinon tout est bloqué». A notre niveau, c'est un problème de coût de la ressource. La détente des taux observée ces derniers mois au niveau du marché monétaire a été répercutée à la clientèle, ce qui explique le niveau actuel du taux à 12,5 % l'an ou 9,38 % pour la campagne.

Pour le directeur général de la CNCAS, il y a encore des efforts à faire pour améliorer l'environnement de la production. Mais il faut nécessairement mettre en place des fonds de caimté, de garantie et de bonification pour sécuriser le crédit : «Certes, les paysans ne sont pas à 100 % responsables du non remboursement du crédit, mais la plupart d'entre eux ne font aucun effort. Surtout ceux de Ronkh, qui doivent beaucoup d'argent à la CNCAS. Nous devons, à terme, récupérer ce crédit, même si ça nous fait perdre du temps en utilisant les procédures légales pour entrer en possession de nos fonds».

Concernant le problème du déficit

de 80 % sur les prévisions de collecte de la tomate industrielle, constaté ces derniers mois, M. Dieng a rappelé que la CNCAS a financé cette filière jusqu'à concurrence de 1 milliard 560 millions CFA. Et jusqu'à présent, plus de 560 millions de F, n'ont pas été remboursés. On ne peut pas continuer à octroyer le crédit dans ces conditions.

## Situation préoccupante

Insistant particulièrement sur la situation préoccupante de la filière rizicole où des stocks de riz blanc (7.671 tonnes) destinés aux règlements des crédits à la production de l'hivernage 95/96 sont encore dans les rizeries, M. Dieng a précisé que le Conseil interministériel qui s'est tenu le 26 mai 1996 avait pris d'importantes mesures, mais à l'application il y a encore des difficultés qui, si elles persistent, risquent d'anéantir les efforts significatifs entrepris par la CNCAS pour relancer de façon durable la production rizicole.

En effet dans le cadre précité, la CNCAS a eu à renoncer aux intérêts de retard induits par la mévente du riz, à accepter de financer les producteurs dont les impayés résulteraient de créances sur les rizeries qu'elle a financées. Le financement du crédit à la production est largement conditionné et dépendant de la fluidité et de la liquidité de la commercialisation. Il est donc impératif de sécuriser davantage les filières grâce à une bonne organisation et à une meilleure discipline économique de tous les acteurs.

**Mbagnick DIAGNE**

*Le crédit* → 1 96

## Mutualiser la caisse ?

Le CNCA-Saint-Louis aurait depuis belle lurette déposé son bilan, si elle était une structure régionale autonome. Elle en était en mai 1993 à plus de 3 milliards de créances échues et demeurées impayées. Après dévaluation, elle s'est retrouvée avec un portefeuille constitué, à 70%, par de mauvaises créances. Le mal a par la suite empiré, comme on le constate et le déplore présentement. La Caisse ne tient plus debout, qu'en étant sous perfusion. L'apport du siège et des autres structures régionales lui permettent de suivre, vaille que vaille, le développement du Delta et de la Vallée.

Il y a bien évidemment à l'origine de cette mauvaise passe les impondérables techniques et naturels qui font de l'agriculture une activité on ne peut plus aléatoire et aussi les fautes de mauvaises gestions imputées à des paysans qui ne maîtrisent pas tout à fait leurs affaires. Mais cela n'est que la partie visible de l'iceberg.

Au fond, la CNCA a pendant trop longtemps été escroquée par une autre catégorie de clients dont elle ne s'est pas assurée de la fiabilité, et envers laquelle elle ne s'est pas entourée de toutes les garanties requises, alors que l'expérience du pays en matière de crédit le lui imposait d'emblée. Elle a souvent été victime de GIE fictifs et de gros débiteurs qui ont la réputation, fondée ou non, d'être «intouchables». Les petits exploitants agricoles du Delta -plus que la vallée- ne sont pas tous irréprochables. Certains, mais heureusement pas tous, en complicité avec des fournisseurs véreux, détournent à d'autres fins les bons de paiements qui leur sont délivrés et pour ensuite se retrouver sans assez de moyens pour produire et rembourser leurs dettes. L'idée tenace dans les mentalités selon quoi les emprunts faits auprès d'institutions d'Etat peuvent ne pas être remboursés, dessert fortement le Crédit agricole, comme ce fut le cas pour l'ONCAD et la BNDS.

Les responsables locaux de la Caisse ont déployé de notables efforts ces dernières années, pour séparer la bonne graine de l'ivraie, assurer un meilleur encadrement technique des producteurs à même d'accéder au crédit agricole et contrôler plus rigoureusement l'utilisation des fonds

alloués. Les taux d'intérêt de la Caisse ont été abaissés. Mais cela n'a pas suffi.

Ne faut-il pas, en définitive, mutualiser le Crédit agricole ? Le projet avait été agité, quelque temps après la création de la CNCAS. Mais il ne s'est véritablement pas encore concrétisé. Et pourtant, la récente expérience qu'a constituée le remplacement du guichet que la CNCAS avait ouvert au quai de pêche de Hann, par une mutuelle gérée par les mareyeurs et les pêcheurs eux-mêmes, est on ne peut plus probante, au regard de sa bonne tenue et des résultats qu'elle affiche.

L'on aimerait bien qu'elle soit reproduite un peu partout, et plus particulièrement dans le Delta et la vallée. Une mutuelle offre en effet l'avantage d'être la propriété collective des producteurs de base dont elle mobilise l'épargne et finance les activités. Elle engage ainsi leur totale et solidaire responsabilité, aussi bien dans la gestion des fonds disponibles que dans l'utilisation des crédits alloués et de leur remboursement. Ce qui, normalement, ferme la porte aux pratiques déplorées dans le cas de la CNCAS dont les rapports entretenus avec la clientèle reposent sur des garanties beaucoup plus matérielles que morales et sociales.

En plus, du fait de sa structure légère, de la souplesse de son fonctionnement et de sa gestion, et de la nature de ses ressources, une mutuelle est plus à même de pratiquer des taux d'intérêt acceptables pour les producteurs ruraux. La CNCAS a accepté d'abaisser ses taux, en dessous des limites de l'usurier : plus du double du taux d'escompte de la Banque centrale. Elle fait donc mieux que les autres banques de la place. Mais...

Dans tous les cas, il faut impérativement trouver et mettre en pratique la meilleure formule qui sied, pour que les véritables agriculteurs puissent continuer d'accéder au crédit et dans les conditions les plus acceptables. Dans le Delta et la vallée, les conditions techniques et hydrogéologiques sont réunies pour l'intensification de la production agricole, dans ce contexte de l'après-barrage. Il reste à agir sur les coûts des facteurs de production, concomitamment à la reformulation du Crédit agricole, pour qu'elle soit plus saine, dynamique et adaptée.

*X. Kelle, 7.8 1996*

*Pour tous, le rêve c'est d'avoir une part dans les fonds mis en place pour la promotion de l'artisanat. Et du coup, la Chambre des métiers qu'on avait délaissée redevient un centre vital.*

## Des milliards qui réveillent un mort

Par Ousmane DIOUF

**SAINT-LOUIS** - Depuis l'annonce de la mise en place d'une ligne de crédit de la Banque ouest-africaine de développement, pour le financement de l'artisanat, les locaux de la Chambre des métiers de Saint-Louis ne désespèrent plus. D'un montant de 3 milliards 560 millions de francs, ce financement qui est logé au Fond de promotion économique (Fpe) intéresse beaucoup les artisans saint-louisiens. C'est ainsi qu'ils assiègent tous les jours les agents techniques de la Chambre des métiers pour s'enquérir des modalités d'octroi des prêts. *«Nous assistons à un véritable rush de la part des artisans et cela montre à quel point ils avaient besoin de ces prêts pour mieux développer leurs activités»*, fait remarquer le secrétaire général de la Chambre des métiers de Saint-Louis, M. Dahirou Kane.

Le fonds de la Boad a ainsi favorisé le retour de beaucoup d'artistes saint-louisiens qui avaient opté pour un boycott des activités de leur structure d'encadrement. Le motif qu'ils servaient pour justifier leur attitude était que la Chambre des métiers ne leur était d'aucune utilité. Pour eux, être inscrit sur le registre d'immatriculation des artisans devait induire de facto certains avantages comme l'accès au crédit.

Devant le rush ainsi constaté, M. Kane craint même que ses agents ne soient bientôt débordés. *«D'ici peu, compte tenu de l'affluence, nous serons obligés d'orienter quelques artisans vers les cabinets d'études qui seront agréés»*, souligne-t-il. En effet, il incombe aux agents techniques des chambres de métiers d'établir les dossiers de demandes de prêts.

L'intérêt manifesté par les artisans saint-louisiens pour ce financement peut s'expliquer par les promesses du tourisme dans la capitale du Nord. L'afflux grandissant de touristes à Saint-Louis incite ainsi beaucoup d'artisans à vouloir s'équiper en outils de travail performants et en matières premières pour accroître leur produc-

tion et peaufiner leur label. Les perspectives de l'après-barrages font aussi espérer dans la fabrication d'outils. Devant la réticence des banques classiques à leur accorder des prêts avantageux, il est donc normal qu'ils s'empressent de solliciter des prêts auprès du Fpe.

Plus d'une dizaine de demandes de financement ont été ficelées et elles seront soumises très bientôt au Fpe. Les volumes de prêts sollicités se situent dans une fourchette «raisonnable», souligne M. Dahirou Kane. Pour le moment, à l'exception d'une demande de prêt pour l'outillage agricole, qui se chiffre à près de 8 millions de francs, presque toutes les autres demandes de financement ne dépassent pas la barre des 2 millions, explique-t-il.

Toutefois, on note encore une certaine prudence chez beaucoup d'artisans saint-louisiens, pas encore assez avertis de toutes les conditionnalités du financement. C'est pourquoi le secrétaire de la Chambre des métiers de Saint-Louis estime que la survie du fond de la Boad doit inciter à une plus grande sensibilisation et une bonne formation des artisans en gestion et en alphabétisation.

## Des sous qui en appellent d'autres

La Chambre des métiers de Saint-Louis a commencé à bénéficier des retombées de la mise en place du financement de la Boad. En effet, toutes les demandes de montage de projets sont payantes, selon un taux qui varie en fonction du montant du prêt sollicité. Il y a aussi les ressources financières générées par les demandes d'immatriculation sur les registres, puisque cette immatriculation demeure un des critères exigés pour l'obtention d'un crédit. Au niveau de Saint-Louis, ils sont près de mille deux cent cinquante-trois artisans à figurer déjà sur les registres. Devant

l'engouement actuel, on souligne que le nombre d'inscrits au niveau des Chambres de métiers du Sénégal à 20 % ou 30 %.

Les différentes ressources financières (frais de dossiers et les frais d'immatriculation) qui vont tomber dans l'escarcelle de la Chambre des métiers de Saint-Louis vont constituer une réelle bouffée d'oxygène. A l'image des autres structures d'encadrement des artisans installées dans les autres régions du Sénégal, la Chambre des métiers de Saint-Louis est en butte aux réductions de sa subvention étatique. D'un montant de 31 millions 540 000 francs l'année dernière, le budget arrêté pour l'exercice en cours s'élève à 30 millions 508 000 francs. La modicité de la somme ne permettait pas de prendre en compte toutes les sollicitations des artisans. **O. DIOUF**

# Pour une gestion plus efficiente des tontines

**SAINT-LOUIS** - Les tontines constituent un phénomène social qui contribue énormément au développement à la base. Mais elles posent sur le plan juridique, d'une part, un problème de reconnaissance et d'autonomie, d'autre part un problème d'équilibre entre les considérations sociales et économiques.

Ceci, les cinquante participants au séminaire sur «*la rationalisation des pratiques de tontines*», organisé mardi dernier à la Maison de Lille, conjointement par le Programme de Recherches sur le Droit Économique et des Affaires du Sénégal (PRDEAS), le Réseau africain

pour le Développement intégré (RADI) et l'UER de sciences juridiques de l'université de Saint-Louis, ont été unanimes à le reconnaître.

En effet, suivant leur taille et leur objectif, les groupements de tontine permettent à des personnes soit d'épargner, soit d'avoir des crédits parfois petits mais qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie. De plus, les tontines sont des pratiques très anciennes et ancrées dans les mœurs.

Toutes les tontines quelque peu organisées reposent sur une autre forme associative. Elles bénéficient alors d'organes complexes tel un bureau et de documents dont le règlement intérieur. Ce dernier permet de définir les droits et obligations de chaque membre et d'imposer ainsi la discipline et la transparence dans tout groupe ayant un but bien précis.

En l'occurrence, estime Mme Aminata Cissé Niang, professeur agrégé de Droit, il ne s'agit guère de tenter d'enfermer la tontine dans un cadre juridique rigide. Mais l'objectif visé doit être la création d'un ou plusieurs modèles de tontine qui s'inspirent des règles et méthodes actuellement appliquées, sans cependant se fonder dans un autre type d'association. Autrement dit, il faut élaborer un statut de la tontine qui signifie d'abord sa reconnaissance juridique, mais aussi sa spécification par rapport aux autres structures déjà légalement consacrées. La tontine doit être préservée dans son essence, mais le statut présentera l'avantage d'une certaine uniformisation sur un minimum de règles de manière à prévoir d'emblée l'essentiel des règles de fonctionnement et à prévenir certaines difficultés. Il s'agira de concilier plusieurs caractéristiques notamment la liberté, la souplesse, l'effi-

cacité et la sécurité.

En raison de l'intuitu personae qui les caractérise profondément, les tontines selon Abdoullah Cissé, professeur agrégé de Droit, ne font pas l'objet de beaucoup de litiges, du moins d'une manière générale. D'ailleurs certains groupements qui ont déjà une durée de vie de plus dix ans n'éprouvent même pas le besoin de poser des règles en ce sens. Et c'est précisément dans un groupement de femmes commerçantes d'un marché de la capitale que cette attitude a été observée ; celles-ci estiment que c'est une question d'honneur pour elles et que du fait de la confiance qui existe entre elles, il est hors de question qu'un membre ne cotise pas. Pourtant au-delà de la confiance et de la dignité des membres, il serait logique de prévoir les cas de violation de l'obligation de cotiser du fait des difficultés économiques. Mais vraiment l'on a parfois raison de dire que «*les gens heureux n'ont pas besoin de droit*».

Hormis ce cas isolé, deux modes de règlement des litiges sont utilisés : le règlement amiable et le règlement contentieux.

Ce séminaire aura permis à des universitaires, des représentants de groupements féminins, d'ASC, de la FAFS, d'ONG et de GIE, d'effectuer, sous la supervision de Samba Kâ du RADI et du professeur Pape Banda Guissé, des travaux sur les sanctions encourues par les membres des tontines (sanctions disciplinaires, morales, civiles) et leurs gérants.

S'agissant des sanctions externes au groupement, encourues par les gérants, les cas les plus fréquents relatifs à l'abus de confiance et à l'escroquerie à la tontine, ont été évoqués.

**Mbagnick DIAGNE**

Soleil 16.15 108-96

# Le CNCR plaide pour l'autonomie du monde rural

«L'une des tâches prioritaires que nous nous sommes présentement assignée, c'est de faire en sorte que notre organisation devienne l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) où nous ne détenons que 9,8%. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mobiliser la somme d'un milliard de francs. Il est vrai que cette opération connaît quelques difficultés à cause de certains gens mal intentionnés mais ce qui est sûr c'est que nous irons jusqu'au bout. Au moment opportun nous communiquerons les résultats par voie de presse». Telle est en substance la précision de Mamadou Cissoko, président du Conseil national de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR) à l'occasion du dîner-débat organisé samedi dernier au Novotel par l'Alliance coopérative internationale (ACI). Selon le président, «depuis que la politique de privatisation a été mise en œuvre dans notre pays, le gouvernement nous a toujours invités à nous investir dans ce créneau». Mais le constat est que les organisations professionnelles tardent encore à réagir. C'est pourquoi, du reste, le CNCR entend adopter une nouvelle démarche pour participer de façon plus dynamique à la prise de décision des «grandes politiques de développement» dans notre pays.

Le conférencier évoquait, à cet effet, l'expérience de son mouvement en matière de partenariat interne et externe devant un public composé essentiellement de coopérateurs.

Le CNCR, selon son président, compte aujourd'hui à son actif plusieurs réalisations. Ainsi, dans le cadre du crédit rural, des études ont été faites pour promouvoir les PME/PMI en milieu rural et l'évolution des prix agricoles comparativement à l'endettement des paysans. Il a été aussi monté des programmes spécifiques pour appuyer les fédérations à résoudre les problèmes de semences et d'intrants.

## Financement de petits projets ruraux

Il s'y ajoute la création d'une association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base à qui le gouvernement et la Banque mondiale ont rétrocédé le reliquat de fonds publics destinés à financer de petits projets ruraux.

nisaton, le président estime «qu'il était temps que les besoins du monde rural soient pris en compte dans les politiques définies par l'Etat». «Nous faisons jouer les avantages comparatifs, car la finalité de notre démarche est de renforcer la capacité d'intervention des producteurs», a fait noter M. Cissoko, plaidant ensuite pour la réhabilitation des valeurs socio-culturelles. Le CNCR, selon lui, s'est également attelé à faire en sorte que «le travail du paysan soit mieux reconnu par les partenaires».

## Respect des règles du jeu

S'inscrivant dans cette logique, Samba Guèye, secrétaire général du CNCR, a souligné que l'organisation a été conçue

comme une plateforme de concertation devant orienter ses membres vers un développement harmonieux. Selon M. Guèye, une analyse approfondie des opportunités et contraintes permet aujourd'hui de dégager des options claires susceptibles de conduire à des programmes de développement durable.

Les responsables de fédérations affiliées au CNCR, dans leur témoignage ont laissé entendre que «le paysan s'est maintenant réconcilié avec son travail et que l'existence d'une vie associative dynamique a permis de surmonter certaines difficultés». Mais devant certaines «lacunes» constatées sur le terrain, l'assistance estime qu'il faut instaurer dans les rangs du CNCR une autodiscipline. Au niveau de la

base, on a comme l'impression que le «délégué parachuté» agit tout seul contrairement aux règles de jeu définies par le sommet.

Selon certains intervenants, cette «démarche risque d'affaiblir l'organisation et de désorienter les membres à la base».

Le CNCR qui est aussi un mouvement apolitique devrait se tenir à distance de certaines décisions de peur de voir la «solidarité» entre ses membres connaître une autre tournure. Mais, des explications du président Cissoko, il est apparu qu'aucune pression ne pourra détourner le CNCR de ses objectifs «dans la mesure où les gens sont maintenant décidés à prendre en main leur propre destin».

**Ibrahima NDIAYE**

Ainsi, depuis janvier dernier, des avancées ont été notées avec la Banque mondiale pour l'élaboration et la mise en œuvre, au Sénégal, d'un projet de soutien aux services agricoles et aux organisations de producteurs. Le CNCR envisage par ailleurs de s'ouvrir aux autres mouvements paysans de la sous-région et de poursuivre ses efforts entrepris en vue de participer de manière effective et efficiente à la relance de l'agriculture par un renforcement des capacités des producteurs et un partenariat actif et concerté avec tous les acteurs opérant à la base.

Après avoir fait l'historique de son orga-

# Caisse populaire d'épargne : premiers pas à Sédhiou

La Caisse populaire d'Épargne et de Crédit - CAPEC - de Sédhiou créée le 28 avril 1993, fait partie d'un réseau de huit CAPEC que le Primoca a installé dans le département. Spécialisée dans l'épargne et le crédit, comme les autres du réseau, la CAPEC de Sédhiou vient de tenir son assemblée générale pour faire le bilan de 32 mois de gestion. C'était en présence de 257 sociétaires soit les 2/3 des 733 adhérents parmi lesquels on compte des personnes physiques et morales émanant de toutes les couches sociales et de tous les corps de métier. Le rapport d'activités du président du Conseil d'administration - C.A. - rappelle tout d'abord les données historiques et l'évolution de la CAPEC. Il a davantage insisté sur l'épargne et le crédit les deux mamelles de l'institution.

A sa création il y a trois ans, cette CAPEC comptait alors 335 sociétaires, aujourd'hui elle en compte 733 dont 268 hommes (36,56 %), 407 femmes (55,5 %), le reste étant constitué de GIE et d'ASC. Cette croissance exponentielle selon Ibrahim Khalil Sané président du Conseil d'Administration est due « à la confiance que les adhérents accordent aux dirigeants de l'institution, mais également aux campagnes de sensibilisation, et surtout à la capacité de la Caisse à tout moment et en toutes circonstances à répondre avec promptitude, aux besoins de ses sociétaires, ainsi que le système simple et souple dans la confection des dossiers et enfin au taux débiteur minorisé ».

## Peu d'épargnants

Le nombre d'adhérents, même s'il est acceptable ne reflète pas la même

importance quant au nombre des épargnants qui ne sont que 273 sur 733 soit 37,24 % pour un total de dépôt de 6 845 967 F. même si elles sont massivement présentées à la CAPEC «Kamben» (Entente ou Solidarité en mandingue), les femmes : (407) épargnent beaucoup moins que les hommes (124 sur un total de 268) moins nombreux mais qui ont déposé 4 120 054 F.

Le compte des GIE est alimenté à hauteur de 1.630 608 F, celui des ASC 137 357 F, soit un taux de 26,24 % pour ces personnes morales. Ils sont quelque 460 membres tous sexes confondus à ne pas épargner. L'assemblée générale pour encourager l'épargne a décidé un dépôt obligatoire de 2 500 F au moins pour chaque sociétaire. Les raisons pour lesquelles les femmes n'épargnent pas ont été cernées avec notamment « la difficile conjoncture économique, la dégradation de l'environnement monétaire, les faibles revenus et la thésaurisation, une méthode archaïque à combattre. Car, en effet combien de fortunes sont perdues enfouies dans le sol ? Combien de millions dévorés par des flammes.

## 25 millions de crédits

Les opérations de crédit, considérées comme appuis au développement ne concernent plus les seules actions économiques mais brassent tous les secteurs : de l'informel au social en passant par les biens de service. Le montant cumulé des crédits s'élève à 25 479 657 F et concerne deux grandes catégories : les crédits ordinaires qui sont à court terme pour une durée comprise entre 2 et 6 mois, ils concernent les vivres de souches, les intrants : semences, engrais,

pesticides, tandis que les crédits à moyen terme concernent le matériel agricole, les charrues, la traction animale. Ce sont 326 sociétaires qui sont bénéficiaires de divers prêts soit 44,44 % 96 hommes pour 11.317.712 F soit 44,41 %, 213 femmes pour 8 079 664 F soit 31,71 % les GIE et les ASC se partageant 6 082.281 F soit 28,87 %.

Des demandes de prêts ont été rejetées (61) pour une valeur de 7 388.371 F avec comme motif, l'insuffisance de la garantie ou le renoncement volontaire du demandeur de prêt.

## Recouvrement des dettes

Des 25 479 657 F de crédits, il a été remboursé 17 614.045 F soit 69,53 %, il reste à recouvrer 7 865 612 F soit 30,87 %. L'assemblée générale a donné mandat au CA d'user de toutes les procédures pour un recouvrement intégral des dettes. Cette même assemblée générale a apporté quelques amendements au règlement intérieur et aux statuts et a décidé de porter les droits d'adhésion à 6 000 F, l'augmentation de la part sociale à 3000 F et l'instauration de la semaine de l'Épargne du 25 au 30 décembre de chaque année. La grande décision de l'AG aura incontestablement été le choix porté sur Mme Hortense Kaly Sanka pour occuper le poste de vice-présidente du Conseil d'administration de la CAPEC «KAMBEN» de Sédhiou, c'est un honneur qui est fait aux femmes plus nombreuses dans l'institution financière, mais qui sont aussi de vrais vecteurs de développement.

**Malamine KAMARA**

Soleil ou - 10 - 96

*Jusqu'à il y a six ans, tout baignait dans la région du Fleuve. La Cnca qui accordait ses crédits à tour de bras, se retrouve aujourd'hui amputée.*

## La vallée des larmes

Par Serigne Mbaye SALL

### Envoyé spécial -

L'agence saint-louisienne de la Caisse nationale de crédit agricole subit les frais du mauvais compte. C'est au total 6 milliards, sur 35 milliards alloués au titre du crédit direct, que les producteurs de la région traînent envers la caisse. Pourtant, l'optimisme semblait justifié jusqu'en 1990, période à laquelle l'agence avait enregistré un fort taux de croissance. Aujourd'hui, la situation s'est dégradée en raison de sérieuses contraintes qui se retournent sur l'activité agricole.

*«Les dispositions prises dans le cadre du crédit orienté vers le monde rural n'ont pas entraîné les effets escomptés»,* explique M. Diouf, responsable de l'agence. Le non suivi des termes de contrats et l'accumulation progressive des impayés font qu'aujourd'hui les rapports ne sont plus fluides entre la caisse et les producteurs. Le volume des crédits a sensiblement baissé et quant au règlement des redevances, les «mauvais payeurs» plaident pour la plupart l'indigence conjoncturelle.

*«Le crédit évolue dans un cadre très contraignant»,* explique un producteur de la fédération des périmètres autogérés, exploitant une parcelle de 2,90 ha à Pont Gendarme, village situé à 42 km à l'est de Saint-Louis. Et d'ajouter : *«Tant que nos prêteurs ne voudront par nous comprendre, les initiatives seront bloquées.»* Abou Samba Sow, président de l'Union des producteurs de Guédé précise que *«l'accès au crédit est difficile et les taux d'intérêt relativement élevés. Sur l'ensemble des prêts, 90% portent sur le court terme et 10% sur le long terme.»* Pour ce qui est de la marge d'intérêt, un producteur confie qu'elle plafonne à 17,5 %.

En raison des impayés, la caisse a pensé à se doter de moyen d'assainissement. Ceux qui prétendent à des prêts à l'heure actuelle *«doivent apporter beaucoup de paperasses et de garanties»,* assure un autre producteur. Toutefois, l'Union des producteurs de Boundioun a pu bénéficier dernièrement d'un plateau de 25 millions 620 francs, avec un taux de 8,7 %.

Au vu de toutes ces données, le directeur de l'Agriculture, M. Moustapha Kamara, soutient qu'*«il faut plus de visibilité et de durabilité à l'agriculture».* Il a en ce sens assuré que les moyens existent pour éviter la confusion

KAOLACK

PROMOTION FEMININE

# Un fonds de 600 millions

**(Correspondance)** - Trente-cinq femmes venues des régions de Tambacounda, Kolda, Diourbel, Thiès et Dakar ont choisi Kaolack comme zone centre pour tenir un séminaire de formation des leaders des différentes fédérations des groupements de promotion féminine. L'objectif, selon Mme Khady Fall Ndiaye, directrice du Projet d'appui aux groupements de promotion féminine (Pagpf), "est d'améliorer les conditions socio-économiques de vingt-cinq mille femmes et cinq mille enfants dans les cinq régions où nous intervenons". Ceci passe, entre autres, par la formation de mille assistantes villageoises qui leur permettra d'atteindre leur autonomie.

S'inscrivant dans la perspective de l'auto-gestion et de l'auto-formation, le projet intervient dans plusieurs domaines d'activité, comme la mise en place de cinquante cases-foyers (espace de formation, de concertation, d'échanges et d'exposition de leurs réalisations). Il y a aussi le volet agro-alimentaire et hydraulique qui concerne la mise en place de

cinquante moulins et cinquante pompes manuelles pour améliorer le système d'exhaure.

Dans le domaine de l'éducation, le projet a également mis en place cent garderies éducatives sanitaires qui s'inscrivent aussi dans le cadre de l'allègement des charges des femmes. A ce titre, deux cents auxiliaires ont été formées et pourront exercer dès janvier 1997. *L'aspect novateur réside dans le fait que ce sont des infrastructures à vocation communautaire et nous y impliquons les grands-mères pour revaloriser leur statut,* souligne Mme Ndiaye. *Cependant, le point central demeure le crédit, car nous avons un fonds de crédit de 600 millions de francs pour financer des projets de développement pour les femmes.*

Dans le but de pérenniser les activités ainsi développées, l'accent a donc été mis sur la formation des groupements à la base. Ainsi le séminaire de Kaolack aura comme thème central l'alphabétisation.

**Birane DIAW**

walf 04-12-96

## CULTURES MARAICHÈRES 100 millions de la République de Chine

Dans le cadre de la coopération agricole entre la République de Chine et la République du Sénégal, un «*Contrat relatif au compte spécial sino-sénégalais pour le Développement des Cultures maraichères dans la Zone de Diamniadio*» a été signé hier par Son Excellence Monsieur Tou Chou-Seng, ambassadeur de la République de Chine accrédité au Sénégal et Madame Aminata Sakho, administrateur du Fonds de Promotion économique (FPE).

Un compte spécial d'un montant de 100.000.000 F CFA sera créé. La gestion de ce compte sera assurée par le FPE qui accordera des crédits, avec un taux d'intérêt très intéressant, par l'intermédiaire d'établissements financiers locaux qui ont été choisis, notamment la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) et l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production (ACEP).

Ce prêt consenti au gouvernement sénégalais permettra aux exploitants maraichers de la zone de Diamniadio d'avoir plus facilement accès aux biens d'équipement et de développer davantage les cultures maraichères.

## CULTURES MARAÎCHÈRES

# Taiwan met 100 millions de francs

La zone de Diamniadio, dans la région de Dakar, va-t-elle devenir le pôle de la culture maraîchère au Sénégal ? Les exploitants locaux peuvent, en tout cas, nourrir de réels motifs d'espoir grâce à l'assistance taïwanaise. En effet, Taiwan vient d'accorder au Sénégal un prêt de cent millions de francs Cfa destiné à favoriser le développement de la culture maraîchère dans cette zone, située à une quarantaine de kilomètres de Dakar. L'accord a été signé hier par l'ambassadeur de Taiwan, son excellence M. Tou Chou-Seng, et l'administrateur du Fonds de promotion économique (Fpe), Mme Aminata Sakho. Un compte spécial sera ouvert à cet effet, mais sa gestion sera assurée par le Fpe *qui accordera des crédits, avec un taux d'intérêt très intéressant*, précise le communiqué de presse de l'ambassade de Taiwan. Cela se fera par le canal d'établissements financiers locaux, notamment la Caisse nationale de crédit agricole (Cnca) et l'Alliance de crédit et d'épargne pour la production (Aosp).

Ce compte devra permettre aux maraîchers de Diamniadio d'avoir plus facilement accès aux biens d'équipement, machines, semences, engrais et autres intrants. Cette zone reste un lieu important de maraîchage.

A. A. SAKHO

*unif. 10. 12. 1981*

*Les producteurs sont très critiques vis-à-vis du crédit agricole. Aussi bien les taux d'intérêt que les apports personnels sont jugés hors de portée des producteurs. A la Caisse nationale de crédit agricole, le ton est autre. Les responsables mettent en filigrane les efforts de la banque et expliquent pourquoi la Cncas n'est pas allée plus loin dans la baisse des taux.*

## Les limites du crédit

Par Ousseynou GUEYE

ENTRE la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (Cncas) et les producteurs, les relations sont souvent très conflictuelles. Chaque année, après la campagne agricole, les responsables de la Cncas sont obligés de courir derrière certains producteurs pour espérer rentrer dans leurs fonds. Une situation qui risque de mettre en péril l'institution financière. C'est surtout la politique initiée par la Cnca en matière de crédit qui ne rencontre pas l'adhésion des producteurs. Les organismes d'encadrement du monde rural jugent en effet les taux d'intérêt comme étant très prohibitifs. Des critiques partagées par certains officiels du gouvernement. Le ministre de l'Agriculture est d'avis que les taux de crédit ne permettent pas de développer l'agriculture au Sénégal. D'où son combat pour un taux à un chiffre. Dans le monde rural, certains n'hésitent pas à faire un lien entre ce taux de crédit élevé et les difficultés de la Cncas de recouvrer ses créances.

A la Cncas, on ne partage pas ces critiques qui ne recourent pas la réalité. Le secrétaire général de la banque, M. Fodé Ndiaye, met d'ailleurs en exergue les efforts faits par la Cncas qui a réduit son taux de crédit de 17,5 % à 12,5 %. Cela lui semble important, d'autant que la banque possède le réseau le plus décentralisé. Ce qui augmente les coûts de gestion. D'où la nécessité, selon M. Arfang Boubacar Daffé, le directeur de l'Épargne, du crédit et du réseau de la banque, de relativiser ces critiques. *« Dans le financement de l'agriculture, nous sommes compétitifs car si l'on ramène le taux de crédit à la durée de la campagne, il ressort à 9,38 % »*. Donc on aboutit, selon lui, à un taux à un chiffre. Car le remboursement du crédit est calé sur le cycle d'exploitation. Pour le crédit agricole, les intrants doivent être remboursés en neuf mois. Alors que pour le matériel, c'est sa durée de vie qui est prise en compte pour le remboursement. Ce cycle d'exploitation est calculé en relation directe avec les services techniques.

Autre grief formulé par les producteurs, l'apport personnel n'ils



C'est dans la région de Saint-Louis que la Cnca éprouve le plus de difficultés.

ne peuvent pas toujours mobiliser. Sur ce point, M. Daffé précise que cela permet de susciter un intérêt réel du producteur. L'apport personnel est, à son avis, le meilleur moyen d'amener le producteur à gérer au mieux ses périmètres car, en cas de contre-performance, il perd aussi sa mise. Pour M. Daffé, l'intérêt de l'exploitant est déterminant. Il s'y ajoute que l'apport personnel permet de réduire les taux d'intérêt. Plus la contribution du procureur est importante, plus le taux d'intérêt baisse. Car les frais financiers sont calculés en fonction du financement.

Mais depuis quelques années, la Caisse nationale de crédit agricole connaît un taux d'impayés assez élevé. Pour rentrer dans ses fonds, la Cnca a engagé un certain nombre de poursuites contre les producteurs indélécats. Ces derniers dé-

noncent « le harcèlement » dont ils sont victimes en soulignant que la banque ne fait pas souvent preuve de compréhension alors qu'ils rencontrent des difficultés réelles. Selon Moussa Cissé, directeur des Affaires juridiques, du personnel et du recouvrement, la politique de la Cncas n'a pas varié. *« Quand les difficultés de remboursement sont attestées par des faits concrets, nous faisons preuve de compréhension ; par contre, pour les autres nous nous adressons à qui de droit pour rentrer dans nos fonds »*, souligne-t-il. Il s'agit, selon lui, *« de rassurer les gens qui nous confient leur argent car l'impayé, c'est un mal très contagieux »*. Pour le secrétaire général de la Cncas, *« le problème de fond, c'est celui de la discipline financière »*. Mais les responsables de la banque notent la lenteur dans le traitement des contentieux.

## Les chaînons manquants

Les taux d'intérêt de la Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal auraient pu baisser considérablement si certaines dispositions prévues lors de la création de la banque étaient appliquées. Car, pour calculer son taux de crédit, la Cncas part de quatre paramètres. A savoir le coût de la ressource, le coût de gestion, le risque et la marge bénéficiaire de la banque. L'approche doit être double, selon le secrétaire général de la Cncas. Il s'agit d'assurer la pérennité de l'institution tout en permettant à l'entrepreneur de mener une activité rentable. Deux facteurs souvent difficiles à combiner. C'est pourquoi les pouvoirs publics avaient prévu de prendre un certain nombre de dispositions pour rendre le crédit plus accessible.

En effet, il était prévu un taux de bonification dont l'objectif est de favoriser l'accès au crédit des petits producteurs à des taux bas. Dans ce cas, le différentiel est pris en charge par l'Etat. Les pouvoirs publics peuvent aussi jouer sur les paramètres du taux d'intérêt en cherchant des ressources adaptées et qui permettent une baisse du taux de crédit. De même, à travers un fonds de calamité et de garantie, il est possible de faire baisser ces crédits. Mais ces fonds ne sont pas dotés. Autre moyen de jouer sur le crédit, l'affectation des immobilisations à la banque ou en réduisant la fiscalité.

*Guelphadi 29.1.97*

### 3. Banques et financement décentralisé, La Poste, BHS, Banque mouride

94.01.25. - *Le Soleil* - Mandats postaux : Les émigrés soulagés.

94.10.03. - *Le Soleil* - Mandats : paiement plus facile.

94.10.03. - *Le Soleil* - Pêche artisanale : Une expérience originale de crédit informel.

94.12.22. - *Le Soleil* - Financement de l'habitat social : La BHS s'ajuste à la dévaluation.

94.12.28. - *Sud* - Banque de l'Habitat du Sénégal : Nouvelles conditions de crédit.

95.03.17. - *Walfadjri* - Mandats postaux : Les immigrés accusent, les postes récusent ; Le poids de la dette.

95.08.01. - *Sud* - La poste ne paye plus certains mandats.

95.08.01. - *Sud* - Place à la Société nationale de poste : Ce qui va changer ...

95.09.25. - *Le Soleil* - M. Claude Ruffin, directeur général de la BHS : "Le rôle du banquier est de mettre du crédit à disposition, mais aussi de développer un rôle de conseil des entrepreneurs".

95.10.17. - *Walfadjri* - Que se passe-t-il à la BHS ?

95.11.01/10.31. - *Le Soleil* - La poste à l'ère des innovations.

95.11.01/10.31. - *Le Soleil* - M. Ibrahima Sarr, directeur général de la Poste : "Offrir des services financiers de proximité".

95.11.10. - *Walfadjri* - Clients de la BHS : La banque où on souffre.

96.02.02. - *Sud* - « Samabanque » en gestation : Wade veut une banque pivée nationale.

96.02.12. - *Walfadjri* - Société Nationale de Poste : Dakar attend ses kiosques postaux.

96.03.19. - *Le Soleil* - « La Bank Mouridoulah » en gestation.

96.04.24. - *Sud* - Projet de banque mouride : Serigne Mourtada se démarque.

96.06.24. - *Le Soleil* - Financement de la PME : La Sogeca relève le défi du crédit-bail.

96.07.05. - *Sud* - Les ambitions socio-économiques du Ramou : Bientôt un fonds d'investissement mouride.

96.07.05. - *Sud* - New-York conquis par ... Touba.

96.07.05. - *Sud* - Saliou Fall directeur du projet de la bank mouridoulah : "Nous sommes dans la phase de souscription".

96.08.01. - *Le Soleil* - Transfert d'argent : la poste sénégalaise et l'Ecureuil en partenariat.

96.10.24. - *Le Soleil* - Création prochaine d'une banque pour la pêche artisanale.

96.10.24. - *Le Soleil* - Une banque pour la pêche artisanale a annoncée Alassane Dialy Ndiaye hier à Mbour.

96.12.07. - *Sud* - « La Poste » dans l'impasse : Un an après, un demi milliard de déficit.

96.12.10. - *Le Soleil* - Plus de 48 millions détournés à la Caisse d'épargne : Le gestionnaire des fonds de roulements arrêté.

# LES EMIGRES SOULAGES

**PARIS (AFP)** - Le service de mandats postaux entre la France et les pays africains de la zone franc, suspendu, depuis la dévaluation du franc CFA le 12 janvier, devait reprendre hier après-midi avec le Mali et le Sénégal, a-t-on appris auprès de la direction de la poste française hier.

Après la dévaluation de 50 % du F CFA, en accord avec les autorités compétentes, la poste française a suspendu momentanément les échanges financiers postaux (mandats et virements) avec les pays afri-

cains de la zone franc. Ces échanges devaient reprendre hier après-midi, dans les deux sens, avec le Mali et le Sénégal.

Hier l'Union des Travailleurs sénégalais s'était alarmée, dans un communiqué, de la suspension du service des mandats «*qui accentue les difficultés des populations qui dépendent pour leur vie au quotidien des mandats expédiés par leurs proches qui travaillent en France*».

Pour les autres pays, la poste française indique que l'accord de chaque office postal est nécessaire

pour décider de la date et des modalités de la reprise du trafic. Elle attend leur accord et «le règlement de problèmes comptables et financiers pour reprendre le service», précise-t-elle dans un communiqué.

Parmi ces questions en suspens, figure le problème des mandats envoyés peu de temps avant la dévaluation qui, après le 12 janvier, n'ont pu être réglés vu le changement de parité et ont été renvoyés à l'émetteur. Figure aussi l'éventuelle renégociation du plafond des mandats qu'il sera possible d'envoyer.

*Pour tous, le rêve c'est d'avoir une part dans les fonds mis en place pour la promotion de l'artisanat. Et du coup, la Chambre des métiers qu'on avait délaissée redevient un centre vital.*

## Des milliards qui réveillent un mort

Par Ousmane DIOUF

**SAINT-LOUIS** - Depuis l'annonce de la mise en place d'une ligne de crédit de la Banque ouest-africaine de développement, pour le financement de l'artisanat, les locaux de la Chambre des métiers de Saint-Louis ne désespèrent plus. D'un montant de 3 milliards 560 millions de francs, ce financement qui est logé au Fond de promotion économique (Fpe) intéresse beaucoup les artisans saint-louisiens. C'est ainsi qu'ils assiègent tous les jours les agents techniques de la Chambre des métiers pour s'enquérir des modalités d'octroi des prêts. «*Nous assistons à un véritable rush de la part des artisans et cela montre à quel point ils avaient besoin de ces prêts pour mieux développer leurs activités*», fait remarquer le secrétaire général de la Chambre des métiers de Saint-Louis, M. Dahirou Kane.

Le fonds de la Boad a ainsi favorisé le retour de beaucoup d'artistes saint-louisiens qui avaient opté pour un boycott des activités de leur structure d'encadrement. Le motif qu'ils servaient pour justifier leur attitude était que la Chambre des métiers ne leur était d'aucune utilité. Pour eux, être inscrit sur le registre d'immatriculation des artisans devait induire de facto certains avantages comme l'accès au crédit.

Devant le rush ainsi constaté, M. Kane craint même que ses agents ne soient bientôt débordés. «*D'ici peu, compte tenu de l'affluence, nous serons obligés d'orienter quelques artisans vers les cabinets d'études qui seront agréés*», souligne-t-il. En effet, il incombe aux agents techniques des chambres de métiers d'établir les dossiers de demandes de prêts.

L'intérêt manifesté par les artisans saint-louisiens pour ce financement peut s'expliquer par les promesses du tourisme dans la capitale du Nord. L'afflux grandissant de touristes à Saint-Louis incite ainsi beaucoup d'artisans à vouloir s'équiper en outils de travail performants et en matières premières pour accroître leur produc-

tion et peaufiner leur label. Les perspectives de l'après-barrages font aussi espérer dans la fabrication d'outils. Devant la réticence des banques classiques à leur accorder des prêts avantageux, il est donc normal qu'ils s'empres- sent de solliciter des prêts auprès du Fpe.

Plus d'une dizaine de demandes de financement ont été ficelées et elles seront soumises très bientôt au Fpe. Les volumes de prêts sollicités se situent dans une fourchette «raisonnable», souligne M. Dahirou Kane. Pour le moment, à l'exception d'une demande de prêt pour l'outillage agricole, qui se chiffre à près de 8 millions de francs, presque toutes les autres demandes de financement ne dépassent pas la barre des 2 millions, explique-t-il.

Toutefois, on note encore une certaine prudence chez beaucoup d'artisans saint-louisiens, pas encore assez avertis de toutes les conditionnalités du financement. C'est pourquoi le secrétaire de la Chambre des métiers de Saint-Louis estime que la survie du fond de la Boad doit inciter à une plus grande sensibilisation et une bonne formation des artisans en gestion et en alphabétisation.

## Des sous qui en appellent d'autres

La Chambre des métiers de Saint-Louis a commencé à bénéficier des retombées de la mise en place du financement de la Boad. En effet, toutes les demandes de montage de projets sont payantes, selon un taux qui varie en fonction du montant du prêt sollicité. Il y a aussi les ressources financières générées par les demandes d'immatriculation sur les registres, puisque cette immatriculation demeure un des critères exigés pour l'obtention d'un crédit. Au niveau de Saint-Louis, ils sont près de mille deux cent cinquante-trois artisans à figurer déjà sur les registres. Devant

l'engouement actuel, on souligne que le nombre d'inscrits au niveau des Chambres de métiers du Sénégal à 20 % ou 30 %.

Les différentes ressources financières (frais de dossiers et les frais d'immatriculation) qui vont tomber dans l'escarcelle de la Chambre des métiers de Saint-Louis vont constituer une réelle bouffée d'oxygène. A l'image des autres structures d'encadrement des artisans installées dans les autres régions du Sénégal, la Chambre des métiers de Saint-Louis est en butte aux réductions de sa subvention étatique. D'un montant de 31 millions 540 000 francs l'année dernière, le budget arrêté pour l'exercice en cours s'élève à 30 millions 508 000 francs. La modicité de la somme ne permettait pas de prendre en compte toutes les sollicitations des artisans. **O. DIOUF**

# Pour une gestion plus efficiente des tontines

**SAINT-LOUIS** - Les tontines constituent un phénomène social qui contribue énormément au développement à la base. Mais elles posent sur le plan juridique, d'une part, un problème de reconnaissance et d'autonomie, d'autre part un problème d'équilibre entre les considérations sociales et économiques.

Ceci, les cinquante participants au séminaire sur «*la rationalisation des pratiques de tontines*», organisé mardi dernier à la Maison de Lille, conjointement par le Programme de Recherches sur le Droit économique et des Affaires du Sénégal (PRDEAS), le Réseau africain

pour le Développement intégré (RADI) et l'UER de sciences juridiques de l'université de Saint-Louis, ont été unanimes à le reconnaître.

En effet, suivant leur taille et leur objectif, les groupements de tontine permettent à des personnes soit d'épargner, soit d'avoir des crédits parfois petits mais qui leur permettent d'améliorer leur qualité de vie. De plus, les tontines sont des pratiques très anciennes et ancrées dans les mœurs.

Toutes les tontines quelque peu organisées reposent sur une autre forme associative. Elles bénéficient alors d'organes complexes tel un bureau et de documents dont le règlement intérieur. Ce dernier permet de définir les droits et obligations de chaque membre et d'instaurer ainsi la discipline et la transparence dans tout groupe ayant un but bien précis.

En l'occurrence, estime Mme Aminata Cissé Niang, professeur agrégé de Droit, il ne s'agit guère de tenter d'enfermer la tontine dans un cadre juridique rigide. Mais l'objectif visé doit être la création d'un ou plusieurs modèles de tontine qui s'inspirent des règles et méthodes actuellement appliquées, sans cependant se fonder dans un autre type d'association. Autrement dit, il faut élaborer un statut de la tontine qui signifie d'abord sa reconnaissance juridique, mais aussi sa spécification par rapport aux autres structures déjà légalement consacrées. La tontine doit être préservée dans son essence, mais le statut présentera l'avantage d'une certaine uniformisation sur un minimum de règles de manière à prévoir d'emblée l'essentiel des règles de fonctionnement et à prévenir certaines difficultés. Il s'agira de concilier plusieurs caractéristiques notamment la liberté, la souplesse, l'effi-

cacité et la sécurité.

En raison de l'intuitu personæ qui les caractérise profondément, les tontines selon Abdoullah Cissé, professeur agrégé de Droit, ne font pas l'objet de beaucoup de litiges, du moins d'une manière générale. D'ailleurs certains groupements qui ont déjà une durée de vie de plus dix ans n'éprouvent même pas le besoin de poser des règles en ce sens. Et c'est précisément dans un groupement de femmes commerçantes d'un marché de la capitale que cette attitude a été observée. Celles-ci estiment que c'est une question d'honneur pour elles et que du fait de la confiance qui existe entre elles, il est hors de question qu'un membre ne cotise pas. Pourtant au-delà de la confiance et de la dignité des membres, il serait logique de prévoir les cas de violation de l'obligation de cotiser du fait des difficultés économiques. Mais vraiment l'on a parfois raison de dire qu'il y a «*les gens heureux n'ont pas besoin de droit*».

Hormis ce cas isolé, deux modes de règlement des litiges sont utilisés : le règlement amiable et le règlement contentieux.

Ce séminaire aura permis à des universitaires, des représentants de groupements féminins, d'ASC, de la FAFS, d'ONG et de GIE, d'effectuer, sous la supervision de Samba Kâ du RADI et du professeur Pape Banda Guissé, des travaux sur les sanctions encourues par les membres des tontines (sanctions disciplinaires, morales, civiles) et leurs gérants.

S'agissant des sanctions externes au groupement, encourues par les gérants, les cas les plus fréquents relatifs à l'abus de confiance et à l'escroquerie à la tontine, ont été évoqués.

**Mbagnick DIAGNE**

Saint-Louis 14-15/08-96

# Le CNCR plaide pour l'autonomie du monde rural

«L'une des tâches prioritaires que nous sommes présentement assignée, c'est de faire en sorte que notre organisation devienne l'actionnaire majoritaire dans le capital de la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) où nous ne détenons que 9,8%. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de mobiliser la somme d'un milliard de francs. Il est vrai que cette opération connaît quelques difficultés à cause de certains gens mal intentionnés mais ce qui est sûr c'est que nous irons jusqu'au bout. Au moment opportun nous communiquerons les résultats par voie de presse». Telle est en substance la précision de Mamadou Cissoko, président du Conseil national de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR) à l'occasion du dîner-débat organisé samedi dernier au Novotel par l'Alliance coopérative internationale (AIC). Selon le président, «depuis que la politique de privatisation a été mise en œuvre dans notre pays, le gouvernement nous a toujours invités à nous investir dans ce créneau». Mais le constat est que les organisations professionnelles tardent encore à réagir. C'est pourquoi, du reste, le CNCR entend adopter une nouvelle démarche pour participer de façon plus dynamique à la prise de décision des «grandes politiques de développement» dans notre pays.

Le conférencier évoquait, à cet effet, l'expérience de son mouvement en matière de partenariat interne et externe devant un public composé essentiellement de coopérateurs.

Le CNCR, selon son président, compte aujourd'hui à son actif plusieurs réalisations. Ainsi, dans le cadre du crédit rural, des études ont été faites pour promouvoir les PME/PMI en milieu rural et l'évolution des prix agricoles comparativement à l'endettement des paysans. Il a été aussi monté des programmes spécifiques pour appuyer les fédérations à résoudre les problèmes de semences et d'intrants

## Financement de petits projets ruraux

Il s'y ajoute la création d'une association sénégalaise pour la promotion des petits projets de développement à la base à qui le gouvernement et la Banque mondiale ont rétrocédé le reliquat de fonds publics destinés à financer de petits projets ruraux.

isation, le président estime «qu'il était temps que les besoins du monde rural soient pris en compte dans les politiques définies par l'Etat». «Nous faisons jouer les avantages comparatifs, car la finalité de notre démarche est de renforcer la capacité d'intervention des producteurs», a fait noter M. Cissoko, plaidant ensuite pour la réhabilitation des valeurs socio-culturelles. Le CNCR, selon lui, s'est également attelé à faire en sorte que «le travail du paysan soit mieux reconnu par les partenaires».

## Respect des règles du jeu

S'inscrivant dans cette logique, Samba Guèye, secrétaire général du CNCR, a souligné que l'organisation a été conçue

comme une plateforme de concertation devant orienter ses membres vers un développement harmonieux. Selon M. Guèye, une analyse approfondie des opportunités et contraintes permet aujourd'hui de dégager des options claires susceptibles de conduire à des programmes de développement durable.

Les responsables de fédérations affiliées au CNCR, dans leur témoignage ont laissé entendre que «le paysan s'est maintenant réconcilié avec son travail et que l'existence d'une vie associative dynamique a permis de surmonter certaines difficultés». Mais devant certaines «lacunes» constatées sur le terrain, l'assistance estime qu'il faut instaurer dans les rangs du CNCR une autodiscipline. Au niveau de la

base, on a comme l'impression que le «délégué parachuté» agit tout seul contrairement aux règles de jeu définies par le sommet.

Selon certains intervenants, cette «démarche risque d'affaiblir l'organisation et de désorienter les membres à la base».

Le CNCR qui est aussi un mouvement apolitique devrait se tenir à distance de certaines décisions de peur de voir la «solidarité» entre ses membres connaître une autre tournure. Mais, des explications du président Cissoko, il est apparu qu'aucune pression ne pourra détourner le CNCR de ses objectifs «dans la mesure où les gens sont maintenant décidés à prendre en main leur propre destin».

Ibrahima NDIAYE

Ainsi, depuis janvier dernier, des avancées ont été notées avec la Banque mondiale pour l'élaboration et la mise en œuvre, au Sénégal, d'un projet de soutien aux services agricoles et aux organisations de producteurs. Le CNCR envisage par ailleurs de s'ouvrir aux autres mouvements paysans de la sous-région et de poursuivre ses efforts entrepris en vue de participer de manière effective et efficiente à la relance de l'agriculture par un renforcement des capacités des producteurs et un partenariat actif et concerté avec tous les acteurs opérant à la base.

Après avoir fait l'histoire de son orga-

# Caisse populaire d'épargne : premiers pas à Sédhiou

La Caisse populaire d'Épargne et de Crédit - CAPEC - de Sédhiou créée le 28 avril 1993, fait partie d'un réseau de huit CAPEC que le Primoca a installé dans le département. Spécialisée dans l'épargne et le crédit, comme les autres du réseau, la CAPEC de Sédhiou vient de tenir son assemblée générale pour faire le bilan de 32 mois de gestion. C'était en présence de 257 sociétaires soit les 2/3 des 733 adhérents parmi lesquels on compte des personnes physiques et morales émanant de toutes les couches sociales et de tous les corps de métier. Le rapport d'activités du président du Conseil d'administration - C.A - rappelle tout d'abord les données historiques et l'évolution de la CAPEC. Il a davantage insisté sur l'épargne et le crédit les deux mamelles de l'institution.

A sa création il y a trois ans, cette CAPEC comptait alors 335 sociétaires, aujourd'hui elle en compte 733 dont 268 hommes (36,56 %), 407 femmes (55,5 %), le reste étant constitué de GIE et d'ASC. Cette croissance exponentielle selon Ibrahim Khalil Sané président du Conseil d'Administration est due «à la confiance que les adhérents accordent aux dirigeants de l'institution, mais également aux campagnes de sensibilisation, et surtout à la capacité de la Caisse à tout moment et en toutes circonstances à répondre avec promptitude, aux besoins de ses sociétaires, ainsi que le système simple et souple dans la confection des dossiers et enfin au taux débiteur minoré».

## Peu d'épargnants

Le nombre d'adhérents, même s'il est acceptable ne reflète pas la même

importance quant au nombre des épargnants qui ne sont que 273 sur 733 soit 37,24 % pour un total de dépôt de 6 845.967 F. même si elles sont massivement présentées à la CAPEC «Kamben» (Entente ou Solidarité en mandingue), les femmes : (407) épargnent beaucoup moins que les hommes (124 sur un total de 268) moins nombreux mais qui ont déposé 4 120 054 F.

Le compte des GIE est alimenté à hauteur de 1.630.608 F, celui des ASC 137.357 F, soit un taux de 26,24 % pour ces personnes morales. Ils sont quelque 460 membres tous sexes confondus à ne pas épargner. L'assemblée générale pour encourager l'épargne a décidé un dépôt obligatoire de 2 500 F au moins pour chaque sociétaire. Les raisons pour lesquelles les femmes n'épargnent pas ont été cernées avec notamment «la difficile conjoncture économique, la dégradation de l'environnement monétaire, les faibles revenus et la thésaurisation, une méthode archaïque à combattre. Car, en effet combien de fortunes sont perdues enfouies dans le sol ? Combien de millions dévorés par des flammes.

## 25 millions de crédits

Les opérations de crédit, considérées comme appuis au développement ne concernent plus les seules actions économiques mais brassent tous les secteurs de l'informel au social en passant par les biens de service. Le montant cumulé des crédits s'élève à 25 479 657 F et concerne deux grandes catégories : les crédits ordinaires qui sont à court terme pour une durée comprise entre 2 et 6 mois, ils concernent les vivres de sou-

dures, les intrants semences, engrais, pesticides, tandis que les crédits à moyen terme concernent le matériel agricole, les charrues, la traction animale. Ce sont 326 sociétaires qui sont bénéficiaires de divers prêts soit 44,44 % 96 hommes pour 11 317.712 F soit 44,41 %, 213 femmes pour 8 079 664 F soit 31,71 % les GIE et les ASC se partagent 6.082.281 F soit 28,87 %.

Des demandes de prêts ont été rejetées (61) pour une valeur de 7 388 371 F avec comme motif, l'insuffisance de la garantie ou le renoncement volontaire du demandeur de prêt.

## Recouvrement des dettes

Des 25 479 657 F de crédits, il a été remboursé 17.614.045 F soit 69,53 %, il reste à recouvrer 7 865 612 F soit 30,87 %. L'assemblée générale a donné mandat au CA d'user de toutes les procédures pour un recouvrement intégral des dettes. Cette même assemblée générale a apporté quelques amendements au règlement intérieur et aux statuts et a décidé de porter les droits d'adhésion à 6.000 F, l'augmentation de la part sociale à 3000 F et l'instauration de la semaine de l'Épargne du 25 au 30 décembre de chaque année. La grande décision de l'AG aura incontestablement été le choix porté sur Mme Hortense Kaly Sanka pour occuper le poste de vice-présidente du Conseil d'administration de la CAPEC «KAMBEN» de Sédhiou c'est un honneur qui est fait aux femmes plus nombreuses dans l'institution financière, mais qui sont aussi de vrais vecteurs de développement.

Malamine KAMARA

Soleik 04 - 10 - 96

*Jusqu'à il y a six ans, tout baignait dans la région du Fleuve. La Cnca qui accordait ses crédits à tour de bras, se retrouve aujourd'hui amputée.*

## La vallée des larmes

Par Serigne Mbaye SALL

### Envoyé spécial

L'agence saint-louisienne de la Caisse nationale de crédit agricole subit les frais du mauvais compte. C'est au total 6 milliards, sur 35 milliards alloués au titre du crédit direct, que les producteurs de la région traînent envers la caisse. Pourtant, l'optimisme semblait justifié jusqu'en 1990, période à laquelle l'agence avait enregistré un fort taux de croissance. Aujourd'hui, la situation s'est dégradée en raison de sérieuses contraintes qui se retournent sur l'activité agricole.

*«Les dispositions prises dans le cadre du crédit orienté vers le monde rural n'ont pas entraîné les effets escomptés»,* explique M. Diouf, responsable de l'agence. Le non suivi des termes de contrats et l'accumulation progressive des impayés font qu'aujourd'hui les rapports ne sont plus fluides entre la caisse et les producteurs. Le volume des crédits a sensiblement baissé et quant au règlement des redevances, les «mauvais payeurs» plaident pour la plupart l'indigence conjoncturelle.

*«Le crédit évolue dans un cadre très contraignant»,* explique un producteur de la fédération des périmètres autogérés, exploitant une parcelle de 2,90 ha à Pont Gendarme, village situé à 42 km à l'est de Saint-Louis. Et d'ajouter : *«Tant que nos prêteurs ne voudront pas nous comprendre, les initiatives seront bloquées.»* Abou Samba Sow, président de l'Union des producteurs de Guédé précise que *«l'accès au crédit est difficile et les taux d'intérêt relativement élevés. Sur l'ensemble des prêts, 90% portent sur le court terme et 10% sur le long terme.»* Pour ce qui est de la marge d'intérêt, un producteur confie qu'elle plafonne à 17,5%.

En raison des impayés, la caisse a pensé à se doter de moyen d'assainissement. Ceux qui prétendent à des prêts à l'heure actuelle *«doivent apporter beaucoup de paperasses et de garanties»*, assure un autre producteur. Toutefois, l'Union des producteurs de Boundioun a pu bénéficier dernièrement d'un plateau de 25 millions 620 francs, avec un taux de 8,7%.

Au vu de toutes ces données, le directeur de l'Agriculture, M. Moustapha Kamara, soutient qu'*«il faut plus de visibilité et de durabilité à l'agriculture»*. Il a en ce sens assuré que les moyens existent pour éviter la confusion.

# MANDATS

## PAIEMENT PLUS FACILE

«Bientôt les mandats pourraient être payés aux destinataires avec moins de difficultés» Cette affirmation nous a été faite vendredi dernier par M. Diogoul Pouye, directeur de la Caisse d'Épargne et des Chèques postaux au cours d'un entretien.

Selon le directeur de la CNECCP, notre pays est lié avec 19 pays au plan des échanges de virements postaux et que cette gamme de pays est appelée à s'étendre vers d'autres. Selon M. Pouye, la conférence de Séoul qui s'est tenue en septembre avec les administrations postales des 138 pays de l'UPU, a décidé de moderniser le réseau des transferts de fonds pour les adapter aux besoins de la clientèle. «Il nous faut mettre en place un réseau universel de paiement basé sur les relations télématiques entre CCP», fera remarquer le directeur de la Caisse d'Épargne et des Chèques postaux qui cite au passage le cas de 15 pays européens qui ont créé le réseau «Eurogiro» qui facilite l'échange financier entre ces États. De l'avis de

M. Pouye, des possibilités sont offertes à notre pays pour adhérer à ce réseau européen de transmissions de données entre CCP.

S'expliquant sur l'intégration économique entre pays de l'UEMOA, le directeur des CCP du Sénégal a indiqué que «la préoccupation des pays membres de l'UEMOA est de favoriser l'intégration des transferts financiers. «La poste est en train d'explorer toutes les voies pour corriger les errements du passé en cours dans le cadre des mandats», citant en exemple le cas du Bénin avec ce système qui consiste au préfinancement des mandats reçus avant même l'arrivée des fonds du pays expéditeur, explique M. Pouye.

L'autre projet de la Poste sénégalaise s'adresse à nos compatriotes vivant en France avec le «Projet Transen» qui consiste à la remise de l'épargne de l'émigré aux membres de sa famille sur sa demande avec une plus grande rapidité sur procuration. Sur ce nouveau volet, M. Pouye d'expliquer : «Il s'agira

pour le Sénégalais vivant en France de donner procuration à l'Office en lui adressant une correspondance sur les sommes à remettre à sa famille restée au pays mensuellement en attendant l'arrivée des fonds destinés au compte ouvert».

De même avec la forte colonie sénégalaise au Gabon, l'Office vient d'ouvrir un compte dans les écritures de BICIG l'équivalent de la BICIS à Dakar, compte qui servira de transit pour les clients de l'OPCE dans ce pays. «Nous allons étendre ce procédé dans tous les pays où les Sénégalais ressentent des difficultés de transfert de fonds», ajoute M. Pouye.

Selon des sources, de janvier à juillet 1994, 17 milliards ont été payés par l'OPCE sur les mandats reçus, soit une moyenne de 100 millions quotidiennement. Comme on le constate, beaucoup d'efforts ont été consentis par l'OPCE à l'endroit de nos compatriotes qui ont reçu des mandats.

Abdoulaye THIAM

## Pêche artisanale

# Une expérience originale de crédit informel

Récemment s'est tenue à Kayar une journée de réflexion et d'évaluation sur «le crédit informel dans la pêche artisanale». Ces assises qui ont eu lieu dans la salle de conférences du Centre d'aménagement des pêcheries a regroupé plus de 60 personnes intervenant dans les milieux de la pêche et spécialistes du crédit et de l'épargne. Cet atelier de travail a été co-organisé par l'Association pour une dynamique de progrès économique et social (ADPES), le Centre de recherches pour le développement des technologies intermédiaires de pêche (CREDETIP) et le Collectif national des pêcheurs artisanaux (CNPS).

Différentes communications ont été

faites par des spécialistes du crédit et de l'épargne intervenant dans le secteur de la pêche.

L'objectif de cet atelier était d'évaluer avec les différents partenaires la première phase du programme d'appui aux femmes du CNPS que l'ADPES en collaboration avec le CREDETIP avait mis en place en juillet 1993, en octroyant un crédit rotatif de 4 millions aux cellules féminines des débarquements de pêche de Hann, Kayar, Soumbédioune et Sindou dans le département de Rufisque. La réflexion menée par l'ensemble des participants était axée sur la problématique des mutuelles d'épargne et de crédit, le mécanisme de crédit rotatif, la nécessité

d'adapter celui-ci à l'ensemble des besoins et non seulement pour le fonds de roulement. Les femmes du CNPS ont été félicitées pour avoir respecté leurs engagements lors de cette première tranche de crédit.

À l'ouverture, Abdoulaye Guèye Diop, membre du bureau du CNPS et secrétaire général du comité local de Kayar, avait souhaité la bienvenue aux participants tandis que El Hadji Ngom de l'ADPES avait insisté sur l'importance de l'événement dont l'objectif principal était de faire l'évaluation du projet et de mesurer son impact pour pouvoir renforcer l'épargne et le crédit dans les milieux de la pêche.

A. THIAM

de Robert 3.10.94

## FINANCEMENT DE L'HABITAT SOCIAL

# La BHS s'ajuste à la dévaluation

La Banque de l'Habitat va terminer l'année en déplaçant son crédit à l'habitat social et en allongeant la durée. Ainsi depuis le 16 janvier dernier, lendemain de son dernier conseil d'administration, la possibilité maximale d'emprunt de la clientèle cible passe de 20 à 40 millions de F CFA, tandis que la durée limite de remboursement qui ne pouvait excéder 15 ans, est maintenant de 20.

Est-ce là un cadeau de Noël ou de fin d'année aux nombreux postulants à un toit, et qui sont depuis longtemps sur la touche ? Ces dispositions nouvelles feront sans doute des bienheureux. Mais il ne fait pas de doute que ce sont d'indispensables réponses aux effets de la dévaluation qui a incroyablement renchééri les coûts de tous les matériaux de construction, dans le même temps qu'il ponctionne le pouvoir d'achat des Sénégalais, réduisant conséquemment leur capacité d'épargne, et leur solvabilité.

Il est évident que ce double déplaçonnement vient opportunément ajuster les possibilités de crédit offertes par la BHS à la nouvelle réalité des prix, et atténuer les surcoûts qu'ils font peser sur le revenu des ménages, cela par l'étalement des amortissements, sur une durée plus longue. Ainsi les mensualités payées par les nouveaux bénéficiaires de crédit-construction auprès de la BHS resteront en principe dans la norme de la quotité saisissable. L'alourdissement des ponctions salariales, du fait de l'inflation, sera ainsi beaucoup moins ressenti que si la durée de paiement n'était pas allongée. Pour ceux qui seront concernés tout au moins.

Tous les clients ne le sont pas, et ne peuvent d'ailleurs l'être. A la BHS, il est dit que ces dispositions ne sont pas rétroactives. En fait, il est toujours possible à un client, de réviser, en accord avec la BHS, son tableau d'amortissement sans payer de pénalité comme dans les autres banques. Mais dans presque tous les cas, c'est la durée d'activité

restante qui détermine la durée d'amortissement du crédit. En somme c'est aux plus jeunes demandeurs de crédit-logement, que les dispositions nouvelles profitent.

Et ce profit est à relativiser. Si la ponction sur leurs salaires sera ponctuellement moins lourde, il n'en demeure pas moins qu'au terme du crédit, et du fait de l'étreinte de la variable temps le capital et les intérêts payés représenteront une somme très importante. Déjà que l'on sait que les intérêts payés sur un crédit accordé sur 10 ans est quelque soit le taux, supérieur au montant du capital.

A la BHS, on n'occulte pas tout cela. Mais on raisonne plutôt en termes de «capacité de payer» de solvabilité maintenue et élargie, et non de «remboursement total». Plus est, à terme, la valeur actuelle serait, selon la banque, en faveur

des clients concernés, du fait des incertitudes économiques, de l'inflation plus particulièrement. Il s'y ajoute que les nouvelles dispositions viennent également en soutien aux PME-PMI pour la production locale de matériaux de construction dont la fabrication est bien possible ici, mais qui continuent à être importés à grands frais, et en devises fortes.

Il reste qu'une diminution corrélatrice du taux d'intérêt pratiqué par la BHS atténuerait la cherté accentuée du logement. Les responsables de la Banque rappellent que ce taux - 9 à 11 % - est le plus bas qui se pratique sur la place, et qu'il n'influe pas trop sur le coût du logement. L'option de la BHS, par eux réaffirmée, est «de tout faire pour financer aux conditions les plus douces l'habitat social». A la condition de pouvoir disposer de plus de ressources longues et concession-

nelles. Dans l'état actuel des choses la BHS est depuis 4 ans sévèrement des 1,8 milliards du Fonds d'Amélioration de l'Habitat urbain.

Sur un autre plan, et par le canal de ses succursales ouvertes à New-York, Paris et par le réseau bancaire international, la BHS reçoit d'importants flux financiers provenant de l'épargne des Sénégalais de l'étranger. C'est plus d'un milliard de francs - en devises - qui tombent tous les mois dans ses caisses, depuis la dévaluation.

Du fait de cette manne et d'autres considérations : souci de transparence, restauration de la confiance envers le système bancaire sénégalais, etc., une attention plus soutenue et des services personnalisés plus rapides et efficaces sont accordés à la clientèle émigrée.

Amadou FALL

**ASSURANCE EPARGNE** - La Banque de l'Habitat va être la première institution sénégalaise à financer le chômage, avec ce nouveau produit (l'épargne assurance) qu'elle va bientôt lancer sur le marché. Par les temps qui courent, personne n'est plus à l'abri d'un licenciement, pour une raison ou une autre. Si cela arrive à un client de la BHS qui aura souscrit à une assurance épargne, la compagnie d'assurance partenaire de la banque, prendra en charge, le remploi pendant son crédit logement durant les 24 premiers mois qui ont suivi la perte de son emploi. Le temps d'en trouver un autre.

**CREDIT COMMUNAL** - La BHS avait en 1988 étendu ses activités au crédit communal. Mais le dispositif, malgré ses 6,2 milliards de francs de dotation, a très peu été sollicité. Il n'a jusque-là approuvé que huit projets sur les 14 qui ont pu lui être soumis. Les contraintes sont tout à la fois liées au manque d'information des bénéficiaires potentiels, à la déficience de l'expertise locale, à la rigueur des conditions d'éligibilité et d'octroi des financements et à la lourdeur des procédures de passation des marchés. La BHS et son principal partenaire dans l'affaire, l'AGETIP,

ont entrepris de donner une nouvelle orientation au Crédit communal. Cette dynamique devrait permettre aux communes de resorber leurs déficits et de se mettre sur orbite, dans une vision d'entreprises privées, comme acteurs de développement, générateurs de ressources.

**DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BILLETS** - Les longues files qui s'étirent devant les guichets de la Banque de l'Habitat, ne devraient bientôt plus être qu'un mauvais souvenir pour la clientèle qu'elles font souffrir et perdre trop de temps. Surtout aux jours de paie des salaires. Quatre distributeurs automatiques de billets, fonctionnant à toute heure, vont être mis à leur disposition, dès le mois prochain, pour désengorger les caisses. Plus besoin alors de courir et de se bousculer pour être des premiers devant les guichets. Si la demande suit l'offre de DAB.

**SUCCURSALES** - La direction de la BHS penche plus pour la mise en place de 4 autres distributeurs automatiques que pour l'ouverture de succursales dans la banlieue dakaroise ou dans le reste du pays. Dans un proche avenir tout au moins. La justification est que l'essentiel de la clientèle dakaroise de la BHS travaille et fait ses courses dans un rayon urbain centré sur la banque. Ne rentrant que le soir ils ont davantage plus de temps pour faire des opérations au niveau de la BHS que dans des succursales qui seraient implantées dans leurs zones d'habitations. Ces succursales tout comme celles qui pourraient être implantées dans d'autres centres urbains ne fonctionneraient véritablement que 10 jours dans le mois, en plus des problèmes liés aux transferts de fonds. La clientèle hors de Dakar est invitée à faire davantage recours aux possibilités offertes par le réseau bancaire, notamment par les biais des virements à transférer.

**CRESUS, UN TRESOR** - Le Sénégal a un avantage comparatif certain dans le domaine des services, comme en atteste en particulier la grande sollicitation extérieure dont «Cresus», le logiciel de gestion du financement de l'habitat de la BHS, fait l'objet. Il s'est ainsi exporté en Côte d'Ivoire, assistance technique et service de maintenance sénégalais en plus. D'autres pays sont le Bénin, l'Algérie, la Mauritanie, le Gabon, le Mali, le Burkina Faso voudraient également l'acquiescer. La BHS envisage de créer une société autonome de développement, de gestion et de commercialisation du logiciel.

**RESIDENCE SUPPLEMENTAIRE** - La possession d'une maison financée par la BHS, la SICAP ou les HLM, ne sera désormais plus un frein à l'accès au crédit BHS pour la réalisation d'une résidence secondaire ou d'une seconde résidence principale. La porte de la banque est ainsi donc ouverte à ceux dont l'évolution des revenus permet d'acquiescer une demeure plus spacieuse que celle pour laquelle ils avaient opté. Il en est de même pour les demandeurs qui, pour des problèmes de famille et dont les moyens le permettent, voudraient acquiescer une seconde résidence principale.

**L'IVRAIE ET LE BON PROMOTEUR** - La Banque de l'Habitat est en train de mettre en place un nouveau système d'agrément qui va extraire les aventuriers des promoteurs dont elle participe au financement des programmes. Il sera de plus en plus difficile, à livrer ceux qui n'en ont ni les compétences ni les moyens techniques et financiers) de s'improviser promoteurs. Comme cela a souvent été le cas, au regard de nombreux chantiers à problèmes.

A. FALL



# Banque de l'Habitat du Sénégal

## NOUVELLES CONDITIONS DE CREDIT

CATEGORIE DE LOGEMENT	COÛT PLAFOND TDC *	APPORT MINIMUM %	CONSTRUCTION (1)		ACQUISITION PROMOTEUR (2)		ACQUISITION D'ANCIEN (3)		S.P.R.P.		RESIDENCE SECONDAIRE	
			Taux %	Durée ans	Taux %	Durée ans	Taux %	Durée ans	Taux %	Durée ans	Taux %	Durée ans
Très économique	6.500.000	10	TIB - 2	20	TIB - 2	20	TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10
Economique	9.650.000	10	TIB - 1	20	TIB - 1	20	TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10
Moyen Standing	13.350.000	15	TIB	20	TIB	20	TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10
Standing												
• Type A	20.000.000	20	TIB	10	TIB	10	TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10
• Type B	25.000.000	25	TIB	10	TIB	10	TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10
• Type C	30.000.000	30	TIB	10	TIB	10	TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10
Grand Standing	40.000.000	40	TIB	10	TIB		TIB	15	TIB + 2	10	TIB + 4	10

Prix toutes dépenses confondues à titre indicatif susceptible d'être modifié selon l'évolution des prix.

Seconde Première Résidence Principale.

\* Exprimée en durée maximale.

NOTA : TIB : Taux Interne BHS = 11 % (Decembre 1994)

(1) Construction : construction nouvelle, achèvement, amélioration et extension.

(2) Acquisition promoteur : logement vendu dans le cadre des projets financés par la BHS

(3) Acquisition d'ancien : logement vendu par un particulier

### AUTRES MODALITES D'INTERVENTION

- Financement de la résidence secondaire
- Financement de la seconde première résidence principale \*
- Réduction de la durée de fonctionnement du compte d'épargne logement ramené de 12 à 6 mois pour l'octroi du crédit
- Relèvement du plafond de la Banque de 20 à 40 millions de Francs CFA pour la réalisation d'un logement

- Maximum de crédit pour la réalisation d'un logement relevé de 12 à 24 millions de Francs CFA

(\* ) Financement accordé à un client déjà bénéficiaire d'un crédit BHS et sollicitant à nouveau un crédit après désaisissement de sa première résidence principale pour raisons diverses (famille plus grande, augmentation des revenus, etc...)

### COUPON - REPONSE

NOM / PRENOM(S) : \_\_\_\_\_

AGE \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

1. Quel est votre revenu mensuel ? \_\_\_\_\_
2. Etes-vous bénéficiaire d'un crédit BHS ? OUI  NON
3. Quel type de programme souhaitez-vous présenter à la BHS ?
  - Résidence Principale
  - Résidence Secondaire
  - Seconde Première Résidence Principale
4. Quel est le montant maximum du Programme qui vous intéresse ?
  - Très économique
  - Economique
  - Moyen standing
  - Standing  Type A  Type B  Type C
  - Grand standing

5. Quel type de crédit sollicitez-vous ?
  - Acquisition d'ancien
  - Acquisition promoteur
  - Construction
6. Dans quelle localité souhaitez-vous réaliser votre projet ?
  - Dakar
  - Autres régions (précisez)

A poster ou à déposer auprès de la Direction des Relations avec la Clientèle :

**BHS Boulevard de la République Dakar**  
Tél : 229 00 00 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

# Les immigrés accusent, les postes récusent

*Plus d'un milliard de francs Cfa sont envoyés chaque année par les immigrés sénégalais installés en France. De l'argent que les «Senef» soupçonnent servir à autre chose qu'à profiter d'abord à leurs destinataires.*

Par Ibrahima SAKHO

**L**ES immigrés sénégalais, notamment ceux membre de l'Union des travailleurs sénégalais en France/Action revendicative, ne décolèrent pas contre la qualité des prestations offertes par les services de l'Office des postes et de la caisse d'épargne (Opce). En effet, dans leur déclaration datée du 22 février dernier et parvenue mardi à notre rédaction, ces immigrés affirment que «très peu sont les mandats payés à leurs destinataires dans des délais et conditions acceptables». La déclaration poursuit pour dire que «les postes du Sénégal sont devenues des locaux aux caisses vides parce que les fonds destinés à payer les mandats sont utilisés par le gouvernement à d'autres fins : boucher des trous que les immigrés et les travailleurs de notre pays n'ont pas creusés. Cette pratique a un seul nom : c'est un détournement».

Tout en soulignant qu'il y a eu des améliorations entre 1984 et 1993, les signataires de cette déclaration ne cachent pas leur amertume et leur déception. D'autant que, soulignent-ils, «ces derniers mois, la situation s'est à nouveau brutalement détériorée : les longues queues devant les guichets de poste, d'infinies aller-retour des destinataires des mandats, un paiement fractionné du montant des mandats, etc., toutes choses dont nous avions espéré qu'elles ne seraient plus qu'un mauvais souvenir, sont de nouveau pratique courante».

Mais, à la direction générale de

l'Opce, le son de cloche est différent. On récusé les accusations de mauvaise qualité de service et on s'en explique : «Chaque jour, nous payons en moyenne cent millions de francs en mandats. C'est important, explique M. Sidy Ngom, le directeur des Postes. Pour le cas de la France, il faut replacer les choses dans leur contexte réel. En moyenne, nous recevons de France chaque année près d'un milliard et demi de francs. Au début de chaque mois, la France fait un ordre de virement de 900 millions de francs. L'ordre de virement est payé au milieu du mois. Mais en attendant, il faut payer les mandats. Alors nous faisons un préfinancement. C'est comme cela que ça fonctionne.» Selon lui, «il n'y a nul détournement ! Le Trésor n'a rien à y voir».

Il semble que les ratés constatés par les immigrés dans les prestations de la poste proviennent des mandats lettres. La gestion de ces titres pose problème car, dans ce cas, l'approvisionnement financier des bureaux locaux «n'est pas prévisible comme dans le cas des mandats-cartes». Explications de M. Ngom : «Au moment d'aller faire un appel de fonds, aucun receveur ne peut prévoir le montant des mandats lettres, car on est informé seulement quand on a un client devant nous. Or, il faut payer ces mandats sans aucune distinction possible. Ainsi il est normal que de temps en temps il y ait quelque délais, que le client soit forcé de revenir.»

Quid des paiements fractionnés des mandats ? Selon la Direction des postes, la pratique a eu lieu «dans le temps. Mais cela a disparu depuis au moins sept mois.»

Par ailleurs, l'Union des travailleurs sénégalais en France/Action revendicative émet aussi le souhait de voir «porter à deux cent mille francs Cfa la limite du montant d'un mandat émis à partir de la France, pour tenir compte de l'augmentation des besoins liés à la dévaluation. Soit le double de ce qui est actuellement admis. Une demande sur laquelle le directeur des Postes affirme qu'une réflexion se mène. «Même si l'Opce doit continuer à préfinancer les mandats», poursuit-il.

Correspondance  
17.3.95

## Le poids de la dette

Les responsables de l'Opce sont formels : grâce à des mécanismes qui sont propres à leur institution et grâce à la diversification de leurs sources financières, les bureaux de postes sont liquides. Donc ont de quoi payer les mandats qu'envoient les immigrés. Ceci, même si l'Opce... plote sous le poids des dettes, soulignent ses responsables. En effet, à la date du 7 mars dernier les créances sur préfinancement de mandats faits par l'Opce s'élevaient à la somme de 10 milliards 721 millions 414 701 francs. La somme a été payée par les Postes en attendant les compensations des pays d'où les mandats ont été émis. Opérations qui n'ont pas été faites.

Des négociations ont eu lieu avec certains de ces pays pour débloquer la situation. C'est ainsi que le Gabon a eu à payer l'équivalent de 4 milliards de francs en pétrole fourni au Sénégal. C'était il y a quelques années. C'est quand une solution n'est pas trouvée que les autorités décident parfois de rompre les relations avec certains pays. C'est le cas actuellement avec des pays comme le Congo, le Cameroun, le Tchad...

I. SAKHO

# LA POSTE NE PAYE PLUS

# CERTAINS MANDATS

L'Opce a décidé de ne plus perdre de l'argent avec certains pays qui lui doivent de lourds arriérés.

Aussi, vous aurez de plus en plus de difficultés à recouvrer vos mandats s'ils vous sont envoyés par exemple du Togo, du Mali ou de la République centrafricaine.

**S**i l'image de la Poste sénégalaise est souvent écornée, c'est certainement en partie à cause du mauvais service concernant le paiement des mandats. Pour beaucoup d'émigrés sénéga-

lais, envoyer un mandat au Sénégal, c'est courir le risque de voir l'argent se perdre. Et si par miracle il le reçoit, il faut auparavant au client de très longues queues devant les guichets de l'Opce.

À la direction générale de

Avec un volume de paiement mensuel de l'ordre de 3 milliards de F Cfa, on comprend à quel point les mandats pèsent sur la trésorerie de l'Opce. Mais c'était un couteau à double tranchant: car si sur le papier, le volume financier était énorme, reste que l'Opce ne voyait presque jamais la couleur de cet argent. Pour l'essentiel, celle-ci préfinançait donc le paiement de ces mandats sans qu'en retour les pays africains ne versent la contrepartie. Pour faire face, l'Opce a mis en place trois (3) nouveaux systèmes susceptibles de le mettre financièrement à l'abri. (Suite page 6)

l'Opce, l'on assure ferme que c'est désormais de l'histoire ancienne.

En vérité, l'Opce a décidé de ne plus perdre de l'argent dans le paiement des mandats où elle accuse déjà 11 milliards d'arriérés de recouvrement. Pour arrêter l'hémorragie, trois systèmes ont été mis en place. Trois catégories de pays apparaissent en filigrane de cette réorganisation. Les pays sûrs dont la France reste la plus bonne illustration; les pays à risque désormais limité grâce au nouveau système; le Togo, le Mali et la République centrafricaine sont par contre les pays où vous aurez les pires difficultés pour recouvrer votre mandat!

Rud 1.8.95

# L'Opce ne préfinance plus les mandats

(Suite de la P.1 Le premier concerne l'obligation de versement d'un acompte. C'est le système en vigueur avec la France. Chaque mois, ce pays verse au Sénégal l'équivalent de 600 millions de F Cfa qui représentent la moyenne du trafic. "C'est le seul pays qui respecte le versement de l'acompte", précise le Directeur général de l'Opce, Ibrahima Sarr.

Le second système recouvre les pays qui rentrent dans le système dit de la "constitution de provisions réciproques". En clair, le pays émetteur de mandats envers le Sénégal doit impérativement ouvrir un compte dans une banque de la place. L'argent de ce compte sert à constituer une provision destinée à compenser les décaissements de l'Opce. La majorité des pays africains sont dans ce système (y compris les gros clients de l'Opce comme le Congo, la Côte d'Ivoire et le Gabon qui lui doivent l'essentiel des arriérés).

Reste une troisième catégorie de pays: ceux qu'il faut absolument éviter si vous ne voulez pas perdre votre argent. Il s'agit principalement du Mali, du Togo et de la République centrafricaine. Le règlement des mandats-postes avec ces trois pays se fait en effet dorénavant par le "système des mandats-liste". Avec ce système, les mandats ne sont payables que lorsqu'ils sont accompagnés de leur contre-partie financière. Faute de quoi, l'Opce ne décaisse plus. Un

scénario catastrophe quand on saisit les lenteurs bureaucratiques mais surtout, les difficultés de trésorerie des pays africains. Le Directeur général de l'Opce reconnaît d'ailleurs que "c'est le moins bon système"... Autant dire des pays à éviter pour envoyer des mandats.

A noter également que depuis le mois d'avril dernier, l'Opce a supprimé les mandats-lettres qui, de l'aveu de son Directeur général, "présentaient beaucoup de risques". Place désormais aux seuls mandats-cartes. Contrairement aux mandats-cartes, les "lettres" échappaient en partie au circuit postal (puisqu'elles étaient, comme de simples lettres, adressées directement aux intéressés), ce qui favorisait les fraudes et autres falsifications.

Bref, avec ces nouveaux systèmes, l'Opce cesse désormais de préfinancer les mandats! En clair, elle ne paiera que l'argent qu'elle aura vu.

L'avantage de ce système, c'est que l'Opce n'aggrave plus son stock d'arriérés qui s'élèvent aujourd'hui à 11 milliards de F Cfa (représentant l'ensemble de ses créances sur les pays mauvais payeurs). La préoccupation de l'Office demeure aujourd'hui de recouvrer cette énorme somme. Des protocoles ont été déjà signés dans ce sens avec la Côte d'Ivoire et le Congo. D'autres pays vont suivre dans les prochains mois, selon la Direction de l'Opce.

Bocar NIANG

Rud 1.8.95

# Ce qui va changer ...

Le projet de loi transformant l'Office des postes et de la Caisse d'Epargne (Opce) en Société nationale des postes passera à l'Assemblée nationale (et sera selon toute vraisemblance adoptée) la semaine prochaine. Il s'agit d'une mini-révolution en ce sens que ce changement implique de nouveaux modes de gestion. L'Opce qui, en 1993, recevait une subvention d'équilibre de 720 millions de F Cfa, devra s'adapter à une gestion qui répond mieux aux critères de rentabilité. Elle n'a pas toujours obéi en la matière, à une démarche orthodoxe.

Ainsi, dans une correspondance adressée au Trésorier général, l'Agent comptable particulier de l'Opce (parlant du bilan de l'exercice 1993) attirait par exemple l'attention sur le "dépas-

*sement global de l'ordre de 600 millions avec parfois une pointe de 187% sur les achats des matières consommables." Cela traduit selon lui, "l'absence quasi totale du contrôle de la disponibilité des crédits dans les procédures d'exécution des dépenses, malgré la présence d'une instruction interne qui rappelle en clair les principes de la comptabilité publique dans le cadre de la gestion de l'Office".* Qu'en est-il du bilan de l'exercice 1994? L'actuel Directeur général se contente de dire que "la situation financière de l'Office est satisfaisante",

mais se garde de donner plus de détails. L'autre élément à retenir demeure la situation de tension

qui existe entre la Direction du Trésor et de la Comptabilité publique d'une part, et l'Opce de

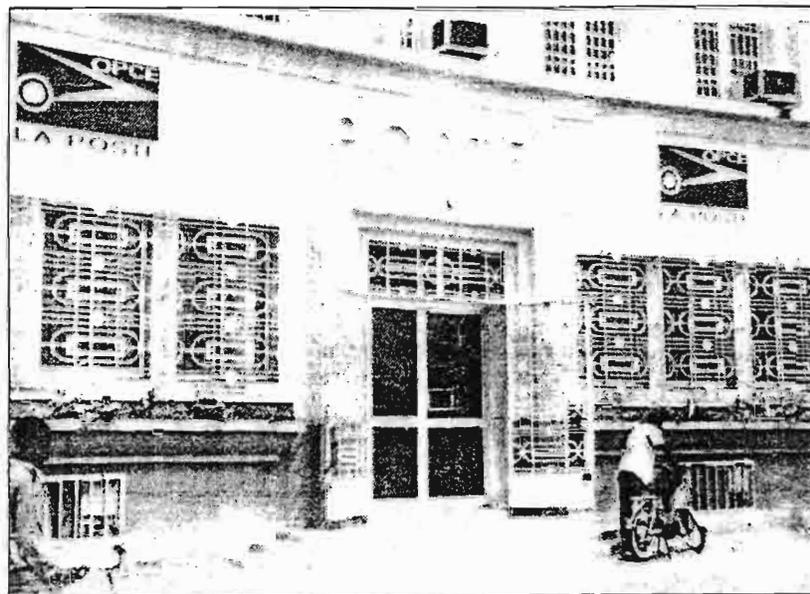
l'autre. La première reprochant à la seconde de prendre quelques "libertés" financières.

En effet, depuis plusieurs années, "l'Opce puise directement dans la trésorerie des comptes tiers pour financer l'exploitation en raison de l'insuffisance des ressources propres liquides". Des pratiques justifiées par le

fameux principe de "l'unicité des caisses" mais qui viole les règles en vigueur au sein de l'Uemoa. Or avec la société nationale, l'autonomie financière des différents départements de l'Opce devrait être mieux affirmée, même si l'on apprend de source sûre qu'un nouveau Protocole d'accord se prépare avec le Trésor.

En tout état de cause, la nouvelle Société nationale devrait avoir les coudées plus franches pour maintenir en équilibre ses comptes d'exploitation et s'affranchir de la pesante tutelle de l'Etat.

B. NIANG



*La Poste ne pavera désormais que l'argent qu'elle voit*

*Red 1.8.95*

# “Le rôle du banquier est de mettre du crédit à disposition, mais aussi de développer un rôle de conseil des entrepreneurs”

Après la création de la cellule PME/PMI à la BICIS en avril dernier, et la signature récente d'un accord cadre de refinancement avec la BOAD, nous avons rencontré M. Claude Ruffin, directeur général de la BICIS, qui nous a accordé cette interview.

**Pourquoi une cellule de PME/PMI à la BICIS ?**

Vous serez peut être surpris, si je vous répondais que cette catégorie d'entreprises constitue la masse la plus importante de notre clientèle. C'est la première raison.

La seconde, qui découle de la première, est que cette clientèle a besoin d'une approche particulière, notamment en matière de conseil et de recherche de solutions les mieux adaptées aux financements qu'elle attend.

Enfin, parce qu'il s'agit d'une clientèle qui peut être intéressante et à ce titre constituer une source de développement pour notre établissement.

**Pourquoi cette cellule n'a été créée que maintenant, venez-vous seulement de découvrir la PME/PMI ?**

Absolument pas. Les deux tiers des comptes commerciaux de notre portefeuille sont ouverts à des entreprises de cette catégorie. Nous en avons une très grande expérience. Seulement, nous avons souvent été perçus comme une banque exclusive des grandes entreprises. Il est vrai que nous sommes très présents, avec les compétences nécessaires et l'appui d'un réseau international performant, sur ce segment des grandes entreprises, qui savent pouvoir compter sur notre professionnalisme. Nous avons cependant, en raison de la composition du tissu économique sénégalais, un plus grand nombre de clients PME/PMI. A cela, il convient d'ajouter notre réseau d'agences qui, par essence, est très proche de la PME/PMI.

Par souci d'organisation et de suivi rapproché, nous avons créé une cellule spécialisée exclusivement réservée à la PME/PMI.

**Obtenez-vous des satisfactions en matière de PME/PMI ?**

Indubitablement. Il ne faut cependant pas ignorer que la PME/PMI est d'une approche difficile en raison des faiblesses structurelles que nous rencontrons souvent.

C'est souvent sous ce dernier aspect qu'intervient dans une partie des cas dans des secteurs très concurrentiels où les marges sont naturellement très réduites.

Il faut avouer que “le taux de casse” est très important dans le secteur pour les raisons évoquées ci-dessus. A cet égard, il convient de noter que notre portefeuille de dossiers contentieux est constitué à plus de 60% d'entreprises de ce type.

Il existe, cependant, beaucoup de PME/PMI très performantes qui exercent sur des “niches” très rentables.

**De quels moyens ou outils disposez-vous pour appuyer la PME/PMI ?**

Notre premier atout en ce domaine est constitué par nos équipes commerciales, qui ont su lier des relations de confiance et de proximité avec cette clientèle. Nos exploitants ont une bonne connaissance de cette clientèle, ce qui leur permet de proposer des solutions adaptées à chaque cas.

Nous pouvons citer comme moyens les lignes de refinancement que nous mobilisons en faveur de cette clientèle. La presse s'est faite l'écho récemment de l'accord cadre de refinancement d'un montant substantiel de FCFA 3 milliards, conclu entre notre établissement et la BOAD. Nous sommes aussi un des plus gros utilisateurs de la ligne du Fonds de Promotion économique (FPE). Nous avons accès aussi aux lignes de la Caisse française



M. Claude Ruffin, directeur général de la BICIS. La PME/PMI a des besoins particuliers, notamment en matière de conseil et de recherche de solutions les mieux adaptées aux financements qu'elle attend.

de Développement (CFD) et APEX de la Banque mondiale.

**Sous quelle forme intervenez-vous en faveur de cette clientèle ?**

Au-delà des opérations classiques de financement des besoins en fonds de roulement où nous proposons une large gamme d'interventions, nous avons la volonté de promouvoir l'entreprise sénégalaise pour contribuer en tant que banque commerciale à l'essor économique du pays.

Nous pensons que cette promotion passe par le financement de projets d'investissement productifs, mais aussi par la sécurisation de l'entreprise, par les différentes techniques de structuration du haut de bilan, les transferts d'actifs, les rachats...

Nous sommes ainsi intervenus activement auprès d'entreprises dont l'activité permettrait la production locale de biens avant de substituer à des importations devenues plus coûteuses après le changement de parité de 1994.

**Pouvez-vous évoquer quelques techniques spécifiques utilisées en faveur de cette clientèle ?**

Je pourrai citer les techniques les plus connues, les financements spécialisés :

- le préfinancement des exportations adossé à une police d'assurance export;
- le crédit bail ou leasing qui, dans certains cas, facilite l'accès de la PME/PMI au financement des investissements, que nous allons lancer dans les tout prochains mois.

Il faut ajouter, et c'est important, que cette clientèle bénéficie des outils modernes et à haute composante technologique que nous mettons à la disposition de l'ensemble de notre clientèle :

- la technicité de notre service qui traite les opérations avec l'étranger, qui grâce à notre connexion au réseau SWIFT, réalise dans des conditions de rapidité et sécurité exceptionnelles ce type d'opérations. Je précise à cet égard que la BICIS est la première et seule banque sénégalaise à ma connaissance à être connectée sur ce réseau mondial de télécommunications financières;
- les produits télématiques qui donnent accès directement et dans la plus stricte confidentialité aux comptes de l'entreprise. Pour une PME/PMI en particulier, ces outils sont très utiles pour la gestion de la trésorerie :

“POSTE BANQUE BICIS” qui est un progiciel de communication avec la BICIS permet de consulter le compte, d'éditer sur le lieu de travail des extraits, et de réaliser toujours à distance certaines opérations;

“TELESERVICE BICIS”, outil télématique grâce auquel, et à distance, on peut consulter son compte et avoir accès à des informations financières.

Enfin, il faut ajouter les produits d'assurance retraite spécialement réservés aux dirigeants d'entreprises en particulier de PME/PMI, “FAGAROU ENTREPRISE”

**Quel est votre dernier mot en direction des entrepreneurs et des clients de la BICIS ?**

La BICIS, contrairement à l'adage “on ne prête qu'aux riches”, invite tous ceux qui ont des projets d'investissement sérieux dans des secteurs d'activité porteurs et créateurs d'emplois, à nous les présenter pour étudier ensemble les conditions d'un financement bancaire.

Le rôle du banquier doit être aujourd'hui non seulement de mettre du crédit à disposition, mais de développer un rôle de conseil des entrepreneurs.

Soleil 28-09-95

## Que se passe-t-il à la Bhs ?

**L**A Bhs est une structure que les Sénégalais ont saluée à sa naissance, parce qu'elle cristallisait l'espoir de beaucoup de nos compatriotes à revenus modestes, qui voyaient en elle la possibilité d'accéder à la propriété bâtie. Depuis quelques années, ce rêve est devenu pour beaucoup de Sénégalais une réalité, même si c'est au prix de beaucoup d'efforts et de sacrifices. En effet, la Bhs a livré, à de nombreux attributaires, des logements dans des cités telles que les Hamo, Soprim, Belvédère, Thiaroye-Azur, Soleil, pour ne citer que celles-là. La Bhs est, et demeure encore, un instrument précieux qu'il faut sauvegarder.

Pourtant, les résidents qui ont intégré leurs maisons depuis peu y ont constaté tellement de mal-façons qu'ils en sont arrivés à se demander comment autant de vices ont pu échapper à des contrôles aussi variés (et surtout coûteux !) que ceux de Veritas, des agents de la banque présents sur le terrain toutes les semaines, du service de l'Urbanisme chargé de vérifier la conformité entre les plans déposés et la réalisation ?

Ici, c'est des espaces verts confisqués, là des routes non exécutées, ailleurs des toits laissant passer l'eau comme des passoires. Mais ce qui se passe à Sepco II est autrement plus sérieux et scandaleux : un défaut de terrassement, reconnu du reste par tous les intervenants (terrassier, Bhs, promoteur, entrepreneur), n'a pas empêché de réaliser des maisons dans une dépression, lit d'un grand marigot qui n'était même pas complètement tari au moment de la construction, selon des témoignages de riverains (...)

En tout cas aujourd'hui, la réalité est là, toute simple : le niveau des logements est de loin plus bas que celui de la rue : la nappe phréatique étant toute proche, le point de saturation du sol rapidement atteint, l'eau fait vite d'envahir les maisons jusque dans les pièces et y stagne durant des jours. Et quand ce n'est pas cela, ce sont carrément les remontées capillaires quasi gravitaires contre lesquelles les «bunkers» (que sont devenues nos maisons à force de chercher une hypothétique protection) ne peuvent absolument rien. Quel stress, quelle angoisse à la simple vue des nuages ! Inadmissible pour les fils et filles de paysans que nous sommes, mais que voulez-vous (...)

La Bhs est un instrument précieux dont les Sénégalais ont encore besoin, et il est inacceptable qu'on lui fasse perdre sa crédibilité. En tout état de cause, les résidents de Sepco II demandent simplement qu'on leur permette, comme à d'autres, de goûter à la joie de vivre dans une maison fonctionnelle avec leur famille, en faisant de sorte que ces inondations soient pour tous et toutes un mauvais souvenir. De grâce, ne nous dites surtout pas que ceci est le lot du logement de type social, car ce serait là un aveu de taille sur lequel nous nous ferions grand plaisir de revenir...

**Serigne JAXATE**  
Thiaroye  
«Les Marécages»

(1) aff 17-10-95



M. Ibrahima Sarr, directeur général de La Poste

# «Offrir des services financiers de proximité»

À l'instar de la communauté internationale, le Sénégal célèbre aujourd'hui la 71e journée mondiale des Caisses d'Épargne (IMCE). La Société nationale La Poste ne pouvait pas être en reste. Dans cette interview, M. Ibrahima Sarr, Directeur général, situe l'événement. Entretien.

M. Ibrahima Sarr, directeur général de La Poste : l'épargne pour un développement économique et social harmonieux.

Quels sont les objectifs visés à travers cette célébration ?

Depuis le congrès de Milan en 1924, première réunion des caisses d'épargne du monde entier, la communauté internationale célèbre cette journée du 31 octobre. Aujourd'hui, il s'agit de la 71e Journée mondiale de l'Épargne, mais aussi de la 2ème célébration après la création, en juin 1994, de l'Institut mondial des Caisses d'Épargne et la fusion de l'ax-Institut international des Caisses d'Épargne et du Groupement européen des Caisses d'Épargne.

En ce qui concerne le Sénégal, cette journée constitue l'occasion de rappeler à chaque fois à nos concitoyens l'importance et la nécessité de l'épargne pour un développement économique et social harmonieux. Cette sensibilisation vise toutes les couches sociales de la population et toutes les formes d'épargne. Elle est d'autant plus nécessaire qu'en ce moment précis, dans l'ensemble des pays de la sous-région, malgré le lourd fardeau de la dette, l'épargne nationale reste très faible.

Ainsi, au-delà de son caractère symbolique, la Journée mondiale de l'Épargne a une valeur éducative que la poste, chargée du service public de l'épargne, entend mettre en relief dans son œuvre de sensibilisation.

Pouvez-vous nous rappeler la stratégie adoptée par l'Etat sénégalais pour favoriser la mobilisation de l'épargne ?

Je devrais commencer par dire, à ce sujet, que la mobilisation de l'épargne dans les pays de la sous-région et en Afrique est une problématique constante. Cette situation est en partie due à l'inaccessibilité, pour certains couches sociales, des prestations des institutions financières formelles. Aussi, la stratégie adoptée par l'Etat est celle définie par les autorités monétaires de l'UEMOA. Celle-ci consiste à la diversification du paysage financier afin de favoriser l'émergence d'établissements financiers spécialisés aptes à canaliser l'épargne intérieure dans tous les secteurs de l'économie.

La réforme du secteur bancaire classique, intervenue en 1987, et l'adoption récente en 1993 d'une loi sur les structures mutualistes d'épargne et de crédit, découlent de cette volonté. Le réseau des caisses nationales d'épargne et de chèques postaux, qui se situe à mi-chemin de ces deux segments du système financier et bancaire, a, pour sa part, fait l'objet, en novembre 1994,

de réflexions allant dans le sens d'accroître son rôle dans la mobilisation de l'épargne.

En effet, le constat majeur de ces assises est que, malgré son rôle encore marginal dans l'intermédiation financière, le réseau financier postal est le plus apte, de par son étendue, à offrir des services financiers de proximité, donc accessibles par définition aux masses rurales. Il semble, cependant, que la réalisation de cet objectif doive nécessairement passer par une réforme des institutions postales.

En ce qui concerne le Sénégal, cette exigence s'est récemment traduite par la décision du chef de l'Etat de changer le statut de l'Office des Postes et de la Caisse d'Épargne à partir du 1er janvier 1996, date à laquelle venait le jour de la Société nationale "La Poste".

Peut-on alors, avec la création de la Société nationale "La Poste", s'attendre à des innovations au niveau de la caisse nationale d'épargne en vue de mieux sensibiliser et motiver les épargnants ?

Il faut dire que cette mutation, d'ordre juridique, est sous-tendue par le défi majeur de l'amélioration de la gestion. Aussi l'objectif visé demeure-t-il la performance, donc la satisfaction des besoins de la clientèle.

Pour cela, on peut dire qu'il y a eu une véritable anticipation sur l'avènement de la Société nationale pour améliorer les prestations de la Caisse nationale d'Épargne. Ceci justifie d'ailleurs que, depuis deux ans, le taux annuel d'accroissement des dépôts collectés se situe à 20 % en moyenne.

Les innovations qui ont conduit à ces résultats reposent notamment sur l'accentuation de la gestion de proximité du compte d'épargne qui était alors fortement handicapé par une forte centralisation. Elles se sont traduites par la mise en place d'un fonds de roulement de la Caisse nationale d'Épargne, la généralisation progressive du compte local, le lancement de prestations financières adossées sur le fax, et enfin le démarrage d'un programme d'ouverture directe des comptes d'épargne au niveau des principaux bureaux de poste.

Toutes ces dispositions ont pour objectif de renforcer la liquidité de la filière et d'alléger les procédures de traitement des opérations de caisse d'épargne.

A ces mesures déjà fortement appréciées par la clientèle, il faut ajouter les perspectives inscrites dans les projets de la Société nationale que sont le développement de la filière épargne dans les régions de Louga et de Saint-Louis grâce à la mise en place d'un nouveau centre financier,

l'automatisation imminente du Centre national d'Épargne, et la diversification prochaine des produits d'épargne offerts à la clientèle.

Que faites-vous pour mieux encourager les jeunes, et plus particulièrement les élèves, à épargner ?

La clientèle jeune a toujours été ciblée par la Caisse d'Épargne. Mais la démarche jusque-là adoptée est d'abord éducative afin d'apprendre aux jeunes et en particulier aux élèves le sens et l'utilité de l'épargne. Compte tenu de la mission de service public de la poste, cette orientation sera maintenue même s'il n'est pas exclu de mettre en service des produits destinés à satisfaire les besoins de cette clientèle assez spécifique.

Face aux banques et établissements financiers qui accordent beaucoup plus de facilités aux épargnants, que comptez-vous faire pour augmenter le nombre d'épargnants ?

Aujourd'hui, le changement de statut ne signifie pas que la Poste se trouvera, à armes égales, sur le même terrain que les banques; car, rappelons-le, elle est exclue du champ d'application de la loi bancaire.

Seulement, elle se trouvera, à partir du 1er janvier 1996, dans une situation juridique assez originale. En effet, malgré la disposition de son statut de correspondant du Trésor, les services de caisse d'épargne et de chèques postaux continueront à fonctionner sous la garantie du Trésor. Cette option traduit la volonté des autorités publiques de laisser la Poste continuer son rôle irremplaçable dans la bancarisation des populations. A cet effet, il est prévu un dispositif prudential spécifique fixé par voie réglementaire et une convention avec le Trésor, qui permettront certainement de développer des plans d'épargne orientés sur l'habitat social, l'équipement des ménages, etc.

En attendant, dans la limite de ce que lui permet la loi, diverses actions sont en cours de réalisation. Il s'agit notamment :

- de la mise en place d'un plan Epargne retraite complémentaire, le PERC;

- de l'implication dans le mouvement mutualiste. A ce sujet, le projet immédiat de la Caisse d'Épargne est de réfléchir sur les possibilités de mutualiser l'épargne considérable collectée auprès des 750 groupements de promotion féminine titulaires de compte dans nos écritures;

- de la collaboration avec certaines institutions financières pour la commercialisation de produits d'assurance-vie. A ce propos, je dois vous révéler qu'un protocole d'accord a déjà été signé avec un insti-

tution très crédible de la place;

- et de l'extension du réseau de correspondants de la Caisse d'Épargne grâce à la finalisation du projet TRANSENENEGAL, qui permettra, en collaboration avec le réseau français des caisses d'épargne ECUREUIL, de faciliter et de renforcer les potentialités de transfert de l'épargne des Sénégalais résidant en France. A ce propos, je reviens à une mission en France qui devra aboutir à la signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'Épargne d'Île de France Nord, sise à Gargy-Fontaine et banlieue parissienne où résident beaucoup de nos concitoyens.

Enfin, quel est le message que vous lancez à la population à l'occasion de la 71ème Journée mondiale de l'Épargne ?

Le contenu de ce message est constant et se confond avec les préoccupations des autorités politiques du pays de voir se constituer un épargne interne assez forte pour le financement de l'économie.

Sous cet angle, l'acte d'épargne au-delà de la motivation individuelle, est un apport à l'édification de la nation, voire un acte civique.

L'aboutissement de cet effort permanent passera cependant par le renforcement de la confiance des populations aux institutions en place. Pour sa part, la Poste, avec son réseau fort de 130 établissements s'engage à faciliter davantage l'accès à des prestations financières afin de promouvoir une véritable épargne populaire.

Avec son réseau de 130 établissements

«La Journée mondiale de l'Épargne a une valeur éducative que la poste entend mettre en relief dans son œuvre de sensibilisation»

«La clientèle jeune a toujours été ciblée par la Caisse d'Épargne grâce à une démarche éducative afin d'apprendre aux élèves en particulier, le sens et l'utilité de l'épargne»

«L'acte d'épargne au-delà de la motivation individuelle, est un apport à l'édification de la nation, un acte civique»





## LA POSTE A L'ERE DES INNOVATIONS

La Poste innove. Il est vrai que ses services postaux étaient réputés à travers le monde pour un certain immobilisme. Dans le passé, malgré et étai de fait, les populations sont restées très attachées aux services inamovibles que la Poste rend. Cependant, face à la vitesse des changements et à l'explosion des besoins exprimés par la clientèle, la Poste a péroré des mutations importantes dans les services universels de base qu'elle gère. Ainsi est apparu l'Express Mail Service (EMS), un réseau universel de courrier à délai garanti à performer qui lui a permis aujourd'hui de reconquérir une bonne partie de ses parts de marché.

Dans le domaine financier où elle a jamais eu de privilèges, la Poste est pas plus restée dans l'inaction.

Ce domaine, concurrentiel par essence, concerne l'activité des mandats, des chèques postaux et de la caisse nationale d'épargne que la Poste assure sur l'ensemble de son réseau avec des contraintes liées à sa mission de service public.

A ce propos, les dures conséquences de l'appartenance au réseau financier international des mandats a aussi conduit à une innovation de taille : la révision et la modification de relations mandats entre l'OPCE et ses correspondants afin de surmonter les difficultés de trésorerie, jus- qu'à récemment ressenties par les populations, ne soient désormais qu'un gène souvent.

Conséquence de ses efforts, la confiance renaît, mais les efforts continuent. Dans cet élan sont inscrits des programmes importants de lancement de ses services bancaires que sont :

- la création, à partir du 1er janvier 1996 du centre financier de Saint-Louis;
- la généralisation des comptes d'épargne;
- les ouvertures directes de livrets d'épargne;

Faciliter l'accès aux prestations financières pour une véritable épargne populaire.



Par Diogal **POUYE**  
Directeur des Chèques postaux  
et de la Caisse d'Épargne

• et le lancement des prestations financières FAX.

### Le centre financier de Saint-Louis

Le projet le plus important demeure la création du Centre financier de Saint-Louis qui va s'opérer par transformation du centre des Chèques postaux existant en centre mixte chargé de la gestion de comptes chèques et de comptes d'épargne. Il s'inscrit dans la logique de décentralisation et de décongestionnement des activités de l'unique centre d'épargne sis à Dakar et s'intègre parfaitement dans la perspective de la régionalisation. La justification la plus importante demeure cependant les potentialités et les perspectives économiques des régions du Nord (Saint-Louis et Louga) qui peuvent être résumées ainsi :

- une production agricole valorisée de 33.228.000.000 francs;
  - le 2<sup>e</sup> rang en matière d'élevage;
  - et l'importance des programmes économiques de l'après-barrage.
- La création de ce centre répond donc à un besoin de repositionnement nécessaire de l'offre postale dans cette région qui, par ailleurs, compte le réseau le plus dense en

bureaux de poste et assure 35% du paiement des mandats étrangers. Enfin, à part la diversification des prestations qu'elle introduit au plan local, cette option permet la rentabilisation des investissements par une utilisation optimale.

### Le compte local

Il s'agit en réalité de programmes en cours d'extension ou en phase-test. Elles sont toutes orientées vers la réduction des délais de traitement des prestations financières offertes à la clientèle et reposent sur l'allègement des procédures soit sur l'introduction de moyens modernes de communication dans l'exploitation de services financiers postaux. S'agissant de la gestion du compte d'épargne proprement dit, le compte local, introduit depuis 1988, continuera à être généralisé afin de permettre à tout sénégalais d'être détenteur d'un compte d'épargne au bureau de poste de son choix ou toutes les opérations liées à ce compte seront immédiatement exécutées (versement et remboursement, etc...). Cette décentralisation est renforcée depuis peu par la possibilité d'ouverture directe des comptes d'épargne par les receveurs de certains bureaux de poste dont la responsabilité est ainsi accrue.

### Les retraits fax

Enfin, la dernière innovation pour laquelle la clientèle a exprimé un extraordinaire engouement est l'introduction des FAX dans les opérations CCP et CNE.

L'explication est simple : là où le client attendait 48 ou 72 heures, voire une semaine pour la satisfaction de sa demande de retrait ordinaire ou télégraphique, 24 suffisent pour que l'opération soit bouclée.

Cette prestation est destinée en particulier aux salariés en service à l'intérieur du pays qui connaissent dans le passé d'énormes difficultés pour entrer en possession de leur salaire.

A ce jour, 14 bureaux sont équipés de fax et dès le 1<sup>er</sup> semestre 1996, 30 nouveaux bureaux seront équipés.

### Les versements fax

La deuxième étape de l'utilisation du fax sera l'introduction du VERSEMENT-FAX conçu spécialement pour les entreprises à réseau, les sociétés pétrolières et les commerçants qui ont pour impératif de gestion de faire remonter leur trésorerie dans les délais raisonnables.

Ainsi, le commerçant de Bakel qui attendait 10 ou 15 jours pour avoir son compte courant postal alimenté, aura la garantie d'être satisfait dans les 48 heures suivant le versement de ses fonds aux guichets du bureau de poste.

Enfin, il faut signaler que l'introduction de la télématique par la connexion des grands bureaux et l'introduction de nouveaux moyens de paiement est également à l'ordre du jour.

## FONCTIONNEMENT DU COMPTE D'EPARGNE

La CNE délivre selon la demande du déposant :

- Un livret sur compte ordinaire, lorsque la gestion est tenue par le centre d'épargne.
- Un livret sur compte local, lorsque la gestion est, à la fois tenue par le bureau de poste choisi et le centre d'épargne. Sur le livret, sont enregistrés les versements, les retraits et les intérêts acquis.

### OUVERTURE

- Demande de livret: Elément principal du contrat qui régit les rapports entre la CNE et le déposant, la demande de livret doit être établie et signée par la personne qui agit soit pour son propre compte, soit pour le compte d'un tiers;

• Formules utilisées :

- Demande n° 1, lorsque la personne majeure agit pour son propre compte
- Demande n° 2, lorsque la partie personnelle agit pour le compte d'un tiers
- Demande n° 3, lorsque le dépôt est effectué pour le compte d'une collectivité (association, groupement, société etc...)

• Montant minimum de versement initial

- Mineur : 2.500 F - Adulte : 5.000 F - Collectivité: 10.000 F

### VERSEMENTS

Ils peuvent être effectués par le titulaire du livret ou par une tierce personne sur présentation du livret et après établissement d'un bulletin de versement.

Les versements effectués dans les bureaux de poste sont habituellement régularisés en espèces;

Les versements effectués, directement au centre d'épargne sur livret en dépôt au centre, peuvent être réglés par mandats ou par chèques et virements postaux ou bancaires établis à l'ordre de la CNE.

### RETRAITS

Tout déposant justifiant de son identité de titulaire ou de mandataire légal du titulaire, peut obtenir des remboursements sur les sommes inscrites dans le compte désigné, sur présentation du livret et après autorisation préalable du centre ou du bureau qui gère ledit compte;

Le remboursement partiel laisse sur le livret un avoir égal au moins au minimum exigé

Le remboursement intégral porte sur la totalité de l'avoir du livret augmenté des intérêts acquis et entraîne la clôture du compte.

Il peut intervenir sur demande expresse du titulaire du compte ou des héritiers du titulaire après décès de celui-ci

Le paiement du remboursement peut être effectué au profit du titulaire ou de son mandataire, d'une ou plusieurs personnes sur ordre du titulaire

• en numéraire • par mandat • par virement.

### CAPITALISATION

Un intérêt est servi le 31 décembre de chaque année qui s'ajoute au capital épargné et devient producteur d'intérêt à son tour.

## LE COMPTE LOCAL

- C'est un compte d'épargne sur livret qui est géré directement par le bureau de poste choisi :

- Il permet de faire des retraits immédiats au niveau du bureau détenteur de votre compte.
- Il donne la possibilité d'obtenir des retraits ordinaires à partir de n'importe quel bureau de poste et après autorisation préalable du centre d'épargne.

### POUR OUVRIR UN COMPTE LOCAL

Présentez au bureau choisi :

- Une demande d'ouverture de compte local (disponible)
- Une demande d'ouverture de compte local (disponible)
- Le versement initial
- 2 photos d'identité

Pour transformer votre compte ordinaire en compte local

Présentez au bureau choisi :

- Votre livret
- 2 photos d'identité...

### AVANTAGES

- Décentralisation de la gestion du compte vers le bureau le plus proche
- Retraits immédiats au niveau du bureau détenteur du compte
- Possibilités de retraits dans n'importe quel bureau
- Sécurité d'identification plus assurée

la Brelil 31-10/1-11-95.

## «SAMABANQUE» EN GESTATION

# Wade veut une banque privée nationale

"Samabanque". C'est le nom d'une nouvelle banque en gestation. Ce projet sur lequel travaillent les services du ministre d'Etat auprès du président de la République en est encore au stade de la définition des principes devant inspirer les activités de la future banque, mais également de l'identification des acteurs devant y prendre part.

Les promoteurs misent sur une banque dont le montage, qui nécessitera 5 milliards de F Cfa, sera essentiellement le fait du secteur privé sénégalais.

La future banque ambitionne de capter en particulier "les sommes considérables détenues par le secteur informel". Il est d'ailleurs intéressant de noter que les seules réactions enregistrées à ce jour sur ce projet, viennent du milieu des émigrés. La communauté sénégalaise établie aux Etats-Unis sera fortement impliquée par le biais du groupe Caspra de M. Malick Diop. Il en sera de même des Sénégalais établis en Espagne, en Suisse et en France dont les représentants ont émis le voeu d'être associés à ce projet, selon Chérif Saliou Sy, le conseiller technique No1 du ministre d'Etat.

Selon le schéma esquissé à ce jour, "Samabanque" devra surtout être la banque des Pme/Pmi, tout en aidant à mobiliser des capitaux internes et externes sur les différents marchés financiers.

Cette préoccupation vient du constat que les 6 banques classiques (auxquelles s'ajoutent la Bhs et la Cnca) présentes au Sénégal, ne financent qu'à un très faible niveau le développement des Pme-Pmi et de l'activité productive d'une manière générale.

Alors qu'elles sont surliquides, leurs domaines d'intervention favoris demeurent généralement le secteur des services et du commerce. Et encore! Les crédits sont toujours concédés à des échéances assez courtes. Or

le niveau actuel des dépôts s'élèverait à quelque 30 milliards de F Cfa. L'objectif visé par "Samabanque" est de drainer cet argent vers l'investissement.

Ambitieux projet donc mais qui, pour se concrétiser, devra

faire tomber le mur de méfiance qu'afficheraient nombre d'opérateurs économiques locaux qui gardent encore un souvenir amer de l'expérience des banques nationales.

B.N.

walf 12.02-96

## SOCIÉTÉ NATIONALE LA POSTE

Par Ibrahima SAKHO

**P**RÉVUS pour être fonctionnels depuis le mois de janvier dernier dans l'agglomération dakaraise, les kiosques postaux - des bureaux de poste en miniature - de la Société nationale La Poste ne sont pas encore sortis de terre. Aucune réalisation n'a été faite à ce jour dans ce projet qui vise à améliorer la qualité des services postaux, notamment en ce qui concerne la distribution à domicile du courrier dans la ville de Dakar et sa banlieue. Certaines sources indiquent que ces kiosques ne seront fonctionnels que vers la fin du mois de juin prochain, puisque c'est après la phase-pilote de Touba que vont démarrer les travaux de construction des kiosques dans l'agglomération dakaraise. Soit dans une dizaine de jours. Ces kiosques postaux entrent dans le cadre de la politique dite de proximité des postiers car les responsables de La Poste sont arrivés à la conclusion que les cent trente bureaux de poste existant au niveau national ne peuvent plus satisfaire la demande de services. Surtout dans des villes comme Dakar, Touba, Kaolack,

*Annoncée comme une des grandes innovations devant améliorer la qualité des services postaux, la construction de kiosques postaux n'a pas encore débuté à Dakar. Les postiers parlent de questions d'opportunité alors que la qualité des services baisse sept mois après l'annonce.*

### Dakar attend ses kiosques postaux

etc., qui ont connu un taux d'urbanisation important sans que suivent les infrastructures socio-économiques.

Pour y faire face, les techniciens de l'ex-Opce ont pensé nécessaire de mettre en place des kiosques sur le même modèle que ceux de la Lonase. Ces kiosques des postiers devront faire toutes les opérations ordinaires comme la vente de timbres, l'affranchissement du courrier postal mais ne devront effectuer aucune opération de retrait ou d'envoi de mandats. Ils auront aussi - et c'est l'innovation majeure - des boîtes postales car les lacunes dans la distribution des lettres sont avérées dans la ville de Dakar. Les kiosques étaient attendus à Dakar depuis le mois dernier. Selon les explications fournies par certains responsables de l'ex-Opce (devenue Société nationale La Poste il y a quelques mois), le retard dans le démarrage des travaux de construction de ces kiosques tient "à

*une question d'opportunité puisqu'il faut éviter de démarrer plusieurs chantiers en même temps.*

Selon un cadre de la direction générale de la société, le début des travaux de construction de kiosques postaux se fera dans quelques jours. De ses explications, il ressort que c'est après l'inauguration officielle des cinq mille kiosques postaux construits à Touba en 1994 que débutera le chantier de Dakar. Cette inauguration aura lieu en principe le vingt-six courant, nous apprend un cadre de la direction générale de la Société nationale La Poste. Et un agent de la direction commerciale argue : *«Les postiers reconnaissent, tous, les difficultés dans la distribution du courrier. Si les prévisions n'ont pas été respectées pour la ville de Dakar et sa banlieue, c'est que nous tenons à terminer l'expérience de Touba. Dans cette ville, on voulait initialement mettre 2 400 kiosques postaux parce que certains de nos clients potentiels se trouvent à au*

*moins dix kilomètres du bureau de poste. Puis, en septembre dernier, nous avons été confrontés à la forte demande des populations car on était à 3 400 demandes. Les travaux sont maintenant terminés.* Revenant sur le cas de Dakar, notre interlocuteur souligne que *«les retards ne sont pas liés du tout à des questions de trésorerie comme certains veulent le faire croire. On voulait mieux maîtriser l'expérience de Touba pour nous ajuster au besoin.*

Les Dakarais qui espéraient une amélioration de la qualité des services postaux depuis le mois de janvier dernier avec la construction des kiosques postaux, devront patienter encore. Pourtant, les postiers n'avaient cessé de clamer un peu partout que la construction des kiosques postaux serait *«une des innovations majeures* qui allaient accompagner le changement de statut juridique de l'ex-Opce. En effet, depuis le mois d'août dernier, elle est passée du statut d'établissement à caractère industriel et commercial (Epic) à celui de société nationale.

# «La Bank Mouridoulah» en gestation

## Une banque mouride en gestation

Une réunion d'informations en vue de la création de la «Bank Mouridoulah» s'est tenue à Dakar. De nombreux opérateurs économiques membres de la confrérie mouride y ont pris part. L'expert Serigne Saliou Fall a présenté le futur établissement financier dont le capital sera de trois milliards de francs. Selon les promoteurs, la «Bank Mouridoulah» va fonctionner sur la base du système de partage des profits et des pertes, en respectant les principes de la Charia.

PAGE 9

Le Soleil

19.3.1996

Le Sénégal devrait bientôt se doter d'un nouvel établissement financier. Cette banque dénommée «Bank Mouridoulah» est une initiative des membres de la Communauté mouride du Sénégal. C'est l'expert financier Serigne Saliou Fall qui s'occupe de ce projet de grande envergure. Le capital de cette nouvelle banque qui a reçu la bénédiction du Khalife général des Mourides, Serigne Touba Saliou Mbacké, sera de 3 milliards de francs CFA répartis en 120.000 actions de 25.000 frs.

Dimanche au cours d'une réunion d'informations tenue à Colobane Keur Serigne Touba sur initiative de Serigne Ngom «Divanoul Mouridina», ce projet a été présenté aux talibés et différents invités dont de nombreux opérateurs économiques, experts financiers, juristes, cadres de banque et à l'ancien ministre du Commerce, l'ambassadeur Fallou Kane.

La plus petite action sera vendue à 25.000 frs et les initiateurs veulent récupérer au moins les 120.000 actions pour démarrer les activités. La banque sera une société anonyme et le capital réparti entre les privés sénégalais, étrangers et les banques islamiques. Un notaire a été commis pour rassembler les fonds collectés. A l'issue de cette première étape, le capital sera constitué et un conseil d'administration mis sur pied.

Selon l'expert Serigne Saliou Fall, membre de la famille mouride, l'idée de la création de cette banque remonte à 1993 à la suite d'un entretien avec le fils cadet de Serigne Touba, Serigne Mourtada Mbacké qu'il avait rencontré en Suisse au cours d'un séjour du marabout. Aujourd'hui, a expliqué Serigne Saliou Fall, la banque se trouve à l'étape de sensibilisation des futurs actionnaires et adhérents. Le premier objectif de cette banque mouride sera d'être le conseiller des opérateurs économiques en vue de les soutenir dans les projets qu'ils auront à présenter auprès de leurs partenaires éventuels. Cette nouvelle banque, a déclaré son promoteur, sera différente de celles dites traditionnelles parce qu'elle n'appliquera pas des taux d'intérêt.

De l'avis du promoteur, l'acte de la banque marque un tournant décisif dans l'engagement du Mouridisme dans sa lutte constante pour le développement intégral de l'homme par les voies de la religion musulmane, du travail et de la spiritualité. Aussi, la banque se propose pour mission un soutien constant à l'homme dans ses efforts initiés dans le but de sauvegar-

der sa dignité et de réaliser son épanouissement, en prenant nettement conscience de son rôle d'artisan de la construction du Sénégal.

Pour les promoteurs, «la banque aura à soutenir la communauté islamique dans la collecte et l'utilisation des ressources financières nécessaires à un vrai développement durable, tout en sauvegardant les principes islamiques de justice, d'équité, de piété, de respect des libertés individuelles et collectives». La nouvelle banque aura à exercer des activités sur la base du système de partage des profits et des pertes avec exclusion de toute perception ou paiement d'intérêt, d'effectuer de manière régulière et permanente des transactions financières tout en respectant les prescriptions de la Charia islamique et sans enfreindre les interdictions coraniques relatives à la «Riba».

Face à l'insistance des participants à la réunion d'informations sur les activités extérieures de la banque, le promoteur a précisé qu'elle bénéficiera de l'appui des partenaires et aura en plus à nouer des relations de correspondance avec d'importantes banques étrangères. La «Bank Mouridoulah» sera membre de l'Association professionnelle des Banques et Etablissements financiers (APB) ainsi que de l'Association internationale des Banques islamiques.

Devant les nombreux défis économiques, la «Bank Mouridoulah» veut multiplier sur une base rationnelle, les projets de développement locaux destinés à dynamiser la vie économique et sociale avec la création d'emplois, à insérer ou à réinsérer professionnellement les populations en voie de marginalisation, à valoriser le potentiel économique et à démocratiser l'acte d'entrepreneuriat avec un appui managérial.

A la question de savoir si les autorités ont été saisies dans le cadre de cette nouvelle opération, l'expert Serigne Saliou Fall a rassuré les participants en ces termes : «Une étude technique a été menée et une lettre de présentation remise au président de la République qui a transmis le dossier au ministre de l'Economie, des Finances et du Plan. Ce dernier par la suite a saisi la BCEAO».

Le juriste Bassirou Diakhaté et l'opératrice économique Adja Dior Diop de l'AFAC ont souscrit publiquement à ce projet avant de demander aux talibés de suivre cette action.

Abdoulaye THIAM

## PROJET DE BANQUE MOURIDE

# Serigne Mourtada se démarque

(Suite de la P.1) Il s'agit de son talibé, Me Abdoulaye Babou, avocat à la cour, qui a fait la déclaration suivante: "Sur instruction de Serigne Mourtada Mbacké, je porte à l'attention de tous les musulmans et plus particulièrement des talibés mourides que Serigne Mourtada Mbacké déclare n'être ni le promoteur, ni le soutien actif de la Banque Mouridoulah en formation. Dès lors, il décline toute responsabilité et ne saurait être le responsable moral d'une telle entreprise." Cette mise au point fait suite à l'idée de la création d'une banque dénommée "Bank Mouridoulah" dont plusieurs journaux de la place dont "Sud quotidien" se sont fait l'écho.

Dans les milieux des talibés mourides, le projet avait été très bien accueilli en raison de la circulation d'un Manifeste de présentation. Ainsi, des documents tels que "Collectif de soutien à la Banque Mouridoulah" et "Présentation générale de la Banque Mouridoulah" ont été distribués.

Selon ses promoteurs, cette banque devrait fonctionner suivant les principes fixés par la Charia islamique. Dans l'un des documents, il est annexé un bulletin à la souscription du capital.

Parmi les personnalités religieuses citées comme apportant leur soutien actif à la réalisation de cette banque, figure le nom de Serigne Mourtada Mbacké, Ibn Cheikh Ahmadou Bamba, Khadimou Rassoul (PSL). Ceci a occasionné la colère du chef religieux qui entend ainsi rétablir la vérité des faits sur cette affaire, n'ayant pas apprécié la démarche des promoteurs de la dite banque.

Mame Olla FAYE

nd 24-04-96

## La SOGECA relève le défi du crédit-bail

# R

ÉPRISE en 1994 par la CBAO, en partenariat avec la PROPARCO et la SFI, filiales respectives de la Caisse française de développement et de la Banque mondiale, la Société générale de crédit automobile (SOGECA) a aujourd'hui tous ses clignotants au vert. Elle est en effet sortie des graves difficultés dans lesquelles le rétrécissement du marché de l'automobile, qui était son unique champ d'intervention, l'avait plongée. Elle a réussi son assainissement financier et se redéploie largement vers le financement de la petite et moyenne entreprise, par le crédit bail.

Le partenariat avec la CBAO, la PROPARCO et la SFI a permis, l'augmentation de capital alors exigée par la Commission bancaire, pour que la SOGECA puisse combler ses pertes, régler son problème de fonds propres, et poursuivre ses activités. Le capital qui était à 300 millions de francs CFA avait été ramené à 120 millions pour absorber les pertes antérieures, avant d'être porté à 450 millions. Les actionnaires viennent récemment de porter le capital à 675 millions de francs CFA.



Mamadou Sène, directeur général de la SOGECA. La concurrence naissante est comme un hommage rendu à la SOGECA pour son œuvre pionnière dans la promotion du crédit-bail au Sénégal.

Le nouveau départ pris par la suite a été le bon. Au terme de ce premier exercice de 15 mois, bouclé au 31 décembre de cette année, comme par tous les établissements financiers de la place, la SOGECA a financé des opérations de crédit et de crédit-bail pour plus de 4 milliards de francs CFA. Alors que jusqu'à la reprise, elle ne dépassait pas 1,5 milliards de francs par an. Rapportés sur une base annuelle, le volume financier de son activité a été multiplié par trois.

Mamadou Sène, qui dirige la SOGECA depuis sa restructuration, justifie la remarquable augmentation de sa participation au financement du développement national, par la mise en place de ce produit relativement nouveau qu'est le crédit-bail, et par l'élargissement conséquent de sa clientèle. La clientèle transporteurs a certes progressé en volume, mais elle ne prend plus que 30% des financements de la SOGECA. Elle a été

dépassée par la clientèle entreprise, principale cible du crédit-bail. Celle-ci a attiré 36,4% des financements SOGECA, contre pratiquement rien auparavant.

### Engouement des entrepreneurs

La cible du crédit-bail s'élargit. De plus en plus d'opérateurs, trop longtemps sevrés de crédits, sont acquis à ce produit, du fait de l'expérience concluante de ses premiers bénéficiaires, et de ses avantages très explicitement mis en exergue, depuis le début.

Dans le cas d'espèce, le crédit-bail se présente comme une opération de financement de biens d'équipements avec contrat de location, au profit d'une petite ou moyenne entreprise. Il n'est pas demandé d'apport personnel à l'emprunteur-locataire. Mais il doit cependant pouvoir présenter des comptes financiers, et déposer une garantie en fonction du risque. Celle-ci lui sera restituée à la fin du contrat de location, s'il s'est évidemment déroulé sans incident.

La SOGECA reste propriétaire du matériel durant toute la durée du contrat de location. Le loyer payé par l'opérateur économique contractant comprend l'amortissement du bien, les frais financiers, ainsi qu'une marge. Au terme du contrat, le locataire peut acquérir le matériel à un prix égal à sa valeur résiduelle, ou conclure un nouveau crédit-bail sur cette base. Il peut, en troisième option, tout simplement le rendre au propriétaire-baillleur, la SOGECA.

L'engouement de la clientèle PME pour ce produit qui lui est taillé sur mesure, s'est traduit par la relance très rapide des activités de la SOGECA. "Il nous a permis d'être en avance sur les prévisions, de remettre les compteurs à zéro et de redevenir bénéficiaire en l'espace d'une année, une situation que la SOGECA n'a pas connue depuis une décennie", souligne Mamadou Sène.

Les avantages du crédit-bail et l'intérêt grandissant qu'il suscite y sont sans doute pour beaucoup, comme dit plus haut. Mais il faudra également et surtout y ajouter la qualité des rapports de partenariat, "souple et de proximité", que la SOGECA entretient avec ses clients. Baillleur de fonds, mais aussi conseil, elle les aide à confectionner leurs dossiers, à s'attacher les services de cabinets comptables agréés pour la tenue de leurs

comptes. Ils se structurent ainsi dans leur propre intérêt, et dans celui de la collectivité. La SOGECA s'en tire également à bon compte, avec une meilleure maîtrise de ses risques.

### La concurrence, un aiguillon

Les résultats atteints satisfont les actionnaires de la SOGECA, comme cela a été dit lors de l'assemblée générale de la société tenue le 4 juin dernier. Ils sont d'autant plus engagés dans la SOGECA, que sa réussite dans la promotion de la PME sera "un cas d'école" qui pourra faire tache d'huile.

Cela commence déjà, avec la concurrence. D'autres établissements financiers, jusque-là très réticents à financer la PME, sont en train de suivre la SOGECA sur le terrain du crédit-bail.

La concurrence, il la trouve "nécessaire comme un aiguillon". Selon lui, "la concurrence naissante sur la place est un hommage à la SOGECA. Si le crédit-bail de la SOGECA n'avait pas marché, je crois que, il n'y aurait pas de concurrence. Nous devons donc consolider ce que nous avons fait. Chacun aura la part qui lui revient sur le marché, et tous ensemble on devrait pouvoir développer le crédit-bail, plus qu'il ne l'est aujourd'hui, parce qu'il y a un potentiel qui existe et qui n'est pas suffisamment exploité".

### L'équation cars rapides

L'on n'en veut pour preuve que la vétusté du parc "cars rapides". Mamadou Sène regrette le fait que sa rénovation, projet complexe auquel la SOGECA est partie prenante, se heurte au problème que pose le déséquilibre entre le coût des véhicules proposés et les revenus qu'ils peuvent générer. Selon lui "la recette quotidienne des cars de transports, permet difficilement d'amortir un véhicule qui vaut entre 30 et 35 millions, sur 48 mois. Voilà l'équation à laquelle on se heurte".

Le directeur général de la SOGECA n'est pas fermé à l'élargissement de la durée d'amortissement jusqu'à 60 mois. Mais il insiste beaucoup plus sur les mesures d'accompagnement à prendre nécessairement, comme par ailleurs demandées par les transporteurs: allègements fiscaux pour réduire



Après la viabilisation et la relance, la diversification des produits offerts par la SOGECA sur le marché.

les coûts, une source de refinancement adéquate à bon marché comme cela a été fait pour d'autres secteurs, saisir l'occasion pour structurer le secteur, améliorer l'organisation de l'activité du transport public.

La dévaluation du franc CFA a eu certes un effet inflationniste limitant, comme en atteste l'équation "cars rapides". Mais cette contrainte a été quelque peu atténuée par la réorientation des activités. Au regard des réalisations de la SOGECA, "elle a favorisé les produits venant de zones où les coûts sont les moins élevés comme pour les véhicules fabriqués en Asie, et l'importation de biens d'équipement reconstruits en Europe. L'autre effet de la dévaluation est que le pouvoir d'achat qu'elle a mis en milieu rural a eu une incidence sur le développement du transport interurbain. Les effets sur l'industrie ont été mitigés".

Après avoir réussi le double objectif de sa viabilisation financière et de sa relance, la SOGECA va renforcer la gamme des produits qu'elle offre sur le marché. Le crédit automobile n'en est déjà plus qu'une composante.

La cible du crédit-bail s'élargit. De plus en plus d'opérateurs, trop longtemps sevrés de crédits, sont acquis à ce produit, du fait de l'expérience concluante de ses premiers bénéficiaires et de ses avantages très explicitement mis en exergue, depuis le début.

# «Nous sommes dans la phase de souscription»

## L'ÉVÈNEMENT

*Le projet de la Bank Mouridoulah est vieux de plusieurs mois. Il a été salué par l'adhésion des sénégalais et plus particulièrement des Mourides. Serigne Saliou Fall se retrouve à la tête de cette importante structure bancaire. Expert en finances internationales partant d'un cursus universitaire dans deux grandes universités Nord Américains (Université du Québec à Montréal-Université de Toronto), il est diplômé en Investing And Money Management. Ancien fondé de pouvoir principal du groupe bancaire Islamique Dar Al Maal, il a depuis 1986, mis en place un cabinet d'études et d'ingénierie financière en rapport avec les grandes firmes spécialisées. Reconnu comme un spécialiste de l'intermédiation financière, l'homme se définit comme consultant international en finances.*

**Sud Quotidien: Où en est le projet Bank Mouridoulah?**

S.F.: "La Banque est dans sa phase de souscription et de libération du capital. Les dispositifs juridiques sont au point. Nous avons quelques observations de la part des autorités monétaires à parfaire ce qui est normal dans tout projet. Quant au partenariat extérieur, la négociation se poursuit notamment dans le montage financier relatif à leur participation à la Banque et à leur assistance technique sur tous les plans. L'adhésion populaire est reconnue, les opérateurs économiques ont saisi la portée de la Banque Mouridoulah. D'ailleurs, des collectifs de soutien existent tant dans tous les secteurs de l'activité qu'au niveau intellectuel. La Bank Mouridoulah est d'une approche globale et lutte contre l'exclusion.

Les bénédictions ne datent pas d'aujourd'hui pour nous, elles doivent nous servir de stimulant. Je n'agis que par Ndiguël, il ne



Saliou Fall

sera jamais question autrement. La Banque Mouridoulah est un défi pour tous les Sénégalais qui admettent que les valeurs locales sont le pivot du développement. Il serait dommage d'attribuer la Bank à quiconque, sinon elle appartient à tous les musulmans au-delà des considérations confrériques. Attelons-nous à l'implanter pour le bon devenir du pays.

**S.Q: Pouvez-vous nous faire un aperçu global concernant la Bank Mouridoulah?**

S.S.F.: "Le simple transfert du banking occidental ne saurait suffire. La banque sénégalaise doit s'identifier pleinement aux valeurs sociales, culturelles et religieuses avec la nécessaire efficacité économique. Tel est l'axe de rotation de la Banque Mouridoulah telle que conçue par les promoteurs sénégalais, mourides, en partenariat avec des groupes islamiques internationaux. C'est donc comprendre que la collectivité mouride, particulièrement, aura dans la dite banque, à se comporter en ani-

mateur et en catalyseur. de la vie économique locales, en créant des synergies nécessaires conformément aux principes du Coran et de la Charia, en plus de l'enseignement de Khadimou Rassoul: "Travaille comme si tu ne devais jamais mourir", "Prie comme si tu devais mourir demain"

La banque Mouridoulah se veut très expansionniste dans ses activités. Son évolution sera régie par sa capacité d'adaptation aux attentes de la nouvelle politique financière épousant les enseignements et principes islamiques dans le respect des valeurs et des traditions du Mouride.

La Banque Mouridoulah, interlocuteur avisé et accepté des Sénégalais dans leurs besoins de sécurité et de réussite économique, permettra à sa clientèle de concilier les valeurs socio-économiques, culturelles et religieuses, avec l'esprit managérial nécessaire à toute activité économique.

La Banque Mouride est un projet national défiant le marasme économique-financier qui sévit au Sénégal depuis belle lurette. Elle multipliera sur une base rationnelle les projets de développement locaux destinés à dynamiser la vie économique et sociale d'un bassin d'emplois national, c'est à dire développera les synergies nécessaires entre l'ensemble des acteurs de la vie sociale, dans le but de créer des emplois, d'insérer ou de réinsérer professionnellement les populations en voie de marginalisation, de valoriser le potentiel économique, mieux, de démocratiser l'acte d'entrepreneuriat."

**S.Q: Quels sont les principes fondamentaux qui caractérisent le projet la Banque Mouridoulah?**

S.S.F.: "Ils sont au nombre de trois. Elle veut globale et a la souci de ne pas séparer l'économique, du social, du culturel et de

la religion islamique; elle cherche à associer les acteurs du secteur privé, du secteur public et du monde associatif sur la base d'une entente et dans un esprit de solidarité face à la problématique d'un financement du développement durable; elle procède d'initiatives nationales et s'appuie essentiellement sur les ressources locales bien aménagées dans un consensus national et de l'apport des groupes islamiques de la finance internationale"

**S.Q: Pouvez-vous nous parler de la politique et la stratégie commerciales de la bank?**

S.S.F.: "La Bank Mouridoulah, dans sa vocation, est appelée à financer entre autres opérations suivantes, dans tous les secteurs de l'économie: création de Pme/Pmi; études et réalisations de projets, acquisitions d'entreprises, achats et ventes à crédits de produits, fournitures, équipements et immobiliers; location-simple, location-vente et crédit bail ou leasing, mobilier et immobilier; échanges commerciaux pour le Sénégal et l'extérieur etc...A ces activités se joignent celles de conseil, de suivi, d'assistance et de contrôle de projets d'entreprises ou d'affaires financées soit: montages financiers, recherches de partenaires industriels pour les clients de la banque, constitution de dossiers, assistance technique dans le management, la formation, dans la recherche de productivité et de la rentabilité, etc...L'implantation de la Banque comptera dans un premier temps son siège et son principal établissement à Dakar et, dans un deuxième temps, des agences régionales dont l'ouverture sera programmée dès la fin des premières cinq années de fonctionnement"

Propos recueillis  
par Mame Olla FAYE

# Bientôt un fonds d'investissement mouride

(Suite de la P.1) A travers divers mouvements et associations comme "Hisbut Tarkhiya", plus connu sous le nom de "Dahira des étudiants mourides", le Rassemblement des mourides (Ramou) le groupe de la Banque Mouridoulah, les disciples de Serigne Touba ont initié de nombreux projets. Entre autres un Fonds d'investissement mouride, une banque au capital de 3 milliards de Fcfa, la construction d'un complexe hospitalier à Touba. Des ateliers de construction métallique, de menuiserie, de peinture, des centres commerciaux et des fermes agricoles sont déjà opérationnels. Au Sénégal, aux Etats Unis et en Italie. Regards sur ces nouveaux entrepreneurs, qui ont rallié la ville sainte pour se commémorer le départ en exil de leur guide.

Créé en décembre 1992, le Rassemblement des mourides (Ramou) est certainement à l'heure actuelle l'un des plus puissants mouvements opérant dans cette communauté.

Le Ramou, c'est à la fois le symbole du dynamisme qui s'empare de l'élite mouride et la volonté affichée par cette dernière de faire de Touba, un pôle économique dynamique.

Regroupant des centaines d'intellectuels, d'hommes d'affaires, d'entrepreneurs, etc, bref des personnalités qui comptent dans le landerneau sénégalais et dans la diaspora mouride disséminée en Europe et aux Etats-unis, le Ramou se veut avant tout une dynamique. Il exprime en même temps une volonté forte, ancrée dans cette fascinante et puissante détermination propre aux mourides et qu'on retrouve rarement ailleurs : faire du mouridisme une force

sociale incontournable.

De là est née une idée qu'on pourrait présenter comme le grand dessein du Ramou : un Fonds d'investissement mouride (Fim).

Le "Fim" devrait être une sorte de bras financier de la communauté mouride pour opérer des prises de participation dans des sociétés, pour créer des entreprises, encadrer le secteur informel, réaliser des infrastructures de développement.

Pour cet ambitieux projet, le Ramou compte avant tout sur ses membres qui se recrutent pour la plupart dans les milieux d'affaires de Dakar ou de...New York qui abrite une importante et dynamique communauté mouride (voir, ci-contre, article de Dame Babou). Le fonds sera ainsi alimenté par le biais de souscriptions qui seront demandées aux membres du Rassemblement. Les fonds collectés devraient permettre au Ramou d'assumer sa vocation proclamée d'être "une association de développement", selon le mot du responsable de la communication et de la promotion du Ramou, Me Madické Niang. Ce dernier retrace les ambitions de son mouvement : "aider au développement de Touba, à la prise en charge des besoins de développement des Sénégalais et des mourides en particulier".

"Nous pensons également expérimenter des sociétés d'investissement, d'assurance et des structures telles que les banques", poursuit Me Madické Niang.

Mais encore faudrait-il que le Fonds d'investissement voie le jour. Car le "Fim" en est toujours au stade de l'étude, selon un des membres du Ramou en charge du dossier, M. Mor Adj (qui est également le Directeur de la société d'assurances Msat).

"On est en train de mettre les bouchées doubles pour que ça démarre le plus rapidement possible" se contente de déclarer M. Adj. Il reste que les responsables du Ramou affichent une détermination à accélérer le mouvement. Déjà, une priorité a été dégagée pour le futur Fonds d'investissement : il s'occupera d'abord du secteur de l'habitat où existe un énorme potentiel. Toute la diaspora mouride, pour des raisons affectives et de foi, souhaite comme on le sait, disposer d'un toit à Touba. Cela est surtout vrai pour la très dynamique communauté mouride émigrée en Italie et aux Etats-unis. Cette pression a d'ailleurs provoqué dans la capitale du mouridisme un renchérissement des parcelles viabilisées. A Touba, le mètre-carré de terrain se négocie aujourd'hui à 10.000 F Cfa en moyenne, soit autant qu'à Dakar.

Sans compter que la plupart des émigrés mourides aspirent à construire des maisons à Dakar ou dans leurs villages d'origine.

Mais pourquoi créer des structures économiques spécifiquement mourides? Le Ramou cultive-t-il à dessein un particularisme mouride? Face à ces questions, les dirigeants du



Me Madické Niang chargé de la communication et de la promotion du Ramou

Rassemblement des mourides rappellent volontiers que les statuts de leur mouvement prévoient explicitement que des "non-mourides" puissent adhérer au Ramou. Seulement, explique Me Madické Niang, "la dynamique partira des mourides" pour mobiliser sans aucune discrimination "le capital sénégalais et même étranger" pour des projets de développement...

Bocar NIANG

# New-York conquis par ... Touba

En 1994, quand Joe Milman préparait un article sur les Sénégalais en Amérique pour Forbes Magazine, il utilisait toujours le mot Touba dans ses recherches comme mot clé. Dans presque toutes les librairies ce mot lui permettait de retrouver les Sénégalais dans les grandes villes des Etats Unis. Cette manière de recherche était la voie pour retrouver les petites et moyennes entreprises dont les noms contiennent le mot Touba.

Ce fait rend compte de la présence majoritaire des mourides dans la communauté des immigrés sénégalais au pays de l'oncle Sam. Il rend compte d'un fait: les Baol-Baols comme à Sandaga ne sont pas amateurs du travail salarié, ils préfèrent avoir leurs propres affaires. Il est notoirement connu qu'en Europe les immigrés économiques sont pour la plupart des ressortissants du Fouta et de la région de Tambacounda. Par contre en Amérique si l'on fait abstraction du groupe hal pular de Brooklyn, les Modou-Modou sont pour la plupart originaires du Baol, du Cayor après un bref passage à Sandaga.

Ce sont les mourides qui contrôlent le secteur du petit commerce situé sur Broadway, entre les 27ème et 31ème rues. Dans ce périmètre, sur une dizaine de boutiques, huit sont gérées par les talibés de Touba. Les noms de ces boutiques vous disent pourquoi Joe Milman utilisait comme mot clé Touba pour retrouver les Sénégalais: Wakeur Khadim, Touba Mbacké Trading, Lamp Fall, Touba Airlines, Touba Teranga Fashion, etc.

Ce groupe possède un parc de véhicules de neuf camions et autant de petites voitures. Ils

s'occupent de tout le transit des marchandises à destination du Sénégal, Côte d'Ivoire et de la Gambie et beaucoup de pays européens. En effet beaucoup de Modou Modou installés en Espagne, en Italie, en France prennent chaque semaine le chemin de New York pour venir s'approvisionner en marchandises pour les boutiques qu'ils gèrent outre Atlantique. Ces Modou-Modou européens constituent une douzaine de commerçants qui font facilement un chiffre d'affaires mensuel de 40.000 dollars (20.000.000 francs Cfa). De la même manière, ce sont des dizaines de commerçants de Sandaga qui viennent voir les commerçants transitaires de Broadway. Ces Baol-Baol de Sandaga font des chiffres d'affaires qui atteignent en moyenne, 30 à 50.000 dollars (15 à 25 millions de nos francs) par personne et par mois.

Les talibés mourides sont aussi dans les activités de transfert de l'argent. Kara International est très connu de ceux qui fréquentent ce secteur. Cette compagnie qui porte le nom de Serigne Modou Kara de Darou Mousty fait non seulement le change mais transfère également des milliards de francs Cfa chaque année pour les Modou. Elle dispose d'une licence qui lui permet d'acheter et de vendre des devises. C'est par le biais de cette licence qu'elle achète des dollars à New York et les paye en Cfa à Dakar, Touba, Abidjan ou ailleurs.

Aussi, les commerçants de Sandaga mentionnés plus haut trouvent une parfaite parade aux restrictions en vigueur au niveau de la législation des changes au Sénégal. Leurs parents et

connaissances qui travaillent en Amérique leur demandent de verser de l'argent à leurs familles ou dans leurs comptes en banque. Ces commerçants sont payés dès leur arrivée dans la capitale économique des Etats-Unis. Demandez aux douaniers de l'aéroport combien de fois ils ont demandé à ces commerçants s'ils disposaient de devises. Ils répondent toujours non.

En extrapolant, on peut dire que ce circuit fait transférer au moins 30 millions de dollars (15 milliards de francs Cfa). La base d'estimation est celle-ci. Douze mois après la dévaluation, la Bhs de New York a effectué pour les Modou-Modou un volume de transfert de dix millions de dollars (cinq milliards de francs cfa). Connaissant la réalité du secteur, on peut affirmer que la Bhs ne représente pas plus d'un quart du volume global de l'argent transféré.

Les Modou-Modou sont aussi des transporteurs comme ils le sont au pays. Il existe des compagnies de taxis, de voitures de luxe qui ont un parc automobile d'un minimum de 400 voitures dont les 80% appartenant à des mourides. Lors de la visite annuelle de Serigne Mourtalla Mbacké, fils de Serigne Touba, les Américains sont impressionnés par le cortège de voitures rutilantes qui viennent l'accueillir à l'aéroport.

La restauration est aussi un secteur investi par les mourides. L'on s'en aperçoit avec des noms de restaurants tels que Darou Minam, Mame Diarra Bouso et Sokhna Momy Mbacké. Un restaurant correctement équipé à New York coûte au moins 60.000 dollars (30 millions de francs Cfa).

Dame BABOU

Rec 5.7.96

# Transfert d'argent : la Poste sénégalaise et l'Ecureuil en partenariat

• **Correspondance  
particulière de  
Mouhamadou M. DIA**

La Poste du Sénégal et la Caisse d'Épargne d'Île de France-Nord du réseau Ecureuil viennent de signer un protocole d'accord pour favoriser le transfert rapide et sécurisé de l'épargne des Sénégalais vivant en France. Pour vulgariser le protocole d'accord signé au début du mois de juillet - et qui va entrer en vigueur le 1er octobre - M. Mouhamadou Mbaye, chef du Service commercial et Mme Saoudatou Ndiaye Seck, responsable de la Caisse d'Épargne de la Poste sénégalaise ont rencontré nos compatriotes immigrés dimanche 28 juillet dans l'après-midi au consulat du Sénégal à Paris.

C'était en présence de M. Badara

Diouf, consul général adjoint qui a présenté les deux responsables de la poste nationale à nos compatriotes venus nombreux les écouter.

La forte audience s'explique aisément, car partout où ils se trouvent, les Sénégalais envoient de l'argent au pays, à chaque fois qu'ils le peuvent. Il y a aussi les multiples problèmes liés à ce transfert de fonds au niveau de la poste.

Anticipant sur les critiques, M. Mbaye d'abord et Mme Seck, ensuite, ont affirmé que le partenariat scellé avec le réseau Ecureuil était une réponse pertinente aux problèmes rencontrés jusqu'ici. Ils ont fait remarquer que dorénavant il suffira aux immigrés d'ouvrir un compte à Paris, avec la Caisse d'Épargne d'Île de France Nord du réseau Ecureuil, et un deuxième avec la poste du Sénégal pour transférer librement leur argent. A chaque opération,

une commission de 50 FF (5.000 F.CFA) est prélevée et répartie comme suit : 30 FF (3.000 F.CFA) à la Caisse d'Épargne d'Île de France Nord et 20 FF (2.000 F.CFA) à la Caisse d'Épargne du Sénégal. Au niveau du compte d'épargne ouvert au Sénégal (cela peut se faire par voie postale) le montant minimum autorisé en dépôt est de onze millions de francs CFA, intérêts compris.

Maîtrisant parfaitement leur sujet, M. Mbaye et Mme Seck ont convaincu l'auditoire de la volonté de la poste nationale de satisfaire au mieux les besoins de sa clientèle prioritaire que constituent les immigrés vivant en France et qui envoient entre un et deux milliards de francs CFA par mois au Sénégal. Ils ont fait comprendre à l'audience qu'ils avaient conscience de l'existence d'une forte concurrence à laquelle la poste, devenue société nationale, devait faire

face victorieusement pour survivre. Un débat très franc a permis de refaire le tour des critiques contre les lenteurs, voire même le manque de sérieux de certains agents de la poste. Les conférenciers ont apporté des réponses apaisantes en promettant que tout se passera beaucoup mieux dorénavant.

D'ailleurs les discussions, très fécondes, ont permis aux responsables de la poste de mettre en exergue l'engagement renouvelé du président de la République, Abdou Diouf pour que la poste continue de remplir toutes ses missions traditionnelles, notamment la distribution du courrier. En somme une rencontre positive très appréciée par nos compatriotes qui se sont rendus compte, une fois encore, que le président Abdou Diouf tient particulièrement à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Soleil 01 - 58 - 96

## Deux milliards pour les postiers

Deux milliards de francs, c'est l'enveloppe dans laquelle les postiers vont pouvoir puiser, sous certaines conditions, pour construire. C'est au lendemain de la Journée mondiale de la poste, célébrant la création de l'Union postale universelle (Upu), que le directeur général de La Poste, Ibrahima Sarr, et son homologue de la Sgbs, Bernard Labadens, ont signé une convention portant sur une ligne de crédit de deux milliards de francs, destinée à appuyer la politique sociale en faveur du personnel.

Cet accord permettra à tous les employés de La Poste de solliciter

des crédits immobiliers, mais aussi des crédits à la consommation dans des conditions exceptionnelles par rapport à celles disponibles actuellement sur le marché. Ces avantages se traduisent par des taux préférentiels (de 9 % pour les crédits immobiliers et de 12 % pour les crédits à la consommation), un apport initial de 10 % uniquement pour le crédit immobilier, une durée de remboursement qui peut s'étaler jusqu'à douze ans et surtout la possibilité par tous les employés, quel que soit le niveau de revenu, de solliciter un crédit adapté.

**Robin SAPPE**

10/11/16 - 10.15

# Une banque pour la pêche artisanale

**a annoncé Alassane Dialy  
Ndiaye hier à Mbour**

Une banque des pêcheurs dénommée Crédit maritime verra bientôt le jour dans notre pays. Elle aura pour vocation de financer, exclusivement, les activités liées à la pêche artisanale.

Le ministre de la Pêche et des Transports maritimes, Alassane Dialy Ndiaye, qui inaugurerait hier le siège du Projet de Développement de la Pêche artisanale de la Petite Côte (PAPEC) l'a révélé à Mbour.

La mise sur pied de cette banque dont les études sont très avancées et que nos partenaires au développement ont accueilli favorablement, viendra couronner les énormes efforts consentis pour promouvoir la pêche artisanale.



PAGE 2

*Un secteur qui fait vivre des milliers de Sénégalais.*

*Soleil 24.10.96*

# Création prochaine d'une banque pour la pêche artisanale

*Le Sénégal va être doté bientôt d'une banque des pêcheurs, dénommée Crédit Maritime et qui financera exclusivement le développement de la pêche artisanale. Le projet, en gestation depuis deux ans, est, aujourd'hui dans une phase d'étude très avancée. D'ores et déjà, la mise en place de ce crédit maritime est favorablement accueillie par nos partenaires au développement.*

*La révélation a été faite à Mbour, hier, par le ministre de la Pêche et des Transports maritimes, Alassane Dialy Ndiaye qui inaugurerait le siège du Projet de Développement de la Pêche artisanale (PAPEC).*

## • De notre envoyé spéciale Cheikh DIAKHATE

Secteur stratégique de notre économie, la pêche artisanale a enregistré, en effet, des performances particulièrement remarquables principalement depuis la dévaluation et qui se traduisent, entre autres, par des recettes d'exportation de l'ordre de 120 milliards. Au plan national, la commercialisation des produits halieutiques rapportent 40 milliards de francs CFA. D'ailleurs, en raison de l'importance exceptionnelle que le gouvernement lui attache, le sous-secteur de la pêche artisanale a connu, ces dernières années, un développement notable et a atteint des performances réelles, soutenues par l'existence de projets d'envergure dont la vocation, précisément, est de favoriser, sans cesse, les meilleures conditions de son épanouissement. La création, en 1997, du Projet de Développement de la Pêche artisanale de la Petite Côte (PAPEC) s'inscrit dans cette logique. L'inauguration, hier, par le ministre de la Pêche et les Transports maritimes, Alassane Dialy Ndiaye, du siège du PAPEC pour la somme de 149 millions a permis de mesurer, encore une fois, le rôle stratégique de la pêche artisanale dans notre économie.

### Quais de Pêche

Financé sur un prêt du Fonds africain de Développement et une contrepartie du Budget national d'Investissement pour un montant global de 3,200 milliards, le PAPEC a pour objectifs : l'augmentation de la production halieutique locale, l'amélioration de l'approvisionnement du marché, la relance de la pêche artisanale qui était handicapée par le manque d'équipements de production, d'infrastructures de débarquement et de conditionnement, de moyens de commercialisation. L'exécution de son programme a permis de réaliser deux quais de pêche sur les sites de débarquement de Joal et Rufisque ; une aire de transformation du poisson à Joal, le tout pour une enveloppe financière de 1,207 milliard. Et, a révélé le ministre Alassane Dialy Ndiaye, il est prévu le démarrage, dans les tout prochains jours, des travaux de construction d'une aire de transformation à Rufisque, «l'accord de financement de la Banque africaine de Développement étant acquis pour la réalisation de ce projet qui coûtera 71 millions».

Sous cet angle, le ministre Alassane Dialy Ndiaye a indiqué que : «ces infrastructures offrent assurément un cadre adéquat de travail aux professionnels de la pêche artisanale et illustrent la politique du gouvernement orientée vers l'amélioration de la qualité des produits halieutiques, la promotion de l'hygiène et de la salubrité sur les lieux de débarquement et de manipulation du poisson». Il a ajouté, d'ailleurs, que des travaux complémentaires, d'un coût de 243 millions

plémentaires, d'un coût de 243 millions sont en cours au quai de pêche et à l'aire de transformation de Joal.

S'agissant du volet «crédit» du PAPEC, le programme de financement, exécuté en partenariat avec la Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA) a permis d'accorder aux professionnels de la pêche artisanale, des prêts pour un montant total de 1,200 milliard (les apports personnels, des bénéficiaires s'élevant à 180 millions). Au total, le projet a permis d'injecter la somme de 1,380 milliard pour le développement des activités de production et de commercialisation.

### 70.000 T de poissons par an

Ce programme de financement a notamment permis, selon le ministre Alassane Dialy Ndiaye, l'acquisition de 1.150 moteurs hors bord, 90 pirogues, 2.500 nappes de filets, 10 camions et camionnettes frigorifiques ou isothermes. L'impact de ce financement, comme l'a justement relevé le ministre, est à apprécier, au regard du nombre et de la variété des opérateurs de la pêche qui en ont bénéficié. Globalement, ce sont 1340 pêcheurs-amateurs, 3300 transformateurs et 48 mareyeurs, regroupés dans 280 GIE répartis dans les différentes localités de la frange maritime des départements de Rufisque et Mbour, des régions de Kaolack et Fatik.

Les emplois créés ou consolidés, toujours dans le cadre de l'exécution du projet sont estimés à 19.000. Pour le ministre, grâce aux actions financées, «le projet a contribué, en moyenne, pendant ces cinq dernières années, directement ou indirectement à la production de 70.000 tonnes de poisson par an, pour une valeur commerciale à la production de près de 7,450 milliards».

### Crédits remboursés

Après avoir salué le niveau appréciable du taux de remboursement des crédits qui oscille entre 88 et 90 % et atteint 95 et 98 % chez les femmes intervenant dans le secteur de la transformation du poisson, M. Alassane Dialy Ndiaye a dit qu'à toutes ces réalisations du projet, est venue s'ajouter la création de la base du projet, «une réalisation qui, participe de la volonté du gouvernement, de doter les structures intervenant dans le développement d'un cadre et de moyens adéquats pour leur permettre de remplir leur mission dans les meilleures conditions». Auparavant, le maire de la Commune de Mbour, le député-maire, Moussa Ndiaye avait souhaité la bienvenue au ministre et salué les «efforts et performances du PAPEC» et transmis la doléance des pêcheurs : la construction d'un quai de pêche à Mbour.

Quant au directeur du PAPEC, Chérif Younoussè Ndiaye, il avait présenté les tenants et aboutissants du projet, autrement dit les grandes lignes de son programme d'action pour les représentants des pêcheurs, des mareyeurs et des femmes transformatrices ont surtout exprimé leur reconnaissance et leur gratitude «au gouvernement pour sa sollicitude constante». A la suite de ces différentes interventions, le ministre Alassane Dialy Ndiaye accompagné du gouverneur de la région de Thiès et de plusieurs autres personnalités a procédé à l'inauguration du joyau (siège du PAPEC), «maison des pêcheurs»

Soleil 21 10 11

## CLIENTS DE LA BHS

# La banque où on souffre

L'auteur de ces lignes a ouvert un compte à la Bhs le 14 juillet 1980. L'image de la Bastille le hante à la fin de chaque mois, lorsqu'il observe des pères et des mères de famille qui attendent l'ouverture de la porte d'entrée de la banque pour aller à l'assaut des guichets. Dans la bousculade, des montres, des bracelets se perdent. Parfois, on voit des chutes. Alors se pose la question : les clients méritent-ils d'être ainsi traités ? Les droits du client ne font-ils pas partie des droits de l'homme ?

Le calvaire ne s'arrête pas là. Il faut faire la queue avant de «toucher» (au sens propre comme au sens figuré) ce qui est censé vous appartenir. Le plus révoltant dans cette affaire, c'est que les longues queues existent à la Bhs depuis que celle-ci a vu le jour, c'est-à-dire depuis quinze ans. L'amicale des habitants des Hlm Grand-Médine a proposé, dans une correspondance adressée à M. Abdoul Mbaye (Ndlr : ancien directeur de la banque), l'ouverture d'une succursale vers la Case de Cambérène, dans les années 1986. La même proposition a été faite à la même époque à la Sonces et à l'Opcc. Ces deux dernières sociétés ont ouvert des bureaux aux Parcelles-Assainies. La Bhs fait encore la sourde oreille.

Comment expliquer que la Bhs ne compte qu'une seule succursale, située à Ziguinchor, quinze ans après sa naissance ? Au moment où le discours officiel ne parle que de «déconcentration», de «décentralisation» et même de «régionalisation» est-il normal que pour recevoir son salaire le client de la Bhs de Louga ou de Saint-Louis soit obligé de venir jusqu'à Dakar ? Le fait d'installer des guichets automatiques (à Dakar !) va-t-il changer grand-chose à la question pour les clients de l'intérieur du pays ? Quand la Bhs fera-t-elle sa campagne de proximité ? Tiendra-t-elle compte des désagréments des clients ?

Il est temps que la Bhs mette fin à l'énerverment de ceux qui font de longues queues et qu'elle leur fasse perdre moins de temps. Si la Bhs pouvait «exporter» tout le temps qu'elle fait perdre annuellement à ses clients, elle pourrait ouvrir de nombreuses succursales comme une banque digne de nom !

**El Hadji Amadou NDOYE**

Maitre-assistant - Faculté des Lettres, Ucad

# «LA POSTE» DANS L'IMPASSE UN AN APRES, UN DEMI MILIARD DE DEFICIT

La Poste sénégalaise vit actuellement des heures difficiles et cela moins d'un an seulement après sa transformation en "société nationale", le 1er janvier 1996. Les comptes du semestre clos au 30 juin 1996 sont au rouge et cette tendance devrait même s'accroître durant le deuxième semestre.

Pour les premiers six mois de la société nationale, on enregistre déjà un important déficit de 578,9 millions de F Cfa. "C'est une augmentation de 119% du déficit prévu", selon un diagnostic de la Direction du contrôle de gestion qui souligne que cette situation provient essentiellement du faible niveau d'exécution des produits. Soit. Mais le problème de fonds est à rechercher également dans la faiblesse du taux de rémunération des dépôts de la Poste au niveau du Trésor public. Le ministère de l'Economie, des finances et du plan vient en effet de baisser drastiquement ce taux qui passe de 10 à 6,5%. Du coup, "La Poste" perd potentiellement des centaines de millions de F Cfa qu'elle aurait pu gagner si ses dépôts logés au Trésor étaient plutôt confiés aux établissements bancaires de la place. Cette décision des services de Pape Ousmane Sakho risque en tout cas de dégrader encore à l'avenir, le déficit d'exploitation déjà considérable de la société. Du côté de la Direction générale, on pense à des mesures d'urgence pour éviter la catastrophe à la Poste. Ces mesures ont été spécifiées dans un document interne confectionné par le Directeur financier et comptable (à l'attention des receveurs et chefs de centre). Il suggère entre autres de "revoir à la hausse le taux de frais de tenue" des comptes d'épargne (on dénombre actuellement 23.010 comptes ouverts au Ccp de Dakar et 6.954 au Ccp de Saint-Louis). Les frais de gestion annuels de ce type d'épargne sont de 4.000 F Cfa à la Poste contre environ 44.000 F Cfa dans les banques.

(Suite page 5)

## Un an après, un demi milliard...

(Suite de la P.3) Il est également question de taxer, à l'instar des banques (qui les tarifent à 5.000/6.000 F Cfa), les virements qui sont toujours gratuits chez les postiers "au détriment de toute logique économique" (sic). Tout le dilemme de "La Poste" est de savoir si elle doit s'acquitter d'une mission de service public, ou plutôt centrer sa gestion exclusivement sur des critères de rentabilité comme l'en autorise du reste le changement de statut intervenu en janvier dernier ?

Pour réaliser par exemple 84,7 millions de commissions sur les mandats locaux émis en 1995, il a fallu en émettre d'une valeur de 3 milliards de F Cfa. "Ce qui veut dire qu'à chaque fois qu'on émet 100 F Cfa de mandat (local, Ndlr), on perçoit comme rémunération 2,80 F Cfa, ce qui semble faible", commente la Direction financière et comptable.

Le taux de rendement est encore plus faible pour les mandats venus de l'extérieur : 1,97 F pour 100 F de mandat émis.

En tout cas, le bilan du premier semestre de la société nationale est préoccupant. En parcourant les performances des différents produits, on mesure le gouffre : il n'a été vendu durant le premier semestre 96, en matière de timbres et d'affranchissements, qu'une valeur de 662,2 millions de F Cfa là où les prévisions tablaient sur 837,8 millions de F Cfa. Les services financiers de La Poste n'ont en outre rapporté que 158,7 millions de F Cfa, alors qu'on prévoyait d'en réaliser 246 millions de F Cfa. Les "taxes diverses Ccp" n'ont ramené dans les caisses pour ce premier semestre que 213,5 millions là où les prévisions tablaient sur 293 millions de F Cfa.

Autant de contre-performances qui expliquent en partie que le compte prévisionnel d'investissements "accuse un niveau d'exécution de 23%" seulement "par rapport aux prévisions de la période". La Direction financière et comptable explique pour sa part cette situation: "par la programmation tardive des crédits, mais aussi par les lenteurs liées à la réalisation des marchés"...

Bocar NIANG

Sud 07-12-96

## PLUS DE 48 MILLIONS DETOURNES A LA CAISSE D'EPARGNE

# Le gestionnaire des fonds de roulements arrêté

Un important détournement de deniers publics vient d'être décelé dans les caisses de la comptabilité à la Caisse nationale d'épargne. Un déficit de plus de 48 millions y a été découvert au cours d'une mission d'inspection effectuée par les responsables du département de l'audit et contrôle de la poste. Pour l'instant, un seul présumé coupable, le responsable de la comptabilité du centre d'Epargne, Ibrahima Dia, a été interpellé et déferé au parquet par la police.

Le mis en cause aurait effectué pendant deux ans des prélèvements de fonds, à son usage personnel, sans aucune justification. Le pot aux roses a été découvert le 3 décembre dernier à la suite d'une mission inopinée effectuée par les services de l'inspection générale.

Sur les documents présentés par le présumé coupable, la situation de sa comptabilité n'a révélé que le montant de 5.695.000 F, alors que celui-ci devrait être de 53.964.378 F.CFA.

Après ce constat, une plainte a été déposée à la police, pour le compte de la poste, par le chef de la cellule de l'inspection générale de la Poste, contre Ibrahima Dia. Ce dernier a été arrêté par les éléments de la brigade économique et financière de la Division des Investigations criminelles (DIC). Interpellé sur ce «trou» découvert dans sa comptabilité, Ibrahima Dia, qui a reconnu les faits, aurait confirmé avoir, pendant une période de deux ans, puisé dans sa caisse des fonds allant de 200 à 500.000 F, qu'il a utilisées à des fins personnelles. Hormis ces prélèvements, il aurait éga-

lement révélé avoir constaté des pertes d'argent imputables à des erreurs dans les mouvements de fonds entre sa caisse, les bureaux de postes et les banques de la place.

Pourquoi ne les a-t-il jamais portées à la connaissance de ses supérieurs ? D'autant que ce seul présumé auteur des faits, n'est pas un nouveau dans la boîte. Né en 1952 à Sédhiou, Ibrahima Dia est depuis 1980 inspecteur des Postes. Il a servi au Centre des Chèques postaux de Dakar en qualité de chef de Subdivision. En février 1982, il est muté à la Direction des Chèques postaux et de la Caisse d'Epargne avant d'être nommé en 1986, chef du Département des Chèques postaux. Par ailleurs, il a servi également à Saint-Louis en qualité de chef du Centre des

Chèques postaux. En 1993, il est promu chef du Centre de la Caisse nationale d'épargne où il est chargé de la gestion du fonds de roulement de la Caisse d'épargne au niveau de la région de Dakar. Il était également chargé d'approvisionner les bureaux de poste en fonds et à centraliser les surplus d'argent. Outre ses fonctions de chef du suivi et de la gestion de la clientèle émigrés, il était chargé de la centralisation et du contrôle de toutes les opérations de Caisse d'épargne effectuées dans les 130 bureaux répartis à travers le pays.

Est-il le seul responsable de la disparition de cette importante somme d'argent ou y a-t-il vraiment des erreurs comme Ibrahima Dia l'a révélé ? Une affaire à suivre ...

Adama MBODJ

Sobiel 10-12-96

## LES COMPTES DE LA POSTE

# Le Directeur général réagit

Suite à l'article "la Poste dans l'impasse" paru à la "Une" de votre livraison du samedi 7/12/96, je vous prie de bien vouloir insérer dans votre prochaine livraison, les précisions ci-après. Les données chiffrées indiquées dans l'article sont exactes puisqu'étant tirées de documents postaux internes régulièrement édités dans le cadre de la gestion participative par objectifs mise en place à la Poste.

Cependant, il importe de noter que les comptes prévisionnels postaux ont toujours été déficitaires aux termes du 1er semestre de l'année.

Cette situation, qui n'est ni nouvelle ni catastrophique, s'explique simplement par le fait qu'à mi-parcours de l'exercice, les dépenses correspondantes sont pleinement exécutées, tandis que certaines recettes ne sont essentiellement réalisées qu'en fin d'année et quelques fois même au début de l'exercice suivant :

Il s'agit notamment :

- des produits terminaux
- des produits provenant de quotes parts mandat
- des produits provenant de quotes parts colis
- des produits provenant du déséquilibre du trafic EMS

En tout état de cause, les difficultés financières de la Poste sénégalaise sont indéniables, à l'instar de celles des autres Postes du monde structurellement déficitaires, en général, en raison des lourdes sujétions de service public auxquelles elles sont confrontées.

Toutefois, grâce aux mesures internes de gestion et à l'aide de l'Etat, les résultats nets annuels de la Poste ont toujours été excédentaires depuis la restructuration du secteur de la Communication en 1985.

Ainsi, le déficit postal estimé à 1.700.000.000 F en 1985 est passé, dans le compte prévisionnel budgétaire de l'exercice 1996, à moins de 400.000.000 F après rémunération du service public.

En outre, les mandats sont régulièrement payés au Sénégal depuis que le nouveau statut de la Poste permet d'imaginer et de mettre en oeuvre des mesures qui ont rendu liquide cette filière.

Il en est de même de la filière "CCP" et de la filière "Caisse nationale d'épargne", le paiement se faisant sans aucune entrave dans tous les bureaux de Poste.

Enfin, des prestations nouvelles sont déjà exploitées et d'autres le seront dans un avenir proche, pour renforcer les capacités financières permettant à la Poste de maintenir le service public à un niveau satisfaisant tel que voulu par les pouvoirs publics.

**Ibrahima SARR** Directeur général de la Poste

Ndr1 : Dont acte. Vous confirmez ce que nous avons écrit.

Sud W 17.96

# LES PECHEURS DE SAINT-LOUIS CREENT LEUR MUTUELLE UNE BANQUE A LA PLAGE...

Les métiers de la pêche artisanale basés à Saint-Louis viennent de créer une Mutuelle d'épargne, de crédit et de garantie. La structure mutualiste qui doit se fonder sur les liens de solidarité et d'entraide entre les pêcheurs, va jouer le rôle d'une banque populaire et d'instrument d'intermédiation financière. A ce titre, elle veut contribuer à résoudre le difficile problème d'accès au crédit adapté aux risques de cette branche du secteur primaire. L'organisme financier permettra aux pêcheurs, mareyeurs et transformateurs des produits de mer, de disposer facilement et à des taux concessionnels, d'argent liquide pour mener leurs activités.

Le comité de pilotage composé de membres de la fédération régionale des Gie de pêche et de plusieurs volontaires, développe ainsi une campagne d'information et de sensibilisation en direction des pêcheurs-piroguiers de Ndar Guedj mais également ceux originaires de Saint-Louis mais basés dans les centres de Tefess-Mbour, Kayar, Yarakh, Yoff, etc. Ces démarches ont déjà permis 200 adhésions ayant permis un versement de 2 millions de F Cfa de cotisations. D'autres adhésions sont en cours de finalisation.

Selon le Président du Conseil d'administration de la mutuelle, M. Birame Coumba Fall, celle-ci va principalement financer l'armement des pirogues et la réparation des unités victimes de collusion. En direction des transformateurs, la Mutuelle pourrait "dès la fin du ramadan, octroyer des crédits de 25.000 à 100.000 F Cfa, afin de leur permettre d'écouler leurs produits sur les marchés intérieurs du Fouta, du Djolof et du Baol" selon M. Fall.

Afin d'encadrer le crédit, une commission de formation et de promotion fonctionne déjà. Elle s'attèle déjà à inciter un maximum de souscripteurs à venir rejoindre la mutuelle.

C. DIAGNE

sud 13-01-97

Solail 21-22/01/95

## Epargne : les mutualistes ont la côte

**KAOLACK (APS)** - Les mutualistes de la ville de Kaolack, réunis dimanche en assemblée générale, ont eu l'agréable surprise d'apprendre que leurs efforts d'épargne au niveau des caisses populaires étaient passés de 10 millions de FCFA en juillet 1993 à plus de 130 millions au 31 décembre 1994.

Ces chiffres, publiés par Mme Ndéye Lô Lakh, présidente du Conseil d'administration des Caisses populaires d'Epargne et Crédit de Kaolack, traduisent le bilan «positif» de la mutuelle qui a vu, parallèlement, le nombre de ses adhérents passer de 48 à 1.600 au début de 1995.

Parlant sous le contrôle du directeur, ainsi que des membres du Conseil d'administration et de surveillance, Mme Lô a pris l'engagement ferme de sanctionner sans attendre les mauvais payeurs afin de permettre aux sociétaires épargneurs de bénéficier de prêts. Sur 93 demandes de prêts, seules 86 ont été agréées, soit un montant de 16 millions.

Ces financements bénéficient aussi bien à la vendeuse de cacahuète qui rembourse les 30.000 FCFA qu'au groupement féminin de Kabatoky gérant un projet rizicole et avicole et aux multiples artisans de Kaolack : tailleurs, menuisiers, tisserands, etc.

La seule fausse note au cours de cette assemblée générale a été l'annonce, par la présidente, de l'arrêt de l'octroi des crédits. En effet, a expliqué Mme Lô, les caisses de Kaolack ayant atteint un taux de non remboursement de 16 %, ne pou-

vent plus, selon les textes, consentir des prêts aux sociétaires. D'où l'appel lancé à tous, notamment aux hommes dont on a constaté qu'ils sont généralement mauvais payeurs.

Au cours des débats, les mutualistes ont suggéré aux responsables des caisses populaires de baisser le taux d'intérêt de 2,4 % le mois (jugé prohibitif) et d'augmenter le taux d'épargne qui est de 4,5 %. Ils ont également demandé l'allègement du plafond du crédit jusqu'ici arrêté à 500.000 FCFA.

S'expliquant sur les taux, les techniciens ont répondu que c'est le marché financier au Sénégal qui est de 5 %. Toutefois, dans la perspective d'adapter les crédits aux réalités des sociétaires, surtout les moins nantis, les techniciens de Kaolack ont mis au point deux nouveaux produits.

Il s'agit, d'une part du Plan d'Epargne Projet (PEP) qui fait gagner 5 à 6 % de taux d'intérêt et qui permet de réaliser des logements, des équipements et matériels agricoles, etc., et d'autre part, du livret rose destiné aux enfants. Enfin, il existe aussi le fameux compte bloqué.

Ouvertes en 1986 à Kaolack, les Caisses populaires d'Epargne et de Crédit sont aujourd'hui implantées dans les régions de Tambacounda, de Kolda, de Ziguinchor et de Diourbel. Elles sont toutes rattachées à la direction centrale de Thiès qui bénéficie de l'appui de la Caisse française de Développement et du Centre international du Crédit mutuel de Paris, la cinquième banque française.